

Les Possibles - No. 07 Été 2015

Éditorial: Face au désastre, que peut-on faire?

mardi 4 août 2015, par Jean Tosti, Jean-Marie Harribey

L'Union européenne est un désastre total. En son sein, l'Union économique et monétaire est un désastre au carré. La 21° Conférence des parties (COP 21) de l'ONU qui aura lieu à Paris en décembre prochain pour trouver un accord sur le climat s'annonce comme un désastre programmé. Depuis huit ans, la crise ouverte aux États-Unis et qui s'est répandue partout a engendré une somme de désastres sociaux qu'on croyait ne plus jamais revoir. Tout cela parce que les classes dominantes, d'un bout du monde à l'autre, ont fait le choix de renforcer leur modèle financier plutôt que de le corriger, ne serait-ce que modérément. Ainsi, la crise écologique et le réchauffement climatique sont vus comme des occasions de donner une envergure encore plus grande à la privatisation et à la marchandisation des biens naturels, en les transformant en nouveaux actifs financiers. Et, comme si cela ne pouvait aller sans un corollaire, dans le même temps, les peuples se voient présenter la facture de cette crise capitaliste. Comment interpréter autrement la violence de la pression exercée contre le peuple grec depuis qu'il a osé élire un gouvernement promettant de rompre avec l'austérité et d'engager un programme de réformes structurelles positives et non pas négatives ?

Tels sont les événements dont nous sommes les témoins, et dont le caractère dramatique tient bien sûr au délabrement économique et social qui est imposé à la Grèce, mais aussi à la négation du principe même de la démocratie. Un peu comme si cette démocratie, inventée en Grèce il y a 2500 ans, devait être éradiquée parce que son existence était un obstacle à la poursuite d'une accumulation financière infinie. Les peuples votent contre l'austérité, eh bien, on va leur en administrer une dose supplémentaire, histoire de leur apprendre qui commande. La reddition du gouvernement Syriza, obtenue le couteau sous la gorge, a beau être parée du terme « accord », elle n'en rappelle pas moins les accords de Munich qui, en 1938, ouvrirent la période la plus tragique du XX^e siècle [1], laquelle avait suivi le traité de Versailles de 1919, aussi funeste qu'imbécile.

La fenêtre qui avait été entrouverte en Grèce en janvier dernier a été brutalement refermée par dixhuit chefs d'État ou de gouvernement et les responsables de ladite « troïka », représentants zélés d'une oligarchie financière, qu'on croyait sans visage, mais qui apparaît de plus en plus nettement : Draghi, ex-responsable de Goldman Sachs en Europe qui avait maquillé les comptes publics de la Grèce pour faire entrer celle-ci dans l'euro ; Juncker, ex-évadeur

fiscal diplômé; Lagarde, appelant à alléger la dette de la Grèce sauf celle envers le FMI; Schäuble, chrétien-démocrate exécuteur en chef, etc.

Face à un tel désastre, le pire serait sans doute de baisser les bras, même si la tentation en est parfois forte. Telles des fourmis, il nous faut continuer à travailler pour préparer le retour de conditions plus favorables à l'inversion des rapports de force. La modeste contribution d'une revue comme Les Possibles se situe là. Nous poursuivons ainsi dans ce numéro l'exploration des thématiques qui sont, à notre avis, porteuses des enjeux principaux pour l'avenir : après, notamment, la protection sociale, l'écologie, les biens communs et la monnaie, nous abordons ici le thème de la connaissance en tant que construction typiquement humaine, potentiellement apanage de l'humanité entière, mais très menacée par la marchandisation généralisée. Deux textes théoriques ouvrent le dossier : celui de Carlo Vercellone, qui relie l'appropriation de la connaissance à l'évolution du rapport entre capital et travail; celui de Gérard Duménil et Dominique Lévy, qui explique que le capitalisme managérial est fondé sur le rapport entre savoir et pouvoir.

Le rapport de classes est encore au centre de l'article d'Hervé Le Crosnier qui pose la question « à qui appartient la connaissance ? », pour montrer que de nouvelles formes de domination apparaissent dans la production et l'usage de la connaissance, ouvrant la voie à une seconde phase de la mondialisation qui instaure un ordre mondial de l'usage des savoirs.

Gérard Collet montre l'incidence de l'introduction des techniques d'information et de communication dans l'éducation. Évelyne Perrin examine les luttes qui ont été menées en France autour de l'accès à l'éducation dans un environnement marqué par la pénétration des entreprises dans ce secteur. Martine Boudet prend la crise de l'enseignement des lettres comme exemple de la pression exercée dans le domaine culturel par le néolibéralisme. Michel Thomas et Jean-Claude Salomon étudient le processus de création/destruction des connaissances médicales. Nous publions aussi le Manifeste contre la marchandisation de l'éducation de la Fédération internationale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Claude Calame se demande comment l'anthropologie peut aider à poser un regard critique sur les sciences sociales et donc sur l'objet de ces sciences, la société. Enfin, Gilles Rotillon dissèque les prétendus préceptes moraux de Jean Tirole, porte-parole d'un discours économique très libéral.

La partie « Débats » de la revue est composée de trois ensembles. Le premier fait écho à un débat ouvert par Edwin Le Héron dans le précédent numéro, concernant le concept d'illégitimité de la dette. Lui répondent ici Éric Toussaint qui rapporte un extrait de la Commission pour la vérité sur la dette grecque, Pascal Franchet et Catherine Samary. Et Harald Neuber rappelle le précédent historique concernant l'Allemagne d'après-guerre.

Il ressort de ce débat, on ne peut plus actuel et sensible, qu'il ne peut en rester au plan de l'abstraction. Il est d'emblée très politique, car il traduit un état du rapport de force entre créanciers et débiteurs et il oblige à porter un regard historique sur la genèse de l'engrenage de la dette publique. C'est un préalable pour que soit vu comment les financiers s'organisent afin de rendre perpétuel le versement de la rente, et aussi pour que soit compris que, malgré cela, le principe de l'endettement est consubstantiel aux sociétés et à l'action publique. Ce qui renvoie à

notre précédent dossier sur la monnaie.

Un deuxième ensemble de textes porte sur les BRICS et l'Amérique latine. Tour à tour, Peter Wahl, Pierre Salama et Pierre-Luc Abramson proposent des éléments analytiques de sociétés en pleine évolution, traversées par les contradictions du capitalisme mondialisé, mais dans lesquelles des potentialités de transformation sociale existent : Chine, Argentine, Brésil, Mexique. Le tout n'excluant pas des formes de violence extrême comme dans ce dernier pays.

Un troisième ensemble de textes clôture cette partie en revenant à une perspective à la fois historique et théorique. Michael Burawoy fait le point sur les différentes vagues de la théorie du mouvement social. Après celles fondées sur la rationalité (de Durkheim à Weber) et sur les rapports sociaux (Marx), il faut envisager une troisième vague dans la période du néolibéralisme. Aux trois marchandises fictives analysées par Polanyi (travail, terre et monnaie) s'ajoute une quatrième, la connaissance, thème précisément de notre dossier. C'est dans ce contexte que la social-démocratie a abandonné toute idée de transformation sociale pour se ranger derrière la bannière du néolibéralisme. Michel Cabannes, résumant son dernier livre [2], raconte cette dérive qui, aujourd'hui, aboutit à un Hollande défenseur non de la Grèce, mais de la purge qui lui est imposée. Peut-on alors se référer encore à l'idée de progrès ? Oui, répond Alain Accardo, ancien collègue de Pierre Bourdieu, car le progrès est, nous dit-il, un « invariant anthropologique », tout en étant un enjeu entre les classes sociales. Voilà de quoi nourrir un débat autant crucial que controversé.

Ce numéro s'achève bien sûr par la revue des revues préparée par Jacques Cossart. On y trouvera, en lien avec le dossier ci-dessus, un aperçu de la façon dont les institutions (OCDE, Banque mondiale, Agence française du développement, Conseil d'analyse économique) traitent la connaissance. Ce n'est pas sans lien avec la crise écologique, car la préoccupation de décarboniser le développement économique et celle de la préservation versus l'accaparement des matières premières deviennent centrales. L'économie renvoie au politique et au social parce que la corruption et le renforcement des

inégalités sont une atteinte à la démocratie. Enfin, les perspectives publiées par le FMI pourraient constituer un signal d'alarme si la croyance en l'éternité de la croissance économique n'était pas profondément enracinée. Et, pour que celle-ci dure encore un peu, quoi de mieux que de poursuivre le pillage de l'Afrique ?

Face au désastre, que peut-on faire, disions-nous en commençant? À notre niveau, dans cette revue, nous pouvons contribuer à trois choses. Premièrement, donner la parole à des contributeurs dont les points de vue différents peuvent s'avérer utiles. Car, et c'est la deuxième direction, la gravité de la situation l'expérience subie par la Grèce l'atteste cruellement - montre que la théorie est impuissante si elle ne se traduit pas en perspective stratégique. Or, le renouvellement de la réflexion stratégique des mouvements sociaux et politiques, à un moment où les forces néolibérales viennent de frapper un grand coup en Europe, est une impérieuse nécessité. Troisièmement, peut-être avons-nous aussi besoin d'approfondir concrètement ce que serait un programme de rupture avec les politiques menant aux désastres sociaux et écologiques. Par exemple,

que signifie précisément récupérer la maîtrise d'une banque centrale pour qu'elle ne ferme pas le robinet du refinancement monétaire ? Comment fonder, dans une phase de transition, une monnaie parallèle pour desserrer l'étau de la monnaie unique ? À combien chiffrer le besoin d'investissements de transition énergétique et écologique ? S'il faut donner la priorité aux énergies renouvelables, le financement de ces investissements doit-il être privé ou public? Et on ne quitte pas notre souci actuel : comment peut-on imaginer que la Grèce puisse préparer le renouveau de son appareil productif sur le champ de ruines dans lequel la désastreuse Union européenne va la laisser, pour la plus grande satisfaction des « marchés » et dans le silence assourdissant des syndicats européens?

La revue Les Possibles va bientôt achever ses deux années d'existence. La quantité de chantiers à ouvrir ou à approfondir nous laisse de belles perspectives de réflexion et d'action. Face au désastre, la résignation ne fait pas partie des options. Il paraît que Donald Tusk, président du Conseil européen « s'inquiète des remises en cause idéologiques nées de la crise grecque » [3]. Il n'a pas tort, et c'est bien pour cela que nous gardons espoir.

Notes

- [1] Voir J.-M. Harribey, « 1938, Munich 2015, Berlin », 14 juillet 2015.
- [2] M. Cabannes, La gauche à l'épreuve du néolibéralisme, Lormont, Le Bord de l'eau, 2015.
- [3] Le Monde, 18 juillet 2015.

Dossier: La connaissance

Connaissance et rapport capital/travail dans la crise du capitalisme

mardi 4 août 2015, par Carlo Vercellone

La place grandissante de la connaissance et de la dimension cognitive du travail est l'un des traits marquants du nouveau capitalisme. Toutefois, le rôle clé que la connaissance joue dans la dynamique économique, n'est pas en tant que tel une nouveauté historique. Les questions qui se posent et qui ont constitué le point de départ du programme de recherche sur le capitalisme cognitif peuvent alors être formulées en ces termes : quels sont les outils les plus adaptés pour appréhender le rôle nouveau de la connaissance dans l'accumulation du capital ? Et surtout, quelles sont les relations qu'elle entretient avec les métamorphoses du travail et de la régulation du rapport salarial ?

Pour contribuer à répondre à ces questions, on partira de certains fondements marxiens pour l'élaboration d'une économie historique de la connaissance qui met l'accent sur les enjeux de savoir et de pouvoir se nouant autour de l'organisation de la production. Puis, nous caractérisons à l'aide de quelques faits stylisés le rôle joué par la connaissance dans la mutation actuelle du rapport capital/travail en soulignant les contradictions opposant la logique du capitalisme cognitif et les conditions de reproduction d'une société de la connaissance.

La connaissance comme enjeu clé du rapport capital/travail

À notre sens, le débat sur la place de la connaissance dans les nouvelles formes de la soumission du travail au capital doit partir d'un enseignement clé légué par Marx et relatif à la nature du travail. Il s'agit de la manière dont le travail en tant qu'activité cognitive, unité indissociable de la pensée et de l'action, est le propre et, par certains aspects, l'essence même de l'homme. Dans cette optique, un point crucial nous semble être le suivant : si la dimension cognitive du travail est l'essence même de l'activité humaine, elle peut pourtant constituer un obstacle au contrôle capitaliste du processus de production et donc à l'accumulation de capital. En particulier, les connaissances, codifiées ou tacites, contrôlées par le

travail sont pour le capital la source d'une incertitude structurelle relative à l'exécution du contrat de travail. L'achat et la vente de la force de travail concernent la mise à disposition, de la part du travailleur, d'une quantité de temps et non du travail effectif des salariés, ce qui renvoie à la distinction aristotélicienne entre puissance et acte. La question marxienne liée à ce hiatus entre force de travail et travail, entre la connaissance et sa mise en œuvre effective au service du capital, anticipe ce que la théorie économique standard appelle le problème de l'incomplétude du contrat de travail.

En simplifiant à l'extrême, d'un point de vue théorique, il est possible d'identifier deux solutions possibles et opposées à ce dilemme, même si elles se sont toujours combinées dans proportions variables tout au long de l'histoire des modèles productifs.

La première solution, trouvant en un certain sens son accomplissement dans les principes de l'organisation scientifique du travail, consiste à faire passer le contrôle de la connaissance dans les mains du capital, en prescrivant précisément les tâches dans leurs temps et modes opératoires. La subjectivité du travailleur est dans ce cas idéalement niée et séparée du travail lui-même, même si la réalisation de ce processus se heurte toujours à des limites structurelles.

La seconde solution consiste en l'acceptation, *nolens volens*, de la dimension cognitive du travail, et

partant de l'autonomie dont disposent les travailleurs dans l'organisation du procès de production. Il en résulte que si le travail ne peut plus être prescrit, ce qu'il faut prescrire c'est la subjectivité même des travailleurs, afin qu'ils mettent volontairement leurs connaissances au service de l'entreprise.

L'enjeu clé traversant toute l'histoire du capitalisme représenté par les rapports de savoir et de pouvoir qui se nouent autour de l'organisation de la production apparaît ainsi clairement, et ce pour deux raisons principales.

La première est que ceux qui maîtrisent les connaissances productives peuvent aussi se rendre maîtres de l'intensité, de la quantité et de la qualité du travail. La nature toujours en partie tacite de la connaissance, son caractère indissociable de la subjectivité du travailleur, joue ici un rôle essentiel. Il est utile de noter à ce propos que par « connaissance tacite » on ne doit pas entendre le seul sens qui lui a été attribué par Michael Polanyi, à savoir que nous en savons toujours davantage que ce que nous sommes en mesure d'exprimer. Elle doit être aussi comprise comme une connaissance tacite délibérée, consciemment dissimulée, qui s'exprime dans le cadre d'une divergence objective d'intérêt entre capital et travail et qui fait du caractère tacite de la connaissance un instrument essentiel de résistance et d'affirmation de l'altérité du travail à la rationalité économique du capital.

La seconde raison est que ceux qui détiennent les savoirs productifs, ce que Marx appelle les puissances intellectuelles de la production, peuvent aussi aspirer à gérer la production. Cette aspiration ne se rapporte pas au seul pouvoir de définir l'organisation du travail, mais aussi et surtout à la possibilité d'en maîtriser le sens et les objectifs sociaux. Elle renvoie en dernière instance aux questions fondamentales de l'économie politique, à savoir : que produire ? De quelle manière ? Pour qui ? Pour satisfaire quels besoins ?

Le concept marxien d'exploitation ne se réduit pas à la simple appropriation de la plus-value issue du surtravail des salariés, ce qui la circonscrit à la sphère de la répartition. Il désigne aussi et surtout l'aliénation du travail par rapport au contenu, au sens et aux finalités de son activité productive. Il renvoie, en somme, à l'absence de démocratie dans l'organisation capitaliste de la production. Cette imbrication des concepts d'exploitation et d'aliénation nous permet d'introduire une distinction importante entre deux autres notions, celle d'intelligence et celle de connaissance.

En effet, comme le soulignait Gorz (2003), la connaissance est beaucoup plus « pauvre » que l'intelligence. Cette dernière se rattache aux sujets, à leur capacité de contextualiser leurs connaissances et à s'interroger sur le sens et les finalités sociales de leurs activités. En somme, l'intelligence peut porter potentiellement le conflit sur le terrain même des buts sociaux de la production et s'opposer à la logique du capitalisme, qui sélectionne les « connaissances utiles » en fonction de leur rentabilité et de leur degré de marchandisation. Cette tension contribue à expliquer la façon dont le capitalisme cognitif favorise l'éclatement et la spécialisation des savoirs de telle sorte que « la grande majorité connaît de plus en plus de choses mais en sait et en comprend de moins en moins » (Gorz, 2003, p. 111). Il en résulte la constitution de corps de spécialistes de plus en plus pointus et enfermés dans un savoir partiel, au détriment d'une pensée holistique capable de questionner les connaissances qu'ils mobilisent dans la production.

Finalement, l'importance de cette dynamique conflictuelle portant sur le contrôle des puissances intellectuelles de la production explique pourquoi le développement de la division capitaliste du travail, notamment à la suite de la première révolution industrielle, a consisté à essayer de vider, autant que possible, le travail de sa dimension cognitive et à le transformer dans son contraire, c'est-à-dire en une activité mécanique et répétitive. Nous avons là l'origine de la tendance que Marx caractérise comme le passage de la subsomption formelle à la subsomption réelle du travail au capital. Cependant, cette tendance, qui a trouvé sur bien des aspects son aboutissement historique dans le modèle de croissance fordiste, restera toujours imparfaite et inachevée. C'est sans cesse qu'un nouveau type de savoir tendra à se reconstituer au niveau le plus élevé du développement de la division technique et sociale du travail, comme Marx lui-même semblait déjà l'envisager lorsque, dans les *Grundrisse*, il développa les hypothèses du *General Intellect* et d'une crise de la logique de la subsomption réelle.

2. Connaissance et rapport capital/travail dans le capitalisme cognitif : des contradictions inédites

La crise sociale du fordisme, dont la crise actuelle montre le caractère en grande partie irrésolu, a correspondu à un niveau supérieur de grande crise par rapport aux autres grandes crises de mutation ayant traversé l'histoire du capitalisme industriel.

Elle a en effet affecté certains invariants parmi les plus essentiels du capitalisme industriel, en tant que système historique d'accumulation. Cette nouvelle grande « mue » du capitalisme trouve notamment son origine dans une remise en cause de la tendance à la polarisation des savoirs propre au capitalisme industriel. Ce renversement correspond à une crise de la logique de la subsomption réelle, du moins du point de vue du procès de travail. Il se traduit par l'affirmation d'une nouvelle hégémonie des connaissances vivantes, incorporées et mobilisées par le travail, par rapport aux savoirs formalisés, incorporés dans le capital constant et l'organisation managériale des firmes. En somme, le savoir et le travail intellectuel ne sont plus, comme l'affirmait la théorie économique de la connaissance depuis Smith, « la principale ou la seule occupation, d'une classe particulière de citoyens » ou l'apanage d'un secteur spécialisé de l'économie (Arrow, 1962). Ils se dispersent au sein de la société, et ces formes de dispersion de la connaissance vont progressivement se manifester au sein même des organisations et des rapports inter-firmes. Le point de départ de ce bouleversement plonge ses racines dans les conflits sociaux qui, à partir de la fin des années 1960, ont déterminé, en même temps que la crise sociale du taylorisme, une formidable expansion du salaire socialisé et des services collectifs du welfare au-delà des compatibilités du compromis fordiste.

Il en est résulté le développement de la scolarisation de masse et la formation d'une intellectualité diffuse. Ce phénomène ne correspond pas, de surcroît, au lent déploiement d'une tendance de longue période. Il s'agit en revanche d'un processus accéléré à l'échelle de l'histoire, impulsé par la demande de démocratisation de l'accès au savoir, conçue à la fois comme un moyen de mobilité sociale et de réalisation de soi, en rupture avec les normes du rapport salarial fordiste et de la société disciplinaire.

Il faut souligner à cet égard un argument essentiel concernant la genèse du nouveau capitalisme. La mise en place d'une économie fondée sur la connaissance précède d'un point de vue logique et historique la genèse du capitalisme cognitif. Ce dernier étant le résultat d'un processus de restructuration par lequel le capital tente d'encadrer et de soumettre à sa logique les conditions collectives de la production des connaissances et d'étouffer le potentiel d'émancipation inscrit dans l'essor d'une intellectualité diffuse.

Nous avons là l'ouverture d'une phase historique inédite relative au rapport capital/travail et au rôle de la connaissance dans l'économie. Deux évolutions majeures témoignent de l'importance de cette mutation qui affecte l'ensemble des conventions industrielles concernant la régulation du rapport salarial et l'organisation de la production.

La première évolution a trait à un fait stylisé souvent évoqué par les théoriciens de l'économie de la connaissance (Foray, 2009). Il est fait référence ici à la tendance historique à travers laquelle la part du capital nommé intangible (R&D, mais surtout éducation et santé) a dépassé celle du capital matériel dans le stock global du capital, et est devenue l'élément déterminant de la croissance. L'interprétation de ce fait stylisé présente au moins deux significations majeures, mais systématiquement passées sous silence par la littérature mainstream sur la knowledge-based economy.

La première est que cette tendance est étroitement liée aux facteurs à la base de l'essor d'une intellectualité diffuse : celle-ci rend compte de la partie la plus significative de la hausse du capital nommé intangible et représente aujourd'hui l'élément essentiel de la croissance à long terme. Ce que l'on nomme capital immatériel est donc en réalité incorporé pour l'essentiel dans les hommes et correspond aux facultés intellectuelles et créatrices de la force de travail. Autrement dit, pour utiliser la méthode marxienne de la critique de l'économie politique, le concept de capital immatériel (représentant aussi aujourd'hui, dans ses différentes composantes, la partie la plus importante de la capitalisation boursière) est un véritable oxymore qui, comme le soulignait Gorz dès 2003, contribue à expliquer la croissance du capital fictif et l'instabilité chronique du capitalisme financiarisé.

La seconde signification est que les ressorts sociaux et les véritables secteurs moteurs d'une économie fondée sur la connaissance ne se trouvent pas uniquement dans les laboratoires de R&D des grandes firmes. Ils correspondent surtout aux productions de l'homme par l'homme, assurées traditionnellement en Europe par les institutions communes du Welfare State (santé, éducation, recherche publique, etc.), selon une logique non marchande. Cette conclusion est par ailleurs confirmée par une analyse comparative à l'échelle internationale. Elle permet de mettre en évidence une corrélation positive forte entre le niveau de développement des services non marchands et des institutions du Welfare, d'une part, et celui des principaux indicateurs de développement et de performance économique et sociale d'une économie fondée sur la connaissance, d'autre part (Lucarelli et Vercellone, 2011). Un corollaire de ce constat est qu'un faible degré d'inégalités sociales et de genre va de pair avec une diffusion beaucoup plus importante des formes d'organisation du travail les plus avancées et, partant, avec une moindre vulnérabilité du système économique à la concurrence internationale des pays émergents (Lundvall et Lorenz 2009).

Malgré leur importance, ces faits sont occultés dans le débat sur la crise actuelle. L'explication de ces omissions renvoie à l'enjeu stratégique que représente pour le capital le contrôle biopolitique et la colonisation marchande des institutions du Welfare. Santé, recherche, éducation, formation et culture forment non seulement les modes de vie et la subjectivité, mais elles constituent aussi les piliers de la régulation des mécanismes de transmission et de production des connaissances. De plus, les productions de l'homme par l'homme représentent une part croissante de la production et de la demande sociale qui, jusqu'à présent a été principalement assurée en dehors de la logique marchande et à travers l'emploi d'un travail improductif de plus-value.

Nous avons là sans doute l'une des explications les plus logiques de l'irrationalité macro-économique des politiques pro-cycliques et des plans d'austérité réclamés par les marchés financiers et la *Troïka*.

Si la logique marchande dans ces secteurs s'étend, la santé, l'éducation ou la recherche correspondent à des activités qui ne peuvent être soumises à la rationalité économique du capital, sinon au prix d'un rationnement des ressources, d'inégalités sociales profondes et finalement d'une baisse drastique de la qualité et de l'efficacité sociale de ces productions, ce qui risquerait à terme de saper les ressorts mêmes de cette économie fondée sur la connaissance dont se nourrit le capitalisme cognitif et financiarisé. Trois arguments principaux plaident pour cette thèse.

Un premier argument est lié au caractère intrinsèquement cognitif, interactif et communicationnel de ces activités où le travail ne consiste pas à agir sur la matière inanimée, mais sur l'homme lui-même dans une relation de coproduction de services. En effet, sur le plan de l'organisation de la production et des critères d'efficacité, ces activités échappent à la rationalité économique du capital qui, elle, repose sur une conception essentiellement quantitative de la productivité que l'on peut résumer par une formule lapidaire: produire toujours plus avec moins de travail et de capital afin de réduire de cette manière les coûts et d'accroître les profits. Or, ce type de rationalité a pu tant bien que mal faire preuve d'une certaine efficacité dans la production de marchandises standardisées destinées à la consommation privée des ménages. Cependant, les productions de l'homme par l'homme relèvent d'une rationalité productive complètement différente de

celle du capitalisme industriel. Plus précisément, deux éléments principaux distinguent la logique de la production de l'homme par l'homme de celle de la fabrication de biens matériels reproductibles, au sens de David Ricardo.

D'une part, comme le remarquait déjà Marx dans le chapitre VI inédit du *Capital*, ni l'activité du travail, ni le produit (qui correspond à l'homme lui-même dans la singularité de chaque individu), ne sont véritablement standardisables. D'autre part, dans ces activités, l'efficacité en termes de résultats repose sur un ensemble de variables qualitatives liées à la communication, à la densité des relations humaines, au souci et donc à la disponibilité de temps pour l'autre, que la comptabilité analytique des entreprises n'est guère capable d'intégrer, sinon comme des coûts et des temps morts improductifs.

La tentative d'élever la productivité et la rentabilité de ces activités ne peut donc se faire qu'au détriment de la qualité, et de ce fait de l'efficacité sociale de ces activités. Nous avons en somme une contradiction flagrante entre la conception capitaliste et la conception sociale de la productivité qui résulte immédiatement de la nature intrinsèquement collective, cognitive et coproduite de ces activités.

Le deuxième argument est lié à la manière dont, dans un secteur comme la santé, le développement du progrès technique se traduit souvent plutôt par une baisse que par une augmentation de la productivité totale des facteurs, contrepartie d'une amélioration générale de la qualité des soins et donc de la qualité de vie et de la productivité sociale de la force de travail (Boyer 2002).

Un troisième argument est lié aux distorsions profondes que l'application du principe de la demande solvable introduirait dans l'allocation des ressources et dans le droit à l'accès à ces biens, en déterminant des pratiques discriminatoires et une logique de rationnement affectant tout autant la quantité que la qualité des prestations fournies.

La seconde évolution concerne la manière dont, tant du point de vue de la création de la valeur que de l'emploi, l'hégémonie fordiste d'une division technique du travail cède la place à celle d'une division cognitive du travail. Dans ce cadre, l'efficacité productive ne dépend plus de la décomposition du processus de production en opérations répétitives et prescrites. Elle repose sur la polyvalence et la complémentarité de divers blocs de savoirs que les travailleurs mobilisent collectivement pour réaliser un projet productif et s'adapter à une dynamique de changement continu. La hausse de la dimension cognitive du travail entraîne celle de sa partie « invisible », difficilement codifiable et prescriptible. Cela est d'autant plus vrai que le travail cognitif, contrairement au travail taylorien, tend à empiéter sur l'ensemble des temps de vie. De par sa nature, il fait appel à une activité qui se déroule tant en dehors que dans le cadre de l'entreprise et de l'horaire officiel de travail. Les frontières traditionnelles entre travail et non-travail s'estompent, et cela à travers une dynamique éminemment contradictoire. Il s'ensuit la déstabilisation de deux éléments essentiels régissant les termes canoniques de l'échange capital/travail dans le capitalisme industriel.

Tout d'abord, dans les activités intensives en connaissances, où le produit du travail prend une forme éminemment immatérielle, on assiste à la remise en cause de l'une des conditions premières du contrat salarial, à savoir la renonciation de la part des travailleurs, en contrepartie du salaire, à toute revendication sur la propriété du produit de leur travail. Dans des activités comme la recherche ou les logiciels, par exemple, le travail ne se cristallise pas dans un produit matériel séparé du travailleur : le produit demeure incorporé dans son cerveau et indissociable de sa personne. Cela contribue à expliquer la pression exercée par les firmes pour obtenir un renforcement des droits de propriété intellectuelle et intégrer dans les contrats de travail des clauses strictes concernant le secret, pour s'approprier les connaissances et clôturer les mécanismes permettant leur circulation. Elle explique aussi, bien que pour des raisons inverses, l'efficacité productive supérieure, en termes de qualité et d'innovation, du modèle productif du logiciel libre, où la coopération horizontale du travail,

la libre circulation des connaissances et des formes de propriété fondées sur le commun comme le copyleft, se renforcent et s'alimentent l'une l'autre.

Ensuite, l'unité de temps et de lieu de la prestation de travail propre au rapport salarial fordiste en sort profondément altérée. Le temps de travail officiel n'est plus qu'une fraction du temps effectif de travail. Le vieux dilemme concernant l'exécution du contrat de travail réapparaît avec force sous des formes nouvelles. Le capital est non seulement à nouveau dépendant des savoirs des salariés, mais il doit obtenir une mobilisation active de l'ensemble des connaissances et des temps de vie des travailleurs. Cette dynamique engendre une tension croissante entre la tendance à l'autonomie du travail cognitif et la tentative du capital d'assujettir l'ensemble des temps sociaux à la logique hétéronome de sa valorisation.

Dans ce cadre, la régulation du rapport salarial est soumise à deux mutations majeures et étroitement imbriquées.

La première, sur le plan macro-économique et social, concerne le retour en force de mécanismes de désocialisation de l'économie et de renforcement de la contrainte monétaire au rapport salarial, qui ne sont pas sans rappeler ceux de l'accumulation primitive et de la subsomption formelle, au premier âge de la naissance du salariat moderne.

Les anciennes garanties nouées autour du rapport salarial fordiste, en termes de sécurité de l'emploi et de protection sociale, apparaissent au patronat comme autant de facteurs de rigidité, de désincitation au travail et de perte de contrôle sur la libre mobilité et le nomadisme du travail cognitif. Aussi, l'ancien binôme fordiste garantie de l'emploi/travail prescrit et peu qualifié semble-t-il ainsi céder la place à un nouveau modèle centré sur la combinaison structurelle de la précarité et du phénomène du déclassement, où, par ce concept, nous désignons un processus de dévalorisation des conditions d'emploi et de rémunération par rapport aux qualifications certifiés et aux compétences effectivement mobilisés par les travailleurs dans le processus de production. En un certain sens, on peut affirmer que déclassement et précarité diffuse sont au capitalisme cognitif ce que le processus de déqualification/surqualification de la force de travail (Freyssinet, 1977) était au capitalisme industriel.

Cette dynamique risque d'avoir elle aussi des effets pervers sur le développement des forces productives d'une économie fondée sur la connaissance. La mobilisation des savoirs des travailleurs et les économies dynamiques d'apprentissage impliquent en fait un horizon de long terme et une sécurité de revenu assurant le renouvellement des connaissances et la variété des trajectoires professionnelles.

La seconde mutation, sur le plan des pratiques de gestion des ressources humaines, a trait à la manière dont le capital est conduit à reconnaître au travail une autonomie croissante dans l'organisation de la production, même si cette autonomie est contrôlée et se limite au choix des moyens pour atteindre des objectifs hétéro-déterminés. Comme pour la création de la valeur, les dispositifs managériaux de contrôle du travail se déplacent eux aussi de plus en plus en amont et en aval de l'acte productif direct. La prescription tayloriste du travail cède la place à la prescription de la subjectivité et de l'obligation du résultat. Le travail, dans ce cadre, doit lui-même prendre en charge la tâche de trouver les moyens de réaliser les objectifs fixés par la direction de l'entreprise souvent de manière délibérément irréaliste. Le but est de pousser ainsi les travailleurs à une adaptation totale aux objectifs de l'entreprise, en intériorisant en même temps comme une faute l'incapacité de les réaliser pleinement. Le tout est complété par une batterie de tests et d'enregistrements comptables des compétences qui touchent souvent les composantes les plus intimes de la subjectivité d'un travailleur. Le résultat est un véritable système d'injonctions paradoxales qui concerne aussi bien les valeurs éthiques que la réalisation d'objectifs délibérément inconciliables (qualité/quantité, fidélité à l'entreprise/solidarité envers les collègues et les clients, etc.)

Dans ce sens, on ne peut que partager la thèse de Gaulejac et Mercier (2012) selon laquelle, s'il faut trouver un nouveau Taylor de la division cognitive du travail, celui-ci serait le Becker de la théorie économique de la famille, lorsqu'il postulait que la création du sens de culpabilité et la blessure narcissique infligées aux enfants ne sont qu'un mécanisme économiquement rationnel pour s'assurer leur fidélité et leur servitude volontaire. Il en résulte une individualisation du rapport salarial et une déstabilisation des collectifs de travail qui sacrifient aux exigences de contrôle les méthodes qui garantiraient les mécanismes les plus efficaces de régulation d'une organisation cognitive du travail.

Finalement, qu'il s'agisse de la déstabilisation des institutions du welfare, des modes de management du travail cognitif et de régulation du rapport salarial, sans oublier la tragédie des anticommons de la connaissance, il existe un nœud de contradictions profond entre la logique du capitalisme cognitif et les conditions sociales et institutionnelles susceptibles de permettre l'épanouissement d'une société de la connaissance qui porte en son sein la possibilité du dépassement de l'ordre marchand et du profit du capital.

Bibliographie

- Boyer R. (2002), La croissance de □but de sie □cle, Albin Michel, Paris.
- Freyssenet, M. (1977), La division capitaliste du travail, Savelli, Paris.
- Foray, D. (2009), L'économie de la connaissance, La Découverte, Paris.

- Gaulejac V. et Mercier A. (2012), Manifeste pour sortit du mal-être au travail, Desclée De Brouwer, Paris.
- Gorz A. (2003), L'immate□riel:
 connaissance, valeur et capital, Galile□e,
 De□bats, Paris.
- Lucarelli S. et Vercellone C. (2011), «
 Welfare systems and social services
 during the systemic crisis of cognitive
 capitalism », European Journal of
 Economic and Social System, pp. 77-100.
- Lundvall B. et Lorenz Ed. (2009), « On the Role of Social Investment in the Learning Economy: A European Perspective », in Morel N., Palier B., Palme J., (éd) What Future for Social Investment?, Institute for Futures Studies, Digaloo, Stockholm 2009.
- Monnier J.M. et Vercellone C. (2014), « Le capitalisme cognitif, nouvelle forme de capitalisme ? », in « Comprendre le capitalisme », Hors-série n° 5, Problèmes économiques, La Documentation Française, pp. 117-120.
- Negri A. et C. Vercellone (2008), « Le rapport capital/travail dans le capitalisme cognitif », Multitudes, n° 32, pp. 39-50.
- Vercellone C. (2014), Connaissance et division du travail dans la dynamique longue du capitalisme. Une approche ne□omarxiste du capitalisme cognitif.
 Habilitation a□ diriger les recherches,
 Universite□ Paris 1 Panthe□on-Sorbonne.

Aux fondements du capitalisme managérial : Connaissance et rapports de classe

mardi 4 août 2015, par Dominique Lévy, Gérard Duménil

Afin de caractériser la nouvelle phase dans laquelle le capitalisme est entré depuis quelques décennies, on peut affirmer sans risque de se tromper qu'il est « financier », « mondial » et « néolibéral »... Cet article se place cependant dans une perspective historique plus longue, et moins consensuelle dans les rangs de la gauche : celle de l'évolution séculaire des « rapports de production » et des « modes de production ». Nos économies et sociétés sont des « capitalismes managériaux », une expression qui souligne une hybridité entre modes de production : capitalisme, d'une part, et managérialisme, d'autre part (en français, un manager n'est rien d'autre qu'un cadre, c'est pourquoi nous préférons parler de capitalisme et de cadrisme). Cette transformation fut le résultat d'une lente évolution amorcée par l'importante révolution des institutions de la propriété des moyens de production au début du XX° siècle. Une de ses manifestations fut l'établissement d'une structure sociale faisant des cadres une nouvelle classe aux côtés des classes capitalistes et classes populaires, initialement une classe moyenne, mais aujourd'hui, une nouvelle classe supérieure.

Cette évolution a fait de la « connaissance » (de manière équivalente, du savoir ou de la compétence) un enjeu central au sein des relations sociales : un savoir d'encadrement (d'organisation, de direction, technique, scientifique...), dont les cadres ont le monopole, inextricablement lié à des hiérarchies. Du strict point de vue des rapports de production, son champ d'exercice est l'entreprise, mais il embrasse toutes les institutions sociales, étatiques ou non, nationales ou internationales. Il s'étend au-delà du salariat dans les professions libérales. C'est dans cette relation cadriste que se noue le rapport « savoir-pouvoir » dans les sociétés contemporaines. Quoiqu'il leur soit très antérieur, ce rapport cadriste fait un large usage des nouvelles techniques de l'information, mais on ne saurait faire surgir le rapport de classe d'une quelconque évolution technologique autonome.

La première section est consacrée aux structures de classe du capitalisme contemporain. La seconde contient la discussion plus directe du rapport savoirpouvoir.

Cet article emprunte à de nombreux travaux antérieurs, récemment synthétisés et développés dans notre livre *La grande bifurcation* [1]. C'est notamment dans ce livre qu'on trouvera notre analyse

des perspectives politiques.

I. Empirie et théorie du capitalisme managérial

Cette section introduit à l'analyse des structures de classe du capitalisme managérial, dont le trait fondamental est la montée d'une classe de cadres. Cette analyse est menée aux deux points de vue complémentaires et symétriques, ceux de l'empirie et de la théorie.

A. Un marqueur des structures de classe : le profil des revenus

Aucune série statistique ne permet de tracer sans ambiguïtés les lignes de partage qui traversent les structures de classe, et l'empirie ne saurait se substituer à la théorie. Pourtant, l'examen des hiérarchies et compositions des revenus est très suggestif. On va en faire ici usage en guise d'entrée en matière.

Une grande publicité a entouré récemment la publication des données rassemblées par Thomas Piketty et ses collaborateurs concernant la *montée* des inégalités. Elles disent également d'autres choses si on les examine à d'autres points de vue. Elles nous informent sur la composition des hauts revenus — revenus du travail et du capital (loyers, intérêts et dividendes) —, en particulier concernant les revenus du fameux 1 % du sommet des hiérarchies (que certains mouvements sociaux ont pris pour cible de leur contestation [2]).

Plaçons-nous aux États-Unis, où ces tendances sont les plus accentuées (conjointement au Royaume-Uni). Quelles sont les familles composant le 1 % dans ce pays (soit un peu plus de 1 600 000 familles en 2013) ? On y trouve bien entendu les grandes familles capitalistes, dont une fraction importante du revenu est le revenu du capital. Nous sommes bien dans un « capitalisme ». Pourtant, 80 % des revenus perçus par ce groupe privilégié sont des salaires, y compris toutes les bonifications (le pourcentage est celui des salaires rapportés à la somme des salaires et revenus du capital). Également frappante est l'observation que, dans les années 1920, 60 % des revenus de ce groupe étaient, symétriquement, formés de revenus du capital. Cette ascension séculaire des salaires fut très régulière, et ne fut pas affectée par la succession de la Seconde Guerre mondiale, du compromis social de l'après-guerre, ainsi que des financiarisation, déréglementation et mondialisation néolibérales [3].

Ces salariés du haut des hiérarchies forment un groupe incomparablement plus nombreux que le petit monde des PDG. En fait, l'étude du profil des inégalités montre que cette invasion des sommets par les salaires au détriment des revenus du capital est, aux États-Unis, l'apanage de couches réunissant entre 5 et 10 % des ménages au plus haut. Nous y voyons l'expression quantitative de l'accession graduelle des salariés du haut des hiérarchies à un nouveau statut de classe supérieure aux côtés des classes capitalistes, ce que vient appuyer l'observation que cette salarisation des sommets de la pyramide sociale s'est combinée dans le néolibéralisme à la hausse des inégalités, dont ces salaires sont le principal vecteur. En s'en tenant à l'essentiel, on peut donc affirmer qu'au début du XX^e siècle, le 1 % du sommet des hiérarchies de revenus était une classe de capitalistes, alors que cette

catégorie sociale est, aujourd'hui, devenue principalement une classe de cadres. Nous sommes dans un « capitalisme managérial ».

Au plan géographique, ces évolutions sont beaucoup moins avancées en Europe continentale, notamment en France. Si de vraies gauches n'accèdent pas au pouvoir, on peut cependant pronostiquer que nous allons suivre une voie similaire. Les données récentes indiquent que ce processus est déjà amorcé.

B. Les cadres sont-ils une classe?

Notre perspective théorique est celle d'un marxisme fondamentaliste et révisionniste.

Fondamentalisme. Marx a posé une thèse sur l'histoire, faisant grand cas de la production. Chaque époque de l'histoire de l'humanité se distingue par un canal d'appropriation par un groupe social particulier du travail (du produit du travail) d'un autre groupe. Des exemples de tels canaux sont la corvée dans le féodalisme ou la plus-value dans le capitalisme. Ce travail accaparé est désigné par Marx comme le « surtravail », et les groupes sociaux impliqués dans cette appropriation sont définis comme classes sociales. Dans l'analyse de Marx, l'histoire a, de plus, un sens (une direction), dont le fil conducteur est le progrès de la « socialisation » de la production (au sein de réseaux comme celui de la grande entreprise ou de la division sociale du travail entre ces entreprises, ainsi que dans le tissu des institutions de coordination et de contrôle aux plans national et mondial). Ce grand déterminisme économique est étroitement articulé aux luttes de classes dans une relation d'interdépendance complexe (notamment, la socialisation dans le capitalisme engendra la classe prolétarienne, fer de lance des luttes et fossoyeuse de la classe capitaliste), laissant une place à des degrés de contingence significatifs selon les aléas inhérents aux modalités et dénouements des luttes [4].

Révisionnisme. De manière très optimiste, et dans la continuité des courants universalistes ouverts par les Lumières, Marx pensait que la convergence de ces tendances et luttes engendrerait nécessairement la transition vers une société porteuse de

l'émancipation de l'humanité par élimination des dominations de classe. À ce titre, on peut affirmer, qu'il se trompait lorsqu'il voyait dans un tel dénouement le produit quasi direct des contradictions du mode de la production capitaliste. Les tendances sous-jacentes au développement de la production capitaliste provoquèrent, en fait, la montée d'une classe d'organisateurs et de compétents, les cadres, dans les entreprises et les institutions sociales, possédant le statut potentiel de nouvelle classe dominante dans un nouveau mode de production. Nous appelons « hypothèse cadriste », cette thèse que les nouveaux rapports de production sont susceptibles d'accéder à l'autonomie, dans un mode de production (un mode d'appropriation du surtravail) post-capitaliste, qu'on peut qualifier de managérialisme ou cadrisme.

Cette ascension de la classe des cadres s'est réalisée dans deux contextes, celui du capitalisme managérial et celui, éphémère, des sociétés se réclamant du socialisme. Les rapports de production caractéristiques des formations sociales actuelles sont hybrides, marqués par la coexistence des deux types de relations : des rapports de propriété concernant les classes capitalistes, et de contrôle concernant les classes de cadres. Le nouveau canal de l'appropriation du surtravail (devenu le canal dominant comme le suggèrent les données de Piketty) est un canal salarial. Ce rôle central du salaire (par le biais des inégalités de salaire) cache la nature de classe de ce nouveau rapport de production (prolongeant ainsi l'occultation, déjà inhérente au capitalisme, où des individus déclarés égaux en droit, employeurs et employés, acheteurs et vendeurs de la force de travail, se rencontrent sur des marchés). De cette hybridité découle la structure sociale ternaire du capitalisme managérial avec ses trois classes : capitalistes, cadres, et classes populaires d'ouvriers et d'employés (abstraction faite de toutes les classes intermédiaires d'artisans et commerçants indépendants). Comme dans toute transition de ce type (par exemple, durant l'Ancien Régime), la coexistence des deux classes supérieures suscite des processus de métissage (des noblesentrepreneurs dans l'Ancien régime, des capitalistescadres dans le capitalisme managérial). Dans les

pays se réclamant du socialisme, les états-majors révolutionnaires s'établirent en tant que dirigeants du mouvement social, formèrent l'embryon d'une nouvelle classe après la victoire, et engendrèrent finalement une nouvelle classe de cadres héritière de la révolution. La notion de « capitalisme d'État », c'est-à-dire d'un capitalisme sans classe capitaliste est insoutenable et témoigne de la panique créée à gauche par l'évocation des cadres comme une classe, et, a fortiori, comme classe dominante.

Dans un cadre marxiste strictement orthodoxe, la référence à la production et aux rapports de production pose un problème difficile concernant les cadres des instances gouvernementales et des administrations (les représentants élus et les hauts fonctionnaires). Marx leur confère un statut auxiliaire comme frange supérieure de ce qu'il désignait comme des « bureaucraties ». Il ne les intégra jamais aux structures de classe (si ce n'est, peut-être, de manière incidente, dans un sens possiblement étendu du terme « classe »). À partir du moment où le statut de classe est reconnu aux cadres d'entreprise par le biais d'un canal spécifique d'appropriation du surtravail, cette position théorique devient difficile à tenir. La mise à jour du cadre analytique de Marx que nous avons entreprise reste certainement incomplète. Ce qu'on a désigné plus haut comme un « révisionnisme » ne serait qu'un premier pas parmi ceux restant à accomplir. Ce constat suggère que Marx a bien posé une thèse sur l'histoire, jusqu'alors indépassée, mais qu'il est sans doute abusif d'affirmer qu'il a fondé la science de l'histoire (au sens althussérien) [5].

II. La dialectique du savoir et du pouvoir

La connaissance, ou le savoir, ou la compétence jouent un rôle décisif dans la définition des nouveaux rapports de production (des nouveaux rapports d'appropriation du surtravail), des nouvelles configurations de classe et des structures étatiques. Une notion comme celle de « savoir », ainsi mobilisée dans la caractérisation de rapports sociaux de domination, n'en sort pourtant pas indemne. Le rapport cadriste, dans ses dimensions économique et

politique, ne se conçoit pas en référence à la seule accumulation de connaissances — un savoir abstrait, a priori très noble — mais se définit dans une relation bipolaire savoir-pouvoir, dont le contenu est dicté par des pratiques sociales. Affirmer que le savoir n'y joue qu'un rôle fictif serait erroné ; prétendre que le savoir « constitue » la classe en tant que telle serait également abusif.

Le recours à la notion de « savoir-pouvoir » évoque directement les analyses de Michel Foucault. Il ne fait aucun doute que le savoir est un outil potentiel de domination, qu'il a fonctionné comme tel, et qu'il continue de le faire. Le caractère spécifique de notre cadre analytique est que nous ne n'attribuons pas à cette propriété le statut d'une réfutation des thèses que Marx posa sur l'histoire des sociétés humaines, en particulier du rôle central prêté à la production (à l'appropriation du surtravail) [6].

A. Le savoir-pouvoir dans le champ de l'économie

On peut appréhender le rapport cadriste dans le champ de l'économie au confluent de plusieurs grands processus historiques [7].

Dans la petite production du XIX^e siècle, le savoirfaire des artisans de production était déjà significativement organisé en amont du marché, tout en préservant l'indépendance des producteurs, dans ce que des historiens ont appelé la « fabrique collective » [8], c'est-à-dire l'articulation autonome des processus de travail indépendamment de la coordination d'un capitaliste (ou a fortiori d'un cadre). Le processus de socialisation changea, cependant, de forme et s'approfondit au fil des progrès de la manufacture, puis dans le passage à la grande industrie à l'échelle de l'atelier et sous la tutelle du propriétaire, comme dans la fameuse manufacture d'épingles décrite par Adam Smith, où chaque travailleur était confiné à l'exécution d'une tâche très précise. Les gains en productivité ainsi réalisés et supportés par la mécanisation privaient les artisans, incapables de soutenir la concurrence des manufactures, de leur autonomie potentielle. Il en résulta une double expropriation, celle des moyens de production et des savoir-faire par le

capitaliste-entrepreneur, à travers un ensemble de mutations institutionnelles et techniques dans lesquelles les cadres jouèrent un rôle de plus en plus important. La tutelle de l'atelier se doublait de la dépossession des savoirs qui joua et joue encore un rôle clef dans le maintien des dominations de classe par-delà l'expropriation des moyens de production.

Avec la croissance de la taille des entreprises, les tâches de ce que Marx appelait le « capitaliste actif » (par opposition à l'actionnaire et le détenteur d'obligations) se complexifièrent et se multiplièrent. Ces tâches sont des tâches techniques et de gestion (de management) : l'achat de matières premières, l'embauche (la gestion des personnels), l'organisation de l'atelier, la surveillance, la commercialisation des marchandises et services, etc. Dès le XIX^e siècle, ces activités débordaient de plus en plus les capacités et compétences d'un seul individu ou d'un noyau familial. Les propriétairesentrepreneurs déléguèrent ces fonctions à des salariés, donnant progressivement naissance à de véritables états-majors de gestion, des cadres d'entreprise (entourés d'employés les secondant) [9].

Simultanément, les capitalistes s'attachaient temporairement ou durablement les services d'ingénieurs, chimistes, architectes..., capables de définir des procédés de fabrication, de concevoir des machines et des moyens de transport, l'architecture des édifices, l'architecture navale, le tracé des mines, etc.

Au terme de ces évolutions, l'exercice du savoir est devenu l'objet d'un monopole, celui de l'initiative, de la décision et de l'autorité qu'entérine la hiérarchie. La structure de l'entreprise consacre désormais la séparation des tâches de *production* et d'« organisation » au sens large (englobant la maîtrise des procédés techniques ou la commercialisation). Cette séparation se double du clivage entre les fonctions spécifiquement cadristes et les activités auxiliaires assurées par des employés. On sait également que cette séparation du « geste » de production et de l'organisation possède ses limites, car l'intervention des travailleurs au-delà de la position d'exécutant dans laquelle ils sont confinés reste une condition essentielle du bon déroulement

du processus de travail. La « compétence technique » et le « savoir-faire » offrent une certaine résistance aux relations de classe.

Cette grande mécanique sociale est celle des pouvoirs de classe, mais elle est aussi celle de leur « reproduction », car la connaissance est, d'une part, la condition et le produit de son exercice, et est, d'autre part, transmise hors des lieux de travail par les milieux familiaux et, plus généralement, sociaux. Nous laissons ici de côté cet aspect sociologique.

B. Le savoir-pouvoir dans le champ du politique

La seconde facette du rapport cadriste, au moins aussi importante que la précédente, a trait à la direction (la position de dirigeant) dans le champ du politique. On fait ici référence aussi bien à la direction des organisations politiques, à la « représentation », quel que soit le processus de sélection (l'élection ou le choix par des instances supérieures), qu'à la haute administration, sans que la frontière puisse être strictement tracée. L'idée clef est que, dans nos régimes politiques, la conduite des affaires publiques (et de la contestation) est l'apanage de cadres politiques et administratifs. La connaissance (la compétence politique) y joue un rôle équivalent au précédent dans la définition de la position hiérarchique supérieure. On y retrouve donc naturellement la même « dialectique » : le savoirfaire justifie la position privilégiée (d'élu, de haut fonctionnaire, de dirigeant politique), qui, symétriquement, est le vecteur de l'acquisition des connaissances et de la préservation de leur monopole. Là également, on ne saurait nier le rôle de la connaissance/compétence, ni en faire un facteur autonome (c'est-à-dire appréhendé hors du rapport social).

Ce trait cadriste du savoir-pouvoir dans le champ du politique – le fait que la vie politique est conduite par des cadres au nom d'une compétence revendiquée – a été identifié depuis longtemps, et ses risques pour la démocratie soulignés. Sans remonter à l'Antiquité, on sait que Jean-Jacques Rousseau dénonça les risques inhérents à la « représentation » (la délégation de l'action politique) : « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle

ne peut être aliénée

» [10]. Pourtant, une société doit être gouvernée et administrée. Cette tension entre la délégation nécessaire de la volonté populaire — corrélative au monopole de fait de la connaissance — et l'usurpation des pouvoirs qu'elle autorise minent le fonctionnement de l'ensemble des institutions dites « démocratiques ». Il est hors de question d'en brosser ici un quelconque tableau historique. On en évoquera brièvement trois types de circonstances.

Un premier contexte est celui de la Révolution française, qui combina les dynamiques inhérentes à une révolution bourgeoise (qu'on peut à ce titre comparer à celles gouvernant les révolutions anglaises du XVII^e siècle) aux valeurs d'émancipation qu'avaient ouvertes certains courants des Lumières. Il en résulta une tension proprement extraordinaire dans l'exercice d'une représentation à prétention populaire, dont Robespierre fut la figure emblématique [11]. On peut également évoquer la Conjuration des égaux de Gracchus Babeuf, qui, quant à lui, avait compris et déclaré sans ambiguïtés que l'égalité en droit est un vain mot sans égalité économique, mais dont le groupe, comme tous les autres représentants de mouvements sociaux, se trouva confronté, dans la conduite de la lutte, au choix de la délégation de la direction au bénéfice d'un noyau étroit, voire d'un leader unique, et qui envisageait, dans l'administration sociale qui aurait suivi la victoire, la remise entre les mains de « magistrats » de l'organisation de la distribution des produits. Pas d'égalité sous le joug de la propriété; quelle égalité sous le règne de la délégation?

Le grand arc séculaire de ce qu'on appelait dans les années 1970 le « marxisme-léninisme » (par exemple, sous la plume d'Althusser et de ses collaborateurs) fut tout entier traversé par cette même tension entre une déclaration de démocratie radicale et la délégation des pouvoirs inhérente au cadrisme politique. Déjà, au sein de la Première Internationale, Marx fut accusé d'incarner un courant « autoritaire » face aux revendications anarchistes. Il comprit, après la Commune de Paris, qu'il décrivit comme un modèle de démocratie directe, la nécessité de l'organisation en Parti (avec un P majuscule, cette fois, c'est-à-dire autre chose que le parti, au sens du « parti pris », du

Manifeste). Lénine poussa le réalisme jusqu'à proclamer la nécessaire existence et le rôle directeur d'une avant-garde révolutionnaire, tout en caressant l'idéal d'une démocratie radicale (« tout le pouvoir aux soviets »). L'avenir a prouvé qu'il y avait beaucoup de vérité dans les jugements de Rousseau et de Lénine!

C. Les cadres, les autres classes et leur classe

La concentration des pouvoirs de décision entre les mains d'une minorité détenant un certain savoir est un trait fondamental des deux aspects du rapport cadriste dans les champs de l'économique et du politique.

Dans une société où les rapports de production demeuraient clairement pré-cadristes, il existait des « cadres », au sens d'individus placés dans une position hiérarchique supérieure au nom d'une connaissance (un savoir-faire, une compétence). Qu'il s'agisse de la production ou du politique et de l'administratif, l'exercice de leur pouvoir venait alors s'articuler à la structure de classe de l'époque, où ils trouvaient une place auxiliaire, ce qui n'interdisait pas l'éventuelle affirmation de traits spécifiques dans des phases historiques particulières. Dans les entreprises capitalistes antérieures au capitalisme managérial, le pouvoir cadriste embryonnaire s'exerçait ainsi au nom des propriétaires. Comme l'ont montré les révolutions du XVII^e et XVIII^e siècles, toute délégation de l'action politique populaire aboutit à une telle intégration des cadres politiques et administratifs aux réseaux des classes dominantes alors existantes. Cela n'empêcha pas, par ailleurs, la mise en marche du grand processus de constitution de la grosse machine étatique moderne sous l'Ancien Régime, que continuèrent la

Révolution française et les régimes qui suivirent, où les cadres administratifs jouèrent un rôle clef avant même la transformation radicale de l'entreprise [12].

Dans les sociétés où le rapport cadriste est inscrit dans les rapports de production (notamment au sens de l'appropriation salariale d'un surtravail), en voie de consolidation et allant à la rencontre des agents des structures gouvernementales et administratives, la situation est autre. Une fois la classe constituée, ces options des cadres peuvent être davantage (dans une mesure plus ou moins grande selon la maturité du rapport cadriste) l'expression du point de vue de leur propre classe. La poursuite de la socialisation dans ses formes d'organisation extérieures à l'entreprise est à l'origine d'un processus de convergence entre les deux dynamiques, celles de l'économique et du politique, qui perdent d'ailleurs beaucoup de leur autonomie. Dans ces sociétés, les cadres s'insèrent dans le jeu des dominations et luttes de classe en tant que classe.

C'est dans les pays se réclamant du socialisme que cette identification des cadres à leur nature de classe, aux plans économique et politique, fut la plus poussée, car ils avaient éliminé les autres classes supérieures. La connaissance se trouvait ainsi promue au statut de prétendue assise sociale exclusive des hiérarchies. On rappellera, de manière anecdotique, que la propagande du Parti communiste chinois le présente encore de nos jours comme le Parti du savoir. Dans nos sociétés, cette identification s'exprime de manière plus subtile dans le jeu des alliances : l'alliance entre cadres et classes populaires des premières décennies de l'après-Seconde Guerre mondiale et l'alliance entre classes capitalistes et cadres dans le néolibéralisme.

Notes

[1] G. Duménil and D. Lévy. *La grande bifurcation. En finir avec le néolibéralisme*. La Découverte, Coll. « L'horizon des possibles », Paris, 2014.

- [2] « Ce que nous avons tous en commun, c'est que <u>nous sommes les 99 %</u> qui ne tolèrent plus l'avidité et la corruption des 1 % restant. » *Occupy Wall Street' to Turn Manhattan into 'Tahrir Square'*http://www.ibtimes.com/occupy-wall-street-turn-manhattan-tahrir-square-647819.
- [3] Voir la Figure 3 de G. Duménil et D. Lévy, « Neoliberal Managerial Capitalism : Another Reading of Piketty's, Saez's, and Zucman's Data », à paraître dans l'*International Journal of Political Economy*, Été 2015 (voir http://www.jourdan.ens.fr/levy).
- [4] Par exemple, à un siècle d'intervalle, les révolutions anglaise et française ont établi la primauté politique des bourgeoisies sur l'absolutisme hérité du féodalisme, témoignant de l'inexorable dynamique des rapports de production. Pourtant, les configurations des alliances de classe et le jeu des luttes ont engendré des trajectoires très distinctes dans les deux pays.
- [5] On sait qu'Althusser identifiait dans la trajectoire intellectuelle du jeune Marx une « coupure épistémologique », possédant deux volets : la fondation de la théorie scientifique de l'histoire, « le matérialisme historique », et d'une philosophie, le « matérialisme dialectique » (autrement appelé « théorie de la méthode »).
- [6] On trouvera une vision de la relation Marx-Foucault comme relation de complémentarité dans le livre de Jacques Bidet, *Foucault avec Marx*, La Fabrique, Paris 2014.
- [7] Voir la grande fresque dressée dans S. Pollard, *The Genesis of Modern Management. A Study of the Industrial Revolution in Great Britain*, London : Edward Arnold ; Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1965.
- [8] On peut consulter le livre que Maurizio Gribaudi a récemment consacré à la vie ouvrière à Paris. La fabrique collective y est définie de la manière suivante : « un système de production fondé sur la coordination et l'intégration des produits du travail d'un nombre important de maîtres ouvriers, travaillant seuls ou avec le concours d'un nombre restreint d'ouvriers ou de proches » (p. 177), témoignant de l'étroite articulation de processus de production artisanaux individuels (ou quasi individuels) (*Paris ville ouvrière. Une histoire occultée, 1789-1848*, La Découverte, Paris 2014).
- [9] Une étape cruciale fut la révolution de la gestion (révolution managériale) à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e aux États-Unis. On peut citer à ce propos : T. Veblen, *Absentee Ownership and Business Enterprise in Recent Times. The Case of America*, B.W. Heubsch, New York, 1923 ; J. Burnham, *The Managerial Revolution : What is Happening in the World*, New York 1941 ; A.D. Chandler, *The Visible Hand. The Managerial Revolution in American Business*, Cambridge, 1977.
- [10] Jean-Jacques Rousseau, Œuvres, Gallimard, Pléiade, t. III, p. 429.
- [11] D'ailleurs, Robespierre, grand lecteur de Rousseau comme bien d'autres, rappela la proposition de Rousseau concernant la représentation, pour s'en désolidariser en partie : « Rousseau a dit qu'une nation cesse d'être libre, dès le moment où elle a nommé des représentants. Je suis loin d'adopter ce principe sans

restriction [...]. » (Maximilien Robespierre, Œuvres, Paris, Société des études robespierristes, t. IV, p. 142.) Il était lui-même un représentant! [12] On touche ici aux attaques bien connues, menées par François Furet, contre l'interprétation de l'histoire par Marx, visant à redonner sa place à l'autonomie de l'État vis-à-vis de ses déterminants « sociaux », c'est-àdire « de classe ». François Furet, Marx et la Révolution française, Textes de Marx présentés, réunis, traduits, par Lucien Calvé, Flammarion, Paris, 1986.

À qui appartient la connaissance?

mardi 4 août 2015, par Hervé Le Crosnier

Le terme « société de la connaissance » est devenu un signe de ralliement pour décrire les sociétés contemporaines [1]. Il désigne d'une part le basculement technique qui offre une place de plus en plus grande aux machines de « traitement de l'information » dans le processus productif. D'autre part, il souligne la place de la connaissance dans la capacité à faire société... quand celle-ci est partagée. Source d'innovations productives et sociales, la connaissance est également l'enjeu d'un affrontement mondial concernant son mode de production, d'appropriation, son usage et les règles de son partage. Si nous entrons dans une « société de la connaissance », c'est donc au sein même des processus de gestion du savoir que résident les formes nouvelles de la lutte de classes. Car loin d'être inter-classistes, comme le rêvaient les promoteurs de la « société post-industrielle » dans les années 1970, l'organisation de la production et l'usage de la connaissance conduisent au contraire à un renforcement de nouvelles formes de domination. Au point que l'on peut penser que cette appellation recouvre en réalité la seconde phase de la mondialisation, celle qui instaure un nouvel ordre mondial de l'usage des savoirs.

Société de la connaissance

Le terme date de la fin des années 1990. Auparavant, on parlait de « société de l'information », une expression utilisée par l'ONU pour titrer le SMSI (Sommet mondial sur la société de l'information) de 2003 et 2005. Mais, sous ce terme, se cachait plus sûrement une « société de l'internet », avec tous les mythes qui l'ont accompagnée (gratuité de l'information, horizontalité des échanges, capacitation des individus). Des mythes qui ont fait que ce fameux SMSI et les déclarations des États qui en sont issues faisaient pleinement l'impasse sur trois éléments clés : le travail, les médias et la propriété intellectuelle.

La notion de société de la connaissance a au départ été portée dans une vision irénique par l'Unesco, qui ajoutait même la notion de « société des savoirs partagés ». Mais, très vite, le terme a été doublé d'une « économie de la connaissance ». La « Stratégie de Lisbonne », adoptée en 2000, visait ainsi à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » [2]. On sait ce qu'il en est

maintenant, mais il reste intéressant de voir qu'un tel projet passait par la promotion de la recherche & développement et de l'innovation. Une manière de ne pas affronter directement les questions sociales et environnementales, mais de chercher dans le « déterminisme technologique » des solutions aux relations économiques.

Dès lors que l'innovation technique est considérée comme moteur de l'économie, la question du partage des connaissances devient secondaire par rapport à celui de la « valorisation » du savoir. Ce que le jargon dénomme « protection » signifie en réalité, pour celui qui détient un titre de propriété intellectuelle, l'exclusivité de son usage ou de la revente de licences. Et cela indépendamment de l'intérêt pour l'ensemble de la société des connaissances ainsi concernées. La « société de la connaissance » est en quelque sorte une rupture dans la logique d'équilibre entre les intérêts privés et ceux de la société qui avait marqué jusque-là les droits d'auteur (travaux de création) et les brevets (applications industrielles). Dans cet article, nous laisserons de côté la question de la propriété littéraire et artistique pour nous concentrer sur l'impact de l'extension de la brevetabilité sur la recherche scientifique. Mais la logique dans le secteur créatif est du même ordre : transformer l'équilibre permettant l'intérêt général

(par exemple les bibliothèques, la copie privée...) vers une extension de la logique propriétaire jusque dans le suivi des usages. Un symptôme majeur de ce basculement aux États-Unis est la décision de juillet 2015 de retirer à la Bibliothèque du Congrès la gestion du *Copyright Office* [3] au profit d'un tiers qui n'aurait plus, comme une bibliothèque nationale, à se préoccuper des exceptions et limitations qui permettent l'accès pour tous aux connaissances.

Évolution du monde des brevets

À l'origine le système des brevets est conçu pour les applications industrielles. Il est à double détente : d'une part, le déposant va disposer d'un monopole de 20 ans [4] sur son invention, durant lesquels il va être le seul à pouvoir l'exploiter ou la mettre en licence ; d'autre part, et cela est considéré comme le juste retour envers la société, il doit décrire son invention de telle manière que tous puissent en profiter une fois la période d'exclusivité terminée. Au-delà de la période d'exclusivité, les brevets entrent dans le domaine public, ce qui fonde par exemple l'existence des médicaments génériques. L'évolution de ce système est de faire du brevet lui-même un élément de la compétition économique. On dépose ainsi des brevets pour limiter l'espace des concurrents (buissons de brevets), souvent avec un spectre si large que cela verrouille tout un secteur. On rachète des entreprises pour leur portefeuille de brevet [5].

Ce système international des brevets s'appuie sur la Convention de Paris, adoptée en 1883, qui fixe et harmonise les modalités de dépôt. Celui-ci s'effectue auprès d'offices spécialisés tels l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle) en France, l'OEB (Office européen des brevets) en Europe, ou directement l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) pour les brevets mondiaux du Patent Cooperation Treaty. Pour qu'un brevet reste applicable, les déposants doivent acquitter une redevance annuelle qui augmente avec le temps. On comprend dès lors que les revenus des organismes dépendent du nombre de brevets déposés et validés. Cela conduit à la fois à une dégradation des critères et à un élargissement de ce qui est brevetable.

Conçus pour le monde industriel, les brevets ne peuvent en principe pas enregistrer des découvertes (ce qui existait auparavant, par exemple le vivant) ni des principes ou théories (mathématiques... et par extension les algorithmes et les logiciels). Toutefois, l'intérêt des organismes les pousse à étendre la brevetabilité vers des domaines appartenant directement au monde de la connaissance. Comme les juristes spécialisés peuvent alors utiliser ces brevets très généraux pour porter plainte contre des entreprises, on voit apparaître une logique de « patent trolls », c'est-à-dire d'entreprises cherchant à tirer profit du potentiel juridique des brevets et non à les considérer comme des moyens de diffusion de la technique, un moyen de les rendre publics moyennant une période d'exclusivité pour l'inventeur. Le brevet devient donc une arme juridique dans la société de la connaissance. Arme entre entreprises, entre pays, et in fine entre les pays anciennement industrialisés et ayant des systèmes de brevets stables et les pays émergents qui doivent se plier aux règles de la propriété intellectuelle des autres, notamment au travers de l'accord sur les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), instauré lors de la création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) [6]. Et, pour faire passer cette logique, l'OMPI organise des formations pour créer un ensemble de juristes spécialisés qui vont introduire la logique des brevets dans les pays en développement et créer un groupe professionnel ayant intérêt à son élargissement, même dans les pays où les brevets sont contraires à l'intérêt national.

La question du brevetage du vivant a constitué un moment essentiel dans l'évolution du monde des brevets vers la situation actuelle. En 1972, Ananda Chakrabarty, chercheur chez General Electric, dépose le brevet d'une bactérie modifiée aux États-Unis. Refusé une première fois, ce brevet est validé en appel, ce qui conduit le commissaire des brevets à présenter le cas devant la Cour suprême. Le verdict de celle-ci tombe en 1980... et valide le principe de la brevetabilité du vivant quand une intervention humaine est mise en œuvre. Ceci va ouvrir la porte au mouvement des start-up des biotechnologies, dont la valeur va dépendre du portefeuille de brevets qu'elles

vont pouvoir accumuler dans leur première phase, et qui servira de monnaie d'échange lors de la revente aux grands groupes pour permettre le retour sur investissement du capital risque.

De nombreux mouvements dans le monde s'opposent à cette brevetabilité du vivant. Pourtant, les normes de dépôt vont se modifier et s'élargir en permanence pour rendre possible de nombreux brevets sur le vivant. Une large part du débat autour des OGM est par exemple en train de se déplacer de la lutte contre les formes premières de modifications génétiques (avec le « canon à gènes ») vers le refus des nouvelles formes de manipulations génétiques (GURTs -Genetic Use Restriction Technologies, ensemble de techniques auquel appartiennent les fameuses plantes « Terminator » ; édition génomique ; mutagénèse...). Le fait que les recherches sur ces techniques se traduisent d'abord par le dépôt de brevets est un indice qui doit nous inquiéter. Avant même que les recherches ne soient achevées, les brevets sont déposés, et ils poussent à la commercialisation des techniques, à la mise en place d'une concurrence sur des secteurs émergents pour lesquels chacune des entreprises des biotechnologies veut placer ses pions. Le court laps de temps entre l'idée d'une technique et la mise en œuvre applicative ne permet pas des études scientifiques approfondies sur les effets secondaires, sur les conséquences systémiques, sur l'impact toxicologique, sur les effets de concentration et de pouvoir ou les changements dans la sociologie et l'économie rurale... Si de telles recherches fondamentales étaient extraites de la course aux brevets, et donc à l'immédiateté des applications, on pourrait effectivement espérer une collaboration internationale qui permettrait éventuellement de faire émerger des biotechnologies réellement utiles à l'intérêt général. Ce que défendent notamment des chercheurs dans le domaine de la médecine.

Pour être valable, un brevet ne doit pas avoir « d'antériorité », c'est-à-dire qu'aucune autre invention ou publication scientifique n'a décrit auparavant le processus breveté. Il fait ainsi la preuve de son caractère novateur. Si un article scientifique décrit une technique avant le dépôt du

brevet, celui n'est plus valable. On trouve alors une contradiction entre la logique universitaire de partage des recherches et celle des entreprises reposant sur le secret et le brevet. À partir du moment où l'on a autorisé les universités à déposer des brevets sur les recherches qui ont lieu en leur sein, on a limité les publications scientifiques et le partage des savoirs académiques.

Les communautés scientifiques arrêtent dès lors de fonctionner sur la base de l'échange et du partage des sources. L'affaire qui a longtemps opposé les professeurs Montagnier et Gallo sur l'antériorité de la découverte du virus du SIDA nous le rappelle [7]. Depuis les années 1990, l'échange d'échantillons biologiques (virus, pathogènes divers) est très réglementé, et les propriétaires d'échantillons accompagnent les prêts de MTA (Material Transfert Agreement) qui limitent fortement les usages par les laboratoires qui les reçoivent, notamment en cas de découverte de nouveaux traitements. Ainsi, Margaret Chan, directrice de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a vertement critiqué l'Erasmus University Medical Center de Rotterdam pour les limites étendues associées aux recherches sur les échantillons du virus MERS (la nouvelle grippe ayant émergé en 2012 au Moyen-Orient et qui se développe actuellement en Corée du Sud) [8]. Un tel exemple montre l'état de dégradation de la conscience des chercheurs quand les revenus des brevets miroitent à l'horizon. La santé publique n'est plus considérée dans l'équilibre entre propriété intellectuelle et intérêt de la société. Et la capacité de chercher pour le bien-être général de l'humanité devient soumise à la recherche de « financements » dont les brevets sont la contrepartie.

Le nouveau rôle de l'Université

Souvent, les chercheurs admettent que les objectifs de faire de la une connaissance un bien commun est souhaitable, mais plaident pour les accords avec les entreprises qui seraient les seules à pouvoir apporter les fonds nécessaires devant le retrait de la puissance publique. Il faudrait faire contre mauvaise fortune bon cœur, et chercher dans son domaine

sans vouloir élargir le regard sur les conséquences de la construction d'une connaissance à la fois parcellaire et monopolisée par ces acteurs aux objectifs différents. Avec le système des « appels d'offre », ce ne sont plus l'Université et l'interdisciplinarité qui tiennent les rênes, mais bien l'objectif applicatif. Il ne s'agit plus de penser le monde, et l'interaction entre les sciences de la nature et celles de la société, ce que devrait être une réelle société de la connaissance, mais de découvrir les « innovations » qui vont marquer la « compétition mondiale ».

La recherche se trouve placée dans une situation de concurrence exacerbée, à la fois entre chercheurs pour les reconnaissances institutionnelles, mais également entre pays (le fameux classement de Shanghai), entre sujets de recherche, entre disciplines. Cela a des conséquences sur le travail des chercheurs, et notamment le développement de la précarité et l'absence de réel contrôle sur les objectifs et les critères des fameux « appels d'offre ». Mais, surtout, cela tend à changer la relation de l'université à la population. Nous voyons ainsi apparaître une « science des promesses », dans laquelle l'annonce de résultats doit s'accompagner de promesses mirobolantes sur leur impact pour sauver le monde, guérir les maladies, relever l'économie et provoquer des changements exceptionnels. Cette logique vise à remplacer l'objectif de « comprendre le monde » par celui de « maîtriser le monde ».

Ce changement de l'état d'esprit de la recherche découle d'une loi de 1980, le *Bayh-Dole Act* qui a permis aux universités des États-Unis de déposer des brevets [9]. Cela conduit ces dernières à créer des « services de valorisation » et à s'engager dans des stratégies de recherche à finalité directe. Étant donné le poids de la recherche en provenance des États-Unis, ce phénomène s'est étendu sur toute la planète. Et les chercheurs critiques, ou dont les travaux pouvaient mettre à mal certaines sources de revenus des universités, ont été marginalisés, à l'image d'Ignacio Chiapela, renvoyé de l'université de Berkeley en 2001 parce que ses travaux montraient l'existence de contamination OGM au Mexique, alors que l'université qui l'employait avait des contrats

avec Syngenta, grande multinationale de l'agroalimentaire technologique [10]. La discussion
scientifique elle-même pâtit de cet alignement des
universités sur la recherche de revenus. La façon
dont a été traité le chercheur Gilles-Éric Séralini,
dont un article opposé aux OGM a été retiré d'une
revue suite à la pression de Monsanto, et dont les
travaux ont été dénigrés avec des arguments
provenant des *public-relations* et non dans le cadre
normal des controverses scientifiques, est un
exemple récent de ce phénomène [11].

Toute recherche est critiquable. C'est même un des moteurs de l'évolution scientifique. Le caractère incrémental de la recherche fait qu'aucune certitude ne peut émerger d'un seul travail. Ce sont la multiplication de recherches semblables, la possibilité de répéter des résultats, la discussion sur les paramètres à examiner qui font avancer la science. Cela implique un caractère communautaire des travaux scientifiques. Or, la présentation des résultats comme étant toujours définitifs et représentant des avancées spectaculaires, le dépôt de brevets qui conduit à orienter la recherche vers l'application industrielle immédiate ou le sousfinancement des universités publiques ont pour conséquence de détruire cet ethos spécifique de la science. Heureusement, des tendances inverses se font jour, qui remettent en avant la science comme un bien commun.

Sciences participatives et biens communs

Nombreux sont les chercheurs et les ingénieurs qui ne trouvent pas leur place dans ce monde d'hyperconcurrence et d'immédiateté. Des mouvements sociaux émergent dans les universités qui remettent en cause cette appropriation du savoir dans une logique d'affrontement, et qui veulent revenir à la constitution de communautés de recherche partageant les informations, les données, les résultats et les savoir-faire. L'idée que la connaissance pourrait être considérée comme un bien commun fait son chemin, notamment depuis la publication des livres collectifs *Understanding*

knowledge as a commons [12] et Access to knowledge [13].

Historiquement, le premier de ces nouveaux mouvements sociaux vient des informaticiens confrontés à la montée d'une « industrie du logiciel ». À l'origine, seul le marché des machines informatiques existait, et les savoirs utilisés pour faire fonctionner celles-ci, recomposés dans les logiciels, étaient largement partagés. Mais dans les années 1980, avec la montée de la logique d'une marchandisation des connaissances qui allait aboutir à la création de l'OMC (ce que l'on a appelé « l'Uruguay round »), le logiciel est devenu en lui-même un produit en vente... et donc soumis à une propriété intellectuelle pour encadrer juridiquement les usages et limiter le partage et assurer des revenus aux trusts naissants du logiciel, dont Microsoft était l'exemple type. En réaction, à la suite de Richard Stallman, des informaticiens ont lancé le mouvement des « logiciels libres » qui garantissait le partage du code informatique. Dans le même temps, les ingénieurs qui mettaient en place l'internet ont choisi de partager les normes et protocoles ouvertement. Cette prise de conscience que l'activité collaborative était supérieure sur le long terme à la mise en propriété du savoir a mis des années à percer, mais aujourd'hui les plus grandes compagnies, comme Google, IBM... et même Microsoft utilisent et développent des logiciels libres. Le marché de la connaissance s'est de facto déplacé du logiciel vers la gestion de nuages informatiques (cloud computing) ou le traitement massif de données, ou vers la fabrication de matériel mobile (téléphones, tablettes...). Pour autant, ces entreprises, si elles ont bien suivi le mouvement initié par des indépendants, à l'image de la logique de « critique artiste » décrit par Boltanski et Chiapelo dans Le nouvel esprit du capitalisme [14], n'ont jamais fait leurs les fondements philosophiques de ce mouvement (l'esprit de liberté), se contenant de changer de secteur de profit.

Les publications universitaires ont constitué le second exemple de ce retour des communs dans les communautés universitaires. Dès 1991, les chercheurs en physique des hautes énergies, à l'initiative de Paul Ginsparg, ont choisi de partager leurs travaux autour d'ArXiv, un système de dépôt de

prépublications. Cela a montré la voie pour le mouvement de l'accès libre aux publications scientifiques : les chercheurs déposent dans de tels services (par exemple HAL, mis en place par le CNRS) la dernière version avant publication de leurs travaux, et les rendent ainsi accessibles même aux universités dont les bibliothèques ne peuvent acheter les revues scientifiques qui sont souvent hors de prix (autre exemple de mainmise sur la science par des méga-éditeurs qui assument sans crainte de faire des bénéfices de 37 à 40 % chaque année, à l'image de Elsevier, le plus connu d'entre eux [15]). Une autre forme de résistance au sein de l'université... qui finit par gagner le soutien de nombreux financeurs de la recherche, notamment des États.

Le partage des données, notamment dans les domaines très gourmands en informations brutes, comme l'astrophysique, la génomique ou la climatologie, est devenue également une question qui fait son chemin parmi les universitaires. La polémique de la fin des années 1990 sur la propriété des séquences génétiques du génome humain a été tranchée par les chercheurs qui ont constitué des bases de données ouvertes. Ce qui ne va pas sans retours en arrière ou avancées, à l'image de tout conflit portant sur des questions fondamentales.

La logique de partage de la recherche universitaire qu'ont mis en œuvre ces mouvements s'est étendue aux autres formes de production de connaissances, comme la création, avec les licences *Creative*Commons; l'éducation, avec le développement de « ressources éducatives libres » ou la diffusion du savoir avec la grande encyclopédie collaborative

Wikipédia. La recherche participative [16], qui inclut les usagers et plus largement les bénévoles et l'intérêt public connaît un grand développement, notamment grâce à l'infrastructure de partage et de collaboration de l'internet.

C'est tout un paysage de nouveaux mouvements sociaux qui se dessine ainsi sur la question de la connaissance. Des mouvements qui s'opposent à la mainmise de quelques-uns sur le savoir, à ce que le juriste James Boyle appelle le « second mouvement des enclosures » [17], qui vise à exclure les usagers du partage des savoirs, en utilisant les armes duelles

de la technique et du droit, de la propriété intellectuelle et du chiffrage des informations.

Un enjeu de luttes politiques

Si nous devons vivre une « société de la connaissance », dans laquelle les savoirs, les pratiques collaboratives, le design ouvert, les principes d'élaboration et de création collective seraient la norme, il nous faudra la construire en nous opposant aux forces de mainmise sur tout le travail intellectuel de la planète. C'est un nouvel enjeu et un nouveau terrain de la lutte de classes. De nouvelles dominations émergent à chaque condition nouvelle du capitalisme et de nouveaux mouvements s'y opposent.

Les grands groupes concentrés, souvent plus puissants que les États, tels les béhémots de l'internet (Google, Apple, Facebook, Amazon... mais également Baidu, Yandex...), les Big Pharma ou les multinationales de l'agro-alimentaire (Monsanto, Bayer, Syngenta...), sans oublier les majors du divertissement (Disney...) ont une tout autre approche de la « société de la connaissance ». Le pouvoir sur la partie de savoir des productions, leur capacité à devenir indispensables dans la vie quotidienne de milliards de personnes ont tissé un écran nouveau sur les nouvelles formes de domination. En s'opposant aux anciennes structures industrielles, ces nouveaux acteurs de l'économie de la connaissance ont souvent englobé leur public parmi les soutiens à leur mode de pouvoir et de richesse. Une certaine confusion s'installe entre les opposants démocratiques, qui pensent les communs comme un outil d'émancipation, et ces nouveaux acteurs qui participent de la vie de tous les jours et qui promettent en permanence un avenir meilleur par l'explosion de la technologie en niant les réalités des dominations sociales et des inégalités.

Il devient donc particulièrement important pour les mouvements d'émancipation d'investir ce terrain d'affrontement, de se plonger dans les arcanes des nouvelles dominations, des méthodes que ces secteurs industriels utilisent pour y parvenir, des dangers que cela comporte pour les individus. Il est nécessaire que la pensée émancipatrice soit capable d'intégrer la force de conviction issue des avancées techniques, la critique de la concentration et les changements des formes de domination. La question des grandes plateformes de l'internet est par exemple significative de ce besoin d'une dialectique adaptée à la situation actuelle et à la place de la connaissance dans le processus social. Pour étendre leur pouvoir, ces plateformes doivent également offrir des moyens à leurs opposants, au même titre que le capitalisme industriel rendait possible l'organisation ouvrière. Et chacun d'entre nous en utilise certainement la puissance dans sa vie quotidienne. La logique du « eux et nous » n'est plus de mise, surtout quand le discours positiviste de la « science des promesses » et les résultats dans l'économie et dans nos modes de vie des technologies de l'information sont si intrinsèquement tissés.

Il nous faut donc inventer des formes de résistance adaptées à la société de la connaissance, et pour cela travailler avec les mouvements sociaux qui émergent de cette nouvelle situation. Et trouver d'autres lunettes pour observer les formes actuelles de la lutte de classes. Pour ce travail fondamental, nous pouvons nous appuyer sur les mouvements des communs qui s'opposent à la logique propriétaire, et sur les diverses pratiques que ces mouvements mettent en œuvre dans le monde entier.

Notes

[1] Alain Ambrosi, Daniel Pimienta et Valérie Peugeot (coord.), *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, C&F éditions, 2005.

- [2] Conseil européen Lisbonne, 23 et 24 mars 2000. Conclusions de la Présidence.
- [3] Julie Torterolo, « <u>La bibliothèque du Congrès va perdre son bureau du droit d'auteur</u> », *Actualitt*e, 24 juillet 2015.
- [4] En réalité, ces durées peuvent varier, par exemple pour les médicaments, il s'agit de 15 ans après la date de mise sur le marché, qui intervient en général après le dépôt du brevet ; pour les dessins et modèles, l'exclusivité est de 70 ans après le dépôt ; et les marques peuvent être renouvelées tous les 10 ans.
- [5] C'est par exemple ce qui a conduit Google à racheter Motorola pour disposer d'assez de brevets dans le domaine du téléphone mobile pour équilibrer ceux possédés par Apple, Samsung ou Microsoft. Et avoir ainsi des cartes pour une bataille juridique... qui n'a pas eu lieu, chacun de ces grands acteurs préférant cet équilibre qui limite l'introduction dans ce marché de nouveaux entrants.
- [6] Mélanie Dulong de Rosnay et Hervé Le Crosnier, *Propriété intellectuelle : géopolitique et mondialisation*, CNRS Éditions. 2013
- [7] Andy Coghlan, « Was Robert Gallo robbed of the Nobel prize? », New Scientist, 7 octobre 2008. /
- [8] Pour approfondir cet exemple:
- « Who Owns MERS? » Foreign Affairs, 6 juin 2013.
- « <u>WHO urges information sharing over novel coronavirus</u> », *BBC News*, 24 mai 2013._et la réfutation ambiguë du Erasmus MC : « <u>No restrictions for public health research into MERS coronavirus</u> », 24 mai 2013.
- [9] Jackie Karceski, « The Law of Unintended Consequences.», Forbes, 8 décembre 2014.
- [10] Lilian Ceballos et Bernard Eddé, « <u>Contamination du maïs mexicain : la controverse scientifique</u> », BEDE (a), Montpellier, novembre 2003.

Le chercheur français Christian Velot s'est trouvé dans une situation semblable : Yvan Du Roy, « <u>Christian</u> Vélot : un chercheur fauché », *Basta !*, 6 juin 2008.

- [11] Florence Piron et Thibaut Varin, « <u>L'affaire Séralini et la confiance dans l'ordre normatif dominant de la science</u> », *Implications philosophiques*, 4 juillet 2014.
- G.E. Seralini et al., « <u>Conflits d'intérêts, confidentialité et censure dans l'évaluation des risques pour la santé -</u> <u>L'exemple d'un herbicide et d'un OGM »</u>, *Environmental Sciences Europe*, 2014, 26:13 .
- [12] Charlotte Hess et Elinor Ostrom, (coord.) Understanding knowledge as a commons, MIT Press, dec. 2006.
- [13] Gaëlle Krikorian et Amy Kapczynski (coord.), <u>Access to Knowledge in the Age of Intellectual Property</u>, Zone Books, 2010.
- [14] Luc Boltanski et Eve Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme, Gallimard, 1999.

[15] Vincent Larivière , Stefanie Haustein, Philippe Mongeon, « <u>The Oligopoly of Academic Publishers in the Digital Era</u> », <i>PLOS One</i> , 10 juin 2015.
[16] Hervé Le Crosnier, Claudia Neubauer et Bérangère Storup, « Sciences participatives ou ingénierie sociale : quand amateurs et chercheurs co-produisent les savoirs », <i>Hermès</i> n° 67, 2013.
[17] James Boyle, « <u>The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain</u> », <i>Law and Contemporary Problems</i> , Vol. 66, pp. 33-74, 2003.

Les technologies numériques, levier de la mise en marché des connaissances

mardi 4 août 2015, par Gérard Collet

Pourquoi s'intéresser, au sein d'un dossier sur la « connaissance », à la survenue des technologies de l'information et de la communication (TIC) [1] dans le paysage éducatif ? Il se trouve que lesdites technologies sont au confluent d'attendus économiques majeurs et d'impacts sociaux et éducatifs non moins importants. Leur arrivée dans le paysage de l'éducation depuis une quarantaine d'années est de nature à modifier à la fois le regard que l'on jette sur la connaissance et sa nature même ; elle peut également faire évoluer le système de valeurs qui fonde le système éducatif. Il y a là un faisceau de raisons suffisant pour approfondir le sujet.

Il semble inutile d'insister sur le fait que le système éducatif français [2] constitue une ossature de la connaissance, par la contribution qu'il apporte à sa construction, à sa didactisation, à sa divulgation à tous les niveaux d'instruction, à sa reconnaissance enfin. De par le rôle qui incombe à l'université, et plus encore celui qui a été conféré aux cycles scolaires par la République, l'ensemble de cette institution est garante d'une part importante de la légitimité des savoirs. Or, les TIC semblent aujourd'hui en passe de modifier profondément de nombreux aspects de cette architecture.

De notre point de vue, les évolutions portées par la technologie ne peuvent pas être considérées comme une donnée immanente, mais bien comme la conséquence d'une série de choix qui, la plupart du temps, ont servi des intérêts bien identifiables.

Il semble donc utile de faire le point sur les effets de cette pénétration, sur les raisons qui les rendent acceptables, et sur la manière dont on pourrait envisager de mettre ces technologies au service de la connaissance et de l'éducation qui nous semblent souhaitables, au lieu d'en subir les à-coups comme une fatalité.

Irruption des TIC dans les dispositifs éducatifs

Sidération

Le point de départ de la réflexion pourrait être de s'interroger sur l'état de sidération dans lequel l'irruption des technologies informatiques a laissé la société, et singulièrement dans la dimension éducative et cognitive. Qu'il s'agisse de leur introduction à l'école, des désormais célèbres réseaux sociaux et de leurs bienfaits et méfaits, de la puissance électrique gigantesque absorbée par les grands serveurs, ou encore de l'explosion du plagiat, il n'est question la plupart du temps que de constats accompagnés d'un haussement d'épaules fataliste. Et les commentaires oscillent entre la mise en avant des merveilles de la technologie et la déploration résignée [3].

Cet état de sidération se mesure, dans le cas étudié, à l'absence de réaction organisée du corps social, que l'on peut constater en écoutant le silence des syndicats, des associations de parents d'élèves et d'étudiants... Au niveau des « intellectuels », on peut également constater la rareté des analyses critiques étayées, et leur peu d'écho dans la société. C'est en particulier le cas pour les aspects cognitifs. Des cohortes d'hagiographes remplissent des ouvrages entiers de banalités béates et de poncifs récurrents, mais fort peu d'études prennent le parti inverse, et si le constat de certains méfaits sociétaux apparaît parfois, il s'attaque rarement au fond [4]. En tout état de cause, les réflexions critiques ne permettent pas à ce jour de modifier la doxa bien établie [5] : les

technologies de l'information seraient inévitables, leurs avantages très supérieurs à leurs effets néfastes, elles participeraient globalement de la démocratie, de la liberté d'expression, du savoir universel. Et surtout, elles seraient de toute manière « neutres », ne servant que les intérêts du progrès humain. Or la sociologie n'ignore pas que les outils sont toujours la concrétisation des rapports de force d'une société [6]. Ceux des nouvelles technologies serviront donc naturellement ces objectifs, surtout s'ils ne rencontrent qu'approbation ou expectative prudente.

Cette sidération, voire cette approbation fervente, repose en fait sur de nombreux éléments.

Elle s'appuie d'abord sur l'image de « point oméga » du progrès technique qu'ont su conquérir les TIC. Fleuron civilisationnel, les TIC seraient inéluctables, porteuses d'immenses espoirs culturels et économiques. Leurs prosélytes ont su également les doter d'une connotation libertaire, éclairée, novatrice, intelligente, créative : celle dont se parent les innovations issues de l'ouest américain, auréolées de l'image de l'entreprise, de la jeunesse, du dynamisme, du succès.

Cette sidération s'appuie enfin, bien entendu, sur les incontestables apports qu'ont produits les TIC dans de nombreux domaines, dont beaucoup touchent évidemment à la sphère de la connaissance.

Mais elle découle aussi de l'ignorance savamment orchestrée, qui laisse usager et consommateur entre les mains des développeurs et des marchands ; depuis les algorithmes secrets des moteurs de recherche jusqu'aux contrats léonins imposés par Microsoft et à la récente appropriation des données personnelles, les exemples sont légion.

Elle tient enfin à la rapidité de leurs évolutions qui désarme toute critique, puisque tout objet nouveau a déjà été supplanté avant d'avoir pu être étudié.

Or nous ne devons jamais oublier que ces techniques, contrairement à ce que la doxa suggère, ne doivent pas leur succès uniquement à leur pertinence ni même au libre jeu du marché, mais sont d'abord l'émanation d'intérêts économiques souvent servis

par des décisions politiques, et le fruit d'alliances qui en déterminent les évolutions et les applications. En particulier dans le cas de leur irruption dans les systèmes éducatifs.

Il semble donc essentiel qu'émerge une réflexion critique d'ordre politique permettant de ne pas subir cette évolution, mais de savoir la contenir, en choisir les domaines et les limites, s'y opposer si nécessaire. Si « toute innovation technologique a potentialité à changer le monde [7] », militer pour un autre monde possible exige donc de mettre en question cette puissance, de ne pas la laisser décider seule de la nature de ce futur.

Disqualification de l'école [8]

Prenons donc comme point d'entrée la manière dont les TIC pénètrent le système éducatif, et les conséquences possibles de cette irruption. Il est prudent de noter que les raisons, les méthodes, les acteurs et les enjeux ne sont pas homogènes d'une extrémité à l'autre de ce que je nommerai pour simplifier « système éducatif », non plus qu'au travers de différents domaines de connaissance. Précisons également qu'il n'est pas question de mettre en cause les applications professionnelles des technologies du numérique, mais d'analyser leur processus de « colonisation » [9].

La manière la plus radicale d'aborder le sujet peut être de rappeler la thèse soutenue par François Durpaire dans un ouvrage paru récemment [10], qui annonce simplement « La fin de l'école » prise au sens large. Non pas que l'on doive admettre cette thèse ni que l'auteur lui même la souhaite, mais cette prophétie et les échos qu'elle a rencontrés en disent long sur les bouleversements que ressentent les acteurs de l'éducation et sur le rôle qu'ils attribuent aux TIC. On peut d'ailleurs noter que la prédiction n'est pas neuve, puisqu'on la trouvait déjà sous la plume de Françoise Ferry, inspectrice générale de l'Éducation nationale voici plus de quinze ans, au nom des mêmes arguments.

La démonstration ne surprendra pas : la globalisation et la circulation des « savoirs » sapent les fondements de l'école. Les technologies de l'information et de la communication sont le moteur essentiel de cette disqualification ; elles offrent tant de possibilités nouvelles qu'elles peuvent résoudre tous les problèmes posés aujourd'hui par l'éducation, depuis les défis qualitatifs de l'individualisation jusqu'aux défis quantitatifs de l'éducation de masse. Sous leur pression, l'école est simplement devenue inutile.

Si l'on veut alors disséquer ce constat, trois questions viennent à l'esprit.

Cette hypothèse a-t-elle un soupçon de vraisemblance? Si c'est le cas, les TIC sont-elles en effet le moteur principal du cataclysme? Si là encore on devait conclure positivement, il faudrait alors décider si, comme F. Durpaire, on doit considérer qu'il y a là une opportunité magnifique d'enterrer un système dépassé et de penser une nouvelle éducation, ou si au contraire il est grand temps de s'emparer du sujet pour remettre à leur juste place des technologies qui n'ont pas à interférer avec le projet éducatif d'une société.

Remarquons d'abord que la démonstration de F. Durpaire (été 2014) a probablement été prise à revers par les événements de janvier 2015. Le drame de Charlie Hebdo a en effet eu pour conséquence majeure que l'ensemble du monde politique et médiatique se tourne vers l'école, reconnaissant ainsi son rôle central dans la construction et la cohésion de la société. On peut également constater en ce début d'année 2015 que le vif débat sur la réforme du collège montre que l'on continue à penser l'école comme la colonne vertébrale du vivre ensemble et de la transmission d'un « capital moral et intellectuel » [11]. Et de ces débats, « les technologies » sont absentes, alors même que leurs tenants continuent à les présenter comme la solution à tous les problèmes [12].

Venons-en aux caractéristiques des TIC qui seraient susceptibles de mettre hors jeu les conceptions traditionnelles de l'apprentissage. Le leitmotiv qui revient en boucle est celui de la désormais omniprésence des savoirs, qu'il est d'usage d'assortir des paramètres « dans le temps et dans l'espace ». Le raisonnement est simple et là non plus ne date pas

de l'été 2014 : puisque l'ordinateur allié à l'Internet et à Wikipédia met le savoir à portée de tous, l'école perd le pilier essentiel de sa raison d'être : celui d'être le sanctuaire des savoirs.

Pourtant, cet argument ne semble guère résister à l'analyse. En effet, d'une part, l'existence des savoirs « hors de la classe » ne date pas de l'Internet et la porte d'une bibliothèque ou d'un CDI n'est pas inviolable ; d'autre part, la notion de « savoir » utilisée ici est très floue, et les exemples donnés portent souvent sur de simples « informations ». Enfin, l'école ne semble pas, même dans sa version pédagogique la plus primaire, cantonnée à l'exposition de savoirs, mais bien consacrée à leur explicitation et à l'étude qui permet de les assimiler. Voire d'apprendre à porter sur eux un regard critique.

Cependant, il est clair qu'une introduction non contrôlée des TIC, assortie d'une perpétuelle glorification de leurs pouvoirs magiques, participe à la dévalorisation de l'étude et, par là, de la fonction de l'école. Elle participe aussi à un glissement de l'appréciation des savoirs, de la culture, de l'autonomie [13].

Car c'est en fait dans chaque strate de l'école que les TIC sont susceptibles d'intervenir, suggérant et parfois imposant des évolutions qui ne découlent d'aucune autre réflexion préalable.

L'exemple canonique est bien entendu celui de l'introduction de la calculatrice électronique dans les cycles scolaires. Cette évolution « dans l'air du temps » était venue perturber l'ordre d'une appropriation des nombres, disqualifiant un certain nombre d'apprentissages. Il est remarquable que les enseignants aient la plupart du temps « subi » (ce qui ne signifie pas forcément qu'ils l'aient désapprouvée) cette évolution.

Les TIC court-circuitent les choix éducatifs et didactiques

Deux autres exemples spectaculaires illustrent la manière dont un « usage pédagogique des TIC » a modifié profondément tout à la fois les contenus d'enseignement, les objectifs d'apprentissage, les savoirs en jeu, les didactiques disciplinaires, les critères de jugement, et les évaluations. Ces deux exemples sont empruntés à l'enseignement du second cycle des lycées mais ils ont leurs équivalents et non des moindres, au primaire et dans le supérieur [14]. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur l'intérêt de ces glissements, mais de montrer qu'ils se sont produits sous la pression d'outils technologiques nouveaux (voire de leurs fabricants), et non à partir de considérations éducatives, scientifiques, psycho-cognitives ou institutionnelles structurées. L'innovation, déjà, primait sur la réflexion et il n'était plus temps d'attendre [15].

Il y eut d'abord l'arrivée des tableurs, qui laissèrent rapidement entrevoir aux initiés passionnés de multiples utilisations dans les classes. Dès que les équipements le permirent, on remplaça donc derechef les fastidieux calculs et les délicats tracés de graphes manuels par les résultats calculés par cet outil magique.

Et de fait, les « résultats » furent meilleurs, les graphiques plus beaux et plus justes. Et de fait on se mit progressivement à évaluer indirectement, au travers des travaux rendus, la maîtrise desdits logiciels. Il est juste de dire qu'une grande énergie fut dépensée par enseignants et didacticiens pour inventer, tester, évaluer les « usages » possibles, puis pour justifier leur pertinence. Mais, menés par les groupes de passionnés, ces travaux ne s'appesantirent jamais sur les possibles effets néfastes.

Or ce « progrès » eut pour effet de faire disparaître en sourdine les objectifs d'apprentissage sous-jacents qu'étaient la maîtrise du calcul, des échelles, des ordres de grandeur, des incertitudes, et le regard critique sur les résultats, toutes aptitudes dont les enseignants de sciences regrettent encore le recul...

Plus récemment, la « géométrie dynamique » fournit un autre exemple frappant. Elle est issue d'un laboratoire de mathématiques appliquées de Grenoble qui eut l'idée d'implémenter un logiciel permettant de créer des figures élémentaires, et d'effectuer sur elles (à l'écran) des opérations permettant d'explorer leur comportement.

Concrètement, il devenait très aisé de déterminer des lieux géométriques, d'expérimenter sur les propriétés des figures, etc., en multipliant les constructions et en les animant. Ce que précisément mes professeurs de maths avaient toujours refusé car « on doit raisonner juste même avec une figure fausse ».

Les études, rapports, thèses se sont succédé et multipliés pour démontrer les inestimables apports de cette approche. Et certains sont incontestables. L'équipe conceptrice a réuni des chercheurs en informatique, en didactique des mathématiques, en mathématique, en intelligence artificielle, en psychologie, ainsi que des enseignants. Pourtant cette équipe, de par sa nature et sa constitution, a principalement instruit un dossier des « qualités ». Or, ici aussi, il peut y avoir confusion : les objectifs d'apprentissage de la géométrie ne tenaient-ils pas davantage à la rigueur et à l'abstraction de la méthode déductive qu'aux propriétés concrètes des objets eux-mêmes [16] ? Qui se souvient du cercle d'Euler ou des « cas d'égalité des triangles » ?

Et là encore, c'est l'existence d'un « produit informatique » qui a imposé l'évolution. L'histoire s'est poursuivie par l'adoption de l'un de ces « produits » par de nombreux collèges en France et à l'étranger. Et il advint que les caractéristiques spécifiques de l'informatique ont conduit tout naturellement à des partenariats public/privé permettant le financement et l'implémentation du logiciel sur des calculatrices de poche. Le site web consacré au produit précise : « L'alliance avec Texas Instruments est à la source d'une véritable révolution des conditions de l'enseignement des mathématiques mettant à la portée du cartable des élèves des calculatrices embarquant divers environnements de calcul et la géométrie dynamique (1995). »

La technologie informatique dispose encore de nombreux tours dans son sac, chacun susceptible d'effacer les épisodes précédents, fussent-ils des échecs. Et compte bien s'en servir pour « coloniser [17] » l'ensemble des aspects de l'éducation et de la connaissance.

Grand chambardement

Chacune de ces étapes apporta et continue d'apporter tout à la fois ses potentialités, des interrogations innombrables, et son lot d'exigences organisationnelles, matérielles et financières [18]. Chacune remet en cause des savoirs, des organisations, des statuts, des orientations budgétaires, et le rythme de leurs apparitions se solde par une désorganisation perpétuelle. À l'université, il devient évident pour tous que l'existence de cours en ligne, puis de plateformes de « cours en ligne ouvert et massif » sont de nature à changer la donne, non seulement au plan pédagogique mais au plan organisationnel [19]. Certains de ces « Moocs » délivrent déjà des certifications en ligne dont le poids dans un CV n'est pas négligeable dans certaines disciplines. Le point de non-retour, qui pourrait être aussi une ligne de combat, est sans doute celui de la diplomation : accepterons-nous que les « certifications délivrées par les universités en ligne entrent en concurrence avec les diplômes nationaux » [20] ?

Quoi qu'il en soit, là encore la dimension « pédagogique » des TIC donne le ton, et laisse assez mal augurer de cette « résistance » : le C2i2e [21], fleuron de l'ambition moderniste de la formation des enseignants, a été l'occasion d'une pénétration des modalités en ligne : formation, rédaction demande de validation, puis certification ont pu se faire sur des « plateformes » dédiées. Ce certificat a constitué une véritable « innovation », et en quelque sorte un cheval de Troie. Il semble même être devenu l'un des premiers objets marchands au cœur de l'institution, puisque de nombreuses Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) le proposent déjà de manière onéreuse.

L'impréparation, porte ouverte à la mise en marché

Un rapide historique de l'introduction des TIC dans le système éducatif français peut maintenant s'avérer utile pour comprendre les failles qui facilitent leur pénétration et libèrent leur potentiel libéral. Si « l'informatique » apparaît dès les années 1960 dans le système éducatif, ce n'est que dans ses aspects proprement techniques ou professionnalisants. Personne ne prête encore de potentialités « éducatives » à cette science naissante. Dans les années 1970, cependant, la rapide progression des applications, la baisse des coûts et l'apparition de machines miniaturisées commencent à attirer l'attention des sphères pédagogiques. Un certain nombre d'expériences sont conduites dans l'enseignement général, qui concernent surtout les scientifiques. Les IUT informatiques naissent. Le rapport Nora-Minc, puis l'action de l'Association Enseignement public et informatique (EPI) et du SNES pèsent en faveur de l'introduction des techniques informatiques à fins d'enseignement.

Mais c'est avec l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir que le ministère de l'Éducation nationale prend le taureau par les cornes : les équipements du secondaire passent à une grande échelle (100 000 micros !), puis c'est le « Plan Informatique pour tous », et désormais nul ne peut ignorer ce qu'on n'appelle pas encore TIC. Les universités sont encore peu touchées par cet engouement, mais l'enseignement des langues s'empare de l'enseignement assisté par ordinateur (EAO) que propose Paris VII dès la fin des années 1970.

Un premier point remarquable de cette séquence est que l'affaire est pour le moment essentiellement interne à la sphère éducative. Les autorités ministérielles mènent le jeu, et ce sont les syndicats et associations de spécialistes qui militent pour des avancées rapides et massives. Il est clair cependant que les enjeux industriels ne sont pas pour rien dans la réceptivité des gouvernements [22] ». Mais le fruit n'est pas encore mûr.

Un second point est la prise en compte énergique de la nécessité de formation des futurs usagers. Les premières fournées d'enseignants destinés à divulguer cette évolution bénéficieront d'un stage d'un an de 1981 à 1983! Une telle situation ne durera pas et ne se reproduira jamais.

Mais dès cette première phase, la question de la «

préparation » se pose avec une grande acuité : personne n'a la moindre idée du chemin à emprunter.

Si la nécessité d'une « formation » a bien été perçue, rien n'est prêt pour l'assurer et surtout pas une stratégie dans la durée dont l'ampleur terrifie les sphères dirigeantes. Les travaux de recherche en pédagogie assistée sont balbutiants, aucune « didactique » de l'usage des technologies n'est encore en place. Les théories se succèdent alors au rythme où évolue la technologie, et les déceptions s'accumulent. Langages de programmation, Logo, EAO, langages auteurs, micro-mondes... Rien en fait ne résout les problèmes qui se posent dans les classes car on est parti de ce que l'on savait faire en « informatique » plutôt que de besoins pédagogiques ou éducatifs analysés.

Cette phase révèle donc que le pari fait par les autorités, et de bonne foi animé par des poignées de passionnés, est en grande partie décevant. Privés du soutien académique que sont les inspections générales de spécialités, et appuyés sur une science qui n'a pas encore conquis toutes ses lettres de noblesse, les défenseurs de « l'informatique pédagogique » ne disposent que de strapontins dans l'édifice, et les structures mises en place ne font pas autorité [23].

Alors, les constats « d'échec » réitérés à chaque mandature politique et à chaque nouveau plan pour le numérique sont l'alibi de l'ouverture vers les solutions marchandes.

Ouverture aux concepts libéraux et aux intérêts privés

Quoi qu'il en soit, dès ce stade de l'aventure, il est évident que l'apport des TIC à l'instruction et à l'éducation reste un postulat. On n'a d'ailleurs pas pris la peine de préciser les résultats qu'on attendait. Mais déjà pointe l'idée qu'au fond les demi-échecs ne sont que la preuve de l'incapacité du « Mammouth » à s'emparer des innovations.

En effet, avec le changement d'échelle que représente la volonté d'équiper l'ensemble des

établissements de France, puis d'y généraliser des « usages », l'institution publique se trouve face à des problèmes innombrables qu'elle n'a jamais encore rencontrés. Personnels à former, coût initial des équipements, puissance électrique inédite et normes à respecter, locaux sécurisés à créer, installations à réaliser, logiciels à découvrir, à acquérir, à prendre en mains, maintenance des matériels, règles d'usage à édicter... Mais tout cela n'est que le début d'un changement majeur qui est encore à découvrir : avec cette nouvelle machinerie de consommation, rien n'est jamais acquis, et tout est à refaire sans cesse à un rythme accéléré. Et l'on n'a pas encore imaginé l'arrivée de l'Internet qui décuplera les défis... C'est alors que se révèlent des spécificités que ces technologies ont héritées du monde libéral qui les a imaginées, puis progressivement imposées. Pour faire face aux difficultés rencontrées, le ministère n'a d'autres solutions que d'avoir recours aux méthodes de l'entreprise ; et l'on voit apparaître les externalisations de service, les partenariats public/privé, le sponsoring, les emplois précaires. On voit aussi poindre le « déport de coût », lorsque l'institution mise sur l'investissement personnel, l'encourage, l'organise [24]. Redoutant d'avoir à reconnaître la nécessité de personnels spécialisés, voire d'un corps de professeurs nouveau, l'administration met en place toutes sortes de « missions » temporaires et découvre qu'on peut remplacer la « qualification » qui donne des droits par des « compétences » conjoncturelles et révocables. L'aventure ouvre maintenant les portes au privé.

Dès lors apparaissent dans le paysage des TIC et des établissements qui les utilisent le vocabulaire, les concepts et les acteurs du marché le plus prometteur du siècle. Les « appels d'offres » sont souvent remportés par les acteurs les plus importants, les start-ups du domaine assistent au festin promis et tentent d'inventer les futurs « modèles économiques » en estimant les sources de financement possibles. Le lobbying ne se cache plus, les fabricants offrent équipements et logiciels et affichent leur logo sur les portes des « salles informatiques ».

Et l'initiative change de camp. Conseillé par les lobbies naissants, c'est maintenant le niveau politique le plus élevé qui affiche clairement la volonté d'instrumentaliser le système éducatif pour doper un secteur économique dont on attend tout. Lorsqu'il énonce les attendus du « Plan RE/SO 2007 » [25], M. Raffarin ne cache pas que l'école est un « levier » majeur du développement des TIC. Et le bénéfice net qu'elle peut tirer de l'aventure n'est pas la raison majeure de l'ambitieux projet...

On se dégage hardiment du carcan des solutions « internes » et au cœur du métier, on rejette l'idée que la mise au point ou même la spécification de logiciels pédagogiques puisse être le fait de l'éducation. Et l'on préfère déjà allouer des fonds à des « majors » de l'édition plutôt que de soutenir les projets des associations de spécialistes ou des défenseurs de logiciels libres. Le point d'orgue de ce mouvement incoercible vient d'être écrit avec la plateforme « Fun », l'outil des MOOCs « français », bâti sur des solutions nord-américaines qui implémentent clairement et à leur profit la marchandisation des savoirs [26]. Voici donc illustré le principe énoncé par Michel Callon : l'ordinateur a vocation à changer... même le monde éducatif.

La connaissance et les valeurs de l'école marquées au sceau du libéralisme

C'est l'école tout entière, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux universités, qui est bousculée dans ses structures par le numérique [27]. On peut alors essayer de mesurer en quoi les « connaissances » et la notion même de connaissances en sont modifiées, et dans quel intérêt.

Et si l'on prenait pour cela le temps de rapprocher l'évolution portée par les TIC d'un autre événement technique, d'une autre époque, pour opérer une distanciation éclairante? C'est ce à quoi nous invite Yves Jeanneret en traduisant le dialogue de Theut et Thamous extrait du *Phèdre* de Platon [28]; et c'est là de l'invention de l'écriture qu'il s'agit, « révolution » si souvent comparée à celle du numérique.

Mais enfin, il fut question des signes écrits :

Theut

Ô mon roi, cette technique [29] rendra les Égyptiens plus savants et plus capables de mémoire. L'élixir du savoir et de la mémoire a été inventé.

Thamos

Ô très habile Theut, celui qui est capable de donner naissance aux choses de la technique est une personne, mais autre est celui qui est capable de discerner quelle chance ces objets ont d'apporter un dommage ou un service à ceux qui doivent les utiliser.../... En effet, cette technique apportera l'oubli dans l'esprit de ceux qui l'auront acquise en les détournant de cultiver leur mémoire.../... Et c'est l'apparence et non la vérité des savoirs que tu fournis à tes élèves.

En première analyse, il est inutile d'insister sur l'étonnant parallèle que l'on peut esquisser avec les discours tenus sur les vertus et les dangers des TIC en matière éducative. On y décèle en particulier la défiance vis-à-vis de l'argument du « savoir omniprésent », la différence entre « information » et connaissances, et la notion de l'appropriation.

Mais la prétention « révolutionnaire » des TIC va beaucoup plus loin. En effet, derrière la « fin de l'école » prédite par F. Durpaire se profilent des changements majeurs qui sont benoîtement adoubés par Michel Serres. Son enthousiasme numérique le pousse en effet à endosser les thèses des prosélytes et des marchands, les parant au passage de la caution d'un grand intellectuel.

Si on le suit, le numérique permettra enfin de donner à l'enseignement la dimension ludique indispensable à sa survie, ouvrant au passage le marché aux fabricants de « serious games ». On admettra aussi, devant la dextérité des élèves et des étudiants, le « renversement de la notion de « compétence », et l'enseignant se verra contraint d'admettre : « je suis un illettré ». Puis « l'externalisation du savoir » laissera croire que l'on « tient le monde en mains » pour peu qu'on maîtrise la navigation sur le net.

Alors, toute transmission sera devenue inutile puisque le savoir est partout sur la toile [30].

Mais qu'adviendra-t-il alors de l'émancipation et de l'autonomie dont l'école se veut porteuse ? Confiées aux réseaux numériques, elles seront entre les mains des pouvoirs industriels.

Reste maintenant à mettre en évidence les liens génétiques entre les TIC et la sphère du numérique qui leur a donné naissance. On peut rappeler quelques éléments de la sociologie de la traduction, que j'emprunterai à Michel Callon.

La « traduction » d'un objet technique, qui décrit la pénétration d'une invention scientifique ou technique dans « le vrai monde », a pour effet et parfois même pour projet, de reconfigurer les mondes dans lesquels nous décidons de vivre. » Dans notre cas, d'une école où l'on apprend ensemble, entre quatre murs et dans un temps limité un savoir didactisé maîtrisé par le professeur, à un monde où l'on apprend « quand on veut, où on veut, comme on le veut, les savoirs que l'on choisit ». Ou que l'on trouve...

Et M. Callon précise : « La Traduction [...] est une machinerie destinée à changer la vie des profanes mais sans vraiment les associer à la conception et à la mise en œuvre de ce changement. »

Or, dans la première étape de cette « traduction », un « collectif de recherche », pour réussir, doit « intéresser » d'autres acteurs à son entreprise. Il s'agit donc pour lui d'impliquer la sphère technique (ingénieurs, industriels), et dans le cas d'une promotion via des organismes publics, la sphère politique. Alors, comme le note crûment M. Callon : « Comment ne pas voir que ce choix politique en faveur d'un collectif ou d'un autre s'opère sans véritable débat, sans véritable consultation, selon des procédures qui ne sont pas celles que l'on associe habituellement à la vie politique dans nos démocraties ? [31] ».

Il est donc fort probable que les technologies du numérique, issues du cœur du monde capitaliste libéral, et instrument privilégié de la mondialisation, en portent la marque. Si nous suivons alors la trace de cette pénétration dans les organismes publics, nous trouvons d'abord de fermes recommandations de l'OCDE, dont l'argumentaire repose principalement sur la croissance, la productivité, la performance des entreprises et leurs profits [32].

L'organisme insiste sur le fait que le progrès des TIC est fortement associé à la mondialisation, et principalement à celle des services. Cette constatation ne serait pas seulement une corrélation, mais la marque de caractéristiques propres aux technologies de l'information et de la communication [33].

Le rapport, au demeurant, ne masque pas l'effet ségrégatif des TIC : « L'Internet accentue les clivages sociaux à mesure que de nouveaux usages font leur apparition. » (p 11)

Dans le cas français, le niveau politique prend ensuite le relais, et devient le principal « intéressé ».

Bien entendu, les préoccupations de nature sociale sont beaucoup plus présentes dans les discours politiques, mais on y retrouve l'ensemble des arguments précédents. L'impulsion donnée par le Plan « Réso 2007 » sera suivie de beaucoup d'autres plans [34] ; leur importance pour l'ensemble des politiques publiques relatives aux TIC est grande, il sont la référence de toutes les « opérations TICE ».

Conclusion

Nous avons donc là tous les ingrédients d'une évolution pilotée par des intérêts majoritairement extérieurs à la sphère éducative, fondamentalement marquée par le contexte politique et économique, et susceptible d'induire une évolution libérale de l'école à tous ses niveaux.

Une étude menée voici quelques années [35], mais portant déjà sur les outils nouveaux de mise en réseau, révélait de la part des enseignants concernés la perception selon laquelle ces innovations feraient courir des risques aux valeurs et aux missions fondamentales de l'école. Cependant, la légitimité

implicite des « nouvelles technologies » semblait telle que ces inquiétudes ne se manifestaient que très rarement par des oppositions marquées. Et l'enquête concluait à une certaine « perméabilité » de la communauté éducative, à un glissement des valeurs traditionnelles, voire à l'irruption de formes de management franchement exogènes, justifiées par l'utilité, l'efficacité, ou encore par la conjoncture. Il devenait déjà plausible de se demander si ces inventions pouvaient induire de nouvelles conceptions de l'enseignement et de l'école.

Comme la plupart des observateurs, on peut donc admettre qu'elles sont de nature à bousculer le regard que nous portons sur la connaissance, et les contenus même des savoirs. Il apparaît cependant que l'introduction des TIC dans l'éducation, loin d'être une évolution naturelle, inévitable et neutre, doit être regardée comme le produit de décisions et d'intérêts internes et externes à la sphère scolaire,

introduisant des changements qui ne découlent nullement des choix éducatifs démocratiquement voulus. Et il est difficile de ne pas voir que la nature même de ces techniques en fait un levier de libéralisation et de mise en marché de l'école.

Or, comme j'ai essayé de le montrer, cette « colonisation » ne rencontre guère de résistance élaborée, susceptible de mettre les TIC au service d'une instruction et d'une éducation réellement émancipatrices et démocratiques. Cette réflexion semble donc à construire si l'on veut éviter que l'école ne se mette au service des valeurs néolibérales et utilitaires, ou que se vérifie la prophétie de sa fin.

Bien entendu, une telle posture se heurte d'emblée à la question de la possibilité de s'opposer au progrès technique et de la légitimité de le faire. C'est ici la question des « résistances » qui est une nouvelle fois posée.

Notes

- [1] J'utilise l'appellation générique TIC bien qu'elle ne soit pas totalement satisfaisante. Les TICE sont la variante éducative.
- [2] Mais cela est probablement le cas dans de nombreux pays.
- [3] Yves Jeanneret note ainsi : « Notre époque a acquis la certitude que quelque chose d'essentiel se déplace dans les moyens matériels de diffusion des connaissances. Mais elle ne sait pas du tout quoi.../... On peut affirmer dans les médias et dans l'édition à peu près n'importe quoi sur les NTIC dès lors qu'on théâtralise suffisamment l'événement pour pouvoir l'associer à n'importe quel événement spectaculaire... ».
- [4] On trouve cependant des considérations très fortes chez Nico Hirtt et sur le site Skolo.org. On lira aussi l'article de J.-P. Archambault, « TIC et marchandisation de l'école », dans Thomas Lamarche (coord.), *Capitalisme et éducation*, Syllepse, 2006, p 127.
- [5] Yves Jeanneret toujours : « On aurait tort de penser pour autant que la fascination naïve a fait place à une évaluation sereine de ces changements. En effet, pour cela il faudrait que les savoirs qui permettent une telle analyse se soient réellement diffusés ».
- .../... « Il faut bien constater que la communauté scientifique est loin d'adopter la prudence qui devrait être de mise. Je le regrette tout en comprenant que d'autres aient choisi d'instrumentaliser cette illusion... »

- [6] Bagla L., Sociologie des organisations, La Découverte, 2003.
- [7] Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., Agir dans un monde incertain : Essai sur la démocratie technique, Seuil, 2001.
- [8] Je prendrai ici le mot « école » au sens large, en y englobant les différents niveaux du système éducatif.
- [9] Casarti, R., Contre le colonialisme numérique, Albin Michel, 2013.
- [10] François Durpaire et Béatrice Mabillon-Bonfils : La fin de l'école, l'ère du savoir relation, PUF, 2014.
- [11] Marie Duru-Bellat, « Autrement », Télérama, n° 3411, p 41, 27 mai 2015.
- [12] Selon Peg Tyre, « La révolution de l'apprentissage personnalisé assisté par la technologie promet un enseignement adapté, permettant aux algorithmes de recalibrer en continu les apprentissages pour répondre aux besoins des élèves. » Tandis que pour Kurt Van Lehn, « Les meilleurs systèmes (d'apprentissage par ordinateur) peuvent égaler la performance de professeurs humains. » (*Télérama* cité plus haut)
- [13] Un conférencier racontait un jour l'anecdote suivante : participant à un jury de thèse, il demande à l'impétrant une précision scientifique. Celui-ci de répondre : « je ne connais pas la réponse, mais il me serait très facile de la trouver sur l'Internet si j'en avais besoin, au lieu de m'encombrer de savoirs superflus ». Le conférencier dit avoir rétorqué : « eh bien, c'est maintenant que vous en avez besoin... »
- [14] Dans les sphères de l'inspection, commence à se poser la question de l'abandon de l'écriture manuelle au profit de l'apprentissage du clavier. Tandis qu'à l'université, on sait que, par exemple à Grenoble, les cours de première année de médecine ont laissé place, « avantageusement », à des DVD de préparation aux examens distribués aux étudiants...
- [15] Les rapports successifs et innombrables font tous état d'un retard dramatique. Ainsi M. B. Sillard, responsable de la SDTICE du Ministère, déclare-t-il en 2004 : « [...] il n'y a toujours pas de décollage dans l'Éducation nationale, seulement une « longue maturation depuis 20 ans ».
- [16] Pour mémoire, on trouve ce type de justification : « Les avantages de la géométrie dynamique : L'activité des élèves, leur plaisir à faire de la géométrie, l'efficacité du temps de mise en commun avec un vidéoprojecteur pour l'échange des procédures.... »

(http://www21.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/feurs/IMG/pdf/DiapoGeomDyn.pdf

- [17] R. Casarti, Contre le colonialisme numérique, Albin Michel, 2013.
- [18] Inutile d'insister sur le poids que représente pour un établissement secondaire l'installation, la maintenance, la gestion et l'évolution perpétuelle d'un accès omniprésent à l'Internet et à l'intranet.

- [19] Et l'on se souvient de la prophétie de Michel Serres, anticipant sur celle de Durpaire : « Nos institutions luisent d'un éclat qui ressemble, aujourd'hui, à celui des constellations dont l'astrophysique nous apprit jadis qu'elles étaient mortes déjà depuis longtemps ». Michel Serres, *Petite Poucette*, Le Pommier, 2012.
- [20] Comme le notait déjà Jacques Wallet : « On peut penser cependant que tant que les institutions disposent du pouvoir de certification, elles ont quelques atouts pour rentrer en résistance... ». Jacques Wallet, À l'heure de la société mondialisée du savoir, peut-on supprimer les enseignants ? HERMES 45, « Fractures dans la société de la connaissance », 2006.
- [21] Certificat Informatique et Internet « enseignant » ; il dispose de son propre ®.
- [22] Jacques Jublin, Danielle Arnaud, Jean-Michel Quatrepoint, French ordinateurs, Moreau, 1976.
- [23] Il s'agit ici de la situation dans les cycles primaire et secondaire, où les structures mises en place s'appuient sur une « cellule informatique ministérielle » et sur des « conseillers TICE » des recteurs ; elles n'ont autorité ni sur les établissements, ni sur les enseignants.
- [24] Voir l'opération « Ordinateur à 1 euro » dans les années 2000.
- [25] http://archives.internet.gouv.fr/archives/rubrique090c-59325.html

[<u>26</u>]

http://blog.educpros.fr/matthieu-cisel/2013/10/04/mooc-lancement-de-la-plate-forme-nationale-ca-va-etre-fun/

- [27] {}Et la formule « On n'arrête pas le progrès » devient, non plus un constat, mais une injonction incantatoire, qui constitue à la vérité un saisissant aveu d'impuissance face à l'emprise de la technique sur l'homme.
- [28] Yves Jeanneret : *Y a-t-il (vraiment) des technologies de l'information ?*, Presses universitaires du Septentrion, 2011. P 25 et 26
- [29] J'ai pris la liberté de substituer « technique » au mot « savoir » utilisé par Y.J. dans sa traduction.
- [30] « Comment le transmettre ? Voilà, c'est fait ».
- [31] P 102, ibid.
- [32] [OCDE 2004]. www.oecd.org/bookshop; ISBN 92-64-01686-4; 2004. Rapport supprimé du site depuis.
- [33] Ibid. P. 6.

[34] Plan France numérique 2012-2020, Plan numérique pour l'éducation de mai 2015	
[35] G. Collet, <i>Vers une mutation des valeurs de l'école</i> ?, Synergies Europe, 2007. (http://gerflint.fr/Base/Chili5/aubin.pdf)	

Luttes pour l'accès libre au savoir et à la recherche

mardi 4 août 2015, par Évelyne Perrin

Depuis une ou deux décennies, se sont succédé, en France, des luttes et mobilisations étudiantes plus ou moins fortes et durables, dont les deux moments forts ont été la lutte contre le CPE (contrat première embauche) au printemps 2006 et les luttes de 2007-2009 contre la LRU (loi Liberté-responsabilité de l'Université), instaurant une privatisation rampante des universités et l'entrée des entreprises dans leur direction. Elles se poursuivent de façon plus fragmentée et sont relayées par les grèves et mobilisations des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche tout au long des années 2013-2015.

Les deux mouvements contre le CPE et contre la LRU ont été emblématiques de la condition étudiante et de sa précarisation, même si apparemment tout semblait les opposer : le premier fut une révolte de la jeunesse étudiante et lycéenne, suivie rapidement par le reste de la population, contre un contrat institutionnalisant la précarité sur le marché du travail. Cette révolte, par son ampleur et sa durée, aboutit au retrait du projet. Le second dénonçait les réformes introduites dans la gestion des universités et dans le contenu des savoirs délivrés ; mais il fut largement perçu par l'opinion publique comme un mouvement de privilégiés, et souffrit d'un décalage temporel funeste entre la mobilisation des étudiants en 2007-2008 et celle des enseignants-chercheurs en 2009, le tout aboutissant à un échec cuisant.

I- Le néolibéralisme à l'assaut de l'université et de la recherche

Pourtant, les deux mouvements sont reliés par une commune prise de conscience : celle de l'extension de la logique néolibérale à toutes les sphères de la société, qu'elle vise à faire tomber des protections encore existantes sur le marché du travail, ou qu'elle s'en prenne à l'accès au savoir. Dans les deux cas, il s'agit bien en effet pour le capital de mettre en œuvre une partition sur le marché du travail, entre une minorité de plus en plus étroite de travailleurs intellectuels hautement qualifiés et bien payés, et la masse du « précariat » ou « cognitariat », constitué des autres travailleurs intellectuels, ramenés, quel

que soit leur niveau d'études, à une condition d'extrême précarité et, de plus, de soumission totale aux *desiderata* des firmes.

Les effets ravageurs de la LRU – qu'une fois arrivé au pouvoir François Hollande a conservée – se font maintenant pleinement sentir dans toutes les universités : en échange d'une certaine autonomie de gestion, celles-ci subissent des coupes budgétaires historiques, et doivent, avec moins d'emplois, dégager un équilibre budgétaire sinon des marges de rentabilité, relever les frais d'inscription, chercher des financements auprès des entreprises, notamment multinationales. Il en résulte une importante dégradation des moyens de fonctionnement de l'université et une précarisation sans précédent des enseignants. Du côté de la recherche, il en va de même, avec des réductions considérables des budgets publics, des fusions et regroupements forcés de laboratoires, une remise en cause de la liberté et de l'autonomie de la recherche publique, la menace de disparition de disciplines entières...

Ainsi voit-on de plus en plus clairement se dégager la logique qui prime dans ces réformes faites au nom de l'austérité, mais aussi de façon trompeuse au nom de l'excellence. C'est toute une conception d'un bien public commun, gratuit et ouvert à tous, répondant à l'intérêt général, le savoir, qui se voit reniée et remplacée par une optique marchande : le savoir doit devenir source de profit, s'acheter pour son acquisition, et se vendre au plus offrant une fois constitué. C'est une logique de soumission de la

connaissance à une compétition internationale forcenée répondant aux diktats d'un capitalisme financiarisé, et donc de privatisation plus ou moins rapide de la recherche et du savoir, mis au service du capital.

Du mouvement contre le CPE en 2006 aux mouvements contre la LRU en 2007 et 2008

Le mouvement contre le CPE est parti de quelques militants étudiants assez isolés au début, mais, une fois lancé, il a rapidement pris de l'ampleur. Le caractère explicitement discriminatoire du CPE - un contrat précaire caractérisé par la longueur, de deux ans, de la période d'essai pour les jeunes de moins de 25 ans – est apparu largement aux yeux de la population comme une atteinte non seulement à la jeunesse, ainsi vouée à la précarité, mais comme une atteinte plus large au socle du droit du travail. Ainsi, de manifestation en manifestation, la mobilisation n'a cessé de s'élargir à des couches de plus en plus larges de la population, jusqu'au retrait, dans la confusion [1], du CPE par le gouvernement de Villepin. Certes, la précarité n'en continuait pas moins, mais il s'agissait de la première victoire remportée par un mouvement social depuis longtemps.

Lorsque, à peine élu président de la République, Nicolas Sarkozy fit adopter, en plein été 2007, la LRU, cette attaque majeure contre l'université publique, libre et gratuite passa pratiquement inaperçue. En effet, la loi était d'une extrême généralité linguistique, elle fixait des cadres, des principes, apparemment consensuels, de bonne gouvernance, d'évaluation de l'enseignement prodigué, de compétitivité européenne et internationale, et de mobilité internationale. Dès lors, cette loi, qui donnait tout pouvoir aux présidents d'université sur la gestion du personnel, ouvrait l'université au contrôle des entreprises privées, instaurait inégalités et concurrence entre universités, fut dans l'ensemble assez bien accueillie par les professeurs et directeurs de recherche, au nom de l'efficacité et de la compétitivité internationale et d'une autonomie annoncée.

Ainsi, à l'automne 2007, lorsque la minorité agissante

et politisée des étudiants déclencha un mouvement contre la LRU, ils eurent un grand mal à en expliquer les dangers à leurs camarades, et se heurtèrent à l'opposition et aux sanctions des enseignantschercheurs. Pourtant, ils s'appuyaient sur l'expérience et les réseaux constitués dans la lutte contre le CPE, ce qui leur permit de livrer rapidement une analyse solide de la loi et de ses conséquences prévisibles [2]. Le mouvement, avec occupations et blocages d'universités assez largement en France, a tenu plusieurs semaines, réussissant une jonction avec la grève des cheminots à l'automne 2007. Malheureusement, il n'a réussi à entraîner ni les enseignants – sauf une minorité –, ni les salariés, et n'a pu se coordonner avec un mouvement lycéen décalé dans le temps, car surtout actif au printemps et à la rentrée 2008. À cela s'est ajoutée la fracture au sein de la jeunesse entre les étudiants, perçus à tort comme des privilégiés, et la jeunesse des classes populaires, non présente à l'université et donc peu concernée par son avenir, et, de plus, frappée de plein fouet par la précarité et le chômage. Aussi, notamment avec la fin de la grève des cheminots, le mouvement anti-LRU a donné des signes de faiblesse avant Noël 2007, pour s'éteindre au premier trimestre 2009, faute de relais.

La grève historique des chercheurs début 2009

Début 2009, lorsque paraissent les décrets d'application de la LRU, notamment le décret de réforme du statut des enseignants-chercheurs, celui de la mastérisation réformant la formation des enseignants et le décret sur le contrat doctoral, les enseignants et chercheurs prennent conscience des dangers de ces décrets et se lancent dans un mouvement de résistance sans précédent par son ampleur, sa radicalité et sa durée.

Comme le rappelle Bernard Paulré, professeur à Paris I, « Le mouvement des enseignants contre la LRU s'est déclenché très rapidement dès décembre, une fois connus les décrets d'application, et bien que disparate dans sa composition, il fut très rassembleur, car il y a eu un tollé contre l'idée de modulation des heures de cours et de recherche, contre l'évaluation systématique et quantitative, contre l'assujettissement des carrières à la politique

de l'université dont le président déciderait seul. Lors de la première Coordination nationale des universités le 2 février 2009, dans une Sorbonne pleine à craquer, est votée la grève totale et illimitée jusqu'au retrait des trois décrets – et ceci malgré de vifs débats entre ceux, dont une majorité d'étudiants, qui veulent tout de suite demander l'abrogation de la LRU, considérant que les trois décrets incriminés en sont la traduction directe, et ceux - notamment les enseignants de droit et d'économie – qui veulent se contenter de demander l'abrogation des décrets. Jean-Louis Fournel, de « Sauvons l'université », propose une caisse de grève pour les IATOSS qui seront beaucoup plus facilement pénalisés s'ils font grève, demande de prendre position sur la recherche et le contrat doctoral, et appelle à trouver des formes d'action originales pour éviter la grève classique.

De fait, le mouvement aura une inventivité remarquable : cours donnés en plein air dans la rue, sur des places publiques, boycott des expertises, retenue des maquettes de mastérisation et des notes, coordinations locales interprofessionnelles, etc. Bien que les enseignants en grève aient eu quelques difficultés à susciter la solidarité d'étudiants qu'ils avaient souvent sanctionnés en 2007-2008 lors de leur premier mouvement, des étudiants ont à nouveau occupé et bloqué les universités, rejoints par les doctorants et, pour la première fois, par les personnels BIATOSS (administratifs et techniciens), restés jusque-là à l'écart des mouvements précédents, et dont l'emploi devenait beaucoup plus précaire avec la réforme. Malheureusement, ces derniers furent peu soutenus par le reste de la communauté universitaire, et les jonctions concrètes dans la lutte entre enseignantschercheurs, étudiants et personnels sont restées insuffisantes.

Trois mois après le démarrage de la grève des enseignants-chercheurs, début février, le gouvernement, jouant sur l'angoisse des étudiants à l'approche des examens, n'avait toujours rien lâché, mis à part quelques leurres. Les médias, sauf exception, n'informèrent pas des motifs profonds du mouvement, à savoir la menace portée contre l'université publique et indépendante des pouvoirs et des entreprises. Une large part de la population y a vu

un combat corporatiste et professionnel, et n'a pas saisi que la LRU remettait en cause un bien commun, l'accès de tous à l'université et au savoir, et l'indépendance de l'université par rapport aux puissances économiques dominantes. Au final, le mouvement, se heurtant à un refus total de toute concession par le gouvernement, en fut réduit à annoncer une poursuite de la mobilisation à la rentrée.

Malgré ce relatif échec, la prise de conscience des enseignants et chercheurs a été, elle, sans précédent et extrêmement massive. Écoutons Isabelle This-Saint-Jean, présidente de « Sauvons la recherche », début mai 2009 : « Nous sommes dans un moment historique, où il faut mettre un coup d'arrêt aux réformes engagées à l'université et dans la recherche. Nous avions élaboré, depuis nos États généraux de la recherche en 2004, des propositions alternatives crédibles. Nous sommes face à un gouvernement très libéral qui met en place toutes les structures pour un pilotage très étroit de la recherche par le pouvoir politique, avec une recherche qui ne serait plus décidée par les membres élus de la communauté scientifique, mais par des personnalités extérieures nommées par le gouvernement. À cela s'ajoutent la disparition programmée du CNRS, la création de deux agences, l'ANR et l'AERES, l'effondrement des crédits récurrents à la recherche, avec, dès le budget 2008-2009, la suppression de 900 postes dans notre secteur : une véritable provocation, au moment où les universités ont des besoins croissants, et où les jeunes se détournent de la recherche du fait de l'accumulation de postes précaires qu'on leur propose. En France, les docteurs ne trouvent pas de débouchés dans la recherche privée, incapable de prendre le relais de la recherche publique. Rien n'est fait pour inciter les entreprises à recruter des jeunes docteurs. Le mouvement actuel est la continuation d'une mobilisation construite dès 2004 avec le mouvement de la recherche en 2003-2004. »

II- En toile de fond, la généralisation de la

précarité et le non-accès libre au savoir

La toile de fond de ces mobilisations et révoltes étudiantes est la montée de la précarité et son institutionnalisation pour les jeunes générations arrivant sur le marché du travail à partir des années 1980-90, d'une part, et le revirement opéré dans nos démocraties néolibérales sur la conception du savoir et le rôle qui lui est attribué, d'autre part. Le diplôme, même s'il reste un marqueur des différenciations sociales, ne protège plus contre le chômage, la précarité, la déqualification. Les jeunes générations ressentent vivement le déclassement qui les menace par rapport à la situation de leurs parents : bien que plus diplômés, un grand nombre de trentenaires et de quarantenaires se retrouvent dans l'incapacité de maintenir la position sociale de leurs parents. Ainsi, comme le souligne Camille Peugny [3], en 2003, 25 % se trouvaient déclassés, contre 18 % en 1983. La massification scolaire et universitaire a entraîné une dévalorisation des diplômes et un accès plus sélectif à l'emploi qualifié [4], tandis que la probabilité d'accéder à un emploi stable diminue fortement : entre 1983 et 2008, la part des jeunes sortis de l'école depuis moins de cinq ans en CDI passe de 58 % à 49 %, tandis que celle des titulaires d'un contrat précaire passe de 12 % à 30 %. Depuis, ces tendances n'ont fait que s'aggraver.

Au même rythme que la démocratisation scolaire, s'est opérée et renforcée une partition entre l'université et les grandes écoles, et le déplacement des inégalités à des niveaux plus élevés de scolarité : au barrage que constituait le baccalauréat s'est substituée, pour les jeunes les moins dotés socialement, une « élimination différée », selon l'expression alors utilisée à propos du secondaire par F. Oeuvrard [5]. Ainsi, si le taux d'élèves arrivant au baccalauréat a beaucoup progressé, grâce à la création des baccalauréats technologiques et professionnels, le pourcentage d'enfants d'ouvriers obtenant un bac d'enseignement général, de 11 % dans les années 1960, n'est passé qu'à 22 % (contre 72 % pour les enfants des classes supérieures) et ils ne sont que 4 % des étudiants en doctorat [6].

Enfin, les universités françaises sont le parent pauvre

de l'Éducation nationale, avec une dépense publique de 6 800 euros par étudiant, contre 9 000 en moyenne dans les autres pays de l'OCDE, comme le note encore Romuald Bodin : « en 2003, un étudiant coûtait en France 7 890 euros à l'État, contre 8 546 en Allemagne, 8 746 au Royaume-Uni, 9 909 aux Pays-Bas, 10 330 au Danemark et 11 847 en Suède. »

Face à ces transformations, à l'aigu besoin de renouvellement de la pensée et des perspectives d'émancipation, les forces traditionnelles de gauche ont plus qu'un train de retard, figées dans une vision passéiste, ou au contraire, pour leurs fractions modernisées et social-libérales, prêtes à accepter toutes les réformes de régression au nom de la nécessaire modernisation et adaptation à une économie mondialisée de concurrence généralisée de tous contre tous. Si l'ensemble des partis politiques de gauche et d'extrême gauche ont dénoncé le CPE et participé à la mobilisation en 2005, ce ne fut pas le cas lors du mouvement étudiant contre la LRU, qui s'est retrouvé isolé par l'acceptation de cette réforme par le Parti socialiste et sa courroie de transmission en milieu étudiant, l'UNEF.

De nouvelles luttes se développent contre la précarité

Comme l'explique très bien Christopher Newfield dans le n° 39 de la revue Multitude, « le problème des industries de la connaissance n'est donc pas de savoir comment lever des armées de travailleurs de la connaissance. Bien au contraire, il consiste à savoir comment limiter leur nombre et contrôler leur production. [...] Cela passe par une forme de tri qui est apparu dans les années 1990, en même temps qu'un grand nombre d'étudiants qui avaient grandi avec des ordinateurs arrivaient sur le marché de l'emploi, avec des goûts et des compétences parfaitement en phase avec les besoins des industries liées à la construction et au développement de l'Internet ». Ce tri, appelé knowledge management, distingue trois types de compétences : les compétences massifiées, dont les possesseurs sont interchangeables; les compétences « leviérables », qui exigent une éducation supérieure et qui apportent une valeur

ajoutée évidente à l'entreprise, mais dont l'offre est cependant relativement abondante ; et, enfin, les compétences appropriables de manière exclusive par la firme. Selon le *knowledge management*, il ne faut véritablement cultiver que ces dernières, et il faut éliminer la seconde catégorie ou en réduire drastiquement les coûts.

Dans le même numéro, Davy Cottet, Jon Bernat Zubiri-Rey et Patrick Sauvel montrent le lien entre l'émergence du cognitariat et les réformes universitaires, en France comme dans les autres pays : « Les tendances globales du capitalisme après la reconversion industrielle des années 1980 ont porté l'information et la connaissance au centre des rapports de production de la nouvelle économie. [...] Dans ce contexte, la conception de l'université comme espace relativement autonome de production et de transmission des savoirs rentre en décadence, pour devenir progressivement une institution potentiellement mise au cœur des modes de régulation et des rapports de production capitalistes. » On passe ainsi de l'université de masse à l'université-entreprise, dont il s'agit d'accroître la productivité. « Cela se traduit par l'introduction des logiques issues de l'ordre économique capitaliste, tant dans le fonctionnement et la composition des instances que dans les missions même des universités [...] avec pour conséquence la précarisation de l'ensemble de ses acteurs. »

Cette remise en cause du statut et des rétributions des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a fait que se poursuivre depuis les mouvements étudiants et universitaires des années 2007-2009. Les CDD représentent près des trois quarts des embauches, et les « réformes » au nom de la « modernisation du marché du travail » se succèdent, du « CDD de mission » pour les cadres et ingénieurs, lancé en 2008, à la rupture conventionnelle qui permet de contourner le droit du licenciement, au doublement ou triplement des périodes d'essai, le tout étant parachevé par les lois Macron et Rebsamen, imposées par le 49.3, sans vote l'été en 2015.

La précarisation du personnel enseignant et administratif dans les universités est devenue

extrême, avec des jeunes enseignants en fonction depuis la rentrée, mais ni recrutés ni payés en janvier de l'année suivante, avec des professeurs remplacés par des maîtres de conférence, ceux-ci remplacés par des PRAG (professeurs agrégés du secondaire), doctorants mis aux tâches de secrétariat sans paiement et étudiants en personnel d'appui... Ainsi les employés administratifs et techniques de Paris 8, de même que les vacataires non payés et sans contrats depuis la rentrée ont-ils fait grève du 19 janvier à mi-avril 2015, et ont obtenu une prime mensuelle unitaire pour tous par les vacataires (50 à 60 euros nets). Le même type de lutte a été mené par les vacataires dans d'autres universités, notamment à l'université de Lyon 2, où ces derniers ont obtenu le remboursement de leurs frais d'inscription et l'ouverture de discussions paritaires... Quant aux AVS (auxiliaires de vie scolaire), qui assurent des tâches importantes cette fois dans l'Éducation nationale, ils tentent de s'organiser, compte tenu de leurs conditions de travail proches de l'illégalité.

Quel est l'avenir des sciences sociales et de l'accès au savoir?

En conclusion de leur ouvrage percutant La grande mutation; Néo-libéralisme et éducation en Europe, paru en 2010 chez Syllepse, Isabelle Bruno, Pierre Clément et Christian Laval [7] écrivent une appréciation du mouvement de 2009 que nous partageons : « La mobilisation engagée en janvier 2009 dans les universités françaises a été sans précédent par son ampleur et sa durée. Elle n'a pourtant pas suffi à mettre un coup d'arrêt aux réformes néolibérales menées dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. On peut néanmoins lui reconnaître d'autres mérites, dont l'ouverture d'un débat public et contradictoire sur les fonctions sociales de l'université. Un autre apport de cette mobilisation a été l'introduction de la dimension européenne dans les réflexions sur les transformations actuelles et les résistances qu'elles suscitent à travers le continent. La référence à l'Europe est (enfin) devenue incontournable dans les discours militants et peut-être demain dans les travaux académiques. » Et les auteurs citent les nombreuses manifestations qui ont eu lieu dans

plusieurs pays européens depuis la mise en œuvre de la politique néolibérale dans l'enseignement supérieur et la recherche [8]. Cette jonction entre les luttes dans les différents pays européens est nécessaire, car la logique et les politiques appliquées à l'université et à la recherche sont étroitement coordonnées de la part des gouvernements européens et découlent toutes du Processus de Bologne. Mais les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche se déroulent à des périodes différentes dans les différents pays, ce qui rend difficile une lutte commune.

Laissons la conclusion à Davy Cottet, Jon Bernat Zubiri-Rey et Patrick Saurel : « À travers la confrontation des intérêts propres à chacune des catégories impliquées dans les derniers mouvements, se construit peu à peu l'idée d'un intérêt commun, participant ainsi à ce que l'on pourrait définir comme l'émergence d'une conscience des travailleurs cognitifs, le cognitariat, d'où la nécessité de développer des pratiques coopératives et contre-hégémoniques qui permettront de renverser la tendance dominante du capitalisme cognitif [9] ».

Notes

- [1] Avec la fameuse promulgation d'une loi annoncée par le président de la République lui-même comme ne devant pas s'appliquer.
- [2] Il est frappant de constater que ce sont des étudiants, et non des enseignants, qui ont les premiers et le mieux décrypté les dangers d'une loi présentée comme une avancée, car qui pouvait être contre l'autonomie des universités ?
- [3] Camille Peugny, Le déclassement, Paris, Grasset, 2009.
- [4] Alexandre Lene, « Déclassement professionnel et segmentation du marché du travail. L'effet combiné du diplôme et de l'expérience », Economie appliquée, vol. 61, n° 1, 2008, pp. 135-166.
- [5] F. Oeuvrard, « Démocratisation ou élimination différée ? », Actes de la Recherche en Sciences sociales, n° 30, nov. 1979.
- [6] Vanessa Pinto, À l'école du salariat. Les étudiants et leurs "petits boulots", PUF, 2014.
- [7] Isabelle Bruno, Pierre Clément, Christian Laval, La grande mutation, Néolibéralisme et éducation en Europe, Paris, Ed. Syllepse, 2010.
- [8] Citons les principaux ouvrages parus sur ces luttes étudiantes et universitaires en France et à l'étranger :
 - Sur la lutte contre le CPE: Sorbonne Nouvelle, Loin des censier battus, Témoignages et documents sur le mouvement contre le CPE et la précarité, ed. CNT-RP, 2007; Evelyne Perrin, « Du CPE à la LR., Condition et mobilisation étudiantes », sur Internet, 2011; Renaud Bécot, Aurélien Boudon, Blaise Dufal, Julie Le Mazier, Kamel Tafer (coord.), Universités sous tension,

Retours sur la mobilisation contre la loi pour l'égalité des chances et le CPE, Paris, Syllepse, 2011.

- Sur les autres mouvements : « L'Université en crise : Mort ou résurrection ? », Revue du MAUSS, n° 33, 1^{er} trim. 2009 ; « Éducation supérieure. Culture, marchandise et résistance », Nouveaux Cahiers du socialisme, n° 8, 2012, Montréal.
- Noam Chomsky, Réflexions sur l'université, Raisons d'agir, 2010 ; Dictionnaire de la Révolte étudiante. Du carré rouge au printemps québécois, Tête(Première), Montréal, 2012 ; Yves Dupont, Université en miettes, Servitude volontaire, lutte des places et sorcellerie, Ed. L'Echappée, 2014 ; Martine Boudet, Florence Saint-Luc (dir.), Le système éducatif à l'heure de la société de la connaissance, PUM, Toulouse, 2014.

[9] Davy Cottet, Jon Berant Zubiri-Rey, Patrick Sauvel, « L'émergence du cognitariat face aux réformes universitaires en France », Multitude, N° 39, hiver 2009, pp. 56-65.

La crise des Lettres en régime néolibéral. Quelles remédiations?

mardi 4 août 2015, par Martine Boudet

« Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise des études littéraires, qui s'exprime par les interrogations suivantes : à quoi sert l'enseignement des Lettres ? Faut-il le maintenir ? Et si oui, que faut-il y faire ? » [1] « La crise actuelle des études littéraires est d'abord une remise en cause de leur légitimité. À quoi peuvent-elles servir ? Comment envisager leur avenir ? » [2] Ces interrogations, mises en exergue dans des essais récents, posent une problématique devenue incontournable : « Aujourd'hui la question porte non sur le comment de la production littéraire et de son étude, mais sur l'existence même de la littérature et l'intérêt de son étude. Audelà, ce qui est sous-jacent, c'est une crise de civilisation qui embrasse à la fois les nouvelles technologies de la communication et l'identité européenne. » [3]

I- Crise de légitimité des études littéraires

A- Prégnance du capitalisme cognitif et de ses avatars

Cette situation s'intensifie au fur et à mesure du développement d'une économie fondée sur la mise en concurrence et la rentabilisation des biens immatériels. Jusqu'alors, prévalait la conception d'un service public de recherche et d'enseignement qui gérait, de manière certes imparfaite mais relativement équilibrée, les différents champs disciplinaires et leurs relations : cette politique résultait d'un pacte culturel tacite et reconduit de génération en génération. Les carences de la professionnalisation des études littéraires, avérées ou dramatisées, ont constitué un premier symptôme de reflux, qui a entraîné la baisse d'orientation des publics vers les filières correspondantes. Les réformes néolibérales dans l'ESR – l'application de la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), qui a suscité des mobilisations particulièrement fortes dans les départements de Lettres et de sciences humaines, la création de pôles de compétitivité et d'excellence, dont ceux-ci sont globalement exclus... - ont accéléré le processus, certains secteurs en difficulté devant réorganiser et réduire leurs programmes de recherche et d'enseignement [4].

« Témoigne (de cette crise des études littéraires), entre autres, la perte de crédit social de la filière littéraire dans les lycées. (...) Elle n'est que la traduction mécanique de son déphasage avec la société, que ce soit en termes de compétences professionnelles ou d'attractivité culturelle. » [5]

Un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) [6], qui en préconisait la réhabilitation, par l'élargissement du choix de ses spécialités en relation avec l'Université, a été ignoré. À noter aussi qu'au niveau du recrutement des professeurs, Lettres modernes et classiques font paradoxalement partie des disciplines déficitaires. Dans une logique de cercle vicieux, s'ajoute donc à des faits socio-économiques et gestionnaires, dont la démarche est implacable en période d'austérité budgétaire, un reflux d'ordre moral et idéologique, qui gagne la discipline elle-même. Une sourde démobilisation résulte notamment de l'instrumentalisation des technologies d'information et de communication (TIC). Des agences et industries culturelles, dont le fonctionnement est opaque, car peu contrôlé par les pouvoirs publics - à la différence de l'Université et de l'Éducation nationale -, formatent des programmes médiatiques dont le développement spectaculaire et la vitesse de renouvellement captent l'attention des publics juvéniles. Selon l'analyste Bernard Stiegler [7], l'importance acquise par les médias de masse et les industries culturelles résulte directement de l'essor

du capitalisme financier ou capitalisme spéculatif : en l'absence de contrepoids idéologiques et législatifs suffisants, ce dernier nuit à l'investissement, à la création et à la production, ne s'inscrivant plus dans une projection à long terme de type développementiste, mais dans une volonté de puissance démultipliée par les outils d'information et de communication.

En résulte l'imposition d'une culture de surface, fondée sur la gestion de l'actualité immédiate (hic et nunc) et sur la consommation de biens immatériels « de première nécessité », en fait souvent frelatés. Entre autres signes des temps, est notable ce brouillage démagogique de la différence entre création et production littéraire, le culte de la quantité que l'on observe dans les « foires aux livres », faisant de ceux-ci des produits éphémères et périssables. En fin de course, une partie conséquente du capital cognitif dont hérite la discipline Lettres est mise en danger, par défaut de transmission et de renouvellement aux plans institutionnel, médiatique, familial, citoyen. Un épisode révélateur de la période fut, lors de la mise en place de la LRU, la référence ironique faite par le président Sarkozy à La Princesse de Clèves [8], comme exemple d'œuvre dont l'utilité à la fois culturelle et commerciale serait contestable. Quand les déterminismes sociaux vouent trop souvent des étudiantes de Lettres à devenir des caissières de supermarchés, quel intérêt y aurait-il, en effet, à étudier ce roman du XVIIe siècle?

B- Passifs républicains et disciplinaires

Face aux menaces et avancées de ce système de sélection et d'exploitation des biens cognitifs, il devient urgent d'opérer un « brainstorming » inter et intra-disciplinaire. Cela de manière à ressourcer la discipline, à la réenraciner dans les forces vives culturelles, les Lettres étant par leur nature même adaptables et compatibles avec la nouvelle donne, à la fois communicationnelle et cognitive. Le défi de la rationalisation et de l'évaluation lancé par la gouvernance technocratique peut être relevé, en prenant appui sur une plus grande rigueur stratégique et méthodologique en interne. Il y a nécessité d'établir la part des responsabilités des différents protagonistes dans les passifs existants.

Les Lettres apparaissent comme une discipline arrimée à l'État-nation, la « République des Lettres », fleuron national, ayant été un miroir de sa trajectoire au cours des deux siècles passés. Le constat actuel est celui d'une sclérose grandissante de l'institution littéraire – et au-delà de l'Université et de l'École –, du fait d'un enfermement dans un cadre égoethnocentré, assimilable à la fois à un cocon et à un carcan. En témoigne le débat non abouti en 2009 sur l'identité nationale, avec ses avatars populistes et xénophobes, accentués en période de crise systémique. Ce débat a coïncidé avec une grève universitaire qui, malgré une forte mobilisation de la corporation, s'est cantonnée à la défense du système existant. Du fait, d'une manière générale, de la minoration des mouvements d'idées et des courants esthétiques depuis la chute du mur de Berlin et de la perte d'influence du marxisme, l'enfermement fréquent des créateurs dans un minimalisme intimiste et psychologisant est un fait notable. Le déficit esthétique est à évaluer aussi au niveau des genres littéraires, mythe et poésie étant mis en sommeil au profit de genres considérés comme mineurs, souvent innovants au demeurant sur un plan technologique ou associés à un art de l'image ou du multimédia : polar, BD... En contrepoint, la critique littéraire est en danger d'atonie. D'où les dérivatifs et les divisions alimentés entre certaines composantes du champ, SHS et Lettres à l'Université, sciences du langage et Lettres dans l'espace scolaire. En résulte une tendance à la déconstruction théorique, au relativisme philosophique, à une certaine extraversion dans l'océan des œuvres, à une certaine impasse subjectiviste de la critique de la réception, à la fuite dans l'univers sécurisant des œuvres patrimoniales, spécialement dans le secondaire. Enfin, si la grande féminisation du champ est un facteur de renouvellement des ressources humaines, elle est aussi actuellement synonyme de fragilisation en l'absence d'une réflexion sur les cultures de genre. Cela au fur et à mesure de l'essor de la technoscience et des TIC, champ quant à lui majoritairement masculin.

II- Un nouveau contexte géo-socioculturel

A- Rétrospective de l'institution littéraire : mouvements d'idées et courants esthétiques

Les humanités littéraires constituent une instance de médiation symbolique qui doit composer, pour son existence même, avec un double paramètre situationnel, celui de la mondialisation et de la médiatisation des échanges. Pour mémoire, le romantisme a valorisé l'expression des cultures à travers le « printemps des peuples » et l'unification européenne sur ces bases. Le discours de Victor Hugo au Congrès de la Paix de 1849, à Paris, résume bien les termes de cette cause :

« Désormais, le but de la politique grande, de la politique vraie, le voici : faire reconnaître toutes les nationalités, restaurer l'unité historique des peuples et rallier cette unité à la civilisation par la paix, (...) substituer les arbitrages aux batailles ; enfin, et ceci résume tout, faire prononcer par la justice le dernier mot que l'ancien monde faisait prononcer par la force. »

Les courants les plus créateurs du XX° siècle étaient engagés dans les luttes émancipatrices : le surréalisme animé par André Breton et Louis Aragon est contemporain de la révolution bolchévique et de la résistance aux fascismes, l'existentialisme s'est illustré dans le combat de Jean-Paul Sartre et de Simone de Beauvoir pour l'indépendance des pays colonisés (dont l'Algérie) et l'émancipation des femmes...

Depuis un demi-siècle, combien d'écrivains issus des humanités, peuvent prétendre en France au double statut de créateurs et d'intellectuels au service du progrès social et humain ? À l'image des Voltaire, Hugo, Zola, Breton, Aragon, Éluard, Gide, Malraux, Sartre, Beauvoir, Genet, Duras... Les écrivains précités étaient des leaders d'opinion qui représentaient des écoles et mouvements artistiques

– réalisme, surréalisme, existentialisme... – ou qui animaient d'une manière ou d'une autre le débat des idées de leur époque. Achille Mbembe met en garde contre le danger de « provincialisation de la pensée française, de type métropolitain » [9]. D. Maingueneau déplore « l'absence de ces monstres sacrés de la création littéraire si nombreux aux XIXe et XXe siècles, alors même que le monde contemporain devrait appeler des écrivains qui soient à la hauteur de ses bouleversements. » [10] C'est dans les DOM-TOM et dans le monde francophone qu'est maintenue cette conception du créateur engagé dans la république des Lettres et de la cité : Césaire et Senghor sont les pères de la négritude, Glissant et Chamoiseau les porte-parole de la créolité...

B- Francophonie, créolité, littérature-monde en français : quelles perspectives ?

L'institution littéraire – et les secteurs académiques et didactiques correspondants -doit assumer en actes la multiculturalité de la société française, issue d'une longue histoire de découvertes, de conquêtes et de migrations. Aux États-Unis, pays de standard multiculturel, les post colonial studies et les cultural studies s'avèrent un moteur de dynamique interdisciplinaire, de par l'intégration de forces émergentes, d'ordre géo-culturel, anthropologique et sémiologique. Une avant-garde constituée dans les périphéries et marges de la métropole - DOM-TOM, banlieues, anciens pays colonisés -, se construit sur des objectifs dialogiques de dialogue et émancipateurs, car se situant à l'échelle intercollective et dépassant les clivages culturels et conflits historiques, notamment sur l'axe Nord-Sud. La même dynamique est à cultiver au niveau des relations intra-européennes et inter-régionales : ainsi mise en débat, la conception néolibérale qui prévaut en matière de création et de développement – sur un mode techniciste et individualiste - en serait largement amoindrie.

Le risque de l'hégémonie de la culture anglo-saxonne ne peut par ailleurs être résorbé par le seul apport de la langue-culture française contemporaine, affaiblie, comme expliqué précédemment. Le dialogue interculturel ne peut se contenter non plus de choix éclectiques, sources d'un cosmopolitisme vague, à la différence de démarches ciblées et d'envergure qui assumeraient les compagnonnages nécessaires, avec les cousins romans et francophones -européens, québécois, africains et asiatiques... Un facteur favorisant, les publics juvéniles sont immergés de facto dans une société multiculturelle et mettent en œuvre des stratégies fraternitaires, ancrées dans des modes d'expression largement médiatisés : musiques du monde, poésie chantée... Le film Entre les murs [11], qui porte sur la vie d'une classe de banlieue, pose des questions pertinentes, celles des différences et des relations à cultiver entre individualité (à l'occidentale) et collectivité (propre aux cultures du Sud), entre laïcité à la française et patrimoines religieux, en particulier musulman, entre parité et sexo-séparatisme, entre moi et altérité, entre hétérosexualité et homosexualité... Concernant La journée de la jupe [12], autre film portant sur l'enseignement du français à un public multiethnique, son caractère dramatique résulte du dialogue de sourds entre les élèves et la professeure sur la question des humanités à partager et le cruel sentiment d'inadaptation professionnelle expérimenté à ce propos.

Les Lettres classiques peuvent contribuer au dialogue des cultures dans le temps et à travers l'histoire du pays : par comparaison avec nos actuels référentiels, une initiation plus méthodique aux étymologies gréco-latines, aux patrimoines et littératures antiques ne peut que favoriser la réinculturation des publics, le réenracinement dans les origines de la langue-culture française [13]. Malgré leur marginalisation, les langues-cultures régionales et des DOM-TOM ont maintenu de leur côté leur vitalité symbolique ; des travaux interdisciplinaires permettraient de mieux comprendre leur apport au patrimoine national et européen, leur inscription en arrière-plan en faisant des dépositaires de cosmogonies et de sagesses ancestrales et populaires. Il incombe par ailleurs aux Lettres modernes d'assurer la projection dans l'avenir interculturel de l'École. Les personnels anciennement détachés en coopération pourraient réinvestir leur expérience et travailler à la réalisation de cet objectif, face à des publics ciblés, dans les

banlieues ou dans les DOM-TOM.

La reconfiguration de l'espace géoculturel apparaît donc comme un enjeu stratégique, comme un facteur d'accompagnement de la démocratisation des relations tant géopolitiques qu'internes à l'espace national, métropolitain. Entre autres moteurs à même de revivifier les études littéraires, il reste à promouvoir le comparatisme littéraire et anthropologique, par exemple à travers l'étude des schémas dialogiques propres à de nombreuses œuvres de la littérature francophone, Le Passésimple de Driss Chraïbi (1954), Nedjma de Kateb Yacine (1956), L'aventure ambiguë de Cheik Hamidou Kane (1961), Le soleil des indépendances d'Ahmadou Kourouma (1968)..., l'ethno-linguistique, à travers l'étude des systèmes d'interférences linguistiques et culturelles...

Les paramètres de « modèles culturels » et d'« interculturel » font partie d'un logiciel anthropologique intéressant à mettre en œuvre, sur l'exemple réussi de la didactique de la langue-culture en FLE-FLS (français langue étrangère-français langue seconde) ou du cadre européen de l'enseignement des langues vivantes. Le concept de « littérature-monde en français », repris par une quarantaine d'écrivains dans un manifeste [14], suivi d'un essai collectif en 2007 [15], est prometteur, quoique passé inaperçu du grand public à l'époque.

« Oui, la littérature dite "francophone" est vaste, diverse, mondiale, entre en dialogue avec la littérature-monde anglophone – c'est à la France de savoir si elle veut s'insérer ou non dans ce vaste ensemble. La fin de la francophonie ? Oui, si l'on entend par là un espace sur lequel la France mère des arts, dépositaire de l'universel, dispenserait ses lumières. Fin de cette francophonie-là, et naissance possible d'une littérature-monde en français.

Fin aussi d'une conception impérialiste de la langue. Ou bien en effet l'on postule un lien « charnel » entre la nation et la langue qui en exprimerait le génie singulier et, dans ce cas, en toute rigueur, la francophonie s'avoue comme le dernier avatar du colonialisme, ou bien l'on délie le pacte langue-nation, de sorte que la langue, libérée, devienne l'affaire de tous, en tous lieux. »

Telles sont quelques-unes des conditions de la reconduction de l'enseignement littéraire comme activité de transposition des repères et valeurs civilisationnels, notamment à visée éthique. À la légitime conservation du patrimoine linguistico-littéraire, doit s'agréger une démarche transformatrice qui fasse de l'altérité, de l'intersubjectivité, tant au plan collectif qu'individuel, le moteur d'une dynamique humaniste à la hauteur des contextes géo-socio-culturels existants. Une démarche apte à conjurer, ce faisant, les démons tant du relativisme, des racismes que du radicalisme réactionnel, et à faire vivre l'aspiration à une intercitoyenneté responsable, à un mieux vivre ensemble.

III- Pour une politique cognitive inclusive

A- Un discours de la méthode à actualiser

« Le principal problème des études littéraires n'est pas la rareté de travaux scientifiques de première qualité, mais l'absence de constitution d'une tradition scientifique partagée, ayant une mémoire épistémique explicite. Leur destin dépend donc directement de leur capacité (ou incapacité) à s'engager dans une dynamique cognitive à la fois accumulative et intégrative. (...) Il faut construire de véritables programmes de recherche, identifiables empiriquement, et développer des méthodologies pertinentes eu égard à ces programmes. » [16]

De la nécessité en effet d'un discours de la méthode intégrateur, qui mette en musique la complémentarité des différentes composantes disciplinaires : un plus large consensus méthodologique et critériologique permettrait de fédérer une corporation tentée par les forces centrifuges. L'ère du numérique favorise cette

reconfiguration des savoirs, l'informatique étant avant tout une technologie de catégorisation.

Réamorcer la pompe de la catégorisation et de la référentialité (au plan cognitif) et des valeurs (au plan idéologique) nécessite de renouveler l'alliance entre humanités littéraires et sciences humaines et sociales (SHS), au premier rang desquelles l'anthropologie culturelle (comme science des appartenances), la sémiologie (en tant qu'étude des représentations médiatisées), les sciences du langage et de l'éducation.

C'est dans cette perspective d'édification du sujetcitoyen que l'enseignement doit être résolument inclusif :

« Le défi auquel nous sommes confrontés, pour que l'enseignement du français, mais aussi plus largement l'idée même de formation littéraire, aient toute leur place dans l'évolution actuelle du système éducatif, c'est au contraire d'ouvrir au besoin la discipline à de nouveaux domaines, c'est de réussir à articuler entre elles ses différentes composantes, pour les mettre au service d'un projet cohérent et attractif. (...) Ce projet ne peut réussir que s'il est intégrateur, s'il fédère et met en cohérence différentes représentations possibles – et légitimes – de la discipline. » [17]

Une instance de médiation à privilégier dans cet ordre d'idées est la didactique disciplinaire, à l'interface de l'académique et du scolaire. Cela dans un champ dont de nombreuses sous-disciplines ne sont quasiment pas enseignées pour l'instant dans le secondaire : la littérature comparée, les sciences du langage et de l'homme notamment... C'est le rôle que devrait jouer la formation initiale et continuée des enseignants, d'autant plus dans les ESPE récemment mis en place et dont la fonction est de former à une « culture professionnelle commune ». Aux côtés d'un enseignement de morale laïque et citoyenne qui convoquerait les valeurs anthropologiques portées par les disciplines dont les Lettres, il reste à réédifier une didactique qui accroisse la scientificité des enseignements-apprentissages.

B- La refondation de l'École au service d'une politique de développement altermondialiste

Le débat sur la réforme des collèges est symptomatique de la période-carrefour qui est la nôtre: ou bien l'École maintient, en s'adaptant aux évolutions socio-culturelles, un service de transmission des savoirs, ou bien elle se referme sur un système cognitif light, adapté aux besoins de l'ingénierie socio-économique dominante et aux normes des industries de programmes. Ce débat s'est concentré sur l'enseignement des langues et de l'histoire, autant de disciplines porteuses de repères et de valeurs à caractère culturel et patrimonial : quelle place accorder aux langues anciennes (latin et grec), régionales (occitan, breton...), européennes (allemand...) dans notre système éducatif? Le sort des Lettres, et au-delà des SHS, est engagé dans l'alternative précitée : la première version de la réforme préconisait la suppression du latin et du grec comme disciplines à part entière [18]. La demande de leur maintien par l'intersyndicale et les associations disciplinaires [19] ne participe pas foncièrement d'un élitisme de classe (d'une conception bourgeoise de l'École, alimentée pour le maintien de privilèges et d'un capital symbolique exclusif comme dirait Bourdieu), mais principalement de la tradition méritocratique républicaine : par cet ascenseur scolaro-social, des générations d'élèves des quartiers populaires ont pu s'élever, par-delà leur condition d'origine.

« (C'est) une réforme plus bureaucratique que pédagogique qui (...) mettra profondément en cause l'égalité d'accès aux savoirs » : extrait de la pétition à l'initiative de l'intersyndicale dont fait partie le SNES, membre fondateur d'Attac. [20]

Les arbitrages que le ministère a dû conduire pour la réhabilitation des enseignements linguistiques de manière générale, ceux des langues anciennes et régionales, de l'allemand... montre que la sauvegarde des humanités est possible en fonction du principe de diversité culturelle, auquel ne peut être opposé celui de l'égalité républicaine. [21] Entre autres exemples d'interventions pour des rééquilibrages nécessaires, l'on peut citer l'appel, à l'initiative de Barbara Cassin et d'autres, « pour une refondation de

l'enseignement des Humanités » [22].

Dans cet ordre d'idées, la création d'une option « français langue étrangère » au CAPES de Lettres modernes (2013), est à saluer [23], elle participe d'une réflexion didactique d'avenir, qui articule les apprentissages linguistiques et culturels. L'expérience pilote du lycée d'Aubervilliers (colloque « Anthropologie pour tous ») va dans le sens d'une meilleure prise en compte des quartiers populaires et multi-ethniques, dans leur spécificité. In fine, pédagogie, anthropologie et géopolitique ont à construire un référentiel commun, de manière à ce qu'éducateurs, parents, jeunes appréhendent leur environnement sous un angle citoyen, selon le cas moins individualiste, euro-nationaliste, ou communautariste. À l'égard d'une gouvernance qui tend à réduire recherche et enseignement à la gestion d'un socle de compétences et de savoirs sources d'employabilité et de rentabilité immédiates, il importe d'élaborer des outils conceptuels et méthodologiques de cet ordre. D'une législation qui défendrait les humanités et sciences sociales comme « biens immatériels de l'humanité », dépend aussi l'avenir d'autres modes de développement.

Pour en revenir aux Lettres, il serait intéressant de promouvoir les démarches suivantes (la liste n'est pas exhaustive) :

- l'organisation d'États généraux disciplinaires, qui recensent les lignes de force refondatrices, fédératrices et, à ce titre, les problématiques transversales dans le domaine des didactiques linguistique, littéraire et (inter)culturelle;
- l'investissement de la recherche-formation dans les secteurs actuellement minorés, qui constituent des ressources en réserve, et la didactisation de leurs fondamentaux : FLE-FLS à corréler à l'enseignement de la littérature francophone, étymologie et lexicologie, grammaire sémantique, pragmatique et analyse conversationnelle, ethno et socio-linguistique, archétypologie, composante intéressante

- notamment pour la réhabilitation de la lecture des textes poétiques et mythologiques, de même que la sémiotique sémiologie des œuvres d'art, des médias et du numérique —, littérature comparée, francophone (« littérature-monde en français ») et européenne, féminine (dans le cadre de l'étude des cultures de genre) et juvénile (dans celle des cultures générationnelles), épistémologie auto-réflexive et critique...;
- la pérennisation d'un réseau interassociatif de militants et de correspondants;
- le lobbying auprès des décideurs (Conseil supérieur des programmes/CSP, ministère, parlementaires, inspections...), à l'image d'autres mobilisations disciplinaires (en économie par exemple [24]);
- l'investissement des formations initiale et continue en ESPE sur des bases

- alternatives ou d'expérimentation;
- la prospective concernant l'avenir de la filière littéraire auprès du CSP à l'occasion de la réforme des programmes du lycée;
- une campagne pour la promotion des spécialités des professeurs de Lettres modernes (linguistique, FLE-FLS, littérature comparée...) et le maintien de la trivalence des Lettres classiques. Et pour la création d'IREF (Instituts de recherche sur l'enseignement en français), sur le modèle des IREM en mathématiques, autre discipline dite fondamentale [25];
- la publication de manuels scolaires et de documents d'accompagnement qui mettent en perspective et optimisent les nouveaux programmes (négociés au préalable), à la faveur d'avancées didactiques qui font consensus ou qui sont largement reconnus.

Notes

- [1] Vincent Jouve (2010), Pourquoi étudier la littérature ? P. 7 Avant-propos, Armand Colin.
- [2] Jean-Marie Schaeffer (2011), *Petite écologie des études littéraires. Pourquoi et comment étudier la littérature* ? 4° page de couverture, Éditions Thierry Marchaisse.
- [3] Dominique Maingueneau (2011), « À quoi servent les études littéraires ? ». Site de Fabula.
- [4] Marc Conesa, Pierre-Yves Lacour, Frédéric Rousseau, Jean-François Thomas (coord), Faut-il brûler les humanités et les sciences humaines et sociales ? Michel Houdiard Éditeur, 2013.
- [5] Jean-Marie Schaeffer (2011), *Petite écologie des études littéraires. Pourquoi et comment étudier la littérature* ?, Éditions Thierry Marchaisse, p. 14.
- [6] Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (2006), « <u>Évaluation des mesures prises pour réévaluer la filière littéraire en lycée</u> », p. 7. Trois des cinq dominantes préconisées intéressent directement ou pas l'enseignement des Lettres : littératures et civilisations, arts et culture, communication et maîtrise des

langages.

- [7] À propos de *Prendre soin de la jeunesse et des générations* de Bernard Stiegler, Flammarion (2008), Julien Gautier, <u>Schole</u>.
- [8] La Princesse de Clèves de Marie-Madeleine de La Fayette (1678).
- [9] Achille Mbembe (2013), Sortir de la grande nuit, Essai sur l'Afrique décolonisée, La Découverte Poche.
- [10] Dominique Maingueneau, Contre Saint Proust ou la fin de la Littérature, Belin, 2006, p 152.
- [11] Subventionné par un programme de France 2 et par l'Acsé (Agence nationale pour la cohésion nationale et l'égalité des chances), le film *Entre les murs* de Laurent Cantet, adapté du livre de François Bégaudeau est un produit de la « diversité » et obtint la palme d'or au festival de Cannes 2008.
- [12] Jean-Paul Lilienfeld est l'auteur de *La journée de la jupe* (2009), primé aux César 2010 (prix d'interprétation féminine pour l'actrice Isabelle Adjani). Là encore, il s'agit d'un travail d'équipe au départ marginal et reconnu pour sa créativité citoyenne.
- [13] Tel est l'objectif de l'Enseignement pratique interdisciplinaire/EPI (Langues et cultures de l'Antiquité), programmé par la réforme des collèges (2015).
- [14] « Pour une 'littérature-monde' en français », Le Monde des livres, 15 mars 2007.
- [15] Jean Rouaud et Michel Le Bris (coord), Pour une littérature-monde, Gallimard, 2007.
- [16] Jean-Marie Schaeffer (2011), *Petite écologie des études littéraires. Pourquoi et comment étudier la littérature* ? Éditions Thierry Marchaisse, p. 122-123.
- [17] Boissinot Alain, Présentation des Perspectives actuelles de l'enseignement du français, p. 7 et 35.
- [18] Fédération internationale des associations d'études classiques (FIEC), « <u>Lettre ouverte à la ministre sur les conséquences en matière de recherche, de la suppression du latin et du grec comme disciplines</u> ».
- [19] « Enseignement du latin et du grec ancien pour tous les élèves, dans tous les établissements » (pétition à l'initiative des associations APFLA-CPL (Association des professeurs de français et langues anciennes en classes préparatoires littéraires), APLAES (Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur), APLettres (Association des professeurs de lettres), CNARELA (Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes), SEL (Sauvegarde des enseignements littéraires), SLL (Sauver les Lettres)
- « Réforme du collège : non à la fin des langues anciennes ! » (pétition).

[20] Intersyndicale de l'Éducation nationale (SNES, SNEP, SNETAA, SNALC, SUD, CGT, FO, SIES, SNCL), « <u>Un autre collège 2016!</u> ».

[21] Martine Boudet, « <u>La place des langues-cultures au collège et dans le système éducatif</u> », *Mediapart*, juin 2015.

[22] Barbara Cassin et Florence Dupont, « <u>Appel pour une refondation de l'enseignement des Humanités</u> », *Libération*, 15 juin 2015. <u>Pétition</u>.

[23] Isabelle Gruca, « Les enjeux de la création d'une option FLE au Capes de Lettres », site de l'AFEF.

« Pour les disciplines FLE/Lettres : cette création, et les implications qui la sous-tendent, initie un rapprochement logique et attendu. La didactique du FLE porte sur l'enseignement d'une langue-culture et, de ce fait, elle entretient des liens privilégiés avec les sciences du langage et les sciences de l'éducation, mais aussi avec la sociologie, l'anthropologie, et les... lettres. Il est vrai que la dimension linguistique prédomine, mais elle ne définit pas à elle seule le FLE : les enseignements de culture et de littérature sont depuis toujours au centre de nombreux programmes dans les institutions en France comme à l'étranger. Le rattachement d'une option FLE au Capes de Lettres permettra un rééquilibrage des interactions avec les disciplines, notamment au niveau de la recherche. Il devrait également susciter l'intérêt des enseignants-chercheurs de lettres afin d'établir une collaboration plus étroite avec le FLE. (...) La création d'une option FLE au Capes de lettres marque bien une ouverture à l'interdisciplinarité, aussi bien au niveau de l'enseignement que de la recherche, et met en exergue la liaison des didactiques professionnelles. »

[24] Association française d'économie politique.

[25] Portail des Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques.

Naissance, vie, gloire et mort des connaissances médicales

mardi 4 août 2015, par Jean-Claude Salomon, Michel Thomas

Chaque jour de l'année, autour de 3 000 publications rapportent des travaux originaux dans le seul domaine biomédical. Ces travaux, pour être publiés, sont passés par le crible des comités de rédaction et des lecteurs des différentes revues et sont tous considérés comme porteurs d'un nouvelle avancée, si minime soit-elle, de la connaissance. Il est bien entendu totalement impossible à un médecin ou à un biologiste de lire, voire seulement de prendre connaissance de la totalité, et même d'une proportion un tant soit peu significative de cette immense production. Même en se plaçant dans le cadre d'une spécialité, voire d'une hyperspécialité, il est impossible de tout lire, de tout assimiler. Personne ne s'y risque plus au reste. Seuls certains travaux trouvent leur audience auprès du public professionnel. Encore moins touchent une fraction plus importante du public scientifique, et il est exceptionnel que l'un d'entre eux atteigne le grand public. La situation actuelle n'est différente de celle qui prévalait voici quelques décennies que par le nombre beaucoup plus important de travaux publiés par un nombre croissant de vecteurs, Internet étant venu donner une nouvelle accélération au phénomène. Cependant les mécanismes qui président à la naissance, à la vie, la gloire et l'oubli des connaissances reste le même, et nous allons essayer de les analyser.

Comment naît une connaissance?

L'idée qu'une connaissance nouvelle est la conséquence de l'intuition géniale puis du travail acharné d'un individu, ou même d'un groupe d'individus, est inexacte dans la quasi-totalité des cas. En dehors des découvertes qui relèvent de ce que les Anglais appellent serendipity et que l'on peut franciser en sérendipité, c'est-à-dire des découvertes faites par hasard lors d'un travail qui était destiné à atteindre un autre but (la découverte de la pénicilline par Flemming en est un très célèbre exemple), la plupart des connaissances nouvelles sont le produit de leur temps, de leur environnement autant et sans doute plus que du mérite de celui qui les « signera en premier » et de son groupe. Et les chances de tous ne sont pas égales au départ.

Bien entendu, mieux vaut que le travail naisse et se déroule dans le cadre d'une équipe puissante, riche en moyens humains et matériels, et reconnue. L'ère du chercheur génial tout seul dans son arrièrecuisine est – si elle a jamais existé – révolue. Il n'empêche que tous les chercheurs, tous les médecins, tous les scientifiques n'ont pas les mêmes qualités personnelles, la même puissance de réflexion. Mais au-delà de ces facteurs individuels ou

de groupe, bien d'autres éléments vont déterminer les chances que, dès ce stade de la publication primaire, la connaissance apportée puisse atteindre un nombre significatif de scientifiques et être reconnue par eux.

Selon que le travail se consacre ou non à un des « sujets porteurs » du moment, à la mode, ses chances de reconnaissance seront au départ très différentes. Une mode de genèse complexe, où interviennent les besoins mais aussi les angoisses de la société, le poids des groupes scientifiques dominants, les avancées reconnues des disciplines voisines, les acquisitions technologiques nouvelles... Il faut être fort pour s'attaquer à la résolution d'un problème hors mode. Des tentatives de rationalisation, de guidage, sont régulièrement effectuées par les pouvoirs politiques et économiques, publics ou non, pour déterminer des « thèmes prioritaires » qui bénéficieront de conditions de réalisation plus faciles grâce aux subventions réservées à cet effet. Il n'est pas certain que ces thèmes prioritaires correspondent toujours aux besoins de santé publique, et que ceux-ci soient les seuls déterminants de ces choix... Quant à la recherche thérapeutique, elle est ultra-majoritairement sous la dépendance directe des laboratoires

pharmaceutiques qui promeuvent et financent totalement les travaux sur les nouvelles molécules, introduisant de ce fait même un biais dans ces recherches et rendant au passage les connaissances nouvelles qui en sortent parfois questionnables. De plus, la rétention de certaines données par les firmes est un fait fortement dénoncé depuis une décennie, qui jette la suspicion sur bien des résultats publiés.

À l'échelle mondiale, la distorsion est encore plus grande. Si la science se veut ou devrait être universelle, force est de constater que l'immense majorité de la production des connaissances provient des pays les plus développés économiquement. Et les thèmes qui intéressent ces pays ne sont pas nécessairement ceux qui concernent la majorité de l'humanité. Mieux même, on voit une partie importante des chercheurs médecins ou biologistes des pays du « tiers monde » venir travailler dans les laboratoires et services des pays développés sur des thèmes dont l'intérêt pour leur pays d'origine est bien souvent nul.

On voit donc que l'initiative d'une recherche, qu'elle soit clinique ou biologique, et les chances de pouvoir la réaliser et la diffuser dépendent de bien d'autres choses que la qualité et la pertinence de l'idée initiale.

Vie et (parfois) gloire des connaissances

La première étape à atteindre par une connaissance pour qu'elle vive est de pouvoir être publiée, de devenir une « référence primaire ». Cette nécessité vaut non seulement pour la connaissance elle-même, mais pour ceux qui la produisent. Le « publish or perish » (publier ou mourir) résume bien la pression qui s'exerce sur tout biologiste ou tout médecin chercheur. La vie de la connaissance, comme la carrière du chercheur, sera très différente selon le média par lequel elle sera publiée. Une lutte farouche existe entre les journaux biomédicaux pour obtenir ou conserver une place dans le gotha des revues classées « A » par le Science Citation Index de Philadelphie, qui veut qu'une revue soit d'autant plus reconnue que les articles qu'elle publie sont cités plus de fois dans les travaux ultérieurs. Il y a là une

sorte de cercle dont on peut se demander s'il est vertueux. En réalité, le phénomène de la langue dominante – aujourd'hui l'anglais comme au XIX^e siècle le français - introduit d'emblée un biais considérable : si les non-anglophones de naissance lisent les revues anglo-américaines, il est beaucoup plus rare qu'un Anglais, et encore plus un Américain, lise des travaux publiés (même en anglais) dans des revues non anglo-américaines et surtout en fasse état. L'importance de l'équipe dans laquelle est née la connaissance favorise ou non par ailleurs sa publication, sa vie. Les grosses équipent disposent en outre souvent d'une meilleure connaissance des médias biomédicaux, d'une habitude, d'un savoir faire-savoir qui en font parfois de remarquables machines à publier, sans que leur production de véritables connaissances soit forcement en rapport.

À l'opposé, de nombreux travaux ne sont jamais publiés. Soit que leurs auteurs aient jugé l'avancée trop limitée pour en faire état, et ces microconnaissances restent consignées dans les cahiers de laboratoire, les mémoires des ordinateurs personnels, soit que leur publication ait été refusée selon les critères de sélection du ou des journaux successifs auxquels ils ont été soumis, critères pour certains suffisamment discutables pour que l'on soit sûr qu'ils ont obligatoirement laissé ignorées quelques connaissances nouvelles intéressantes.

La deuxième étape de la vie d'une connaissance relève en effet beaucoup du faire savoir. La présentation de travaux originaux ne peut théoriquement se faire qu'une seule fois, dans une seule revue. Et lorsque celle-ci est dans les meilleures, cela suffit en termes de publication primaire : sa diffusion primitive est assurée. Mais il y a les congrès, colloques et conférences où il est bon de pouvoir rappeler ce que l'on vient de découvrir. À cet égard encore, les grosses équipes et les noms prestigieux bénéficient, au travers d'invitations à de nombreux congrès et conférences, de la possibilité de présenter à de multiples reprises, dans le monde entier, les mêmes travaux. Cette situation n'est bien sûr pas l'apanage de la science biologique et médicale, et David Lodge l'a parfaitement décrite dans son roman Un tout petit monde.

La troisième étape est pour une connaissance d'atteindre le milieu scientifique général. Cette étape, comme la suivante, peut d'ailleurs se télescoper avec la première. Elle passe alors par la publication dans une revue scientifique plus généraliste telle que Nature, Science, New Scientist, Médecine Science... Enfin, ultime étape, la connaissance peut atteindre le grand public. Celui-ci, s'il est cultivé, voire érudit, peut la trouver dans les revues de vulgarisation scientifique telles en France La Recherche, Pour la Science, Science et Avenir ou encore Science et Vie s'adressent à un public plus large. Les rubriques scientifiques des journaux « sérieux » offrent également une excellente tribune dont le lectorat reste limité. En fait, ce sont de plus en plus les médias « grand public », et au premier rang la télévision, qui viennent couronner un certain nombre de connaissances, et il est des chercheurs et des médecins qui en sont particulièrement friands jusqu'à devenir de véritables stars du petit écran. Là plus qu'ailleurs, la préférence est donnée à ce qui est sensationnel (ou semble l'être) et à ce qui ressort de la mode. Bien entendu les connaissances ainsi présentées ne portent obligatoirement ni le label « fondamental », ni même celui de la rigueur. Il n'empêche que la renommée induite contribue ensuite à alimenter la pompe à finances et les invitations... et fait que certaines équipes entretiennent de véritables services de relations publiques. Et que penser d'internet? De nombreuses connaissances y apparaissent sans bénéficier du label de valeur et d'authenticité que décernent, malgré ce que nous avons écrit plus haut, les comités de lecture des grandes revues. Ces connaissances qui peuvent être incertaines sont pourtant disponibles à un public de plus en plus large.

Ainsi se fait en fin de compte la digestion sociale des connaissances. Certaines sont restées confinées à un cercle très restreint d'hyperspécialistes, quand d'autres ont atteint, plus ou moins déformées, parfois beaucoup trop rapidement, le grand public. L'industrie et l'économie ont pu s'en saisir. La digestion sociale sera d'autant plus complète que la nature et la présentation de ces connaissances recouperont les préoccupations émotionnelles du public ou sembleront avoir une perspective

économique intéressante. Les apports concernant les médicaments anticancéreux ou anti-VIH, les recherches en biologie liées à l'émergence puis à l'explosion des biotechnologies en sont de bons exemples. Sans parler des connaissances nouvelles sur le génome, offrant à l'appétit insatiable des financiers la perspective du brevetage du vivant et de l'homme, déjà à l'œuvre.

En fin de compte, de cette production quotidiennement surabondante de (micro)-connaissances, bien peu auront une vie publique et sociale et bien moins encore apporteront une nouvelle explication aux phénomènes de la nature apte à devenir la base d'un nouveau développement. Au plan scientifique, celles qui auront semblé les plus importantes auront l'honneur d'être transcrites dans les manuels destinés à l'éducation des lycéens et des étudiants, y compris en médecine, gloire des connaissances s'il en est, mais comportant aussi le risque de suivre de trop loin l'évolution de l'état de la science et encore plus celui de surcharger lourdement les programmes.

Déclin et mort des connaissances

Quand on s'attaque à la résolution d'un problème en vue d'en faire naître éventuellement une nouvelle connaissance, la première démarche est de faire l'état de la question par un travail de recherche bibliographique. Celui-ci, considérablement simplifié et amélioré par l'utilisation des grandes banques de données (MEDLINE par exemple) accessibles par Internet, concentre ses efforts sur les publications des cinq dernières, exceptionnellement sur celles des dix dernières années. La scientométrie, discipline nouvelle, nous apprend que, dans la démarche des scientifiques, la demi-vie des connaissances, rarement lues ou citées, ne dépasse guère cinq ans dans l'immense majorité des cas. Au niveau plus général, la longévité est plus grande, en particulier quand la digestion sociale s'est faite au regard de la sensibilité du public, du côté spectaculaire de l'avancée, même si ce qui survit n'est pas le plus important : qui a oublié la première greffe cardiaque réalisée par le docteur Barnard? La technique

chirurgicale était sans doute une connaissance nouvelle, mais moins essentielle que la mise au point des traitements de rejet de greffe qui l'avaient permise.

Ni source de paradigmes, ni transcription dans les manuels, ni survivance dans la mémoire collective, la quasi-totalité des connaissances nouvelles se fond petit à petit dans l'oubli, une couche de connaissances recouvrant bien vite l'autre.

Cette sédimentation n'est pas toujours une vraie mort. Un nombre important de ces connaissances oubliées a donné entre temps, terreau fertile, naissance à d'autres travaux, d'autres connaissances dérivées, et la vie là aussi continue. Certaines cependant semblent mortes, occupant un espace variable dans ce qui peut être une terre abandonnée. Connaissances inexploitées, incertitudes délaissées... La seconde vie de bien des connaissances reste possible mais bien incertaine. Peut-il en être autrement ?

Aider au discernement

Les processus que nous venons de décrire sont pour une très large part inéluctables. Mais à l'heure où la puissance des ordinateurs et l'extension de leurs mémoires laisse planer l'espoir (ou l'illusion) que toute la connaissance pourrait y être non seulement incluse mais assez facilement accessible, il est important de mettre en pleine lumière le rôle essentiel de l'enseignement des étudiants.

La tendance naturelle de bien des jeunes (et de moins

jeunes) esprits est de considérer que rien ne valait avant leur génération. Davantage que les plus anciens, ils estiment volontiers que tout ce qui date de plus d'un an ou de plus de quelques années est ringard, forcément dépassé. L'enseignement des sciences dites fondamentales qu'ils ont reçu au lycée, puis à la faculté, ne les aide pas toujours à cet égard, tant il est marqué par l'ingurgitation d'une masse considérable de connaissances trop souvent en médecine déconnectées de leur objet : l'homme et l'homme malade ; elles apparaissent aux étudiants comme un énorme effort mnésique à fournir afin de réussir les examens, et d'abord le redoutable concours de fin de première année, pour pouvoir ensuite commencer à apprendre la Médecine. Ce qu'il leur reste de cet effort une ou deux années plus tard est le plus souvent dérisoire. Lors de l'enseignement clinique lui-même, la part est souvent trop largement faite aux idées du moment, et le triomphalisme médical n'en est pas exclu. Il est difficile dans ces conditions de donner aux étudiants le goût de la curiosité scientifique, de l'histoire des sciences et de la médecine, même récente. L'épistémologie leur apparaît comme un pensum supplémentaire. Comment pourtant s'en passer pour apprendre à discerner l'essentiel du secondaire, le réellement dépassé du simplement démodé, être ensuite capable avec les outils d'aujourd'hui et plus encore de demain de savoir ne pas limiter ses recherches bibliographiques aux trois dernières années ? C'est ainsi que peuvent être accrues les chances de redonner une deuxième vie aux connaissances qui en valent la peine, et limitées celles de se lancer à corps perdu dans un travail finalement de très faible intérêt.

Lutter contre la marchandisation de l'éducation par la FICEMEA

mardi 4 août 2015, par FI-CEMEA

Manifeste de la Fédération internationale des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. La FICEMEA porte cinq axes prioritaires pour promouvoir une société égalitaire, solidaire vectrice de progrès social.

- 1. Le respect des droits à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à l'accès aux médias en accord avec les conventions internationales concernant le droit à l'éducation :
 - articuler protection, éducation et régulation,
 - lutter contre les discriminations dans l'accès aux droits.
- 2. Le renforcement du rôle des États et des services publics :
 - garantir la qualité de l'éducation formelle et non formelle,
 - réduire les fractures sociales, numériques, culturelles et éducatives dans les pays et entre les nations.
- 3. La promotion et la reconnaissance de la place de la société civile :
 - associer les différents acteurs éducatifs dans la définition des politiques publiques éducatives, sociales, culturelles,

- encourager les différents acteurs à s'inscrire dans des stratégies de réseaux et de collectifs.
- 4. La valorisation de la diversité des pratiques culturelles pour :
 - résister aux rapports de domination culturelle et favoriser les échanges entre les sociétés, vecteurs de lien social.
- 5. La résistance à la marchandisation qui touche tous les domaines de l'éducation :
 - lutter contre le développement de logiques consuméristes et individualistes,
 - soutenir le rôle régulateur des États pour la promotion d'un service public de qualité et d'équité,
 - soutenir les alternatives non marchandes face aux injonctions de certaines institutions internationales concernant les politiques éducatives.

www.ficemea.org

Anthropologie culturelle et sociale : Savoirs critiques et regards politiques en miroir

mardi 4 août 2015, par Claude Calame

Une science sociale critique? Parmi les sciences humaines et sociales sans doute l'anthropologie est-elle par principe susceptible de faire interagir les savoirs sur l'homme et ses communautés, et ceci dans un enrichissement mutuel et critique. Comme savoir sur les sociétés et les cultures différentes, l'anthropologie culturelle et sociale est en effet par principe comparative. La démarche comparative nous engage même à l'approche contrastive, différentielle d'autres communautés humaines, d'autres cultures. En retour, elle nous invite à porter un regard oblique, analytique et critique sur le paradigme social et anthropologique dont nous dépendons, aussi bien dans nos pratiques académiques que dans notre mode de vie.

Dès la fin des années 1980, avec le développement de la « mondialisation » économique et financière, les anthropologues se sont rendu compte que la notion de « l'autre » (parfois essentialisé par un grand A) n'avait plus de fondement, pour autant qu'elle en ait jamais eu. Il faut compter avec le contrôle pris par les États-Unis et leurs alliés européens sur l'économie mondiale dès les accords de Bretton Woods, avec la forme de néocolonialisme que représentent l'exploitation des ressources « naturelles » et le contrôle de la force de travail par les multinationales de l'extraction, du trading et de la transformation industrielle des matières premières, avec la mainmise des grandes banques occidentales sur les investissements et les échanges économiques. S'est ainsi imposé le paradigme du productivisme et de la croissance économique fondée sur le seul critère du PIB, avec le mode de vie consommateur et marchand dans lequel nous nous complaisons (voir par exemple les transformations urbanistiques et sociales connues par les grandes villes de Chine « populaire »).

Idéologiquement, ce paradigme est fondé sur le principe du profit financier; cette motivation unique est censée animer les acteurs de l'économie de marché qui s'est substituée au vivre en société attaché à l'interaction matérielle et culturelle des individus. D'inspiration néolibérale, ce paradigme fonde une anthropologie d'un individualisme centré sur le soi : au nom de cette conception implicite de

l'homme, on prône le développement autonome des capacités de l'individu dans un esprit de concurrence et de compétitivité! Par l'intermédiaire des institutions internationales contrôlées par les États-Unis, tels le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale, par le mécanisme de l'endettement des pays économiquement les plus faibles, par la pénétration de l'exploration et de l'exploitation alimentaire et minière dans les zones les plus périphériques de la terre habitée (de la forêt amazonienne aux highlands de Papouasie Nouvelle-Guinée, en passant par la République du Congo), il n'est désormais point de communauté humaine qui ait pu se soustraire à ce paradigme économiste du libéralisme financier ; il n'est point de culture des hommes qui n'ait pu maintenir l'indépendance économique nécessaire à un développement anthropologique, social et culturel autonome. En somme il n'existe plus de culture émancipée. Cela signifie que s'intéresser anthropologiquement à d'autres cultures, même les plus exotiques en dépit de la pénétration de l'idéologie néolibérale, c'est finalement être renvoyé à soi-même, aussi bien à « nous » qu'à « moi ».

Anthropologies différentielles et critiques

De cette conscience post-moderne d'ordre critique, en ses modalités diverses, prenons trois exemples, au gré de lectures récentes. Tout d'abord quant à la mondialisation entendue comme «

urbanisation-médiatisation-motorisation-spéculati on-pollution et dégradation du cadre de vie » (2013 : 127 ; dans un définition attentive à certains des effets, mais pas à leurs causes...), s'impose pour François Laplantine la nécessité d'une relation anthropologique qui se fonde sur une « pensée de l'avec », une « pensée du contre » et une « pensée de l'entre » ; et ceci dans la mesure où « l'altérité est toujours relative » (2013: 111). Ce qui est en question, ce sont en effet des rapports sociaux et culturels qui sont signifiants par le fait qu'ils sont entretenus par des sujets en situation, dans des moments historiques et dans des espaces différents. Le plaidoyer est pour une anthropologie où le chercheur enquête et pense avec les acteurs et avec son public, au-delà de la fiction du « nous » et du « ils »; une anthropologie fondée sur la pensée du contre par la critique, la contrariété et la méfiance à l'égard des stéréotypes ; une anthropologie comme pensée de « l'entre » en rupture avec le dualisme opposant par exemple l'Orient à l'Occident (et sous-tendant jusqu'au clash des civilisations si cher aux États-Uniens) pour interroger l'écart. Cela implique une focalisation sur les cultures de la diaspora, sur les cultures des périphéries, impliquant des « subjectivités » qui apparaissent comme hybrides, métisses ou mutantes ; et un type d'écriture anthropologique épousant le « flux du réel » (2013 : 128).

Par ailleurs, un recueil récent d'Essais d'anthropologie critique proclame dans son intitulé même La fin de l'exotisme. En effet, « le Grand Partage n'existe pas. Il n'y a pas de solution de discontinuité entre Eux et Nous et le maintien de toute espèce de dualisme en ce domaine n'est que retour condescendant de présupposés évolutionnistes » (2006 : 13), c'est donc ce que déclare Alban Bensa, enquêteur de longue date en Nouvelle-Calédonie. De là la nécessité d'éviter les trois dénis dont se rend coupable une anthropologie structurale attachée à inscrire les significations qu'elle construit dans des systèmes fonctionnels ou structuraux à portée universelle : déni du réel, déni du temps, déni de l'acteur. Par l'exigence de

proximité, par l'expérience et par le requis d'attention à ce qui se passe en contexte, il s'agit donc d'abandonner l'idée de l'altérité profonde que même la certitude du relativisme culturel partagerait de fait avec l'idéologie coloniale. Conclusion : « La rupture avec le vocabulaire savant et avec la complaisance exotique me semble s'imposer » (2006 : 345).

Enfin, le spécialiste de l'anthropologie des identités et des logiques métisses constate chez ses contemporains « une espèce de repli sur des identités singulières, des particularités culturelles, de genre, de race, des fragments »; en effet pour une certaine gauche ethno-éco-bobo, « la question sociale est moins glamour que les particularismes culturels » (2012: 112). Ainsi Jean-Loup Amselle revient-il sur la question complexe du rôle joué par des définitions fermées de la langue dans la reconnaissance identitaire ; il s'insurge dès lors contre un multiculturalisme qui « tend à enfermer les individus dans des mono-appartenances identitaires afin de défendre des intérêts particuliers » (2012 : 120). Le danger est celui de transformer le social en culturel et d'oublier les enjeux économiques (et sociaux – ajouterais-je) de conflits référés à l'unique revendication d'une identité ethnique, sinon raciale. En quelque sorte un individualisme d'inspiration néolibérale, mais d'ordre ethnique!

Démarches comparatives et savoirs réflexifs

Quoi qu'il en soit de propositions parfois volontairement iconoclastes, quoi qu'il en soit d'affirmations forcément partielles et partiales, en sciences humaines critiques la démarche anthropologique peut s'imposer pour trois raisons :

 Si elles ont nécessairement pour base un système économique fondé sur la fabrication d'artefacts et un réseau d'échanges apte à subvenir à la survie des individus et de leurs communautés, si elles sont entretenues par une communication verbale qui les construit et les interprète par différentes formes de mise en discours, les relations sociales impliquent d'une part une conception de l'homme avec ses valeurs (une anthropologie!); elles sont d'autre part fondées sur des représentations qui disent leur forte dimension symbolique, d'ordre culturel. Et qui dit symbolique et culturel dit, en sciences humaines et sociales, approche d'anthropologie (culturelle et sociale).

- De l'anthropologie culturelle et sociale, la démarche comparative est fondatrice et constitutive - on l'a dit. Basée sur le constat d'analogies de surface, la comparaison opère par contrastes, repérant des différences qu'il faut se garder d'essentialiser (cf. Laplantine, 2013 : 113 ainsi que Calame, 2012). Tout en ouvrant le champ des possibles humains et sociaux, la démarche comparative conduit donc à une position épistémologique de relativisme culturel, mais à partir d'un universalisme. C'est un universalisme culturel qui est repéré dans l'espace et dans le temps, un universalisme « particulier » et critique sans doute (Kilani in Saillant et al., 2011: 126-9, s. v. *universalisme*), mais aussi un universalisme pratique ; il est à renégocier sans cesse précisément en contact avec d'autres constellations culturelles, saisies dans leur caractère composite et évolutif, aux frontières perméables, à envisager dans leurs rapports de subordination à la mondialisation néocoloniale.
- À partir de, mais aussi à l'aide de nos présupposés épistémologiques (dans une relation anthropologique qui se veut désormais dialogique sinon interactive mais qui reste constitutivement asymétrique) l'approche d'une constellation culturelle différente

(historique ou contemporaine) nous contraint à un regard oblique. Le décentrement même de ce regard nous invite à un retour réflexif sur le centre ; il appelle par conséquent un retour critique sur le paradigme social et culturel dont dépend cette grille épistémologique. Il permet également d'éviter certains des travers communs aux sciences humaines et sociales : réification, naturalisation, essentialisation, universalisation.

Une culture peut en effet se définir, de manière purement opératoire, comme un ensemble complexe et signifiant de pratiques sociales et de savoirs pratiques, symboliques et spéculatifs propre à un groupe humain agissant. Fondées sur des représentations partagées et marquées par la créativité, ces constellations se réalisent dans les domaines que nous avons isolés comme étant ceux de l'économie, de la vie sociale, de la politique, de la religion (pratiques rituelles et formes de discours exprimant des croyances), de la production symbolique, poétique et artistique. Leurs limites sont à la fois floues et perméables. Bien avant la globalisation économique et la diffusion mondialisée de l'information par les technologies de l'information et de la communication (TIC), sous contrôle US, les cultures se sont inscrites dans le mouvement de l'histoire des sociétés humaines ; elles ont été en contact les unes avec les autres autant dans l'affrontement conflictuel que dans l'échange réciproque, dans des interactions souvent remarquablement créatives. Toute réification doit être, dans cette mesure, absolument évitée.

Comme on l'a dit, la mondialisation économique n'a fait qu'accentuer et orienter fortement le mouvement d'interpénétration et de domination (néocoloniale) de la culture occidentale avec, désormais, l'idéologie d'un néolibéralisme capitaliste fondé sur une industrialisation et des technologies qui sont mises au service de la productivité marchande et du profit financier; avec de nouveaux effets de superposition et de syncrétisme (cf. Graezer Bideau et Favole in Saillant et al., 2011 : 53-57, s.v. culture et culture

partagée).

Savoirs anthropologiques et marchandisation managériale

Or, pace Bensa (2006: 345-7) et Laplantine (2013: 128), autant pour identifier son objet que pour réaliser sa visée différentielle, toute démarche comparative non seulement s'appuie sur des notions et concepts qui ont une fonction opératoire: il en va de sa rigueur aussi bien épistémologique que critique. Mais la démarche de comparaison anthropologique implique aussi, comme pour toute science humaine, une mise en discours. Il en va autant de la communicabilité du savoir construit dans une perspective anthropologique que d'une pragmatique impliquant le public auquel ce savoir s'adresse et qu'il cherche à convaincre, dans la tentative de former un nouveau régime de vérité anthropologique et social (cf. Calame, 2002).

Par ailleurs, le caractère multidimensionnel des constellations culturelles en rapports conflictuels et en interactions positives les unes avec les autres contraint l'anthropologie culturelle et sociale à l'interdisciplinarité; ou plutôt cette multidimensionalité implique des pratiques transversales entre les savoirs développés dans le cadre des SHS : économie, sociologie et psychologie (dialectique entre la société et l'individu, entre le collectif et le subjectif), sciences politiques, histoire, histoire des religions, arts et lettres, sciences du langage, désormais sciences du vivant, etc. Ce sont des savoirs qui, au nom de l'indépendance intellectuelle nécessaire en sciences de l'homme, ne peuvent guère se développer que dans un cadre public, démocratique et collaboratif. Ce cadre ne saurait être soumis aux contraintes de la concurrence, de la compétitivité, de la « gouvernance » managériale de l'évaluation et du « bench-marking » appliqué à la recherche universitaire (Bruno & Didier, 2013: 175-204), dans la perspective désormais dominante de l'utilitarisme marchand. On sait en effet que les savoirs développés aussi bien en sciences humaines et sociales qu'en sciences expérimentales devraient être désormais

nécessairement soumis à une « économie de la connaissance ». Les textes de la Commission européenne, de l'ANR ou du CNRS lui-même en disent les exigences d'innovation, de compétitivité et de rentabilité économique et financière (textes cités notamment dans Guespin-Michel & Jacq, dir., 2013). Il s'agit de soustraite les SHS à ce carcan marchand.

Mondialisation, migrations contraintes et discriminations

Par l'effet d'une immigration qui a toujours existé, mais qui est accentuée par la facilité des communications et surtout par des déséquilibres économiques toujours plus criants avec les situations de misère extrême, de répression et de guerre qui en découlent, l'« autre » ou plutôt les autres sont désormais chez nous. Le regard décentré et critique auquel nous invite toute approche anthropologique peut dès lors conduire à la construction de connaissances nouvelles et pratiques autour de trois questions portant successivement sur :

- le rôle joué dans la migration et l'immigration, depuis les pays en guerre civile et/ou en état de décomposition économique et sociale, par la domination et la réalisation, dans les pays occidentaux les plus riches, du paradigme politique, social, idéologique de l'économisme néolibéral (qui veut que tout acte humain obéisse en définitive à la règle du profit matériel et financier, avec pour effet la marchandisation des relations humaines et de la créativité culturelle);
- les impacts de la mondialisation économique (et financière) animée par multinationales et grandes banques et les impacts des mouvements migratoires qu'elle provoque sur des identités sociales et culturelles fragilisées, sinon déniées; tout en tenant compte des illusions soit du multiculturalisme, soit du

- communautarisme dans la mesure où les cultures d'origine sont soumises ici à des rapports de force économiques et sociaux qui poussent à la marginalisation, à la précarisation, à la discrimination, sinon à l'exclusion;
- la notion d'identité, individuelle et collective, à mettre en cause par la critique de l'individualisme contemporain (en tant qu'effet social et culturel du régime néolibéral) et par une acception large et dynamique de la notion de culture ; on adoptera à cet égard une perspective comparative d'« anthropopoiésis », entendue comme construction collective, sociale et culturelle, de l'homme (cf. Remotti, 2013, autour d'un concept opératoire développé dans les différentes études publiées dans Affergan et al, 2003) ; l'idée d'une fabrication de l'humain qui ne peut être que collective et interactive conduit à une critique des notions occidentales de sujet, d'individu et de personne (à partir notamment d'Elias, 1991 : 88-108, voir par exemple les études réunies dans Calame, 2010).

Puisque la recherche en sciences humaines et sociales implique par définition le sujet et ses affects, ces trois questions d'ordre anthropologique constituent des incitations à l'action, à l'implication, à l' « engagement » militant à partir de terrains d'investigation anthropologique envisagés dans une perspective oblique et réflexive, c'est-à-dire altermondialiste.

Bibliographie

 Affergan, Francis, Borutti Silvana, Calame, Claude, Fabietti, Ugo, Kilani, Mondher, Remotti, Francesco, Figures de l'humain. Les représentations de l'anthropologie,

- Paris (Éditions de l'EHESS) 2003
- Amselle, Jean-Loup, L'anthropologue et le politique, Paris (Lignes) 2012
- Bensa, Alban, La fin de l'exotisme. Essais d'anthropologie critique, Toulouse (Anacharsis) 2006
- Bruno, Isabelle & Didier, Emmanuel, Bench-marking. L'État sous pression statistique, Paris (Zones/La Découverte) 2013
- Calame, Claude, « Interprétation et traduction des cultures. Les catégories de la pensée et du discours anthropologique », L'Homme 163, 2002 : 51-78
- Calame, Claude, « Comparatisme en histoire des religions et regard transversal : le triangle comparatif », in Calame, Claude & Lincoln, Bruce (dir.), Comparer en histoire des religions antiques. Controverses et propositions, Liège (Presses universitaires de Liège) 2012 : 35-51
- Calame, Claude (dir.), Identités de l'individu contemporain, Paris (Textuel) 2008
- Elias, Norbert, La société des individus,
 Paris (Fayard) 1991; éd. or.: Die
 Gesellschaft der Individuen, Frankfurt a/M
 (Suhrkamp) 1987
- Guespin-Michel, Janine & Jacq, Annick (dir.), La science pourquoi? Paris (Éditions du Croquant) 2013
- Laplantine, François, « Mondialisation, terrain et théorie », L'Ethnographie N. S. 6, 2013: 107-132
- Remotti, Francesco, Fare umanità. I drammi dell'antropo-poiesi, Roma – Bari (Laterza) 2013
- Saillant, Francine, Kilani, Mondher,
 Graezer Bideau, Florence (edd.), Manifeste
 de Lausanne. Pour une anthropologie non
 hégémonique, Montréal (Liber) 2011

Jean Tirole et les fondements de la morale

mardi 4 août 2015, par Gilles Rotillon

Jean Tirole a publié, dans Les Échos du 7 décembre 2014, une tribune intitulée « L'éthique et le marché », où il feint de s'interroger sur les limites morales du marché, mais d'une tout autre manière que celle d'Adam Smith dans sa Théorie des sentiments moraux. À partir du constat que « les spécialistes des autres sciences sociales (philosophes, psychologues, sociologues, juristes et politistes...), une grande partie de la société civile, et la plupart des religions » (ce qui fait effectivement beaucoup de monde) ont une vision critique du marché sur la base de jugements moraux, il cherche à montrer que ces réticences sont principalement dues à une mauvaise connaissance des travaux récents des économistes. Et il voit dans le « succès planétaire » du livre de Michael Sandel, Ce que l'argent ne saurait acheter : les limites morales du marché, le « symptôme de cette perception », qui donne un rôle primordial à nos indignations.

À l'opposé de cette vision morale instinctive, il plaide pour l'étude des imperfections de marché, dont il est l'un des acteurs majeurs, et une plus profonde compréhension des « fondements des craintes vis-àvis de la marchandisation de certains domaines ainsi que ceux de la moralité ».

Cette compréhension approfondie, on peut la trouver justement dans les travaux récents des économistes, dont il donne quelques exemples et qui permettent de mieux appréhender « des sujets aussi divers que la morale et l'éthique, les normes sociales, l'identité, la confiance, ou les phénomènes d'éviction engendrés par les incitations ».

Se situant dans la lignée de Gary Becker, il voit dans la science économique une science des comportements les plus divers, seule à même de faire bénéficier des vertus du marché en identifiant ses défaillances pour mieux y remédier dans des politiques publiques bien conçues [1] et de contribuer au « progrès de la civilisation » en questionnant nos sentiments de répulsion trop souvent à la base de nos jugements éthiques.

À le suivre jusqu'au bout, on peut bien se passer des « spécialistes des autres sciences sociales », ce qui n'est pas trop grave puisqu'ils sont dans l'émotion, peu porteuse de connaissances nouvelles. On peut aussi se passer « d'une grande partie de la société civile » pour la même raison, laissant aux économistes le champ libre pour conseiller le Prince

et corriger les politiques publiques.

Pourtant, l'état du monde n'est pas aussi florissant qu'on aurait pu l'espérer avec tant de science mise à notre disposition dans tant de travaux récents! De la finance délétère au chômage de masse, en passant par l'environnement de plus en plus maltraité ou la montée des inégalités (que cet autre succès planétaire qu'est le livre de Thomas Piketty a mis en évidence aux yeux de tous), le progrès de la civilisation n'est pas toujours évident. Aussi n'est-il pas inutile de regarder d'un peu plus près ces travaux novateurs pour tenter de comprendre de quoi il retourne.

La science économique comme science des comportements ?

Dans sa tribune, Jean Tirole nous donne quelques exemples des résultats obtenus par les économistes. On apprend ainsi qu'un comportement pro-social peut être motivé par trois facteurs : une vraie générosité, créer une incitation pour d'autres à adopter ce comportement, ou la volonté de donner une bonne image de soi. Mais ces facteurs peuvent s'opposer, comme quand la volonté de paraître rend contreproductive une incitation monétaire. C'est ce qui explique, par exemple, la baisse des dons de sang quand on cherche à les payer. Si donc on souhaite améliorer le système de collecte du sang, il ressort de

cette analyse qu'il ne faut pas nécessairement utiliser les deux facteurs simultanément. Il est intéressant de comparer cette explication à celle donnée par Michael Sandel dans son livre. Il cite les travaux de Richard Titmuss (un sociologue, hélas) qui, en 1970, remarquait que le système britannique de collecte de sang, basé sur des donneurs non rétribués, était plus performant, en qualité et en quantité, que celui des États-Unis où le sang est procuré en partie par des banques commerciales qui l'achètent (en général à des pauvres). On retrouve bien le résultat avancé par Tirole, le système américain est moins efficace que le système britannique parce qu'il met en œuvre des mécanismes qui se contredisent. Si on le suit, il faut en tirer la conclusion que la volonté de paraître des Américains est trop importante pour que l'incitation monétaire soit utile, ce qui plaide pour la mise en place du système britannique (ou pour des politiques visant à réduire cette « volonté de paraître » pour que les incitations monétaires redeviennent incitatives). Mais les raisons avancées par Titmuss pour préférer ce dernier ne se situent pas sur le plan du meilleur design de la politique à suivre mais bien plutôt sur des arguments éthiques. L'un porte sur l'équité, le recours à l'achat exploitant les plus pauvres, l'autre sur la corruption, l'achat dissuadant de donner gratuitement en « sapant la relation de don ». C'est dire que la volonté de paraître est endogène au système mis en place, les « trois facteurs » mis en évidence par Tirole n'étant pas indépendants. On ne voit pas sur cet exemple l'avantage comparatif décisif qu'aurait l'analyse de Tirole sur celle de Titmuss. On voit bien en revanche que l'accent mis sur le design optimal de la politique à suivre donne le pouvoir à l'expert, alors que l'appel à l'interrogation morale favorise davantage le débat public.

Pour aller plus loin, il faut avoir une vision plus précise de la démarche utilisée dans les travaux auxquels il se réfère. Dans une conférence prononcée en 2008 devant l'Association française de science économique (AFSE), Jean Tirole développe d'autres exemples des apports que la science économique pourrait procurer aux autres sciences sociales. À travers ces exemples, on peut avoir une idée assez nette de la théorie sous-jacente. En son cœur, on

trouve le modèle dit principal-agent, où l'un, le principal, cherche à obtenir de l'autre, l'agent, qu'il se comporte d'une manière favorable à ses objectifs ; alors même qu'il n'a pas toute l'information dont dispose l'agent. Pour ce faire, il lui propose une règle du jeu associée à un système de pénalités (ou de récompenses). L'agent choisit une action (et donc la pénalité correspondante) en fonction de son objectif et compte tenu de l'information dont il est seul à disposer [2]. Le problème pour le principal est de définir la règle du jeu et le système de pénalités associé (on parle de menu de contrats) qui fasse que l'agent se comporte de la manière la plus favorable pour le principal tout en atteignant son objectif propre, compte tenu des contraintes auxquelles il fait face. L'information privée détenue par l'agent peut être une caractéristique spécifique le concernant (comme être plus ou moins bon conducteur) ou une action particulière non observable par le principal (comme téléphoner ou pas en conduisant). Le modèle peut aussi s'utiliser dans l'autre sens, l'agent cherchant à signaler son information privée au principal, sans que celui-ci puisse vérifier la véracité de son signal (comme un travailleur déclarant sa grande productivité lors d'un entretien d'embauche). Les situations qui peuvent rentrer dans ce cadre formel sont très nombreuses ; ce qui donne à la théorie un air de grande généralité et une grande puissance d'explication.

Mais on ne peut pas en rester à ce niveau pour juger de la pertinence de la théorie, la description que l'on vient d'en donner n'étant pas suffisante pour en comprendre la logique. Car ce qui semble lui donner sa richesse d'application vient de deux caractéristiques qui sont complètement passées sous silence par les modélisateurs, tant elles leur semblent évidentes. Elles tiennent à la manière dont sont conçues les interactions sociales. D'une part, celles-ci sont dues à l'interaction des agents (la plupart du temps deux) qui se déroulent hors de tout contexte social particulier. Plus exactement, la société n'existe pas. Seules existent les préférences des agents qui déterminent leurs objectifs (les économistes les résument par la maximisation de fonctions d'utilité précisément définies par ces préférences préexistantes). Les agents ayant par

ailleurs des croyances sur les informations qui doivent être coordonnées pour que le résultat de leurs interactions soit stable. D'autre part, chaque acteur se détermine sur la base unique d'une comparaison entre les coûts et les bénéfices, conséquences de ses actions et de l'anticipation qu'il a de l'action de l'autre (d'où l'importance des croyances).

Le monde tirolien (qui n'est que l'approfondissement de celui d'Arrow-Debreu, les pères de la théorie moderne de l'équilibre général) est composé d'individus munis de caractéristiques psychologiques données (volonté de paraître, vraie générosité, altruisme...) dont on n'interroge pas la genèse et qui entrent en interaction, avec comme unique but de maximiser leur utilité, signe de leur rationalité telle que la définit l'économiste. Avec une telle formulation, il ne fait pas de doute que les exemples d'application abondent. Les interactions entre individus étant multiples et concernant tous les domaines, elles donnent un niveau de généralité maximum à la théorie. Mais ce monde est aussi singulièrement pauvre en rapports sociaux. Pas de pauvres et de riches, pas d'hommes et de femmes singuliers avec leur contexte social et leur histoire propre, pas d'immigrés, pas de terroristes, pas d'artistes..., rien que des agents souverains recherchant leur optimum face à des contraintes.

Par ailleurs, la formalisation mathématique qui est au cœur de cette approche n'est pas étrangère à l'attrait qu'elle suscite, même si là aussi il faut y regarder à deux fois. Dans un premier temps, grâce à la rigueur qu'induisent les mathématiques dans les raisonnements, on ne peut qu'être séduit par les résultats. Mais c'est oublier que, si l'enchaînement des preuves est rigoureux, la conclusion ne tient que par la pertinence des hypothèses ; celles-ci se résumant finalement par la nature précise de la formalisation utilisée. Choix de la forme fonctionnelle de la fonction d'utilité, hypothèses sur ses caractéristiques, définition des contraintes... Pour calculer les « équilibres bayésiens parfaits » [3] qui justifieront les propositions de politiques publiques, il faut pouvoir... calculer. D'où des coûts et des bénéfices le plus souvent linéaires ou quadratiques, des fonctions différentiables sans limite, des

paramètres unidimensionnels censés s'interpréter comme l'importance que l'agent accorde à sa « cupidité », à sa « générosité » ou à sa « volonté de paraître »; ces dimensions, en principe psychologiques, devenant de simples nombres réels (souvent 0 ou 1), ce qui permet de penser qu'on a mis les comportements en équation, sans se poser la question sur le sens de cette opération. [4] Il faut d'ailleurs remarquer qu'il y a lieu aussi de débattre sur les mathématiques elles-mêmes, telles qu'elles sont mobilisées dans la théorie de l'équilibre général. Ce sont des mathématiques qui, comme l'écrit Jean-Pierre Aubin, « sont quasiment toutes motivées par les sciences physiques, et ne sont pas nécessairement adaptées aux sciences du vivant qui, elles, n'ont pas encore beaucoup motivé des théories mathématiques adéquates » [5].

Finalement, la science économique ne peut devenir une science comportementale qu'en réduisant l'homme à peu de chose et le « comportement » à presque rien. Il est sans doute utile d'en prendre encore plus la mesure en allant faire un tour du côté de quelques autres sciences sociales si égarées fussent-elles par leur méconnaissance des travaux récents des économistes.

L'homo œconomicus (même en asymétrie d'information) n'est pas un homme

L'agent économique du monde tirolien est d'abord seul au monde. Il naît avec ses préférences et, une fois déchiré le « voile d'ignorance », trouve sa place dans la société où il rencontre les autres et des contraintes. Il lui reste alors à faire de son mieux (c'est-à-dire à calculer des équilibres bayésiens parfaits ; ce qui n'est pas si facile comme peuvent l'attester les étudiants en économie).

Or, ce que nous apprennent les autres sciences sociales, comme l'anthropologie, la psychologie ou la linguistique, c'est que l'homme n'existe pas indépendamment de la société où il vit. Et ce même avant de naître, car « la première condition pour qu'un bébé devienne une personne est que ses parents le considèrent comme telle, et cela même

avant qu'il naisse » [6]. Gilbert Simondon montre dans L'individuation psychique et collective, que pour que l'être humain s'individue, il faut qu'il participe au processus d'individuation collective. De plus, on ne s'individue pas de la même manière à l'époque de l'Australopithèque comme à celle de Cro-Magnon, de la Grèce antique à la révolution industrielle ou à notre époque. Loin d'être formés par nos « préférences », nous dépendons davantage de l'environnement technique et social qui est le nôtre. Leroi-Gourhan note [7] que l'homme est dépourvu de système de défense naturel viable et que, pour survivre, il a dû dès l'origine de l'hominisation s'entourer d'objets fabriqués. Du silex taillé au téléphone portable, toute l'évolution de l'humanité démontre le caractère constituant des objets techniques qui nous entourent.

Il faut aussi parler des enfants sauvages qui montrent qu'il n'y a pas de fondamentaux anthropologiques, que ce soit de la pensée logique, du sens artistique ou religieux ou même de la pulsion sexuelle. Sans parler de l'absence de langage et de locomotion verticale. Car le langage articulé, si caractéristique de l'espèce humaine, comme toutes les fonctions psychiques supérieures (sens esthétique, pensée conceptuelle, esprit critique) se développent, comme Vygotski l'a montré [8] dès les années 1920, à partir du dehors social en s'appropriant les capacités objectivisées dans le monde humain.

On en a aussi une magnifique illustration dans le dernier livre de Jared Diamond, Le Monde jusqu'à hier, où il décrit en introduction une scène banale d'un aéroport moderne, à ceci près que la plupart de ceux qui y travaillent ou y transitent sont les descendants des aborigènes de Nouvelle-Guinée qui, il y a seulement soixante-quinze ans, étaient à l'âge de pierre, n'ayant ni écriture, ni monnaie, ni école, ni gouvernement centralisé. Et, aujourd'hui, ils sont pilotes, informaticiens, médecins, enseignants... Pourtant, ils n'ont pas tout perdu de leurs ancêtres, et Diamond nous apprend que ceux qui partent faire des études supérieures aux États-Unis éprouvent des difficultés non pas intellectuelles à suivre leurs études, mais sociales à se plier au monde non coopératif, où seul le meilleur (suivant des critères

spécifiques qui n'ont pas valeur d'universalité) est valorisé. Ce type de difficultés montre que le comportement concurrentiel si souvent vanté pour son efficacité n'est pas universel, les comportements coopératifs étant (heureusement) réels.

C'est que l'hominisation, si elle est un processus qui ne peut s'accomplir que dans un groupe social, dépend du type de groupe social en question, notamment pour les valeurs et les normes sociales acceptées collectivement. Et ces valeurs et ces normes ne sont pas universelles comme nous l'apprend Philippe Descola, qui demande à ce que « notre propre point de vue ne soit plus un biais dans l'analyse, mais un objet parmi d'autres de cette analyse » [9]. Un conseil que Jean Tirole devrait méditer avant d'universaliser les comportements humains sous la bannière de l'agent représentatif de la théorie néoclassique.

Pourtant, il ne semble pas faire de doute pour Jean Tirole qu'il traite de manière rigoureuse des problèmes actuels de société et que les recommandations qu'il n'hésite pas à faire aux industriels et aux politiques sur la base de ses modèles sont parfaitement fondées. [10] Il ne semble pas douter non plus que l'agent économique de ses modèles soit suffisamment représentatif de l'espèce humaine pour appuyer la pertinence de ses avis. C'est ce qui lui permet de dire en tant qu'expert, lors d'une audition à une commission de l'Assemblée nationale en 2008 où on lui demandait son avis sur la régulation bancaire : « Il ne faudra pas jeter le bébé avec l'eau du bain : il est hors de question de revenir sur la titrisation ou sur l'existence des produits dérivés, car ces innovations ont des effets positifs. Il faudra en revanche prendre les dispositions techniques nécessaires pour que les abus ne puissent pas se renouveler » [11]. Les millions de personnes touchées par la crise qui ont perdu leur emploi, leur retraite ou leur logement apprécieront les effets positifs et l'expert jouera sa partie dans les « dispositions techniques » loin des débats démocratiques.

Il est sans doute louable de vouloir « mieux comprendre les fondements des craintes vis-à-vis de la marchandisation de certains domaines ainsi que

ceux de la moralité », mais on doute sérieusement que les travaux récents des économistes nous soient de quelque utilité pour ce faire. On leur préférera la lecture de Marcel Conche [12] ou de Ruwen Ogien [13], plus susceptibles d'alimenter un débat démocratique que la révérence devant les équilibres bayésiens parfaits calculés par l'expert.

Notes

- [1] Jean Tirole n'est pas un adepte du laissez-faire, comme on le lui a parfois reproché à tort. Il faut cependant noter le caractère paradoxal de son interventionnisme, puisqu'il consiste à corriger les imperfections de marché pour se rapprocher le plus possible du marché parfait.
- [2] Il existe aussi des modèles où c'est le principal qui est informé et non l'agent, qui doit alors interpréter le signal que lui envoie le principal.
- [3] Un équilibre bayésien parfait est un concept de solution utilisé en théorie des jeux qui réduit le nombre de solutions acceptables. Chaque joueur ne peut jouer que les stratégies les meilleures à chaque étape du jeu, qui de plus doivent être cohérentes avec ses croyances sur les stratégies des autres joueurs. Les croyances elles-mêmes étant révisées à chaque étape de la décision en fonction de la règle de Bayes, d'où le nom.
- [4] Je ne suis pas en train de critiquer l'usage des mathématiques comme tel, mais celui qui en est fait par ceux qui se réclament de la théorie néoclassique et dont le livre de Steve Keen, *L'Imposture économique*, vient de rappeler les impasses. Pour une autre utilisation des mathématiques en économie théorique, on peut lire les travaux de Jean-Pierre Aubin, présentés sans technique dans *La Mort du devin*, *l'Émergence du démiurge*, et qui n'ont pourtant pas réussi à être publiés dans les revues académiques des économistes parce qu'elles rompent avec le cadre néoclassique habituel et en deviennent illisibles par les relecteurs.
- [5] Communication personnelle.
- [6] François Flahault, Le Paradoxe de Robinson, Éd. Mille et une nuits.
- [7] Notamment dans Le Geste et la parole
- [8] Voir Vygotski, Histoire du développement des fonctions psychiques supérieures.
- [9] Voir Par delà nature et culture, Gallimard et La Composition des mondes, Flammarion.
- [10] Il faut toutefois dire à sa décharge que, depuis son prix Nobel, les sollicitations des journalistes se sont faites plus nombreuses, ce qui montre la pauvreté intellectuelle de ceux qui, ne sachant pas réfléchir par euxmêmes, sont sans cesse à la recherche de gourous pour leur indiquer le chemin.



Débats

Termes de référence de la Commission pour la vérité sur la dette grecque

mardi 4 août 2015, par Eric Toussaint

Depuis mai 2010, la Grèce poursuit un programme d'ajustement macroéconomique qui constitue une condition d'accès aux prêts du Fonds monétaire international, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne et qui vise à participer à la réduction de son déficit budgétaire. Les mesures qui composent ce programme ont pour vocation, en principe, de ramener le déficit budgétaire et la dette publique du pays à un niveau soutenable. Elles se traduisent par une réduction massive des dépenses publiques, par des suppressions de postes dans le secteur public, par une augmentation des impôts, par des privatisations et des réformes structurelles. Cependant, ces mesures, tant recommandées par les instances internationales, ont plongé l'économie grecque dans une profonde récession (la plus longue en Europe en temps de paix), elles ont poussé des millions de Grecs dans la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, le tout en entravant brutalement l'exercice des droits humains, en particulier les droits économiques et sociaux, ainsi que le fonctionnement des services publics et des infrastructures (dans l'ensemble du pays, des écoles, des hôpitaux, des tribunaux ont été fermés ou fusionnés afin de réaliser des coupes dans les dépenses publiques).

Origines

Depuis mai 2010, la Grèce poursuit un programme d'ajustement macroéconomique qui constitue une condition d'accès aux prêts du Fonds monétaire international, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne et qui vise à participer à la réduction de son déficit budgétaire. Les mesures qui composent ce programme ont pour vocation, en principe, de ramener le déficit budgétaire et la dette publique du pays à un niveau soutenable. Elles se traduisent par une réduction massive des dépenses publiques, par des suppressions de postes dans le secteur public, par une augmentation des impôts, par des privatisations et des réformes structurelles. Cependant, ces mesures, tant recommandées par les instances internationales, ont plongé l'économie grecque dans une profonde récession (la plus longue en Europe en temps de paix), elles ont poussé des millions de Grecs dans la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, le tout en entravant brutalement l'exercice des droits humains, en particulier les droits économiques et sociaux, ainsi que le fonctionnement des services publics et des infrastructures (dans l'ensemble du pays, des écoles, des hôpitaux, des

tribunaux ont été fermés ou fusionnés afin de réaliser des coupes dans les dépenses publiques).

En réponse à cette situation, et dans le cadre de la responsabilité du Parlement envers le peuple grec, la présidente du Parlement hellénique a décidé, le 4 avril 2015, de mettre en place une Commission spéciale du Parlement grec, qui a pour mission de faire la lumière sur l'apparition et l'augmentation de la dette publique, de mettre en œuvre un audit de la dette et de promouvoir la coopération entre le Parlement grec, le Parlement européen, les Parlements d'autres États et les organisations internationales autour des questions relatives à la dette, dans le but de répondre aux problématiques juridiques, sociales et économiques qui se posent, et de sensibiliser le peuple grec, la communauté internationale et l'opinion publique internationale (« La Commission pour la vérité sur la dette publique »).

Cette décision a été prise conformément aux articles 49, 162§.4 et 5 et 162A du règlement du Parlement hellénique (Journal officiel, Section du Parlement, 106/A/87) et les articles 98 et 164F du Règlement du Parlement hellénique (Journal officiel, section du Parlement, 51/A/1997). Cette décision est également

conforme au <u>règlement (UE) n° 472/2013</u> du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013, relatif au renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière. La décision est également conforme aux principes directeurs des Nations unies relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme, adoptés par le Conseil des droits de l'homme en juillet 2012 (A/HRC/20/23).

Le paragraphe 9 de l'article 7 du Règlement (UE) n° 472/2013 enjoint à un État membre soumis à un programme d'ajustement macroéconomique de « réaliser un audit complet de ses finances publiques afin, notamment, d'évaluer les raisons qui ont entraîné l'accumulation de niveaux d'endettement excessifs ainsi que de déceler toute éventuelle irrégularité ».

Les principes directeurs des Nations unies relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme demandent aux États d'entreprendre des audits périodiques de leur endettement public afin de garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion de leurs ressources et d'aviser toute décision future d'endettement.

Objectif

L'objectif général de l'audit assuré par la Commission est d'examiner la nature et l'étendue de la dette publique nationale, de même que le processus d'apparition et/ou d'accumulation de l'endettement. Il lui sera également dévolu d'étudier l'impact des coupes budgétaires et des réformes des services publics, des programmes et des prestations sociales sur les droits humains et sur le bien-être de l'ensemble de la population vivant en Grèce. L'objectif étant, in fine, d'identifier la partie ou proportion de la dette publique qui pourrait être considérée comme illégitime, illégale, odieuse ou insoutenable. Les périodes visées sont à la fois la « période des mémorandums », à savoir de mai 2010 à janvier 2015, et celle s'étalant de 1990 à 2010. L'audit vise également à améliorer la transparence et la

responsabilité dans la gestion des finances publiques nationales, à formuler des arguments et des requêtes concernant l'annulation de la dette publique et à garantir que de futures décisions d'emprunts puissent être adoptées sur la base d'un consentement avisé.

Composition

La Commission sera composée de membres internationaux et nationaux disposant d'une compétence reconnue ou d'une expertise ou d'une expérience en matière d'audit de dette publique, de protection des droits humains et de transparence, ainsi que de représentants des mouvements sociaux y afférents.

Les membres de la Commission seront désignés par la présidente du Parlement hellénique et ne recevront aucune rémunération pour leur travail.

Étendue des travaux

Dans la mise en œuvre de l'audit, la Commission portera une attention particulière aux accords, contrats et autres moyens au travers desquels la dette s'est créée, les prêts garantis et leurs échéances fixées, cela afin de :

- déterminer si des irrégularités, violations de la Constitution ou de la loi et/ou des malversations se sont produites concernant la contractation et/ou l'augmentation de la dette publique;
- examiner les circonstances dans lesquelles la dette publique grecque a augmenté durant la période 1990-2010;
- examiner les circonstances dans lesquelles les mémorandums de mai 2010 et de mai 2012 ont été conclus;
- déterminer si et, le cas échéant, quelle partie de la dette publique peut être jugée comme illégitime, illégale, odieuse ou insoutenable;

 évaluer l'impact des conditionnalités des programmes d'ajustement économique sur les droits humains et le bien-être de l'ensemble de la population vivant en Grèce.

Calendrier

Les travaux de la Commission ont été inaugurés à l'occasion d'une session publique de quatre jours au Parlement hellénique. Une invitation ouverte a également été lancée afin d'élargir l'accès de la Commission à d'autres membres que ceux ayant participé à la session inaugurale. La structure initiale des groupes de travail et les modalités de collaboration furent débattues durant une session à huis clos, le 7 avril 2015. Les critères du travail d'audit ont été établis et la mise en place du mandat de la Commission commencera officiellement avec la seconde réunion de ses membres du 4 ou 7 mai 2015. La Commission continuera son travail durant la période nécessaire à la réalisation de son mandat. La présidente du Parlement hellénique peut délimiter des échéances indicatives ou contraignantes au regard de certains aspects des recherches. Au terme de ses travaux, la Commission présentera un rapport écrit à la Présidente. Le rapport inclura une note de synthèse qui devra être suffisamment explicite et contenir un résumé des résultats, conclusions et recommandations. Le Comité présentera ses résultats préliminaires en juin 2015.

Définition des termes

Dette illégitime

Dette que le débiteur ne peut être contraint de rembourser du fait que le prêt, les titres financiers, la garantie ou les termes et conditions attachés au prêt sont contraires au droit (aussi bien national qu'international) ou à l'intérêt général; ou parce que ces termes et conditions sont manifestement injustes, excessifs, abusifs ou inacceptables d'une quelconque manière; ou encore parce que les conditions attachées au prêt, à sa garantie

contiennent des mesures politiques qui violent les lois nationales ou les standards en matière de droits humains ; ou *in fine* car le prêt ou sa garantie ne sont pas utilisés au profit de la population ou que la dette est le produit d'une transformation de dette privée (ou commerciale) en une dette publique sous la pression des créanciers.

Dette illégale

Dette pour laquelle les procédures légales en vigueur (incluant celles qui concernent l'autorité pour ratifier les prêts ou approuver les prêts ou les garanties par l'organisme ou les organismes représentatifs du gouvernement de l'État débiteur) n'ont pas été respectées, ou dette qui implique une faute grave de la part du créancier (cf. recours à la corruption, à la menace ou à l'abus d'influence) ; il peut s'agir également d'une dette contractée en violation du droit national ou international ou qui contient des conditions contraires au droit international ou à l'intérêt général.

Dette odieuse

Dette qui a été contractée en violation des principes démocratiques (ce qui comprend l'assentiment, la participation, la transparence et la responsabilité) et a été employée contre les plus hauts intérêts de la population de l'État débiteur, ou dette qui est excessive et a pour conséquence de dénier les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population ; le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède.

Dette insoutenable

Dette qui ne peut être honorée sans attenter gravement à l'aptitude ou la capacité de l'État débiteur à assurer ses obligations en matière de droits humains fondamentaux, comme ceux relevant du domaine de l'éducation, de l'eau, des soins de santé, de la fourniture de logements décents, ou à investir dans les infrastructures publiques et les programmes nécessaires au développement économique et social, ou encore, dette dont le remboursement entraînera des conséquences préjudiciables pour la population de l'État débiteur

(ce qui inclut une détérioration de ses standards de vie). Une telle dette est remboursable mais son paiement devra être suspendu pour permettre à l'État d'assumer ses responsabilités en matière de

droits humains.

Traduit de l'anglais par Romain Pasteger, Jérémie Cravatte et Raphaël Goncalves Alves

Facture ouverte de la Grèce avec Berlin

mardi 4 août 2015, par Harald Neuber

Dans l'affrontement au sujet de la crise de la dette, Athènes a mis à l'ordre du jour la dette de l'Allemagne datant de l'époque nazie, de même que les demandes de compensations pour les crimes commis par l'Allemagne en Grèce, introduisant ainsi une dimension supplémentaire dans la discussion sur la légitimité de la dette. *Harold Neuber* explique les détails.

Dans l'affrontement au sujet de la crise de la dette, Athènes a mis à l'ordre du jour la dette de l'Allemagne datant de l'époque nazie, de même que les demandes de compensations pour les crimes commis par l'Allemagne en Grèce, introduisant ainsi une dimension supplémentaire dans la discussion sur la légitimité de la dette. *Harold Neuber* explique les détails.

Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un gouvernement à Athènes inscrit sérieusement le thème des dommages de guerre causés par l'occupation allemande (1941-1945) à son agenda politique. La République fédérale, comme successeur juridique du Reich allemand, serait redevable à la Grèce de 278,7 milliards d'euros.

Le 10 mars 2015, à l'occasion d'un discours devant le parlement grec [1], le Premier ministre Tsipras a exposé la position de son gouvernement. « En dépit des crimes du Troisième Reich et des destructions massives des soldats d'Hitler, en dépit de la monstruosité de l'Holocauste, on a donné à l'Allemagne la possibilité de bénéficier – et ceci à juste titre – de toute une brochette de mesures. Principalement en cause : le traité concernant les dettes de la Première Guerre mondiale, les accords de Londres de 1953 sur les dettes, et bien sûr les sommes énormes accordées par les Alliés à l'Allemagne pour sa reconstruction. Le traité de Londres sur les dettes spécifie pourtant aussi que les réparations en relation avec la Seconde Guerre mondiale devraient être assujetties à un traité de paix final. Du fait de la partition de l'Allemagne, un traité de paix n'a été signé qu'en 1990. Cependant, les gouvernements allemands successifs ont choisi

depuis de se taire, d'exploiter des subtilités juridiques, de temporiser, de différer. Est-ce vraiment une attitude morale ? »

« C'est idiot », a déclaré le président du Parti socialdémocrate allemand, Sigmar Gabriel, en parlant des revendications d'Athènes. D'après le gouvernement, le cas de la Grèce est « <u>clos une bonne fois pour</u> <u>toutes</u> ».

Pour l'Allemagne, peut-être. Mais pas pour la Grèce, où les massacres font aujourd'hui encore partie de sa mémoire. Comme dans le village de montagne du centre du pays de Distomo, où l'occupant allemand a massacré au total 218 personnes le 10 juin 1944. Làbas, l'évènement est remémoré chaque année, ainsi que l'a décrit en détails le Spiegel en 1997. « Des hommes et des enfants pris au hasard ont été fusillés, des femmes auxquelles les soldats avaient coupé les seins ont été violées et abattues. Des femmes enceintes ont été éventrées, plusieurs victimes ont été assassinées à coups de baïonnettes dans le ventre. D'autres ont eu la tête coupée ou les yeux arrachés. »

Le gouvernement allemand récuse toutes les revendications

En résumé, il s'agit de trois cas juridiquement très différents :

 un prêt forcé de plus de 476 millions de marks que le régime collaborationniste grec de l'époque a dû verser au régime fasciste et qui n'a jamais été remboursé;

- des paiements en réparation des dégâts infligés aux villages, aux villes et aux infrastructures, sur le continent aussi bien que dans les îles, avant tout en Crète;
- des demandes individuelles
 d'indemnisation, provenant de victimes ou
 de descendants des victimes des
 massacres commis par l'occupant
 allemand.

Dans le débat public, il s'agit avant tout du premier point : le prêt forcé de 1942.

Depuis des années, circulent à Athènes des documents secrets commandités par différents services du gouvernement, selon lesquels, aujourd'hui comme hier, l'Allemagne devrait débourser les 476 millions de marks extorqués à l'époque.

Selon un document récent du Ministère des finances grec, l'équivalent de la dette accumulée devrait se monter à environ 11 milliards d'Euros. L'expertise date encore du temps de Samaras.

Le gouvernement allemand récuse toutes les revendications éventuelles des Grecs. Le sujet est politiquement et juridiquement clos, si l'on en croit différents fonctionnaires et porte-parole qui ne font manifestement que suivre des « éléments de langage » internes.

Perspectives en droit international

L'affaire pourrait être simple, mais elle ne l'est pas.

Dans un premier temps, le gouvernement grec de l'époque, présent à la Conférence de Londres de 1953 sur les dettes extérieures de l'Allemagne, avait été d'accord de reporter ses propres exigences « jusqu'au règlement définitif de la question des réparations ».

Avec cela, Athènes n'a renoncé à aucune éventuelle prétention.

En 1960, la République fédérale allemande s'est engagée, de son côté, par un accord avec le gouvernement grec, à payer 115 millions de marks allemands, en dédommagement pour les citoyens grecs qui avaient souffert en raison de leur appartenance ethnique, religieuse ou de leurs convictions politiques. Le montant faisant l'objet de l'accord a été en fait très réduit, et, de plus, beaucoup d'aides ne sont jamais arrivées.

C'est redevenu passionnant en 1990, lorsque la République fédérale, la RDA et les alliés de la Seconde Guerre mondiale ont conclu <u>l'Accord des 2 + 4</u>. Le gouvernement allemand et la Cour fédérale soutiennent aujourd'hui qu'en vertu de cet accord, tout droit supplémentaire à des compensations serait exclu. L'Allemagne peut également se référer à la prétendue « Charte de Paris pour une nouvelle Europe » de 1990. Dans ce document, les États faisant à l'époque partie de la CSCE, dont la Grèce, ont pris connaissance de l'Accord des 2 + 4 « avec grande satisfaction ». Cela équivaut-il à une renonciation aux réparations, comme le prétend Berlin ?

Ce que l'on connaît de l'histoire va à l'encontre de la position actuelle. Le *Spiegel* a rapporté récemment, en se fondant sur des documents d'archives, que le gouvernement allemand d'Helmut Kohl avait, en 1990, consciemment évité le terme « traité de paix ». Un tel traité de paix aurait mis automatiquement fin au précédent moratoire des pays martyrisés et le thème des réparations aurait à nouveau mis la pression sur l'Allemagne réunifiée. Les négociateurs de Kohl ont alors inventé le concept d'un « Traité 2 + 4 » et ont tenu délibérément la Grèce à l'écart de la table des négociations [3]. À la lumière de ces éléments, le gouvernement de Berlin est discrédité lorsqu'il avance, prétendument outragé, que les Grecs auraient dû s'annoncer plus vite.

La position légale de l'Allemagne est inconsistante

Deux expertises du service scientifique du Bundestag datant de 2013 apportent un brin de clarification. Les documents concernant, d'une part, le prêt forcé de 1942 et, d'autre part, la question des réparations ont été classés secret d'État pendant une année. Mais, sous la pression de l'opposition, ils viennent d'être

librement accessibles. Pourtant, ils ne rendent même pas justice impartialement au point de vue grec.

L'évaluation du prêt imposé de force montre de façon détaillée que le montant pourrait être considéré soit comme une partie des créances de compensation ou comme un prêt « selon les dispositions légales en matière de prétention au remboursement de prêts ». Selon les approches, on observe d'énormes différences. Pour ses prétentions à des compensations, la Grèce dépendrait, faute d'une disposition contractuelle d'après 1945, de la bonne volonté de Berlin – une cause perdue d'avance. Par contre, un prêt non honoré, même résultant de pressions, pourrait être traité dans le cadre du droit civil.

Une prescription des revendications grecques, aussi bien en relation avec le prêt qu'avec une vue sur des prétentions éventuelles à des compensations, ne semble pas non plus si évidente, comme des représentants du gouvernement allemand le prétendent. Au moment du prêt en période nazie entre le régime collaborationniste grec et le régime fasciste à Berlin, aucune date n'avait été énoncée pour son remboursement. En vertu du moratoire prononcé en 1953, le « Traité des 2 + 4 » pourrait être considéré comme une rupture, à partir de laquelle un délai de prescription aurait pu commencer. En fait, les gouvernements grecs de l'époque ont raté l'occasion de mettre la question à son ordre du jour. À vrai dire, la question des compensations a été constamment abordée en public par les politiciens grecs, et Berlin devrait donc bien en avoir connaissance. Et, en novembre 1995, le gouvernement grec avait fait parvenir une note verbale à Berlin dans laquelle la question avait été abordée.

Sur le thème des paiements de réparations et autres revendications liées à la guerre, le gouvernement allemand se réfère aujourd'hui aussi au « Traité des 2 + 4 ». Mais, encore une fois, les choses ne sont pas si simples que cela. En effet, la question des compensations n'a jamais été évoquée dans cet accord. En outre, la Grèce ne participait pas aux délibérations et n'a pas signé le traité.

Selon le Service scientifique du Bundestag, la prise de connaissance tardive de l'accord passé entre les deux États allemands et les alliés dans la *Charte de Paris* ne doit pas être comprise comme une renonciation aux compensations. La prise de connaissance « avec une grande satisfaction » pourrait aussi faire référence à l'unité de l'Allemagne ou à l'abandon des anciens territoires de l'est allemand. Il n'existe pas non plus de précédent pour la prescription de revendications en droit international. Seul le retard de sa réclamation peut être (et sera mis) au passif de la Grèce.

Néanmoins le problème est sur la table. Ainsi existe en Grèce, pour la première fois, une volonté politique de s'engager sérieusement pour la justice historique. En l'an 2000, après qu'un avocat des victimes du massacre de Distomo eut fait estimer le Goethe-Institut d'Athènes et d'autres biens immobiliers allemands pour faire aboutir des demandes de dédommagement individuelles, cette action fut rapidement bloquée par le Ministère grec de la justice. Mais aujourd'hui, la volonté politique à Athènes est bien présente.

« Fonds pour l'avenir » : rien que de la politique symbolique

Sous la pression du débat international, le gouvernement allemand a déjà dû revenir sur son blocage total de toute revendication grecque. Entre temps, on se montre donc prêt, à Berlin, à utiliser un « Fonds pour l'avenir germano-grec », établi en 2014 pour répondre, au moins symboliquement, aux revendications. Dans ce but, le gouvernement allemand avait mis à sa disposition en 2014 un million d'euros, avec lesquels des projets de mémoire historique devaient être financés jusqu'en 2017. Un point fort repose sur la promotion des échanges de jeunes gens et le financement de projets de recherche.

À vrai dire, il s'agit à Berlin de garder le contrôle sur d'éventuelles initiatives et par la même occasion de résoudre le dilemme moral existant. Mais justement, dans quelles conditions se passe le travail de mémoire? Les réponses du Département des affaires étrangères à une question du parti de gauche Die Linke apportent quelques éclaircissements : pour lui, « les demandes de projets peuvent être présentées au Département de l'extérieur de même qu'à l'ambassade à Athènes et au consulat général à Thessalonique. À méditer : les descendants des victimes devraient faire vérifier un éventuel projet par les descendants des coupables.

« Le Fonds pour l'avenir germano-grec est en vérité un fonds allemand par lequel le chapitre sombre de l'histoire allemande devrait être clos par un geste supposé généreux mais juridiquement sans valeur », rapporte Triantafillia Thiesing-Kostopoulou de l'Association des universitaires grecs de Berlin-Brandenburg. Tous les paiements éventuels par ce fonds se feront exclusivement sous le contrôle du gouvernement allemand. « Si le gouvernement grec, sous la pression du côté allemand, devait accepter ces projets, il faudrait partir du principe que le gouvernement allemand peut refuser toute revendication légale ultérieure ». L'accès à toute

action judiciaire par des victimes individuelles et de leurs héritiers serait de cette façon définitivement barrée.

Le débat concernant les réparations ou, concrètement, la dette historique de l'Allemagne, ne peut plus être traité objectivement dans le pays des coupables. Depuis longtemps, une mentalité de « repli derrière la barricade de chariots » s'est installée, que l'inconscient collectif allemand cultive dans les forums sur internet. Selon un sondage, les trois quarts des Allemands, sont contre des compensations à la Grèce. Et c'est encore l'expression la plus civilisée de cette position. En même temps, cela montre la faiblesse allemande inhérente à la chose. Car, en cas de doute, selon les structures juridiques européennes, ce n'est pas à Berlin que les demandes d'Athènes et des au moins 90 « villages martyrs » seront débattues, mais bien devant les instances internationales compétentes. Et même si les demandeurs devaient s'incliner, Berlin aurait moralement perdu la partie.

Traduit de l'allemand par Andrée Durand, Coorditrad

Notes

[1] Voir aussi ici.

[2] Source.

[3] Wissenschaftliche Dienste: WD 2.3000 - 041/13, WD 2 - 3000 - 093/13, Berlin 2013.

Dette illégitime : Un concept dangereux, non pour les populations, mais pour le néolibéralisme !

mardi 4 août 2015, par Pascal Franchet

Edwin Le Héron (ELH) a produit un article paru dans Les Possibles », n° 6, intitulé : « Dette illégitime : un concept dangereux ! » Il y affirme, mais ne démontre pas, que le concept de dette illégitime est dangereux parce qu'il est fondamentalement, selon lui, « un concept libéral, antidémocratique, moraliste et contradictoire ». [...] Ma réponse s'adresse dans un état d'esprit positif à ceux qui doutent de l'existence de possibles, d'alternatives au monde actuel. C'est à cela que ma contribution veut répondre.

Selon ELH, le concept de dette illégitime est fondamentalement un concept libéral

Pour étayer cette affirmation, ELH affirme que les libéraux en rêvent et que le TSCG l'aurait « largement introduit comme un élément essentiel pour imposer les politiques de rigueur en Europe ».

Le concept de dette illégitime présent dans le TSCG : c'est faux !

Je n'ai pas trouvé dans ce texte la moindre référence à l'illégitimité de la dette publique. Ce que m'a confirmé, en revanche, la relecture du TSCG, et qui est martelé à longueur d'articles dans la prose de l'Union européenne, c'est l'obligation des États à contraindre leur déficit public structurel à 0,5% du PIB. La voie privilégiée pour atteindre ce but étant « d'assainir » les dépenses publiques, à commencer par les dépenses sociales.

Tout juste la dette excessive est-elle évoquée dans le résumé du Projet de loi 6449 portant approbation par la France du TSCG au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles le 2 mars 2012 : « Or, face à la crise, certains États membres n'ont pas réussi à respecter les règles strictes fixées par le pacte de stabilité et de croissance et se sont ainsi livrés à des excès d'endettement et de déficit préjudiciables à l'ensemble de la zone euro, respectivement ont dépassé la limite des 3% de déficit autorisé pendant plusieurs années... »

Plus loin:

« ...Le TSCG vise à préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble en obligeant les parties contractantes à maintenir des finances publiques saines et soutenables grâce au respect de règles spécifiques visant à prévenir tout déficit public excessif pouvant entraîner une dynamique pernicieuse de leur dette publique. »

« Excès d'endettement » ou « dynamique pernicieuse de leur dette publique » n'ont rien à voir avec le concept de dette illégitime.

Ces deux termes renvoient à autre chose. Le traité de Maastricht, et les différents traités qui ont suivi, font référence au niveau d'endettement qui ne doit pas dépasser 60 % du PIB de chaque pays.

J'ai cherché aussi dans d'autres textes comme le document de travail de la Commission européenne daté du 26 février 2015 et intitulé « Rapport 2015 pour la France contenant un bilan approfondi sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques » [1].

La partie sur l'endettement public figure aux pages 32 et suivantes et, là non plus, le concept d'illégitimité de la dette ne figure pas.

Ce que, en revanche, le TSCG a introduit, ce sont les notions de déficit excessif, de compétitivité, de coûts salariaux, de rigidités du marché du travail, etc. Mais pas le concept de dette illégitime.

Le système-dette : un élément essentiel oublié par ELH

Ce débat procède d'une méconnaissance de la réalité du système-dette en vigueur sur toute la planète depuis le début des années 1970 et qui fonde notre conception de l'illégitimité de certaines dettes publiques.

Cette conception est diamétralement opposée à celle qui anime les néolibéraux cités par ELH.

En économie et en politique, comme en matière criminelle, il est toujours utile de connaître à qui profite le crime!

L'endettement public n'est pas (plus) depuis 45 ans, dans les pays dits développés, un instrument de financement des besoins collectifs. Il agit comme un mécanisme de transfert des ressources publiques vers le secteur financier privé :

- depuis le début des années 60 pour les pays du Sud,
- depuis la crise mondiale du début des années 70 pour les pays du Nord.

On appelle « système-dette » l'utilisation inversée de l'instrument de l'endettement public, qui consiste à soustraire des ressources plutôt que d'en apporter. Cela explique pourquoi les néolibéraux sont souples avec le concept d'illégitimité.

Ce système-dette opère de manière similaire dans le monde entier. Il repose sur le pouvoir international gigantesque du secteur financier, qui rend possible pour celui-ci le contrôle des structures légales, politiques, économiques et de communication des pays, en générant divers mécanismes qui pérennisent cette domination. L'endettement est ainsi utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination qui instaure une nouvelle forme de colonisation.

Qui dit dette dit créanciers. Ces créanciers sont les grandes banques et institutions financières transnationales des pays de la Triade (États-Unis, Japon, Europe).

Les prêts consentis par le FMI ou la Banque mondiale

aux pays du Sud, profitent aussi directement ou indirectement aux sociétés transnationales, financières et non financières. C'est le propre du « consensus de Washington » et des plans d'ajustement structurels qui l'accompagnent.

Pour les pays du Nord, ce sont les grandes banques, les assurances, les fonds de placement, qui perçoivent les intérêts de ces dettes qui portent la garantie des États. On a vu le rôle joué par Goldman Sachs dans la crise de l'État grec. Le poids des dettes publiques dans ces conditions entraîne la domination politique et économique des institutions financières sur les États.

D'un point de vue libéral, l'endettement et la soumission des États sont l'objet de bonnes affaires et ne relèvent pas de l'illégitimité!

La critique que les néolibéraux font de la dette publique n'a pour fonction que d'obliger les gouvernements à réduire les dépenses publiques et à baisser la fiscalité des grandes entreprises et des ménages les plus aisés. Cet équilibre budgétaire dont ils nous parlent, c'est en fait l'asservissement des budgets nationaux aux marchés (leur conception de l'intérêt général est plutôt une vision de certains intérêts particuliers).

Ils contestent aussi aux banques centrales la possibilité de s'occuper de dette publique. Pour eux, une banque centrale est crédible (« à la Barro-Gordon ») si elle est indépendante (des États) et ne s'occupe que de l'inflation. La dépendance et la servilité des banques centrales aux banques privées ne semblent pas être un problème.

Si la crise de 2007 a montré de façon flagrante une chose, c'est que la BCE, son Conseil des gouverneurs et la Commission européenne ne sont pas indépendantes des banques, mais bien à leur service. La restructuration de la dette grecque en 2012 en est un exemple flagrant. Elle a surtout favorisé les banques allemandes et françaises. Pour les néolibéraux, et tout particulièrement pour les libertariens, toute intervention de l'État dans l'économie est source de sous-optimalité et de nuisance.

Je suis d'accord avec la description faite par ELH du TSCG et du « semestre européen », mais il n'existe pas pour autant de transcription dans la prose de l'Union européenne et de ses institutions d'une quelconque interdiction du recours à la dette publique. Le fait que le TSCG restreint de façon drastique le niveau toléré des déficits publics ne signifie en rien qu'il souhaite la disparition des dettes publiques. Il instaure un contrôle des budgets des États (semestre européen) par la Commission européenne. La stratégie à moyen ou long terme du TSCG tend à la réduction à minima de la souveraineté des États, ce qui préfigure le type de société souhaitée par les néolibéraux.

Ce qui fonde en effet l'illégitimité d'une dette n'est pas sa quantité, mais sa destination, les conditions dans lesquelles les contrats d'emprunt ont été souscrits. Cela nécessite de connaître si cette dette a été souscrite dans l'intérêt de la population ou à son désavantage. Une dette égale à 10% du PIB peut être illégitime tout comme une dette égale à 70% du PIB peut ne pas l'être.

Tous des libéraux, sauf moi!

ELH dit que ceux qui combattent la dette illégitime font le jeu du libéralisme. Parce que les libéraux ont une conception d'un État réduit à peu de choses, je devrais m'interdire de critiquer l'État comme structure d'organisation de la société ? L'amalgame pratiqué par ELH méconnaît ou feint d'ignorer les arguments diamétralement opposés à ceux des libéraux pour contester la légitimité de la dette publique.

En attendant, la dette publique dans le cadre du système-dette reste un outil formidable pour les néolibéraux pour asservir les peuples et les États, pour imposer des politiques publiques particulières et accroître les profits des transnationales, au premier rang desquelles celles représentant le capitalisme financier.

Dans son article, ELH confond un projet de société idéale défendue par les néolibéraux avec leur utilisation pragmatique des déséquilibres budgétaires et des dettes publiques actuels. Ce n'est

pas parce que les libéraux ont une conception particulière de l'État que je dois me contenter du maintien de l'existant. L'alternative ne se réduit pas au choix entre une société néolibérale et la description faite par ELH d'un « État puissant dont la parole serait sacrée » (avec des gros canons ?).

Un autre État est possible et souhaitable. Une autre forme de démocratie que la démocratie bourgeoise et délégataire où aucun contrôle des mandats n'existe, est à imaginer. Dans des luttes sociales de plus en plus nombreuses, c'est ce qui est d'ailleurs déjà mis en œuvre, certes de façon pragmatique et éparse, mais relevant du même processus de construction d'une alternative sur le terrain des luttes et des pratiques sociales.

En assimilant les partisans de l'annulation des dettes illégitimes aux libéraux, ELH fait fi d'une évidence : annuler la dette identifiée comme illégitime permet à l'État de consacrer plus d'argent à la satisfaction des besoins humains fondamentaux, à des services publics dignes de ce nom et à la nécessaire transition énergétique. C'est l'antithèse du néolibéralisme.

Selon ELH, le concept de dette illégitime est un concept potentiellement antidémocratique

Pour faire court, ELH confond légitimité et légalité. Une fois le vote passé, on ne pourrait plus contester les actes d'un gouvernement, de l'Union européenne, etc., au motif qu'ils tirent leur légitimité et celles de leurs actes du processus démocratique incarné par le vote. Quand les peuples français et hollandais ont rejeté le TCUE en 2005, nos parlementaires « légitimes » se sont empressés de modifier la Constitution pour avaliser ce traité sans tenir compte des votes de la population (54,87 % contre en 2005).

Dit encore autrement, tous ceux qui manifestent contre les décisions des gouvernements, quelles qu'elles soient, sont-ils dans le déni de la démocratie? Les mobilisations appelées par les organisations syndicales contre les réformes des retraites votées par le Parlement ou celles du mouvement social

contre les mesures austéritaires, entre autres, ne sont donc pas respectueuses du fait démocratique.

La militante anti-austérité qui a balancé des confettis sur Mario Draghi le 15 avril à Francfort lors de la réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE serait aussi dans l'erreur puisque ce Conseil tire sa légitimité, au sens d'ELH, des statuts adoptés de la BCE.

Le gouvernement grec, légitimement et démocratiquement issu des élections du 25 janvier 2015, devrait-il se plier aux exigences de l'Eurogroupe, au lieu de les contester et d'appliquer le mandat donné démocratiquement par les électeurs ? Après le concept de l'illégitimité, c'est la démocratie qui devient élastique et modulable! La démocratie serait elle antidémocratique ?

Faut-il rappeler à ELH, en ce qui concerne l'Union européenne, la déclaration récente du président de la Commission européenne, le luxembourgeois Jean-Claude Junker : « il ne saurait y avoir de droits démocratiques contre les traités européens ! » ? D'autre part, un candidat élu sur la base de promesses non tenues (« Mon ennemi, c'est la finance ! »), est-il légitime ?

Enfin, et c'est sans doute le problème principal d'ELH et ses limites, il n'envisage pas du tout une rupture avec l'existant et méconnaît totalement l'histoire des défauts des dettes publiques. Selon lui, un gouvernement qui ne rembourserait plus ses dettes illégitimes n'aurait plus la possibilité d'emprunter à nouveau. Or de multiples exemples démontrent le caractère fallacieux et erroné de cet argument.

Dette et histoire, un cumul d'inexactitudes par ELH

Reinhart et Rogoff [2], deux économistes du FMI, soulignent que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, pas moins de 169 pays ont fait défaut totalement ou partiellement pendant une durée égale ou supérieure à 18 mois. Ces mêmes pays n'ont pas eu de difficultés à recourir depuis à l'emprunt. Dans le même registre, Thomas Morel et François Ruffin [3] ou l'anthropologue américain David Graeber [4]

montrent que l'histoire de la dette depuis 5000 ans est parsemée d'annulations, de répudiations et autres défauts de paiement.

Les rois de France avaient eu aussi des problèmes avec leurs dettes. La dette finançait les opérations de guerre, les rançons ou la construction de châteaux L'expropriation, l'exil et, si nécessaire, l'exécution des créanciers royaux (Juifs, Lombards, Templiers) ont été d'usage fréquent pendant plusieurs siècles. Pour annuler la dette, quoi de plus simple en effet que d'annuler les créanciers ? Ce n'est pas ce que nous prônons.

Quand ELH cite la révolution française qui a repris les emprunts de Louis XVI en 1789, il omet de signaler l'annulation des 2/3 des assignats en 1797 (la loi du 9 vendémiaire an VI ou 30 septembre 1797 dite de la « banqueroute des deux tiers ») qui est une forme musclée de répudiation et d'annulation de la dette. Cette loi décide que tous les créanciers de l'État subiront une perte correspondant aux deux tiers de leurs droits, désormais réduits au "tiers consolidé" (...) » : c'est « la banqueroute des deux tiers ». Ajoutée à l'annulation des créances des émigrés, c'est plus des ¾ de la dette de l'État qui sera annulée (77%).

De même, à la Libération, il y a eu annulation d'une partie de la dette publique française par les Américains et une autre annulation, du fait, cette fois de l'État français, qui par décret du 31 décembre 1946, a plafonné le paiement des bons du Trésor à 5000 francs par porteur. Bien sûr, l'inflation qui était très élevée et les dévaluations successives ont réduit considérablement la valeur du stock de la dette publique qui n'était pas indexée, mais il y a bien eu annulation d'une partie la dette publique française. La dette publique qui était de 1500 M^{ds} de francs à la Libération est ainsi passée à 6 M^{ds} en 1948.

La révolution russe n'a rien inventé en matière de répudiation de la dette. Auparavant, les États-Unis ont, au moins à deux reprises (Cuba et Espagne, nouveaux États confédérés et Angleterre), procédé à des répudiations de dette. Sur le site du CADTM, ELH pourra prendre connaissance des dizaines de cas d'annulation de dettes sur tous les continents et être

rassuré sur ce point : l'annulation et la répudiation ne sont pas des phénomènes isolés, loin s'en faut.

Selon ELH, le concept de « dette illégitime » est un concept moraliste

ELH est à la recherche de valeurs partagées pour justifier de l'illégitimité de la dette publique, accusant cette notion d'être chargée de moralisme, qualifié plus loin dans son article de « morale bourgeoise nauséabonde », à connotation ringarde. ELH préfère parler de dette inique ou injuste.

La Charte de l'ONU de 1945, ratifiée par 186 pays en 1947, donne une définition de l'intérêt général. Il en est de même pour le PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) adopté en 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976. L'actuel préambule de la Constitution française, adopté en 1946 est toujours en vigueur.

Quant au « concept » d'illégitimité de la dette publique, s'il n'existe pas de définition dans le droit international, extrêmement riche est la jurisprudence en la matière. Je renvoie à ce sujet à l'intervention de Cephas Lumina [5] prononcée le 7 mai dernier au Parlement grec lors de la conférence de la Commission pour la vérité sur la dette grecque.

Enfin, je revendique des choix éthiques pour le fonctionnement de la société.

Quant aux choix particuliers, il est faux de dire que nous sommes tous l'intérêt particulier des autres. ELH fait là encore preuve de cécité quand il se refuse à voir que le fonctionnement de notre société comprend des intérêts antagonistes. Quand il parle de « notre intérêt », il raisonne comme personne isolée et non en termes de groupe social. Je reconnais que, pour Robinson Crusoé, la lutte des classes est un concept abstrait, du moins jusqu'à l'arrivée de Vendredi...

Enfin, il nie le droit au combat politique, à la contestation du pouvoir élu (hors période électorale). Les majorités élues sur un programme, qu'elles respectent ou non, deviennent légitimes jusqu'aux

prochaines élections, quoi qu'elles fassent, circulez, il n'y a rien à voir !

Je respecte pour ma part le choix des urnes sans pour autant me priver du droit de contester les décisions du pouvoir, aussi légalement et démocratiquement élu soit-il! Quant à la permanence (continuité) de l'État et de sa parole, les marchés financiers nous montrent tous les jours que c'est leur opportunisme qui les guide et non des préceptes moraux ou affichés comme tels.

ELH et le rapport « démagogique » du CAC

[6], du droit international, constitutionnel et public, de l'écologie, de la sociologie [7], de la politique, etc.).

La vision d'ELH, elle, me semble très étriquée. Il illustre avec sa lecture du rapport du CAC, une approche légaliste (on ne peut contester une décision politique prise par un pouvoir élu démocratiquement), déplaçant la question de l'illégitimité sur la question des contreparties des baisses d'impôts des riches, baisse identifiée comme une des causes de l'accroissement de la dette de l'État français dans le rapport du CAC.

Il commet au passage une erreur sur la question du transfert générationnel de la dette (cette question a déjà fait l'objet de nombreuses réponses de la part de l'OFCE et d'économistes hétérodoxes comme Michel Husson [8], François Chesnais [9] et Catherine Samary [10]). Le transfert s'effectue de créanciers d'aujourd'hui à créanciers de demain et de débiteurs d'aujourd'hui à débiteurs de demain, ces groupes recouvrant des catégories sociales distinctes. Ce qui est posé est d'abord une question de classes sociales et non de générations.

Baisse des impôts des riches et hausse de la dette

Enfin, il assimile à de la démagogie l'argument de la responsabilité de la baisse des impôts directs des ménages les plus riches (baisse du taux marginal de l'IRPP de 65 % en 1985 à 42,5 % en 2014) et des entreprises (baisse du taux de l'IS dans le même

temps de 50 % à 33,33 % aujourd'hui avec la nuance que les très grandes entreprises payent un taux d'IS de l'ordre de 8 % contre 28 % pour les PME et les TPE).

Si « on », c'est-à-dire les gouvernements sociauxdémocrates et conservateurs, baisse les impôts des riches, c'est parce ces gouvernements sont acquis aux thèses du néolibéralisme. C'est l'application de la célèbre formule d'Helmut Schmitt : « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après demain ». Je suis d'accord pour constater que les profits sont au rendez vous, les investissements productifs, eux, sont devenus marginaux, quant à l'emploi...

S'il est vrai que la moitié des foyers fiscaux ne sont pas imposables sur le revenu, ces contribuables contribuent de façon plus lourde pour leurs propres budgets que d'autres (classes moyennes et riches) au budget de l'État, via la TVA et les autres impôts indirects.

Croire, comme l'écrit ELH, que la TVA permet de taxer le travail au noir ou une partie de l'argent de l'évasion fiscale et des trafics divers qui sinon échapperaient totalement à l'impôt, m'incite à le renvoyer à la lecture des différents rapports sur la fraude fiscale rédigés par le ministère des finances depuis des dizaines d'années.

Dire aussi que la TVA n'est pas un impôt injuste, c'est ignorer la différence entre un impôt progressif et un impôt proportionnel. Affirmer comme il le fait que la TVA fait l'objet d'harmonisation au niveau européen pour éviter tout dumping fiscal relève, si on veut bien croire les données comparées d'Eurostat ou encore celles de la cellule Tracfin du ministère des finances pour la TVA intra communautaire, de la pure fiction.

Quant à la baisse de la taxe d'habitation, chose contestée par les fédérations syndicales du ministère des finances, ELH confirme sa méconnaissance du système fiscal français.

Le coût de l'évasion fiscale est signalé dans le rapport du CAC, mais n'est pas intégré dans le calcul de la part illégitime de la dette (chiffrée à 59% du total du stock de la dette). Par définition, le coût de

l'évasion fiscale, malgré les travaux très pertinents de Gabriel Zucman [11] sur l'évasion fiscale qui la chiffrent à 17Mds d'€ en moyenne par an comme manque à gagner pour l'État depuis 25 ans, ne peut faire l'objet que d'une estimation, comme la fraude fiscale d'ailleurs (voir les nombreux rapports parlementaires et syndicaux à ce propos).

Toutefois, le refus politique de lutte réelle contre l'évasion et la fraude fiscales, dénoncé par tous les syndicats des agents des finances publiques, peut constituer un critère d'illégitimité de la dette publique correspondante, la baisse des recettes fiscales générant un déficit que l'État finance par l'emprunt (se reporter au site de l'Agence France Trésor-aft.gouv.fr pour voir chaque année les tableaux des besoins de financement). Exemple pour 2015 :

(en milliards d'euros)	2015
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	116,5
Dont amortissement de la dette à moyen et long terme (nominal)	114,1
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	2,4
Amortissements des autres dettes	0,1
Déficit à financer	74,4
Autres besoins de tréscrerie	1,3
Total	192,3
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes nette des rachats	187,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	4,0
Variation nette de l'encours des titres d'Etat à court terme	0,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la banque de France et des placements de trésorerie de l'Etat	0,8
Autres ressources de trésorerie	0,5
Total	192,3

Selon ELH, avancer que la dette française ne sert qu'aux riches serait prendre le risque que les libéraux dénoncent les aides sociales comme facteur d'accroissement de la dette.

Pour information, c'est ce qu'ils font déjà en déclamant comme une litanie que la dette publique résulte d'un excès de dépenses publiques. C'est aussi ce que contient la loi Macron, un banquier néolibéral de « gauche ». C'est aussi ce qu'imposait la Troïka au peuple grec.

Financiarisation et taux d'intérêt de la dette publique

Nous sommes bien d'accord avec ELH que les taux d'intérêt baissent depuis le début des années 1990. Mais l'accroissement du stock de la dette a bel et bien été généré par la financiarisation et des taux d'intérêt très supérieurs à l'inflation. Selon les statistiques de la Banque de France, le coût de cet endettement sur les marchés s'est révélé particulièrement élevé entre 1980 et 1992. Ainsi, en 1992, la France s'endettait à 10,4 % pour un taux de croissance de 3,5 %. Cet effet « boule de neige » [12] s'est atténué par la suite. Il est néanmoins responsable de 15 points de PIB de hausse du ratio dette/PIB de 1992 à 2002 [13].

Quant à la financiarisation, elle résulte de choix politiques qui ont consisté en un alignement sur les taux d'intérêt américains (décision Volker de 1979 [14]), à la déréglementation et à la privatisation des banques françaises à compter de 1986. Avoir recours aux banques privées plutôt qu'à la CDC, au Trésor ou à la Banque de France, est une décision politique, prise bien avant que le traité de Maastricht ne l'impose.

Outre la marge et les commissions encaissées par les banques sur le marché primaire de la dette, le niveau des taux d'intérêt a entraîné un surcoût responsable d'une partie de l'accroissement du stock de la dette de l'État, mais aussi de celles de la protection sociale et des collectivités locales. Si le coût de l'intermédiation des banques sur le marché de la dette n'a pas augmenté et a même baissé en termes de pourcentage, en revanche, la masse de la dette sur laquelle cette intermédiation s'applique, elle, a explosé et le surcoût de cette intermédiation a suivi.

S'agissant de la dette publique de l'État, l'utilisation du « circuit du Trésor » (c'est-à-dire des banques nationalisées et des entreprises publiques) a non seulement financé des politiques publiques (la reconstruction du pays après la Seconde Guerre mondiale), mais n'a pas laissé un état de l'économie encombré par une dette publique contrainte, comme aujourd'hui, à « rouler » pour se renouveler et à financer des déficits et des intérêts de la dette. Au milieu des années 1970, la dette publique était de l'ordre de 20 % du PIB. Ce « circuit du Trésor » avait permis une baisse du stock de la dette au moyen de taux d'intérêt négatifs.

Pourquoi pas avec les banques privées si ça

marche?

Transférer un moyen des finances publiques au secteur privé semble parfaitement légitime à ELH. À moi, non, c'est un pas de plus vers l'asservissement. La seule question, qu'il se pose est de savoir si cela est efficace, économiquement et socialement. Réponse: non, pourquoi? Pour ELH, sa préférence va quand même au financement gratuit et légitime par la banque centrale nationale, mais, pas de chance, dit-il: c'est interdit aujourd'hui par les traités européens!

Ce qui l'angoisse aussi un peu est la détention de la dette par des non-résidents. Le chiffre de détention par des non-résidents de 60 % du stock de la dette est avancé. C'est une approximation déterminée à partir du mouvement des IDE. Mais une société française domiciliée aux Pays-Bas comme EADS, par exemple, sera considérée comme un non-résident.

Pour un cadastre de la dette

Cette idée de cadastre de la dette n'est pas une idée neuve. La loi du 24 août 1793 créa le Grand Livre de la dette publique dont l'objet était de « fondre en un seul titre (les assignats) les anciennes créances publiques », afin de bien la connaître. Aujourd'hui, on fait encore référence à ce Grand Livre de la dette publique où figure l'engagement de l'État à payer les retraites des fonctionnaires.

Il s'agit là d'une innovation remarquable, c'est la création d'un « cadastre » de la dette qui permit d'identifier les créanciers et notamment les créances de ceux qui avaient fui la Révolution qu'on appelait les émigrés.

Moratoire, audit, annulation...

Un moyen très efficace pour constituer ce cadastre de la dette (qui détient quoi ?) est de prononcer un moratoire du paiement des intérêts et du principal. Le gouvernement suspend le paiement. Les détenteurs de titres de la dette ne manqueront pas alors de se manifester.

Pour le CADTM, il n'est pas question de léser les petits porteurs (notamment dans le cas des assurances-vie constituées pour un complément de retraite). Cette épargne signifie d'abord que le niveau des retraites et des pensions est très largement insuffisant. Les retraités pauvres sont légion.

Un moyen pour garantir cela est, comme pour les banques, de procéder à la nationalisation et la socialisation (ou mise sous contrôle citoyen) de ces assurances dont le siège est aujourd'hui, pour toutes, situé au Luxembourg.

Le temps dégagé par ce moratoire doit être mis à profit pour réaliser un audit citoyen de la dette, c'est-à-dire de rendre transparents et lisibles par le plus grand nombre les causes et mécanismes de la dette publique, ce que le CAC a commencé à faire partiellement dans le rapport critiqué par ELH.

À partir d'une campagne d'information publique, les conclusions et le travail d'un audit transparent, ayant accès à toutes les données et mené en lien avec le mouvement social, devront être portés à la connaissance de la population, qui décidera, par voie référendaire, par exemple, de l'annulation ou non des dettes identifiées comme illégitimes, odieuses, insoutenables et/ou illégales.

Pour une dette publique légitime et utile socialement

Être contre le remboursement des dettes illégitimes n'implique pas pour autant être opposé à tout endettement. Le réaffirmer ferme la porte à d'éventuelles caricatures.

Si emprunter permet d'améliorer les conditions de vie de la population, sa santé, l'accès à l'éducation, à la connaissance en général, si emprunter permet à tous d'avoir accès à un logement décent, je considère que ce sont de bons investissements et que cette dette est envisageable. Si investir grâce à l'emprunt fait par la banque centrale du pays à des taux voisins de zéro permet d'échapper à cette économie du tout polluant comme l'automobile ou le nucléaire ou encore des logiques extractivistes [15], alors j'y suis favorable. Même chose pour des prêts aux destinations similaires émanant d'une Banque centrale européenne dans une Europe des peuples, totalement refondée par une assemblée

constituante, et où la démocratie ait un sens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Cette position en faveur d'une dette choisie et légitime est particulièrement développée par Eric Toussaint et Damien Millet [16], fondateurs le premier du CADTM Belge et le second du CADTM France.

En attendant, selon ELH, surtout, ne pas bouger!

ELH affirme que c'est la confiance en la parole de l'État qui explique le niveau très bas des taux d'intérêt et que remettre en cause la dette publique serait prendre le risque de voir les taux d'intérêt s'envoler à cause de la montée brutale du risque. Le fait que les taux d'intérêt soient actuellement particulièrement bas est strictement lié à des questions conjoncturelles (QE de la BCE, cours très bas du pétrole, etc.); nous ne sommes pas du tout à l'abri d'un retournement.

Entre le 20 avril et le 14 mai 2015, les taux d'intérêt très bas appliqués à la dette de l'Allemagne (les bons à 10 ans) ont été multipliés brutalement par 10. De façon plus globale, les causes structurelles à l'origine de la crise de 2007 sont toujours en place et l'idée de l'imminence d'une nouvelle crise, cette fois plus violente, parce que les États ne sont plus en capacité de venir au secours des banques en panne de liquidité, est partagée par de plus en plus d'économistes et de politologues.

Une nouvelle bulle financière est en cours, et le propre d'une bulle est de finir par exploser! Le capitalisme n'a pas résolu les causes de la crise mondiale du milieu des années 1970. Il a fait le choix de la mondialisation financiarisée qui, de crise en crise, conduit le monde (et la planète) à la catastrophe.

Quand à la valeur de la parole de l'État, elle n'existe pas. Ce que mesurent les créanciers et les agences de notation, c'est la capacité d'un État à rembourser. Cela figurait d'ailleurs dans les statuts du FMI, statuts que ce dernier a modifiés pour prêter à la Grèce qu'il savait pourtant insolvable [17].

Encore une fois, ELH se trompe de problème

Annuler la dette illégitime sans résoudre la question de ses causes n'a pas de sens. Je partage à ce propos l'avis émis dans le rapport du CAC et par bien d'autres. Une réforme fiscale d'ampleur est nécessaire pour sortir du cycle déficit-emprunt-déficit. Emprunter pour continuer à financer des déficits comme l'État français le fait depuis 40 ans est absurde et favorise le système-dette qui aliène l'État à ses créanciers. La question de fond restant celle de la répartition des richesses. Œuvrer à améliorer les recettes budgétaires n'interdit pas de regarder du côté des dépenses publiques, mais avec un regard radicalement différent de celui des libéraux de gauche et de droite.

Une réforme fiscale, même d'ampleur, ne réglera qu'une partie du problème. Les raisons (pourquoi on emprunte ?) et les sources du financement (auprès de qui on emprunte ?) sont à revoir et l'idée partagée par de nombreuses organisations syndicales et par les organisations politiques à gauche du Parti socialiste est soit la constitution d'un pôle public financier, soit la socialisation de l'intégralité du système bancaire et des assurances. Cette idée fait, à mon avis, partie de la solution.

Cette idée peut devenir très conséquente avec la nationalisation-socialisation de l'intégralité du secteur bancaire avec une réelle séparation de l'activité de dépôt et de celle appelée d'affaires. Elle prendrait une belle tournure efficace économiquement et socialement avec l'interdiction des paradis judiciaires et fiscaux. La question d'auprès de qui se financer, mais cette fois pour des projets utiles socialement, ne se poserait plus. Inscrire ce choix dans la Constitution, comme l'a fait l'Équateur après l'audit mené en 2007-2008 par la commission d'audit intégral de la dette (CAIC), serait une garantie pour les citoyens.

Enfin, la remise en cause des traités européens et de la fausse « indépendance » de la Banque centrale européenne rendrait possible une Europe des peuples avec une monnaie qui ne serait plus seulement unique mais commune, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'euro, tel qu'il est, favorise objectivement les pays riches (le Centre) de l'Europe au détriment des pays pauvres (les périphéries — les pays du sud de l'Europe et les PECO). La question ne se limite pas à en sortir ou pas, mais savoir de quelle monnaie les peuples ont besoin pour faire quoi. Il existe aussi d'autres propositions soumises au débat comme celle de la double monnaie [18].

Construire une Europe où la priorité serait donnée à une harmonisation économique assumée dans le cadre d'une transition énergétique résolument tournée vers un autre type de production, une société écologiquement transformée, où l'harmonisation par le haut du droit du travail et des conventions collectives serait un impératif commun, etc.

Selon ELH, le concept de « dette illégitime » est un concept contradictoire

ELH poursuit ses amalgames en assimilant toute position critique vis-à-vis des traités européens et de l'euro aux positions du FN, ou encore à celles d'une certaine partie de l'extrême gauche. Les motivations du FN sont diamétralement à l'opposé de ce qu'expriment les courants à la gauche du parti socialiste. Le FN souhaite changer la société à sa façon nauséabonde sans pour autant remettre en cause la structure du système économique. Il veut se placer comme le meilleur gestionnaire de la société, tout comme les nazis et les fascistes l'ont fait avant lui. Leurs sociétés restaient fondamentalement capitalistes. Il y a des lignées qui ne trompent pas...

À quoi sert la dette publique?

ELH nous dit que l'important est de savoir à quoi sert la dette publique et quelle est la valeur des actifs publics qui en sont la contrepartie. La dette publique peut être une bonne chose si elle permet d'améliorer les conditions de vie des citoyens (investissements dans la santé, l'éducation ou des infrastructures utiles à la société).

Depuis 40 ans, l'emprunt public ne sert pas à accroître les actifs de la société française. Il sert uniquement à payer trois choses ; les déficits

primaires, les intérêts d'emprunt et le capital des titres qui arrivent à échéance. Contrairement à la période précédente, la dette publique n'a pas pour contrepartie un accroissement des actifs, à l'exception limitée des investissements comme le TGV, Airbus et le lanceur de fusée Ariane. Ces investissements étaient censés favoriser la relance de l'économie mise à mal par la crise économique du milieu des années 1970.

En dehors de ces quelques exceptions, c'est bien un système inversé de la dette auquel nous assistons qui, il faut le rappeler, consiste à prélever des ressources plutôt que d'en apporter. Les seuls gagnants dans cette affaire sont les créanciers. C'est pourquoi, dans le rapport du CAC, nous (c'est un travail à plusieurs mains) nous sommes attachés à analyser les causes de ces déficits chroniques du budget de l'État.

C'est du côté des recettes qu'il faut chercher. Nous avons constaté, documents budgétaires et rapports parlementaires à l'appui, que les baisses d'impôt ont surtout (pas seulement mais surtout) concerné les déciles les plus fortunés de la population. L'examen des coûts budgétaires des niches fiscales pour la période 1990-2000 (rapport Carrez) confirme que ces coûts budgétaires ont profité essentiellement aux ménages les plus aisés.

Pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, la baisse du taux de 50 à 33,1/3% ne s'est pas traduite par une baisse égale pour toutes les entreprises. Les évitements légaux de l'impôt (l'optimisation fiscale) ont très majoritairement profité aux très grandes entreprises transnationales (comme Total qui, avec un bénéfice en 2012 de 14 M^{ds}€ n'a pas payé un centime d'impôt au nom des dispositions du bénéfice mondial consolidé) aux grandes entreprises dont le taux moyen de l'IS a été ramené à un taux réel de 8 % alors que les PME PMI, elles, se trouvaient imposées à un taux de 28%.

Ces deux constats ont permis au CAC de démontrer que les baisses d'impôt ont surtout profité aux plus riches. Les contreparties de la dette publique, pour la période 1975-2014, ne sont pas au rendez vous. En revanche, la dépendance de l'État vis-à-vis des

marchés financiers, elle, s'est accrue. C'est l'objet du système-dette décrit plus haut.

De 1980 à nos jours, s'est opéré, avec les lois de décentralisation, un transfert des compétences de l'État sur les collectivités locales. L'État n'a pas transféré les moyens correspondants. Résultat : les comptes des collectivités locales se sont dégradés. Comme la loi oblige ces dernières à avoir des comptes strictement à l'équilibre hors investissements, les collectivités locales se sont endettées davantage pour réaliser des investissements (plus de 70 % des investissements publics en France sont le fait des collectivités locales). Et certaines envisagent aujourd'hui l'emprunt pour financer leur fonctionnement, une solution que la réglementation leur interdit pourtant. La déréglementation et la privatisation des sources de financement des collectivités locales ont conduit à un accroissement de leur endettement, avec l'apparition de prêts toxiques fabriqués par les banques [19] qui font bondir les taux d'intérêt jusqu'à des sommets (proches de 30 % dans certains cas).

Conséquence de la financiarisation de la dette, la faillite de Dexia et la création de la SFIL ont généré un surcoût considérable pour les finances publiques et, du fait des dizaines de milliards de garanties accordées par l'État à Dexia, l'addition risque encore de s'alourdir.

La financiarisation de la dette de la protection sociale, à compter de 1996 (CADES pour la sécurité sociale) et 2004 (pour l'ACOSS) contribue aussi largement à l'accroissement de la dette publique brute au sens de Maastricht. L'ACOSS se finance dans le paradis fiscal le plus important de la planète : la City de Londres. L'Unedic, elle, en est arrivée à titriser ses créances.

ELH nous dit qu'on ne peut revenir sur le passé

Mais si, le droit le permet! Les emprunts d'aujourd'hui sont la suite des emprunts d'hier, d'où l'intérêt de remonter à l'origine de chaque emprunt en cours et suivre toutes ses transformations successives. Si un emprunt supporté aujourd'hui est la conséquence d'un emprunt illégitime d'hier, il devient à son tour illégitime. La jurisprudence du droit international est là pour le confirmer. Il y a continuité, pas uniquement quand cela arrange ELH!

En dehors du travail réalisé par le CAC, le projet existe d'une commission parlementaire d'enquête sur la dette publique [20]. Nous ne pouvons que souhaiter qu'elle se réalise et qu'elle travaille en lien avec les mouvements sociaux.

De la dette grecque

ELH reconnaît que le paiement de la dette est insoutenable pour le budget de l'État grec et qu'il faut, à ce motif, en annuler une partie, de façon consensuelle avec les créanciers, mais surtout pas au motif de son illégitimité.

À l'instar de Michel Sapin, le ministre des finances français, il est favorable au choix des électeurs grecs ET aux règles européennes. Quand les deux entrent en conflit, ce sont les secondes qui l'emportent. Ben voyons... Et si les Grecs décidaient souverainement de ce qui les concerne?

Aux dernières nouvelles, le gouvernement grec a approuvé la création, à l'initiative de la présidente du Parlement grec, d'une Commission pour la vérité sur la dette grecque. Cette Commission a pour objet d'interroger la dette du pays, de comprendre d'où elle vient, comment elle fonctionne, d'identifier sa part illégitime, illégale, odieuse et/ou insoutenable. La Commission examine les documents afférents aux memoranda, aux contrats de prêts et à la dette en général. Mais elle travaille également sur l'ensemble des dossiers, y compris ceux portant sur les investigations susceptibles de donner lieu à d'éventuelles poursuites pénales. Ses travaux se font

en conformité avec le règlement du Parlement européen n°472/2013.

Si appliquer des directives européennes, si vérifier que les contrats de prêt sont conformes avec la législation en vigueur et avec la Constitution du pays devient contraire aux traités européens, ce sont ces derniers qui posent problème, pas les Grecs. Quitte à être soucieux de la légalité comme ELH, autant respecter et appliquer le droit jusqu'au bout! Les Grecs ont plus de scrupules que l'Eurogroupe.

La Commission [21] rendra un rapport intermédiaire le 18 juin prochain et un rapport définitif en fin d'année. Avec ce rapport, elle émettra des recommandations. Il appartiendra alors au gouvernement grec de décider lui-même des suites qu'il compte donner.

Interroger sa dette au regard du droit international reconnu par tous les pays qui adhèrent à la charte de l'ONU ne devrait pas poser de difficultés, ou alors cela revient à dire que la lumière fait peur aux créanciers.

La peur n'évite pas le danger!

ELH dit au passage que personne n'a intérêt à l'effondrement de la société. En est-il bien sûr ? Marx disait que : « la bourgeoisie préfère une fin effroyable à un effroi sans fin ». Après l'échec de la république de Weimar, quel a été le choix de la bourgeoisie ? Et qu'a-t-elle fait contre le Front populaire espagnol ?

Tout au long de l'article d'ELH, malgré toutes les arguties qu'il déploie, on sent une certaine frilosité, une crainte, pour ne pas dire une aversion à considérer le concept de la dette illégitime d'un point de vue opposé à celui des libéraux. En attendant, qu'il reprenne courage ou ombrage, une autre dette et un autre monde sont possibles!

Notes

[1] http://www.google.fr/url?sa=t&r...

- [2] Reinhart et Rogoff : « 8 siècles de folie financière, cette fois, c'est différent ? »
- [3] Thomas Morel & François Ruffin, Vive la banqueroute! Comment la France a réglé ses dettes de Philippe le bel à Raymond Poincaré, Fakir éditions, 2013.
- [4] David Graeber, Dette: 5000 ans d'histoire, Les liens qui libèrent, 2013.
- [5] Membre de la Commission pour la vérité sur la dette grecque, professeur de droit public à l'Université Fordham (Pretoria Afrique du Sud), ancien rapporteur indépendant du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unis, spécialiste de l'impact de dettes et d'autres obligations économiques internationales des États sur les Droits de l'Homme, notamment dans les domaines des droits économiques, sociaux, culturels et rédacteur en 2013 d'un rapport spécial sur la Grèce au Conseil des Nations Unies sur les droits de l'Homme. http://cadtm.org/Athènes-Conférence-de-presse-de-la
- [6] Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, « Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique en France », 27 mai 2014.

Ce qu'il y a de passionnant dans la critique de la dette est que ses sources sont pluridisciplinaires (du domaine de l'économie, mais aussi de l'histoire, de l'anthropologie[[David Graeber, op. cit.

- [7] Marcel Mauss, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, 1923
- [8] http://hussonet.free.fr/
- [9] François Chesnais, Les dettes illégitimes. Quand les banques font main basse sur les politiques publiques, Raisons d'agir, 2011.
- [10] http://csamary.free.fr/ « la dette, une arme de destruction (sociale) massive ».
- [11] http://gabriel-zucman.eu/richesse-cachee/
- [12] L'effet « boule de neige », selon l'expression de l'économiste Haavelmo, résulte d'une progression autoentretenue de la dette de l'État, alimentée chaque année par la charge des intérêts, lorsque la croissance reste atone.
- [13] Collectif pour un audit citoyen de la dette, rapport d'étape, 2 juillet 2012.
- [14] La hausse des taux d'intérêt US est responsable de la crise de la dette des pays du Sud en 1982, les taux d'intérêt des prêts accordés par la Banque Mondiale aux pays du Sud étant indexés sur les taux d'intérêts américains.
- [15] Voir le livre de Nicolas Sersiron : Dette et extractivisme, édition Utopia, préfacé par Paul Ariès.

[16] Voir AAA (Audit, Annulation, Autre politique) co-écrit par Eric Toussaint et Damien Millet, 2012, édité par Jacques Généraux, et Bancocratie, par Eric Toussaint, édition Aden 2014

[17] Voir l'excellent documentaire d'Arte : « la Troïka, puissante et incontrôlée! »

[18] Lire à ce propos les notes récentes de l'institut Verben. « De la monnaie unique à la monnaie commune : pour un fédéralisme monétaire européen » par <u>Bruno Théret</u> & <u>Wojtek Kalinowski</u> (23-05-2015) ; et Thomas Coutrot, Bruno Théret et Wojtek Kalinowsky, « L'euro-drachme, ballon d'oxygène pour la Grèce », http://www.liberation.fr/monde/2015...; et Eric Toussaint : [http://cadtm.org/Syriza-Un-grain-de...

[19] Voir le livre de Patrick Saurin, militant du CADTM et de Sud BPCE : Les prêts toxiques : une affaire d'État, éditions Demopolis & CADTM.

[20] *Cf.* le rapport sur la proposition de résolution européenne relative à la dette souveraine des États de la zone euro (n° 2723 du 22 avril 2015), par Nicolas Sansu, Député.

[21] Soutenez cette Commission en signant « l'appel pour soutenir la Grèce qui résiste et sa Commission pour la Vérité sur la Dette publique » ([[http://greekdebttruthcommission.org

La dette illégitime : des enjeux politiques

mardi 4 août 2015, par Catherine Samary

La notion de dette « illégitime » est évidemment « problématique » (au sens positif de ce terme) : qui décide ce qui est légitime ou pas, sur la base de quels critères ? Nos amis du CADTM y ont apporté des réponses, appuyées par des expériences internationales. Il était possible de les discuter. Mais ce n'est pas cette question que soulève Edwin Le Héron (ELH) dans sa contribution pour Les Possibles. Il critique ce concept comme « dangereux, parce que libéral, antidémocratique, moraliste et contradictoire ». Au vu du caractère radical d'un tel jugement – fort grave dans le contexte « non académique » de la crise grecque où la délégitimation des acteurs de la dette est un enjeu crucial – on attend des arguments solides. Rien de tel dans cet article. La légèreté et les glissements théoriques « autour » de la notion « d'illégitimité » prennent sens quand surgit ce qui est sans doute la préoccupation véritable de l'auteur : « nous voulons un État puissant », nous dit ELH, afin d'assurer de « fortes politiques de redistribution ». Pour lui, déclarer la dette illégitime serait contradictoire avec des objectifs redistributifs – ce qu'il ne démontre pas. Par contre, il affirme qu'il serait dramatique de rompre avec des « engagements » de « la France » dans le cadre des actuels traités, ce qui mettrait en péril « l'État et la Nation »... C'est sans doute l'essence de cette aberrante polémique.

De la dette illégitime aux critères d'efficacité

Mais partons du sujet apparent – la « dette illégitime ». La vertu première de ce concept, dans la campagne pour l'audit de la dette, est de politiser l'enjeu de la dette publique en sortant celle-ci de son abstraction. Alors que ELH prête à cette formule un contenu « théorique », pire néolibéral, il s'agit au contraire de mettre à nu, et sur la scène publique, les mécanismes et critères spécifiques et contextualisés de la dette grecque - dans son cadre européen conduisant à la crise que l'on sait : quelles recettes ont été collectées, pour quelles dépenses, décidées comment? Une telle démarche prend tout son sens politique dans une situation difficile marquée par deux traits majeurs : 1) des offensives radicales antisociales lancées par les dirigeants néolibéraux (toutes étiquettes confondues) avec pour levier central, la dette publique, d'une part ; 2) la pénétration profonde dans les populations des idéologies néolibérales notamment sur l'endettement, visant à désarmer toute contestation des politiques d'austérité budgétaire, suivant l'adage (jouant sur l'assimilation endettement privé/public) :

« on ne peut vivre au-dessus de ses moyens » = « il faut réduire les dépenses (publiques) » et dégager des excédents à l'exportation pour rembourser la dette, en réduisant « les coûts » (donc, pressions sur les salaires et les protections sociales, pendant que l'on privatise les services publics).

La notion de « dette illégitime » s'applique spécifiquement à un pouvoir d'État qui est lui aussi incarné par des forces sociales et politiques spécifiées ; il ne s'agit pas d'avancer une théorie qui dirait hors de l'espace, de la politique et du temps, que toute dette est illégitime. L'enjeu premier est de déconstruire la dette particulière qui est utilisée comme outil de destruction sociale massive, en se situant entre deux positions : la répudiation globale de la dette, qui ne correspond pas au rapport de force ni en Grèce ni en Europe, d'une part ; la capitulation, de l'autre – c'est-à-dire l'acceptation de la poursuite des plans d'austérité imposés concrètement au nom de la dette « insupportable ». Il s'agit de desserrer l'étau pour modifier le rapport de force au sein des opinions publiques, en Grèce et en Europe, notamment au plan idéologique contre l'intériorisation culpabilisatrice des arguments dominants en déconstruisant l'argument : dette

insupportable ? Oui. Faisons donc son audit – en nous appuyant sur ce que permet dans ce type de cas le <u>Règlement de l'UE</u> (paragraphe 9 de l'article 7 du Règlement de l'Union européenne N° 472/2013) et en questionnant les causes et bénéficiaires de l'endettement.

La procédure en cours pourrait ainsi, sans attendre une situation révolutionnaire qui n'existe pas (pour l'instant...), justifier un moratoire sur le paiement de cette dette, pendant l'audit, jusqu'à ce que l'on puisse cerner la part de la dette déclarable « illégitime » (outre celle qui serait reconnue illégale ou odieuse) – pour refuser de la rembourser. On peut l'interpréter comme une démarche transitoire (entre réformes et révolution) proche du slogan « ouverture des livres de comptes » des entreprises qui licencient. Il s'agit à la fois de gagner du temps en cherchant à faire basculer une bonne part des opinions publiques contre les arguments de « bon sens » (il faut payer la dette...), en plaçant les populations elles-mêmes devant des critères et choix concrets: car c'est d'elles, fondamentalement, que dépendra, en dernier ressort, le contenu de ce qui sera reconnu comme « illégitime » ou pas – et non pas des experts, dont la tâche est seulement d'expliciter de possibles critères d'intérêts collectifs violés.

Et c'est en ce sens que la notion d'« illégitime » peut être politisée et problématisée – car les critères d'intérêt collectif sont loin de faire consensus et d'être scientifiques. Il est politiquement judicieux de s'appuyer sur la Déclaration universelle des droits humains, écrite dans un contexte de rapports de force mondiaux plus favorables – mais aussi, plus directement, sur ce que les mobilisations sociales récentes ont mis en avant comme exigences de base, humanitaires : celles-ci peuvent s'appuyer sur des droits théoriquement reconnus et que le capitalisme, dans sa phase actuelle, remet systématiquement en cause. Ce qui est reconnu comme droits légitimes ne se détermine pas dans des livres ou sur des bases théoriques, mais dans un rapport de force : l'accès aux services publics ou à un revenu digne était « digérable » par le capitalisme de l'après Seconde Guerre mondiale, compte tenu à la fois des gains de productivité, des rapports de force (nationaux et

internationaux), de la nature des grandes branches de biens de consommation porteuses de la croissance, où le fordisme a trouvé sa raison d'être. Aujourd'hui, même les revendications élémentaires du programme d'urgence de Syriza sont considérées comme « insupportables » par les dirigeants européens, les marchés financiers, les créanciers.

C'est donc un des enjeux idéologiques et politicosociaux majeurs de la construction d'un « bloc hégémonique » alternatif, que de faire reconnaître comme légitimes, à l'échelle la plus large possible, des droits fondamentaux attaqués par les classes dominantes depuis le tournant des années 1980, exploitant l'opportunité de la dette publique en Europe depuis 2009. La cohérence de ce bloc hégémonique impose un volet financements publics - pour la satisfaction de ces droits et besoins fondamentaux, échappant à la logique de l'attractivité pour les capitaux privés, et à la spéculation marchande. La dette « illégitime » est problématique, car elle met nécessairement en avant un intérêt collectif fondé sur les besoins de base contre le droit de la concurrence « libre et non faussée »... C'est pourquoi il est particulièrement aberrant d'identifier cette notion à un point de vue libéral, comme le fait ELH. C'est autant la logique politique, la méthode, que les sous-jacents théoriques de la « dette illégitime » associée à l'audit qui sont contradictoires avec les politiques et théories néolibérales.

Précisons ce point : ce que le pacte budgétaire européen (TSCG) a introduit et cherche à cristalliser dans le marbre des constitutions, c'est un critère d'intérêt général qui est révélé par la concurrence libre et non faussée – donc par le marché anonyme. C'est pourquoi il revient à la Commission européenne (et non aux parlements ni même aux conseils des ministres des divers États) de faire appliquer ce droit commun transnational - en dehors de toute procédure démocratique où des choix alternatifs s'exprimeraient. C'est le marché, et seulement lui, qui est supposé efficace pour exprimer l'intérêt général au sens libéral. Et pour qu'il fonctionne correctement, selon ces mêmes critères, il faut une libre circulation des capitaux privés, la libéralisation du marché du travail (contre toutes les protections «

rigides »), et des privatisations généralisées.

Les financements et mécanismes sont cohérents avec ces critères : puisque c'est le marché qui « révèle » les besoins et oriente les financements, il ne faut pas de débat, mais des règles constitutionnalisées. La politique publique doit cesser de taxer les riches qui épargnent (dans une logique théorique et sociale où les épargnants financent l'investissement); et la politique fiscale doit être attractive pour le capital privé - avec une mise en concurrence des fiscalités nationales au lieu d'une logique européenne solidaire, redistributive et orientée par des besoins spécifiés à satisfaire. Les capitaux sont supposés aller là où les indicateurs de prix et de profit (également supposés efficaces) les orientent. Le plein emploi (libéral) doit être le résultat de la concurrence sur une force de travail redevenue pure marchandise, et dont le salaire doit être comprimé comme un coût.

Ces dogmes ne peuvent être déconstruits qu'en forçant à expliciter d'une part les critères d'efficacité implicites, d'autre part les mécanismes supposés permettre de les réaliser, enfin les bilans constatés : l'argent va là où il y a profit (monétaire) de court terme et non pas vers des besoins de base et les catégories pauvres (sans pouvoir d'achat) — sauf si le crédit vient relayer partiellement la baisse des salaires et des recettes publiques des collectivités territoriales.

Au lieu de déconstruire les arguments libéraux sur ce qu'est l'intérêt collectif révélé par le marché, selon les libéraux, ELH assimile leurs critiques concernant l'inefficacité des politiques sociales publiques à la notion d'illégitimité de la dette publique : il s'agit d'un glissement théoriquement aberrant; mais il est aussi politiquement irresponsable, alors que la campagne sur la dette illégitime est justement porteuse de critères antagoniques d'efficacité, soumettant les mécanismes et financements marchands à une logique d'analyse concrète des besoins et rapports sociaux. Plus précisément encore, cette campagne vise la mobilisation de l'opinion publique fondement d'une démarche démocratique – alors même que ce sont de telles « pressions » sur les politiques publiques que dénigrent les néolibéraux,

au nom de l' »efficacité économique ».

Donc, l'autre argument d'ELH selon lequel cette notion de dette illégitime serait non démocratique est encore plus aberrant. Enfin, puisque la dette est utilisée par les néolibéraux pour réduire les dépenses, l'audit mettra en évidence en quoi cette dette est largement due à une baisse de rentrées fiscales et une transformation de la fiscalité très injuste – jugement qu'ELH juge excessif. Qui plus est, il considère « hors sujet » de souligner les niches et paradis fiscaux – alors qu'ils contribuent à creuser la dette – ce qui est bel et bien le sujet. Enfin, il assimile de façon tout aussi légère la critique portée contre la baisse de la fiscalité sur le capital (dans le cadre de la démarche de dette illégitime) à l'argument libéral sur la baisse des impôts : on peut supposer qu'il fait là allusion à l'analyse de Laffer « trop d'impôts tue l'impôt » – sauf que la baisse de rentrées fiscales déplorées ici par Laffer se traduit chez lui par l'exigence d'une baisse d'impôt sur le capital pour relancer l'investissement – ce que dénonce au contraire la démarche sur la « dette illégitime ». Bref, quel que soit l'argument assimilant cette dernière à un point de vue libéral, on a soit des contresens, soit une assimilation aberrante entre « illégitimité » politico-sociale et « inefficacité » selon des critères libéraux.

L'enjeu réel : quel État ?

La préoccupation centrale d'ELH émerge en cours de route et en conclusion. Il craint, semble-t-il, que la notion de « dette illégitime » rejoigne des arguments libéraux qui critiquent les « marchés politiques » où les élus et les institutions publiques sont soumis aux pressions de leur électorat. C'est aussi dans cette optique qu'est évoquée la rationalité de court terme des États, soulignée par les néolibéraux, conduisant à l'inflation sans assurer finalement le plein emploi. Sur ce plan, à nouveau, ELH procède d'une façon superficielle et contestable sur le fond théorique et politique. On a déjà souligné tout ce qui relève du glissement entre « inefficace » et « illégitime ».

Mais il faut également prendre à bras le corps les arguments réels – fondés – des écoles néolibérales

sur la bureaucratie des États derrière les gouvernements, et sur les « marchés politiques » pesant sur les promesses des élus. Loin de laisser ces analyses aux néolibéraux, et bien avant eux, des marxistes ont depuis longtemps déployé des approches biens plus radicales sous cet angle, tant en critique du bureaucratisme des États (que ce soit dans les pays capitalistes ou se réclamant du socialisme) que de ce qu'est la démocratie parlementaire. On pourrait souligner ici l'intérêt de désétatiser (débudgétiser) plusieurs types de dépenses – en les spécifiant – de façon à organiser un mode de financement et de contrôle efficace au regard des besoins humains, par le biais de fonds publics d'investissements planifiés (pour le logement, la santé, la culture au sens large, la recherche, etc.). C'est aussi toute une réflexion sur les taxes (ou contributions) nationales et/ou européennes pour de tels fonds, que l'on pourrait ouvrir : on pourrait les compléter par de possibles conceptions d'emprunts d'État (non utilisables sur les marchés financiers) et par des avances à taux nuls ou réduits venant de banques publiques/coopératives ou centrales pour des projets démocratiquement déterminés, à la fois socialement créateurs d'emplois, satisfaisant des besoins essentiels et assurant des objectifs environnementaux.

On pourrait ce faisant pousser davantage encore la critique contre les néolibéraux concernant l'action publique : ils ne ciblent que le clientélisme et les promesses « démagogiques » en se gardant bien de souligner les promesses électoralistes (et non tenues) concernant des droits et exigences sociaux légitimes, justement. Ils se gardent bien aussi de mettre l'accent sur l'absence de contrôle des élus et sur la possibilité d'inventer d'autres formes de démocratie qui ne s'arrêteraient pas aux portes des entreprises. Pas question non plus d'une réinvention de l'activité publique soumise à un contrôle social contre l'étatisme technocratique et la superficialité de la démocratie parlementaire. En effet, les néolibéraux, prétendant que le marché et la propriété privée sont, partout et toujours, plus « efficaces » selon les critères et finalités de classe qu'ils défendent -, tendent vers une remise en cause de

toute logique démocratique.

Cela, ELH aurait eu raison de le souligner, tout en dénonçant la remise en cause de toute action publique redistributive. Mais ELH ne peut le faire en assimilant cette effective dérive néolibérale au point de vue sous-jacent à la dette illégitime : car la campagne sur la dette illégitime veut rendre au domaine de la démocratie délibérative le choix sur les besoins à satisfaire et les moyens (y compris en terme de fiscalité redistributive) adéquats pour ce faire – contre la logique néolibérale, l'anonymat et le caractère de court terme et borgne du marché...

Fort, si l'on peut dire, de sa conclusion (dette illégitime = argument libéral), ELH brandit un unique « argument » : il faut « un État puissant » au nom d'un projet redistributif. Comme dans le passé keynésien ou du « socialisme réel » ? Or il est possible de développer, au nom de finalités égalitaires et démocratiques, à la fois une critique de l'État fort réellement existant, répressif, celle de la concurrence de marché que cet État veut imposer en protégeant les profits, mais aussi une critique du passé (keynésien ou du « socialisme réel » – et non pas un retour vers ce passé, à la fois illusoire et fort peu attractif et progressiste. Mais c'est à la fois le rôle et la nature de l'État, des marchés, de la monnaie et des rapports de propriété qu'il faut mettre en débat, en fonction d'objectifs sociaux radicalement égalitaires et protecteurs de l'environnement. Cela s'impose face au capitalisme globalisé, du local au planétaire, en passant par le niveau national; avec, sur chaque plan, une analyse critique des institutions existantes – autant celles de l'UE que de chaque État.

« Si, demain, un gouvernement français de gauche annonçait qu'il ne rembourserait pas les dettes de la France contractées par Sarkozy parce que considérées comme illégitimes car servant une minorité, il y aurait une très grave rupture dans la continuité de l'État et de la nation », nous dit ELH, pour finir. Mais quel « État » a négocié les traités européens, les pactes d'austérité, les règles de la concurrence libre et non faussée, et au nom de quelle nation ? Celle que Valls tend à construire ? Il s'agit de gouvernements, de ministres, d'orientations

politiques, d'institutions et de choix, d'une part contestables en démocratie – et pas d'une nation et d'un État abstraits, d'autre part. De surcroît, en l'occurrence, il s'agit d'un viol de votes démocratiques majoritaires contre ces traités, concernant notamment la France, Une gauche digne de ce nom aurait un devoir de remise en cause et de

rupture avec toutes les injustices « légalisée », tant au plan national qu'européen : il faudrait évidemment l'appuyer sur une procédure radicalement démocratique – de type constituante – ; pas sur un puissant État-nation au-dessus de tout contrôle social et pluraliste.

Le commencement de la fin de l'hégémonie transatlantique

mardi 4 août 2015, par Peter Wahl

Exactement un mois après le sommet du G7 dans les Alpes allemandes, s'est tenu le 9 juillet 2015 à Oufa, dans l'Oural russe, le sommet des BRICS. [1]

Un jour plus tard, était attaché à ce sommet celui d'une organisation internationale peu connue chez nous, la Shanghai Cooperation Organization

Comparés au G7, les deux événements ont été très peu couverts dans nos médias. C'est symptomatique pour la vision du monde dans notre coin de la planète. Après 500 ans de domination du monde par l'Europe et sa bouture nord-américaine, on a du mal à s'adapter au fait que le centre de gravitation de l'histoire glisse vers d'autres pôles. Le système international est en pleine transformation. Nous vivons l'émergence d'un système polycentrique ou multipolaire. Le monde se trouve au début de la fin de la domination unipolaire par les États-Unis et ses vassaux.

Bien sûr, c'est un processus qui est à son début et la transition va durer. Avant tout, les États-Unis resteront encore pour pas mal de temps le numéro un au plan militaire, économique et politique. Et ils vont mobiliser leur potentiel pour que rien ne change.

Obama a déclaré ouvertement, que ceux qui pensent que « l'Amérique serait en descente ou que son leadership global serait en érosion ont mal compris l'histoire (...), l'Amérique doit toujours être le leader au niveau mondial (...), je crois en l'exceptionnalisme américain avec toutes les fibres de mon être. » [2]

Par contre, les BRICS souhaitent « un ordre mondial multipolaire plus démocratique et plus juste, fondé sur l'application du droit international, l'égalité, le respect mutuel, la coopération, l'action coordonnée et la prise de décision collective de tous les États ». [3] Avec cette position, les BRICS veulent constituer une alternative à l'hégémonie des États-Unis et déclarent leur ambition d'être un des principaux moteurs de la transition du système international. Les BRICS ont principalement un projet anti-hégémonique.

Le sommet d'Oufa a confirmé cette intention. Les

résultats les plus importants sont l'établissement d'une Banque de développement (NDB, New Development Bank), dotée de 100 milliards de dollars, qui commencera ses opérations en 2016, et un accord sur un Fonds de réserves d'urgence (CRA, Contingency Reserve Arrangement), également doté de 100 milliards de dollars. La NDB va se concentrer sur des projets d'infrastructures, tandis que le fonds sert au soutien d'un pays membre en cas de problèmes de liquidités. On voit que les deux institutions sont clairement des alternatives à la Banque mondiale et au FMI, dominés par les États-Unis.

Les documents officiels du sommet [4] critiquent le manque de réformes dans le FMI et la Banque mondiale. Ils s'expriment également sur les grands points chauds de la politique internationale comme la crise en Syrie et la région arabe, l'Ukraine, la non-prolifération d'armes nucléaires (Iran) et autres. Dans toutes ces questions, les BRICS se réfèrent aux principes de la charte de l'ONU, en mettant l'accent sur le principe de la non-ingérence, le règlement politique de conflits, et l'égalité des États.

La plus grande partie des documents se réfère à la coopération économique, au commerce, aux investissements, etc. Ces propos ne diffèrent guère de documents similaires du G7 ou du G20.

En résumé, on peut constater que les BRICS sont devenus, depuis leur première apparition en 2009, une alliance sérieuse qui se donne des instruments institutionnels importants et constitue une alternative substantielle au bloc transatlantique.

Quelques données de base

Dans la théorie dominante des relations internationales, la prétendue École réaliste [5], on part de l'idée que le système international est anarchique, que l'État national est l'acteur principal, et qu'un ordre, ou plutôt une hiérarchie, ne se constitue que sur la base d'un pouvoir accumulé, déterminant la position dans la hiérarchie. Chaque État national essaye d'obtenir la position la plus haute possible dans la hiérarchie, en utilisant ses ressources de pouvoir, dont les principales sont la capacité militaire, le potentiel économique, l'influence politique et culturelle, cette dernière figurant dans la catégorie de « soft power ». Comme résultat, la dynamique du système est déterminée par la concurrence, voire le conflit, tandis que la coopération (alliances) est finalement toujours subordonnée à la rivalité.

On peut critiquer cette théorie dans sa substance scientifique et dans sa qualité normative d'un point de vue émancipateur. Mais, puisque le comportement de pratiquement tous les gouvernements suit cette logique, on accepte ici la théorie réaliste comme instrument d'analyse, bien que conscient de ses limites, dont les limites d'indicateurs quantitatifs comme le PIB, etc.

Tableau 1 : PIB, population et dépenses militaires des BRICS, 2013

	PIB à parité avec le dollar USA		PIB à parité de pouvoir d'achat			Populatio	Dépenses militaires	
	Milliards USD	Rang mondial		Rang mondial	Par tête	Millions	Rang mondial	Milliards USD
Chine	9 240 270	2	16 161 655	2	6 560	1 357 380	1	188 460
Brésil	2 245 673	7	3 012 934	7	11 690	200 362	5	47 398
Russie	2 096 777	9	3 460 368	6	13 860	143 500	9	87 837
Inde	1 876 797	10	6 776 098	3	1 570	1 252 140	2	31 456
Afrique du Sud	350 630	33	662 632	27	7 190	52 982	25	4 108

Sources : <u>Banque mondiale</u> : pour les <u>dépenses</u> <u>militaires</u>

Les BRICS représentent 42 % de la population mondiale, par rapport à 10 % pour le G7. Leur PIB

s'élève à 27 %, et celui du G7 est de 46,1 %. La tendance historique est évidente, lorsqu'on regarde les chiffres du G7 dans le passé. En 2005, son PIB faisait encore 62,3 % du total mondial.

Tableau 2 : Le G7 « réel », 2013 (en milliards de dollars)

Le G7 actuel (PIB à parité USD)		Le G7 « réel » à parité USD)	Le G7 « réel » (PIB à parité de pouvoir d'achat)		
États-Unis	16 768 100	États-Unis	16 768 100	États-Unis	16 768 100
Japon	4 919 563	Chine	9 240 270	Chine	16 161 655
Allemagne	3 730 261	Japon	4 919 563	Inde	6 776 098
France	2 806 428	Allemagne	3 730 261	Japon	4 641 373
Royaume-Uni	2 678 455	France	2 806 428	Allemagne	3 585 206
Italie	2 149 485	Royaume-Uni	2 678 455	Russie	3 460 368
Canada	1 826 769	Brésil	2 245 673	Brésil	3 012 934

Source: Banque mondiale

Le G7 est toujours présenté comme les sept économies les plus puissantes du monde. Mais, même mesurées en termes de parité avec le dollar, la Chine et le Brésil arrivent déjà aujourd'hui devant l'Italie et le Canada. Aussi, leur place devrait être au sein du G7, alors que l'Italie et le Canada devraient en sortir (tableau 2).

Si l'on prend le critère du PIB à parité de pouvoir d'achat, les changements iraient encore plus loin. Le G7 regrouperait alors les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon, l'Allemagne, la Russie et le Brésil. La France, le Royaume-Uni, l'Italie et le Canada devraient en sortir (voir tableau 2). Selon les pronostics, il s'agit là d'une tendance qui se maintiendra à travers les décennies à venir. Derrière les chiffres, on comprendra le caractère profond et historique des bouleversements.

Un étrange mélange de pays

Au-delà de leur position anti-hégémonique, il y a d'autres points communs entre les cinq pays. Ils sont tous des pays capitalistes et souscrivent à l'impératif conventionnel de la croissance. Ils intègrent – dans une plus ou moins grande mesure – des composantes néolibérales dans leurs stratégies économiques, suivent la logique de la compétitivité et du commerce libre. Leur vision fondamentale de l'organisation de la société ne diffère donc point du mainstream à l'Occident. Dans ce sens, le constat que le centre de gravité de l'histoire glisse vers d'autres pôles doit donc être relativisé. Au fond, le capitalisme, qui a été inventé en Europe s'est universalisé. Les différences entre les BRICS d'un côté et les États-Unis et l'UE de l'autre doivent être comprises dans le cadre d'une variété de capitalismes.

Dans ce cadre commun, il existe des différences importantes entre les membres des BRICS. D'abord, ils sont extrêmement différents en termes de taille de population – allant de 50 millions en Afrique du Sud à 30 fois plus en Chine avec près de 1,4 milliard d'habitants (voir tableau 1).

Économiquement, l'hétérogénéité dans les systèmes est considérable. Ainsi, la Chine connaît une profonde intervention de l'État dans l'économie. La Russie, après avoir vécu une période de transition anarchique au capitalisme sous l'ère Eltsine, a repris, au cours des dernières années, le contrôle sur les secteurs stratégiquement importants. L'Inde libéralise progressivement son économie, tandis que le Brésil et l'Afrique du Sud sont les économies de marché les plus ouvertes parmi les BRICS, avec une intervention de l'État qu'on pourrait qualifier de « légère ».

Alors que la Chine possède une importante industrie avancée, avec quelques secteurs de pointe, mais encore un énorme secteur rural, l'Inde a une économie restée très largement agraire, avec une industrie émergente qui développe un secteur numérique. Le Brésil et l'Afrique du Sud comptent parmi les principaux exportateurs de matières. La Russie se situe d'une certaine manière au milieu. Elle a hérité d'une base industrielle de la période

soviétique, mais celle-ci a besoin d'être modernisée, quoiqu'elle dispose de quelques secteurs de haute technologie (industries aéronautique, spatiale et militaire). Elle exporte pour l'essentiel des matières premières (gaz naturel, pétrole, etc.).

En ce qui concerne le niveau de vie des populations, le revenu par tête d'habitant parmi les cinq est le plus élevé en Russie, nettement au-dessus de celui de la Pologne ou d'autres pays membres de l'UE dans la région. L'Inde, avec ses 400 millions de personnes vivant dans une misère totale, doit faire face à un fort taux de pauvreté, mais sa classe moyenne se développe. L'Afrique du Sud souffre toujours d'une sorte d'« apartheid social », tandis que la Chine et le Brésil connaissent un rapide développement de leur classe moyenne et enregistrent des succès considérables en matière de lutte contre la pauvreté.

Les BRICS diffèrent aussi grandement par leur système politique, leur histoire et leur culture. Le Brésil est une démocratie à l'européenne, culturellement très proche de l'Europe du Sud, tandis que la Chine est gouvernée par un système de parti unique, formellement désigné comme communiste. L'Afrique du Sud a, elle aussi, un système politique de type occidental, ainsi que l'Inde. Pourtant, celle-ci a une très forte culture qui lui est spécifique. Le système politique russe est celui d'une démocratie formelle, avec un système présidentiel hautement centralisé et beaucoup de tendances autoritaires.

En termes militaires, la Russie est le seul pays à disposer d'une capacité de riposte nucléaire (« second strike capacity », c'est-à-dire la capacité de riposter même si elle venait à être détruite) contre les États-Unis. À l'heure actuelle, elle modernise rapidement ses forces militaires. Ce pays doit aussi faire face à plusieurs zones de conflits politiques et ethniques le long de ses frontières et se trouve engagé dans une grave confrontation avec l'OTAN sur la question de l'Ukraine [6].

La Chine connait aussi un rapide développement de ses forces militaires. Elle a des conflits à ses frontières avec l'Inde au Cachemire, et avec le Japon, le Vietnam et les Philippines dans la mer de Chine. L'Inde connaît de fortes tensions permanentes, notamment un conflit à sa frontière avec le Pakistan au Cachemire, conflit qui affecte aussi sa frontière avec la Chine. Dans le passé, la Chine a connu des phases de rivalité avec l'Inde quand elle a été l'alliée du Pakistan.

Contrairement aux membres asiatiques des BRICS, le Brésil et l'Afrique du Sud sont exempts de conflits territoriaux ou de tensions avec les pays voisins.

D'ailleurs, on pourrait se demander pourquoi l'Afrique du Sud fait partie du groupe. Si seules des considérations de potentiel économique avaient joué, une bonne dizaine de pays sont en effet mieux placés qu'elle, notamment le Mexique, l'Indonésie, l'Argentine et l'Iran. Le Nigeria, autre pays africain, arrive clairement devant l'Afrique du Sud. Mais alors que le Nigeria est un pays politiquement instable, l'Afrique du Sud est reconnue comme la principale puissance régionale en Afrique subsaharienne. Pour les BRICS, la présence d'un pays africain a donc une valeur fortement symbolique.

Toutes ces différences composent un tableau très complexe et parfois contradictoire d'intérêts et d'interactions entre les pays des BRICS, non dénué de sources de conflits potentiels. Il en découlera que le bénéfice retiré de l'alliance sera diffèrent pour chacun des pays. Si les inégalités s'accroissent, certains membres pourraient quitter le groupe. Ce risque existe en particulier pour le Brésil et l'Afrique du Sud, dans l'éventualité d'un changement d'orientation de leurs gouvernements.

Mais ce ne sont pas là des problèmes spécifiques aux BRICS. Toutes les alliances internationales et coopérations régionales sont confrontées à de tels défis.

Quelles forces motrices?

L'initiative pour la création du groupe vient de la Russie. Ce n'est pas surprenant. Étant donné que, par tradition, la Russie était déjà une grande puissance au XIX^e siècle et est devenue une superpuissance après la Seconde Guerre mondiale, il

est logique que les élites russes, à plus ou moins brève échéance après la fin de l'Union soviétique, essaient de défendre plus énergiquement leurs intérêts au niveau international. La Russie est quasiment un « rival-né » de la suprématie américaine.

Un facteur fondamental dans ce statut de « rival-né » date depuis longtemps : comme mentionné plus haut, la Russie est le seul pays qui dispose d'une capacité de riposte nucléaire, qu'elle a héritée de l'Union soviétique. C'est là, en termes de géopolitique, une donnée extrêmement importante, en particulier pour les élites américaines, dans la mesure où elle constitue un obstacle à leur leadership mondial. Pour Washington, cela a été une pilule amère à avaler dans la victoire de la guerre froide. [7] Mais, dans la mesure où le chaos qui a suivi l'effondrement de l'Union soviétique et a conduit la Russie au bord de la faillite, cette question n'occupait pas vraiment le devant de la scène. Cependant, dans le raisonnement stratégique de Washington, elle a toujours revêtu une importance cruciale [8].

Bien entendu, la construction d'une alliance échappant à la gravitation d'un Occident dirigé par les États-Unis n'aurait pu fonctionner sans le consentement de Pékin. Le potentiel économique de la Chine est presque cinq fois supérieur à celui de la Russie. La Chine n'accepterait jamais un quelconque leadership russe.

Mais la Chine a un intérêt commun fondamental avec la Russie : se débarrasser de l'hégémonie américaine. La Chine est, elle aussi, un « rival-né » des États-Unis, même si elle a essayé de ne pas apparaître comme tel en gardant dans le passé un profil bas en politique étrangère.

Toutefois, il semble que la Chine soit maintenant en voie de s'affirmer au grand jour comme superpuissance. Alors que, dans le cas de la Syrie, Pékin se cachait plus ou moins derrière la Russie et traitait Edward Snowden comme une patate chaude pour ne pas indisposer Obama, aujourd'hui, des intérêts directement antagoniques avec ceux des États-Unis se font jour dans le Pacifique.

Pour les BRICS, l'axe Pékin-Moscou est le noyau dur du projet, et en sera également le moteur. La Chine et la Russie ont beaucoup à gagner avec les BRICS. Pour la Russie, ils ont déjà prouvé leur grande utilité lorsque les sanctions imposées dans le cadre du conflit ukrainien n'ont pas réussi à isoler le pays. Au contraire, elles ont servi de catalyseur dans l'approfondissement des relations entre les BRICS.

Éléments d'une stratégie de transition plus large

Comme mentionné au début, le sommet des BRICS a eu lieu en combinaison avec le sommet de la Shanghai Cooperation Organization (SCO). Qu'est-ce qui se cache derrière ce nom ? Après l'écroulement de l'Union soviétique, la Chine avait tout d'un coup cinq voisins à ses frontières de l'Ouest au lieu de deux (URSS, Mongolie). Et comme il y avait des conflits frontaliers dans la région depuis les conquêtes de la Russie tsariste au XIX^e siècle, des problèmes multipliés se posaient. La réponse était la création de la SCO, qui réussissait à résoudre les conflits entre ses membres fondateurs, la Chine, la Russie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Tadjikistan.

Après avoir réglé les questions de frontières, la *SCO* s'est transformée en coopération permanente en matière de sécurité, avant tout contre le terrorisme.

La Chine et la Russie ont des minorités musulmanes

[9], les autres pays sont majoritairement musulmans, et ils sont tous proches de l'Afghanistan, un des centres de confrontation les plus dangereux.

Puisque les membres de la SCO font des manœuvres militaires en commun, il y a l'hypothèse qu'il s'agirait d'un contre-projet à l'OTAN. Mais le degré de coopération est beaucoup moins dense que dans l'OTAN, et avant tout il n'y a pas d'équivalent à l'article 51 de l'OTAN qui stipule l'obligation d'entrer en guerre pour tous ses membres au cas où un seul est attaqué.

Au contraire des BRICS, la SCO est une organisation formelle avec un siège (Shanghai), un secrétariat, un budget et des statuts.

Depuis quelques années, d'autres pays ont montré leur intérêt de rejoindre la SCO. Ainsi la Turquie, membre de l'OTAN (!), est devenue partenaire de dialogue. [10] À Oufa, la Biélorussie a été promue de partenaire de dialogue au rang d'observateur, et l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Cambodge et le Népal sont devenus partenaires de dialogue. Mais ce qui est une véritable sensation, c'est que l'Inde et le Pakistan ont sollicité le statut de membres. Il paraît que le règlement des conflits frontaliers de la Chine avec ses voisins ex-soviétiques pourrait servir de modèle pour un règlement de conflit entre la Chine et l'Inde et entre le Pakistan et l'Inde.

Un autre résultat intéressant du sommet de la SCO à Oufa était la décision d'utiliser l'organisation comme organisme de coordination entre la *Communauté* économique eurasiatique [11] et le projet chinois d'une nouvelle *Route de la soie*. L'idée principale de la *Route de la soie* est de créer un espace économique avec une infrastructure correspondante entre la Chine et l'Europ

e en traversant l'Asie. Le projet prévoit deux composantes : un corridor sur terre ferme, avec plusieurs embranchements et une route navale au sud du continent. La Chine prépare des investissements gigantesques pour les prochaines trente années. [12]<

À tout cela, il faudrait encore ajouter l'établissement de la Banque pour l'investissement dans l'infrastructure (AIIB) par la Chine, qui a fait du bruit même dans les médias occidentaux, parce que même des satellites très proches des États-Unis, comme le Royaume-Uni, la France, l'Australie et l'Allemagne, se sont intégrés dans la banque contre la volonté de Washington. Apparemment, ils veulent tous participer aux profits à gagner dans les projets d'infrastructures en Asie.

Dans le cadre de ce processus d'intégration à plusieurs niveaux en Asie, le poids économique et politique des BRICS se relativise. Les structures émergentes ont comme épicentre la superpuissance chinoise, complété par l'axe Pékin-Moscou et accompagné de plusieurs projets d'intégration économique politique et militaire. Dans ce contexte, les BRICS apparaissent comme le glacis d'un projet

dont l'état-major se trouve en Asie.

Un autre système international est nécessaire

D'un point de vue émancipateur, les BRICS sont un phénomène ambigu. D'un côté, la fin de la domination américaine et la démocratisation du système international sont de véritables propositions émancipatrices. Un système multipolaire ouvre de nouvelles marges de manœuvre. Syriza, par exemple, aurait eu plus d'options dans la confrontation avec ses créanciers.

D'un autre côté, il ne faut pas tomber dans le piège du « *l'ennemi de mon ennemi est mon ami* ». Ainsi, un ordre multipolaire n'est pas nécessairement plus démocratique, plus équitable et plus pacifique qu'un système unipolaire. Il peut s'avérer chaotique, source de conflits et belliqueux. Mais, comme l'histoire est contingente et que le changement offre des opportunités dans différentes directions, il serait irresponsable de ne pas essayer d'intervenir dans le processus de transition de l'ordre international.

Il est évident que beaucoup de nouvelles questions se posent pour une politique émancipatrice, auxquelles il n'y a pas encore de réponses. Il y a du travail devant nous.

Notes

- [1] Le nom a été inventé longtemps avant la formation du groupe par *Goldman & Sachs* pour décrire un groupe de pays émergents avec croissance rapide et potentiel de grande puissance. Les membres du groupe sont : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.
- [2] The White House, Office of the Press Secretary, May 28, 2014, « Remarks by the President at the United States Military Academy Commencement Ceremony », U.S. Military Academy-West Point , New York.
- [3] Déclaration commune des dirigeants des pays BRICS, 16 juin 2009.
- [4] VII BRICS Summit Ufa Declaration. Ufa, the Russian Federation, 9 July 2015.
- [5] Schieder, Siegfried/ Spindler, Manuela, eds.: Theorien der Internationalen Beziehungen. Opladen & Farmington Hills, 2010, p.39 et sq.
- [6] Pour des analyses sur l'Ukraine, indépendantes de la propagande occidentale, voir : Henry Kissinger : « Do We Achieve World Order Through Chaos or Insight? » Interview en anglais par Der Spiegel le 13 decembre 2014. John J. Mearsheimer : « How the West Caused the Ukraine Crisis », Foreign Affairs, sept/oct. 2014.

Dmitri Trenin: « Ukraine and the New Divide », Carnegie Moscow Center, 2014.

- [7] Trenin, op.cit.
- [8] Voir en particulier : Zbigniew Brzezinski, *Le Grand échiquier, L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Pluriel, 1997.

- [9] La Russie a même vécu deux guerres civiles en Tchétchénie et connu des attaques terroristes considérables comme dans un théâtre et le métro à Moscou et dans une école à Beslan, qui ont fait plusieurs centaines de morts. Dans la région ouïgoure en Chine, il y également des tensions considérables avec une dimension terroriste.
- [10] Il y a trois catégories d'adhésion : membre, observateur et partenaire de dialogue.
- [11] Zone de coopération économique dans l'espace post-soviétique, avec comme membres jusqu'à présent la Russie, la Biélorussie, l'Arménie, le Kirghizistan, le Kazakhstan, et le Tadjikistan.
- [12] Pour des détails, voir : « <u>Vision and Actions on Jointly Building Silk Road Economic Belt and 21st-Century Maritime Silk Road</u> », 2015/03/28. Issued by the National Development and Reform Commission, Ministry of Foreign Affairs, and Ministry of Commerce of the People's Republic of China.

Argentine, Brésil, Mexique entrent dans la tourmente

mardi 4 août 2015, par Pierre Salama

À partir de 2003 et jusque 2012, une période nouvelle apparaît en Amérique latine. La croissance est plus élevée que lors de la décennie précédente (annexe 2), les « fondamentaux » (soldes de la balance commerciale et du budget, réserves internationales, chômage, emplois formels, inflation) s'améliorent le plus souvent, les politiques sociales sont plus ou moins importantes selon les pays, la pauvreté recule et les inégalités de revenus paraissent diminuer. Grâce à un taux de croissance plus élevé que dans les pays avancés, le revenu par tête de la plupart des pays latino-américains se rapproche de celui des États-Unis, mais à un rythme relativement lent si on le compare à celui des pays asiatiques.

L'Argentine renoue avec une croissance forte. La Colombie, le Pérou, le Chili et le Brésil améliorent leurs performances économiques. Ce n'est pas le cas du Mexique. Sa croissance reste atone dans les années 2000. Sur une plus longue période, elle l'est également : le PIB par habitant croît en moyenne de 0,96 % par an entre 1983 et 2011, alors que celui des États-Unis augmente de 1,8 % par an. Le revenu par tête était 2,8 fois plus élevé que celui du Mexique en 1982, en 2011, il était 3,9 fois plus élevé (J.A. Romero Tallaeche, p.32 et suivantes). Au lieu de converger, le Mexique diverge sur le long terme et ce n'est que par abus de langage qu'on le considère comme pays émergent. À cette exception (importante) près, l'augmentation des taux de croissance moyens traduit un léger processus de convergence pour les autres pays [1]

À partir de 2012, les difficultés apparaissent. Le miracle économique devient mirage, le nouvel eldorado, fantasme de journalistes et d'hommes d'affaires, n'en est pas un. La convergence avec les économies avancées cesse. Elle est fragile, sa durabilité est problématique car de nouvelles vulnérabilités apparaissent. Avec le retournement brutal du cours des matières premières (annexe 2), ces vulnérabilités apparaissent aujourd'hui au grand jour et se traduisent par le retour rapide de la contrainte externe, à laquelle les gouvernements de ces pays pensaient avoir échappé avec la hausse des cours et des volumes échangés dès le début des années 2000.

La crise qui s'ouvre est-elle une crise de suraccumulation par excès d'investissement et de baisse consécutive des taux de rentabilité? À l'évidence, non, Les taux d'investissement sont médiocres, entre 18 % et 22-23 % selon les pays (un peu plus pour l'Argentine), surtout si on les compare à ceux que connaissent la Chine - entre 45 et 48% -, voire l'Inde dans une moindre mesure, ou bien la Corée du Sud lors de son take off. Le ralentissement économique, la récession dès 2014 en Argentine et au Brésil, se traduisent certes par des capacités de production oisives en hausse, une augmentation du taux de chômage, pour l'instant encore faible, une accentuation de la baisse de rentabilité dans les secteurs soumis à la concurrence internationale. mais ce n'est pas dû à un excès d'investissement. Est-ce une crise de réalisation ? A priori, on pourrait le penser, tant les inégalités de revenus sont élevées dans le sous-continent américain (annexe 1). Mais les augmentations importantes de salaires dans quelques pays comme l'Argentine, le Brésil, au-delà de la croissance de la productivité du travail, l'augmentation du crédit (Brésil), la diminution de la pauvreté, l'accroissement des classes moyennes (P. Salama, 2014), nourrissent une demande finale en forte croissance qui trouve satisfaction principalement dans l'élévation des importations plutôt que dans l'offre locale de biens manufacturés.

Aussi est-on en droit de se demander si ce n'est pas la *manière* de s'insérer dans la division internationale du travail qui est à l'origine de nouvelles vulnérabilités. La globalisation n'est pas « coupable » des difficultés économiques que traversent ces pays, comme on le lit parfois. La globalisation est un ensemble d'opportunités nouvelles qui peuvent devenir favorables ou défavorables selon la politique économique que les gouvernements adoptent. Les pays asiatiques se sont en général davantage internationalisés que les pays latino-américains depuis 2000, y compris que le Mexique, et pour autant leur taux de croissance reste élevé depuis 2012, même si les risques pour certains d'entre eux comme la Chine d'un « hard landing » ne sont pas négligeables. La politique industrielle menée par ces pays est le plus souvent agressive, leur insertion dans l'économie mondiale est un tremplin pour leur essor.

Ce n'est pas le cas des principaux pays latinoaméricains. Leur insertion est subie, les opportunités comme la hausse du cours des matières premières et le desserrement de la contrainte externe qui va avec, ainsi que les facilités en terme de recettes fiscales qui en découlent, n'ont pas été utilisées pour remodeler l'appareil industriel et les services vers des activités plus sophistiquées, à plus forte valeur ajoutée, et ainsi préparer l'avenir. Ces opportunités, considérées comme ne devant pas cesser, sont juste « consommées », et non ou peu utilisées comme outil pour repenser le tissu industriel. C'est donc plutôt la manière relativement passive de s'insérer dans la division internationale du travail qui est en cause. Ce n'est pas la globalisation qui est coupable, ce sont les politiques économiques suivies qui le sont, politiques qui, via l'appréciation plus ou moins élevée de la monnaie nationale par rapport au dollar, ont laissé se développer ce qui en était la conséquence logique : une reprimarisation des activités économiques au Brésil (voir tableau ci-dessous), une destruction partielle du tissu industriel dans de nombreux pays, y compris au Mexique pour les activités destinées au marché intérieur (à l'exception toutefois du secteur automobile).

Pauta de Exportações de Mercadorias do Brasil e do Mundo (Em % sobre US\$ Bilhões FOB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Brasil	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produtos agricolas	30%	30%	31%	32%	39%	35%	35%	37%	39%
Combustíveis e minérios	16%	20%	21%	23%	22%	29%	31%	28%	25%
Manufaturas	53%	50%	48%	45%	39%	36%	34%	35%	36%
Mundo	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produtos agricolas	9%	8%	9%	9%	10%	10%	10%	10%	10%
Combustíveis e minérios	18%	20%	20%	23%	19%	21%	23%	24%	23%
Manufaturas	73%	72%	71%	68%	71%	70%	67%	66%	67%

como açúar e grilas moidos.

Cependant, reprimarisation et désindustrialisation [2] ne sont pas nécessairement liées. Un essor des activités primaires n'est pas incompatible avec une industrialisation. L'Argentine, jusqu'en 2008, a connu à la fois une réindustrialisation et une reprimarisation grâce à une politique de change visant à ralentir l'appréciation de sa monnaie.

Leur insertion est également subie au niveau financier. Les investissements en portefeuille sont peu contrôlés, contrairement à ce qu'on peut observer en Chine. Les investissements étrangers directs sont encouragés et, avec les investissements en portefeuille, ils sont la variable de bouclage de la balance des paiements, soldant les déficits croissants de la balance des comptes courants générés pour partie par les dividendes et les intérêts versés aux non-résidents. Il en est de même des entrées massives de devises, au titre des transferts de revenu des travailleurs émigrés (« remessas »), très élevés au Mexique et en Amérique centrale.

L'ensemble de ces mannes (« bonanzas »), au niveau commercial (matières premières), au niveau financier (investissements en portefeuille), génère le plus souvent des comportements rentiers responsables aujourd'hui de l'incapacité de ces pays à surmonter les difficultés liées au renversement du cours des matières premières.

Côté positif, l'ensemble de ces opportunités a permis de financer des politiques sociales relativement généreuses dans de nombreux pays (annexe 2), sans faire une réforme fiscale pourtant nécessaire, évitant ainsi les conflits qu'elle aurait suscités. Les dépenses sociales ont fortement augmenté, même si elles se situent encore très en deçà des besoins des populations aux revenus modestes. Ce n'est pas le cas de tous les pays, encore faut-il se garder de

conclusions hâtives. Il convient en effet de comparer à périmètre équivalent. Dans quelques pays comme le Mexique, le Chili, une part importante des retraites s'inscrit dans un régime de capitalisation et n'est donc pas répertoriée comme dépense sociale. Pour autant, si les sommes consacrées aux dépenses sociales se sont accrues à des vitesses différentes selon les pays, la qualité n'a pas toujours suivi, surtout en ce qui concerne l'éducation primaire et secondaire [3]. La qualité insuffisante de l'enseignement constitue un obstacle à une croissance soutenue et durable reposant sur l'essor de secteurs nécessitant une main-d'œuvre vraiment qualifiée et en nombre suffisant. Il en est de même de l'effort en infrastructures (transport, énergie), « l'enfant pauvre » des politiques économiques publiques des années 1980 à 2000. Une donnée éloquente : l'effort en infrastructures tourne autour de 2 % du PIB alors qu'il se situe au-delà de 12 % en Chine.

Les principales économies latino-américaines connaissent de nouvelles vulnérabilités : financiarisation, sensibilité exacerbée aux mouvements de capitaux, tissu industriel détérioré, reprimarisation, dépendance vis-à-vis des « remessas ». Afin de les cerner, nous allons centrer notre analyse sur la perte relative de leur compétitivité. Cela ne signifie pas que le contexte dans lequel sont produites des marchandises se résume à une question de salaire, de productivité, de taux de change. L'éducation, les politiques sociales en général destinées à corriger sur le court et le long terme les inégalités de revenus et les inégalités sociales, les dépenses en infrastructures et enfin les politiques industrielles agressives, peuvent jouer un rôle important dans la diminution de ces vulnérabilités et le retour vers plus de compétitivité. Le monde ne se résume pas non plus au monde marchand. L'essor du non-marchand, manifestation parfois de solidarités, des « commons », répondant à une logique différente de celle afférente aux droits de propriété, sont des dimensions qu'on ne peut ignorer, surtout lorsque les conflits entre coûts privés et coûts sociaux se font au détriment de la société comme c'est le cas, entre autres, sur les questions environnementales. Pour autant, on ne peut faire

l'impasse du monde marchand au prétexte que le monde du non-marchand serait préférable. Les deux sont liés et si l'espace non marchand est déterminant pour une vie sociale plus inclusive, le monde du marchand est dominant.

I. L'étau de la globalisation lorsque les politiques sont passives [4]

Petit retour sur la « globalisation par le haut »

Il y a deux types de globalisation : par le haut, par le bas. Celle analysée dans cette section concerne la globalisation appréhendée d'un point de vue macroéconomique. Nous reviendrons dans la seconde partie sur la globalisation telle qu'elle est vécue par les personnes.

La globalisation est un processus et non un aboutissement comme le suffixe « -ion » l'indique. Elle n'est donc pas achevée, mais en mouvement. Le poids des exportations dans les exportations mondiales était le même pour le Brésil et pour la Chine en 1980, soit 1 % environ. Ce n'est plus le cas par la suite. La part des exportations brésiliennes dans les exportations mondiales augmente légèrement, atteint 1,30 % en 2012 et 2013, et décline ensuite avec la baisse sur les cours des matières premières. La part des exportations chinoises dans les exportations mondiales atteint 12 %. Les deux pays s'ouvrent, mais à des vitesses très différentes, l'un au rythme moyen de l'essor du commerce international, l'autre douze fois plus vite. Dans cette mesure, on peut penser que le Brésil est encore relativement « fermé » [5], ses exportations s'élevant à 13 % de son PIB en 2013, à l'inverse du Mexique dont les exportations s'élèvent à 32 % de son PIB ou encore de la Chine (26 %), encore faut-il souligner que l'immensité du Brésil démultiplie relativement les échanges intérieurs, comme c'est le cas également des États-Unis (14%, source : WDI database). Un autre indicateur confirme cependant le diagnostic d'une faible ouverture : la valeur ajoutée locale des produits manufacturés. Cet indicateur révèle qu'en 2014, selon la Banque mondiale, la valeur ajoutée s'élevait à 90 % au Brésil, à 68 % au

Mexique, à 80 % en Chine et à moins de 30 % en Corée du Sud. Ces données confirment que l'essor du commerce Sud-Sud et sa part croissante dans le commerce mondial dans les années 2000, avec l'éclatement international de valeur, concerne surtout les pays asiatiques, les pays latino-américains étant écartés de ce processus [6].

Depuis 2012, la croissance du commerce international ralentit et se situe en deçà de la croissance du PIB mondial. Plusieurs facteurs expliquent ce ralentissement : 1/ la tendance à la stagnation économique des pays européens et du Japon ; 2/ le ralentissement économique des pays émergents dont la Chine et la baisse consécutive des prix de matières premières et des volumes échangés ; 3/ l'appréciation du dollar depuis 2015 qui rend plus coûteuses les importations ; 4/l'efficacité des politiques industrielles de la Chine, visant à une intégration plus élevée de la chaîne de valeur en augmentant la valeur ajoutée produite localement, principalement pour les biens destinés à son marché intérieur ; 5/ la relocalisation de certaines activités industrielles vers des pays avancés, en partie rendue possible par l'augmentation des salaires dans les pays asiatiques et l'alourdissement relatif de leurs coûts unitaires du travail, mais en partie aussi à cause des avancées technologiques. L'essor des technologies de l'information et de la communication et la baisse des coûts de transport ont rendu possible un éclatement plus important de la chaîne internationale de la valeur dans les années 2000. Aujourd'hui, ces mêmes technologies rendent possible une relocalisation, permettant de produire à proximité de la demande et à des quantités réduites, dans la mesure où les économies d'échelle se situent de plus en plus en amont (banques de données) et moins en aval (l'exemple classique étant l'imprimante 3D). Les causes du ralentissement du commerce extérieur ne sont donc pas d'ordre exclusivement conjoncturel. Elles ont une dimension structurelle nouvelle.

La globalisation est différente selon les produits. Pour ce qui concerne l'échange de biens dits « échangeables », la globalisation peut être partiellement entravée par l'édiction de règles et normes interdisant l'entrée de certains produits. Dit autrement, le protectionnisme ne se manifeste pas seulement par des droits de douane, des autorisations administratives d'importation, des contingentements. Ces derniers ont été fortement réduits : les droits de douane sont plus faibles, les autorisations administratives et les contingentements tendent à disparaître sauf difficultés, bien qu'elles réapparaissent de temps à autres lorsque des problèmes de change surgissent. Le protectionnisme se manifeste également par l'établissement de normes reposant sur des motifs de précaution sanitaire, environnementale et demain peut être, de dumping social. Il se manifeste enfin par la capacité qu'ont des gouvernements à manipuler leur taux de change et, ce faisant, le déprécier.

Le commerce international ne concerne pas seulement les échanges de biens, mais aussi celui des services [7], en forte croissance. En 2008, l'ensemble des échanges internationaux se décompose en 80 % pour les biens et 20 % pour les services. Lorsqu'on considère les valeurs ajoutées échangées et non l'ensemble des exportations telles qu'elles sont déclarées par les pays, la part des biens dans l'ensemble des biens et services échangés baisse fortement à 57 % et celle des services monte à 43 %. La croissance des services est très élevée, supérieure à celle des marchandises. On peut l'observer par la part croissante du poids des services dans la balance des biens et des services. Avec l'essor de l'informatique, les réseaux se multiplient au-delà des frontières et on observe une participation grandissante des émergents aux échanges de services. Le poids des BRICS dans le commerce international des services double entre 2001 et 2010 à 10 % selon les données de l'OCDE. Le taux de croissance annuel moyen tant des exportations (17,5 %) que des importations (17,1 %) de services des BRICS dépasse largement aujourd'hui celui des pays de l'OCDE. Le commerce international des services pèse près de 10 % du commerce des marchandises en Chine en 2011 selon l'OMC et près de 20 % au Brésil à la même date.

On pourrait ajouter enfin que la globalisation financière est bien plus avancée aujourd'hui que la globalisation commerciale, y compris celle des services. Les nouvelles technologies permettent un essor foudroyant de ces activités. La multiplication de sociétés écrans, les législations fiscales différentes selon les pays autorisent des processus d'optimisation fiscale, à la frontière de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas, outrepassant cette frontière souvent avec l'avantage de pouvoir brouiller les cheminements de l'argent dans le but de le blanchir. On comprend combien l'activité des grandes banques peut alors coexister, voire s'imbriquer avec celle des mafias.

Quid de la compétitivité?

À côté des activités soumises à la concurrence internationale, existent des activités qui ne le sont pas, tant dans le domaine marchand que dans l'espace du non-marchand. Les premières sont protégées naturellement, encore que le développement des nouvelles technologies puisse conduire directement ou indirectement à une concurrence internationale dans certains secteurs comme on peut l'observer dans la distribution, mais aussi dans l'immobilier avec l'essor des entreprises transnationales se substituant aux entreprises nationales, sans que cela ait à se manifester par un échange international de biens. Les services publics qui, par définition, n'ont pas à se définir par rapport au marché pour satisfaire les besoins, sont également soumis de plus en plus à des contraintes de coûts, conséquence des limites de la dépense publique et/où des politiques libérales visant à limiter leur champ d'action. Ces activités non marchandes sont hors marché et expriment des solidarités et des recherches de socialisation. Elles ne sont pas échangées contre de l'argent. Elles sont d'une manière ou d'une autre financées par des impôts. Elles engagent soit des individus et des groupes sociaux agissant bénévolement, soit enfin et surtout l'État (financement d'ONG, d'associations, et surtout la grande majorité des dépenses publiques).

Nombre d'activités marchandes subissent directement les contraintes internationales. Les activités non marchandes en sont éloignées ainsi que beaucoup d'activités marchandes, mais l'essor des revenus dans le monde marchand, non exposé à la concurrence, et dans l'espace non marchand se traduit en une demande pour des biens produits

localement, mais aussi pour des biens importés, en substitut parfois de biens hier fabriqués dans le pays. C'est pourquoi on ne peut ignorer les contraintes de compétitivité sauf à envisager un monde autarcique. C'est ce qui justifie que dans ce texte on privilégiera l'étude de la compétitivité.

Le coût unitaire du travail (CUT) met en rapport le taux de change, la productivité du travail et le taux de salaire. Il peut être analysé en niveau et en évolution lorsqu'on considère les taux de croissance de chacune de ces variables. Il peut être limité au secteur manufacturier d'un pays, soumis naturellement aux contraintes de la concurrence internationale, ou bien élargi à l'ensemble du pays. Dans ce dernier cas, les conclusions qu'on peut tirer de l'évolution de cet indicateur sont à relativiser car, en mélangeant les secteurs soumis à la concurrence internationale (« tradables ») et ceux qui ne le sont pas (« non tradables »), on a un biais préjudiciable à l'analyse. En effet, les emplois informels à très basse productivité sont plus importants en Amérique latine que dans les pays avancés. La productivité moyenne, mais aussi le salaire moyen, n'ont pas le même sens car les écarts-types y sont beaucoup plus importants. Dit autrement, la compétitivité peut paraître faible, relativement à celle des pays avancés, alors que dans certains secteurs, la productivité peut être proche de celle observée dans les mêmes secteurs des pays avancés. Enfin, le « paysage » (« landscape ») est important à considérer. L'énergie, les transports, l'éducation la qualité des institutions, la crédibilité de la politique des gouvernements font partie de ce paysage.

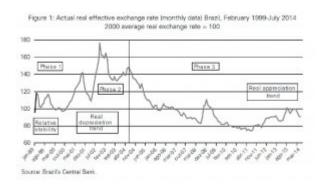
1. Une tendance plus ou moins prononcée à l'appréciation du taux de change

Le taux de change nominal est, par définition, différent du taux de change réel. Le second tient compte du différentiel d'inflation entre le pays considéré et le pays de référence détenteur d'une devise clé, en l'occurrence ici les États-Unis (mais ce pourrait être l'euro, un panier de devises, une pondération selon la structure des échanges). Un taux de change nominal stable est donc compatible avec un taux de change réel apprécié (et inversement) en cas de différentiel d'inflation si la hausse des prix

est supérieure à celle des États-Unis (et inversement). C'est le cas de tous les pays latino-américains et plus particulièrement de l'Argentine, pays dont l'inflation n'est plus maîtrisée depuis 2007.

Le triangle stabilité du taux de change nominal, libres mouvements internationaux de capitaux, indépendance de la politique monétaire, est un triangle « magique » car il n'est pas possible de tenir les trois sommets du triangle en même temps. Deux peuvent être tenus, pas trois : la mobilité internationale des capitaux ainsi que l'autonomie de la politique monétaire sont incompatibles avec la stabilité du taux de change. La globalisation financière est donc vécue comme une contrainte, elle ne permet pas la stabilité du taux de change. Les excédents de la balance commerciale dans les années 2000 au Brésil par exemple, les entrées massives de capitaux surtout ouvrent la voie à une appréciation du taux de change. C'est ce que nous observons dans les principaux pays latinoaméricains, à des degrés différents [8]. Elle est particulièrement élevée au Brésil, moins importante au Mexique, conséquente en Argentine à partir de 2007.

L'élection de Lula au Brésil suscite une forte dépréciation du réal, les marchés financiers craignant que ne soient mises en place des politiques économiques contraires à leurs intérêts. Le cours nominal du real s'établit à 3,55 réais (désormais R) contre un dollar [9] la veille de sa prise de fonction, le 30 décembre 2002, après avoir atteint un pic : 3,93 R le 14 octobre 2002. En raison des mesures libérales prises par le gouvernement de Lula, les marchés internationaux modifient leur jugement et la monnaie s'apprécie fortement : le R est côté à 1,588 le 4 août 2008. Avec la crise de 2008, le R se déprécie, à l'égal de nombreuses monnaies dans le monde et atteint le cours de 2,38 le 5 janvier 2009, puis, une fois, la crise surmontée, s'apprécie de nouveau et atteint le cours de 1,72 R contre un dollar le 12 septembre 2009 et le cours de 1,56 R contre un dollar le 4 juillet 2011. Depuis, de manière irrégulière, le R tend à se déprécier avec une accélération depuis juillet 2014, passant de 2,21 R le 7 juillet à 3,2 R contre un dollar le 23 mars 2015.



Source: Nassif et alii (2015)

Hormis le « choc » provoqué par l'élection de Lula à la présidence de la République en 2002, la contagion de la crise financière de 2008, le ralentissement important de l'activité économique dès 2011, la tendance est à une forte appréciation de la monnaie nationale. Elle est davantage élevée en termes réels que ne l'indique l'évolution du taux de change nominal à cause du différentiel d'inflation existant avec les pays avancés. Cette appréciation s'explique par les excédents de la balance commerciale provenant à la fois à la fois de la montée des cours des matières premières, de l'augmentation de volumes échangés et, de plus en plus, à mesure que ces excédents diminuent, des entrées massives de capitaux.

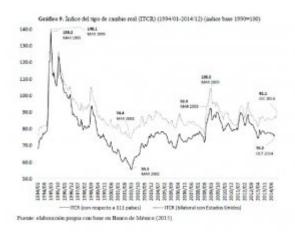
Les mouvements de capitaux vers le Brésil ont une origine structurelle – le Mercosur offre des opportunités d'investissements importantes, d'autant plus élevées que ces pays connaissent une phase de croissance plus importante, tout au moins jusque 2010 – et une origine spéculative liée à la politique monétaire - taux d'intérêt très élevés -, à la politique de change des gouvernements (passivité devant l'appréciation de la monnaie – et à la bulle immobilière (Gaulard M., 2012)). Jusqu'au tout début des années 2010, les gouvernements appliquent en effet de manière stricte la règle de Taylor [10] afin de limiter la hausse des prix par le jeu conjugué de la hausse des taux d'intérêt et l'appréciation du taux de change (voir Nassif A. et alii, 2015). La monnaie se déprécie à partir de 2011, ce mouvement s'accélère en 2014, à cause certes du nouvel attrait des placements dans les pays avancés, mais surtout en raison de la détérioration très importante des excédents de la balance des comptes courants : la

balance commerciale devient déficitaire dès 2014, le déficit croissant de la balance des comptes courants s'envole (91 milliards de dollars en 2014 soit 4,17 % du PIB). Il est tout juste compensé en 2014 par les excédents de la balance du compte capital (investissements étrangers directs et investissements en portefeuille), ce qui risque de ne plus être le cas dans un futur proche.

Ce retour en force de la contrainte externe est à l'origine d'une politique économique erratique depuis 2012 vis-à-vis des taux d'intérêt et du taux de change [11]. Vient un moment cependant où la récession, la diminution conséquente du surplus primaire budgétaire, autrement dit, l'accroissement du déficit budgétaire) lié au ralentissement économique et la forte appréciation du dollar face à l'euro, provoquent une dépréciation conséquente de la monnaie nationale. Celle-ci ne favorise pas, ou peu, l'essor des exportations industrielles, malgré l'avantage de change pour deux raisons : du côté de la demande, le contexte international de tendance à la stagnation des pays avancés et de la récession argentine, du côté de l'offre, la détérioration du tissu industriel consécutive à la désindustrialisation passée réduit l'élasticité de l'offre par rapport au prix de l'industrie. Reste que les solutions proposées, centrées sur un « ajustement fiscal » (lire « réduction des dépenses publiques », c'est-à-dire abandon de la politique salariale favorisant une hausse importante du salaire minimum en termes réels dont bénéficient les fonctionnaires et les retraités), ne sont pas les seules possibles pour sortir de difficultés héritées en grande partie de la politique économique suivie.

L'appréciation du taux de change nominal face au dollar est plus faible et plus irrégulière au Mexique qu'au Brésil. Le cours du peso (désormais P) s'établit 9,046 P contre un dollar le 1^{er} avril 2002 [12], connaît une dépréciation durant trois années et atteint 12,23 P contre un dollar le 13 mars 2006, puis s'apprécie, le cours atteignant 10,05 P le 4 août 2008, se déprécie de nouveau de près de 40 % avec la crise financière internationale pour atteindre 14,04 P le 30 mars 2009, se réapprécie ensuite, effaçant en grande partie la dépréciation précédente, le cours s'établissant le 11 juillet 2011 à 11,80 P.
Dépréciation, appréciation se succèdent avec une

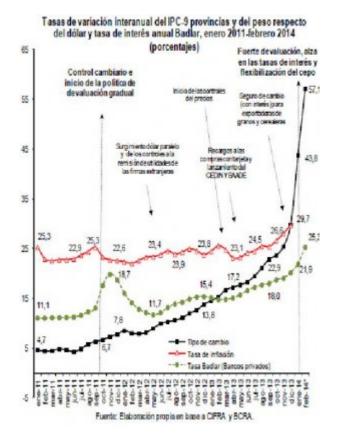
forte tendance à la dépréciation à partir d'avril 2013, s'accélérant mi-juillet 2014, le cours du P atteint en effet 15,07 P contre un dollar le 23 mars 2015.



L'évolution irrégulière du taux de change nominal et son appréciation en termes réels face au dollar n'ont pas exactement les mêmes origines qu'au Brésil. La structure de la balance des paiements mexicaine est différente, le Mexique étant comparativement beaucoup moins riche en matières premières et exportant surtout des produits manufacturés. Contrairement au Brésil sur la période considérée, la balance commerciale est déficitaire (Romero Tellaeche, op. cit. p. 39 à 44, p. 183 et suiv.), malgré l'augmentation du cours du pétrole dont le poids correspond approximativement à 15 % de la valeur des exportations, mais la balance des comptes courants bénéficie de la forte entrée des transferts (« remessas ») des travailleurs émigrés aux États-Unis, entre 20 et 25 milliards de dollars. De ce fait, le déficit de la balance des comptes courants est beaucoup moins élevé qu'au Brésil : -4 milliards de dollars en 2010, il s'accentue ensuite à -15,2 milliards en 2012 et -25,2 milliards en 2013 et en 2014, soit 2,3 % et 2 % du PIB respectivement (source OCDE). Les entrées de capitaux compensent, et au-delà, ces déficits (3 % du PIB, source : World Development Indicators, 2014).

L'Argentine a adopté une politique de change différente de celle des autres pays, tout au moins jusque 2007. Après la très forte dévaluation de la monnaie consécutive à « l'explosion » du plan de convertibilité, le taux de change est passé de la parité avec le dollar à un rapport quatre fois plus élevé. Cette dévaluation, brutale et de très grande ampleur,

a de fait protégé l'industrie nationale et permis un retour à une forte croissance. Le taux de change nominal s'est réévalué [13] par la suite, et l'appréciation en termes réels a été plus élevée que celle indiquée par l'évolution du taux de change nominal. Mais, dans l'ensemble, elle a été de faible ampleur : l'indice du taux de change réel peso contre dollar passe de 100 en décembre 2001, à la veille de la crise financière, à l'indice 244 en 2002, 215,8 en 2003 et l'indice moyen se situe à 196,7 entre 2003 et 2007 [14]. La réévaluation est plus élevée par la suite : 119,6 en moyenne entre 2008 et 2013, s'accélère entre 2010 et 2013 : 108,1 et atteint un niveau légèrement inférieur à celui de décembre 2001, soit 97,3 (source INDEC). Le peso est dès lors plus évalué qu'en décembre 2001 lorsqu'on prend en compte l'évolution réelle de la hausse des prix et non pas celle fournie par les institutions officielles... (voir cidessous). Une forte dévaluation survient en janvier 2014, insuffisante cependant pour maintenir le peso à un niveau plus sous-évalué, malgré l'appréciation du cours du dollar en 2015.



Source : Basualdo : Informe de coyuntura (CIFRA) nº17 mars 2015

De nombreux économistes ont considéré qu'une des

raisons de la réindustrialisation et de la forte croissance de l'Argentine résidait dans le maintien d'un taux de change relativement sous-évalué. À l'inverse, la forte réévaluation de la monnaie nationale pourrait être à l'origine des difficultés que rencontre l'économie argentine ces dernières années.

2. Une productivité du travail faible tant en niveau qu'en évolution, avec une disparité importante entre les secteurs

La productivité du travail est ici préférée à la productivité totale des facteurs pour mesurer les effets du progrès technique. Cette dernière est en effet peu fiable au niveau empirique (il est difficile de mesurer le stock de capital), et au niveau théorique son interprétation est ambiguë. Utilisant une fonction de production de type Cobb-Douglas (rendements d'échelle constants, etc.), le résidu, censé représenter la productivité totale des facteurs, « mesure notre ignorance », comme le soulignait hier Abramowitz (quelle est la part de ce résidu expliquée la qualité des institutions, par le progrès technique ?).

Le niveau de la productivité est faible, sa croissance également. Elle est en grande partie la conséquence de la faiblesse de la formation brute de capital (Ros Bosch J., p. 26 et suiv.). Son évolution est très en decà de ce qu'il faudrait pour obtenir une croissance élevée et durable ainsi qu'on peut le voir dans l'annexe 2 : sur la période 2002-2012, seule l'Argentine, en phase de forte croissance, connaît une croissance moyenne de sa productivité relativement élevée (3,9 %). Ce n'est pas le cas du Brésil (2,3 %) et du Mexique (0,8 %) selon les calculs de la Cepal. Lorsqu'on met en rapport le taux de croissance de l'investissement par travailleur et la croissance de la productivité du travail et qu'on compare deux périodes 1960-1980 et 1990-2008, on observe un trend fortement décroissant, orienté de la droite vers la gauche, alors que ce trend est à l'exact opposé dans les pays asiatiques, croissant et orienté de la gauche vers la droite. Alors que les pays asiatiques connaissent un accroissement de leurs investissements par travailleurs et de leurs productivités du travail relativement à la période 1960-1980, les pays latino-américains suivent

exactement le chemin inverse et se marginalisent (Palma G., 2010).

La mesure de la productivité du travail ne saurait cependant être réduite au PIB par tête, voire au PIB industriel par tête. La mesurer de cette manière peut prêter à confusion : elle ne permet pas de comprendre les avancées (et les retards) en termes de compétitivité de certaines branches. L'analyse doit être plus fine. Lorsqu'on considère un grand secteur (la manufacture par exemple), il faut mesurer pour chaque branche l'augmentation du produit par tête (effet de productivité pure), puis tenir compte des changements structurels qu'entraînent des évolutions différentes de la productivité de chaque branche dans la mesure où leur poids dans le secteur est affecté par celles-ci (effet Baumol). L'ensemble de ces deux effets mesure la productivité nette (dénommée parfois contribution intra-sectorielle). Il faut ajouter enfin l'effet produit par les changements de l'emploi entre les branches, pondérés par leurs niveaux relatifs de productivité (effet Denison). Cet effet donne une idée de la mobilité de l'emploi entre les branches. La productivité du travail de la manufacture (des services, etc.) est la somme de ces effets.

On sait que la productivité moyenne des pays latinoaméricains se situe très en deçà de celle des États-Unis: 27 % pour l'Argentine, 18 % pour le Brésil et 12 % pour le Mexique en 2010 selon les données de l'OIT. De tels chiffres sont cependant trompeurs. La dispersion est beaucoup plus forte dans ces pays qu'aux États-Unis. Si on classe les entreprises selon leurs tailles: micro, petites, moyennes et grandes, dans les pays latino-américains et aux États-Unis, on observe que l'écart de productivité entre les pays latino-américains et les États-Unis est d'autant plus important que les entreprises sont petites (c'est en effet dans les micro et petites entreprises qu'on rencontre le plus d'informalité des emplois et un coefficient capital travail très faible). Inversement, dans les très grandes entreprises (plus de 500 salariés), cet écart est relativement faible (OCDE-CEPAL, 2012). Or ce sont ces entreprises qui exportent. Aussi convient-il de nuancer des conclusions qu'on pourrait déduire d'une analyse trop macroéconomique.

Les enseignements tirés de la mesure de la productivité du travail pour l'ensemble d'un pays ne sont pas nécessairement très pertinents, car, comme nous venons de l'indiquer, l'informalité et la productivité extrêmement basse qui l'accompagne, sont considérables dans les pays latino-américains. Aussi vaut-il mieux sélectionner les activités qui participent le plus à la hausse de la productivité. Dans le cas du Mexique, parmi ces 15 activités, 13 sont soumises à la concurrence internationale et deux produisent des biens « non échangeables ». Ces derniers ont vu leurs prix croître fortement au-delà de ceux des biens « échangeables », ceux-ci bénéficiant de la surévaluation de la monnaie nationale. Ces deux activités « expliquent » 60% de la hausse de la productivité. À prix constants, l'accroissement de la productivité serait donc moins important. Quoi qu'il en soit, selon les calculs de Romero Tellaeche (op. cit, p. 74 et suivantes), la croissance moyenne de la productivité au Mexique entre 1994 et 2011 s'élèverait à 2,54 % par an, contre 3,37 % par an entre 1961 et 1982, année de crise. Il y a donc une baisse prononcée de la croissance de la productivité entre ces deux périodes et une baisse encore plus prononcée de l'effet Denison.

3. Une évolution du taux de salaire réel très différente selon les pays

Au Mexique, le salaire minimum est particulièrement faible. Alors qu'entre 2012 et 2014, il se situe à plus de 500 dollars en Argentine, à quelque 320 dollars au Brésil, il est à 120 dollars au Mexique selon l'OIT. Son niveau est inférieur au revenu fixant la ligne de pauvreté absolue (Moreno-Brid JC et Garry St, 2015). Entre 1991 et 2013, le salaire minimum a perdu 30 % de sa valeur. Sur une plus longue période, la chute est vertigineuse. Pour un indice 100 en 2012, le salaire minimum était à l'indice 372 au début de 1976. La chute est particulièrement rapide de 1977 à 1995. Depuis 1999, il augmente très légèrement et se situe à l'indice 101,9 en 2014 (Monitor de la manufactura mexicana, 2015). Aussi est-il question de repenser les mécanismes d'indexation du salaire minimum tant son niveau, faible, est loin de correspondre aux critères pour lesquels il a été établi, soit permettre la reproduction du salarié et de sa famille.

Déconnecté du salaire minimum, le salaire réel moyen suit une évolution différente. Sur une longue période (1970-2011), son niveau est stable en moyenne avec cependant de fortes fluctuations (Romero Tallaeche, p.119 et suivantes). Mais, sur la période plus courte et récente 2007-2013, dans le secteur manufacturier, le taux de salaire réel diminue au rythme annuel de -0,1 % alors que la productivité croît au rythme annuel de 1,1 %, la brèche entre la croissance de la productivité et celle des salaires réels est donc de 1,2 % par an. Lorsqu'on entre dans le détail, on observe que dans certaines branches la brèche entre l'évolution de la productivité et celle des salaires est considérable (Monitor, op. cit. d'où est tiré le tableau ci-dessous).

Productivité et salaires réels de 2007 à 2013, quelques exemples

{{}}	Taux de croissance de la productivité par an	Taux de croissance des salaires réels par an	Brèche par an
Manufacture	1.1	-0.1	1.2
Ordinateurs	14.2	1.6	12.6
Moteurs, turbines	10	0.1	9.9
Machines et équipements pour le commerce et les services	6	-2.9	3.1
Structures métalliques	9.4	-2.9	6.9
Equipments pour communication	5.2	-1.6	6.9
Automobiles	2.2	-1.1	3.3

Source : Monitor, op.cit.

L'évolution des salaires réels est totalement différente en Argentine et au Brésil.

En Argentine, le taux de salaire croît de manière importante, au-delà de la productivité du travail. De

2003 à 2006, la hausse du salaire réel est un peu plus rapide que celle de la productivité du travail, soit approximativement 23 % contre 10 % sur la période. Cet écart se resserre ensuite, l'accélération de la hausse réelle des prix [15] pèse de plus en plus sur l'évolution du salaire réel.

Le taux de salaire réel (salaire nominal déflaté avec un indicateur de la hausse « réelle » des prix à la consommation, à savoir celui des 9 provinces) des salariés du secteur privé « enregistrés » (c'est-à-dire, ayant un emploi formel) augmente de 3,5 % en 2009, malgré la crise et la baisse des emplois, de 1,3 % en 2010, de 6,9 % en 2011, de 5,6 % en 2012. Dès 2013, une perte de pouvoir d'achat apparaît, -0,6 %, et s'accentue en 2014 ; -4,8 %. Le taux de salaire réel dans l'industrie, exprimé en pesos, après avoir fortement baissé en 2001, augmente jusque 2007, tend à se stabiliser ensuite jusque 2010, croît modérément ensuite jusque 2012 et depuis chute. L'évolution du taux de salaire exprimé en dollars est différente, surtout à partir de 2007. Avec l'explosion du plan de convertibilité en décembre 2001 et la maxi-dévaluation qui en est la conséquence, le taux de salaire chute fortement, passant de l'indice 100 en 2001 à l'indice 30 en 2002. L'évolution du taux de salaire en dollars est parallèle à celle en pesos jusque 2007. Les deux augmentent au même rythme approximativement. Avec l'accélération de la hausse des prix, le taux de change réel s'apprécie fortement et les deux courbes tendent à converger pour se rejoindre en 2012. Les taux de salaire ont alors augmenté de quelque 70 % par rapport à leurs niveaux de 2001, avant l'éclatement du plan de convertibilité. À moins d'une hausse considérable de la productivité du travail, compensant ces hausses, la compétitivité ne peut que se détériorer. Nous avons vu que la productivité augmentait peu. L'Argentine, dès lors, perd de sa compétitivité, principalement à cause de l'appréciation du taux de change, et derrière celle-ci de l'inflation devenue incontrôlable.



Source: Damill et alii

Au Brésil, la hausse du salaire minimum est très importante, comme on peut le voir dans le tableau cidessous. Elle s'explique par la politique du gouvernement et les particularités des mécanismes d'indexation. Le salaire minimum est indexé sur la hausse des prix passée et sur les taux de croissance des deux années précédentes, avec pour conséquence que si la croissance fléchit, la hausse du salaire minimum perdure pendant deux années.

Taux de croissance du salaire réel minimum

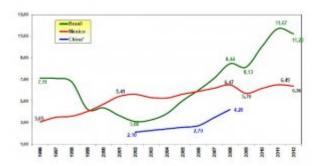
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-3.2	8.7	2.1	9.8	13.5	3.2	2.6	7.6	3	0.7	7.5	3	1

Source: Bradesco

Le taux de salaire réel croît moins vite en moyenne dans le secteur manufacturier. Entre 2009 et 2012, elle est de 13 % contre 10 % pour la l'industrie manufacturière. Le coût horaire du travail, charges comprises, exprimé en dollars, croît fortement, comme on peut le voir dans le graphique suivant. En 2012, il s'élève à 11,20 dollars, soit un peu moins du double de celui observé au Mexique (6,36 dollars) et inférieur d'un bon tiers de celui rencontré en Argentine (18,87 dollars).

Certes, il s'agit de moyenne et on sait que, comme pour la productivité du travail, l'écart-type est particulièrement important. Mais cela donne une idée des politiques salariales différentes selon ces trois pays.

Coût horaire du travail, charges comprises, dans l'industrie manufacturière 1996 -2012



Source: Bradesco

4. Une élévation du coût unitaire du travail et une perte de la compétitivité-prix

La concurrence venant de produits importés est plus vive et on assiste à un processus de désubstitution des importations : la ligne de production se brise en plusieurs endroits et ce qui hier était produit localement est dorénavant importé, sauf à accepter des taux de rentabilité plus faibles. C'est le cas lorsque les entreprises compriment leurs marges afin de fixer des prix plus faibles, susceptibles de protéger leur production de la concurrence internationale. Il en est de même pour les exportations de produits industriels.

L'effet sur la rentabilité est en fait plus complexe : l'importation de segments de la ligne de production peut être assimilé à un biais capital saving au sens donné par Joan Robinson : la valeur des biens d'équipement ou de produits semi-ouvrés importés baisse et les coûts de production avec. Mais, compte tenu de la structure du tissu industriel, le premier effet l'emporte en général sur le second, sauf dans quelques branches pouvant bénéficier d'intrants importés up to date à un coût réduit.

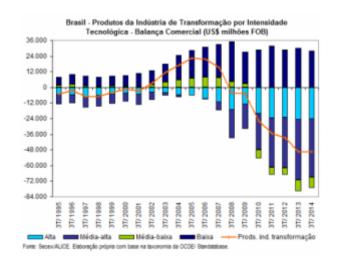
Au total, le jeu combiné des trois variables se traduit par une détérioration de la compétitivité. Au Brésil, par exemple, l'appréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar, la forte hausse des salaires (121 % entre 2002 et 2012, soit une moyenne annuelle de 7,1 % contre 8 % en Chine), la très faible progression de la productivité du travail (27 %, soit 2,2 % en moyenne annuelle entre les mêmes dates), ont conduit à une augmentation du coût unitaire du travail exprimé en dollar, de 158 % toujours entre 2002 et 2012 selon la BBVA [16].

Cette perte de compétitivité est le résultat de l'absence d'une politique économique active sur le taux de change visant à le maintenir déprécié. Sans celle-ci, la politique industrielle, lorsqu'elle existe, devient soit inefficace, soit incohérente.

L'appréciation du taux de change se traduit par une désindustrialisation plus ou moins prononcée selon les pays analysés ici. Celle-ci est dite précoce parce qu'elle a lieu bien avant qu'elle n'affecte les pays avancés [17]. Elle s'est développée au Chili et en Argentine dans les années 1970 à 1990. Au-delà des succès de quelques secteurs industriels comme l'aéronautique, l'automobile (Brésil, Mexique), l'industrie pétrolière (Brésil), etc., la désindustrialisation se développe dans les années 2000 au Brésil et au Mexique (dans ce dernier cas, seule l'industrie tournée vers le marché intérieur est concernée) et depuis 2011 en Argentine de nouveau. Les exportations de produits manufacturés régressent en termes relatifs au Brésil, passant de 53 % de la valeur des exportations en 2005 à 35 % en 2012, au profit des exportations de matières premières agricoles [18] et minières selon l'OMC et l'IEDI. L'accroissement de la demande interne ne conduit pas à l'essor de la production industrielle, mais à l'augmentation sensible des importations de produits industriels, dont une part plus ou moins importante provient de Chine.

Contrairement à ce qui parfois a été écrit, cette désindustrialisation se traduit par une réallocation des ressources au sein du tissu industriel. Celle-ci se fait par la perte de poids relatif de certains secteurs. Plus ces secteurs utilisent des technologies sophistiquées, ou bien produisent des biens qui le sont, plus ils sont menacés de disparition, en faveur de secteurs plus traditionnels, à faible élasticité de la demande par rapport au revenu. On peut le constater au Brésil. Comme nous l'avons indiqué, la perte de compétitivité de l'industrie nationale explique que celle celle-ci soit devenue déficitaire et de plus en plus déficitaire au cours des années 2000. Mais le plus important sans doute est que la vitesse à laquelle le déficit se creuse est corrélée au degré de sophistication ainsi qu'on peut l'observer dans les deux graphiques suivants (source carta IEDI, n°668, 2015).

Brésil : Balance commerciale des produits de l'industrie de transformation selon les intensités technologiques

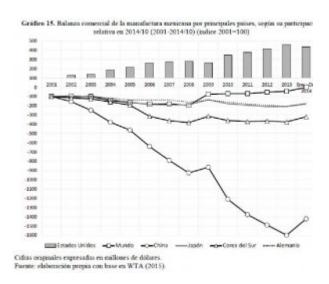


La forte dévaluation du taux de change au début des années 2000 en Argentine va protéger l'industrie nationale. L'appréciation en termes réels du peso par rapport au dollar est faible dans un premier temps. Elle s'accentue ensuite avec l'accélération (officieuse) de la hausse des prix. Nous l'avons vu. Cette modération dans un premier temps de l'appréciation, ainsi que la hausse des revenus générée par l'augmentation de l'emploi et des salaires vont permettre que l'industrie croisse à un taux élevé. Ce ne sera plus le cas ensuite. Le coût unitaire du travail (en dollars) baisse fortement en 2002 suite à la méga-dévaluation du peso. Il augmente ensuite. Selon les travaux de Damill M et alii (2014), cette baisse s'explique d'abord par la forte dévaluation, ensuite par la baisse des salaires réels. À partir de 2003 jusque 2017, l'augmentation du coût unitaire du travail s'explique principalement par la hausse des salaires, ensuite par l'appréciation de la monnaie face au dollar, la hausse de productivité du travail freinant la hausse du coût unitaire. De 2008 à 2012, c'est d'abord l'appréciation de la monnaie qui explique l'essentiel de la hausse du coût unitaire du travail, vient ensuite la hausse des salaires réels, la hausse de la productivité freinant cette hausse mais insuffisamment pour l'inverser.

Au Mexique, les salaires réels sont faibles et augmentent très peu sur la période, la croissance de la productivité du travail est également médiocre, mis à part quelques secteurs comme l'automobile, le taux de change s'apprécie relativement peu et son évolution dans les années 2000 est très irrégulière, marqué notamment par une très forte dépréciation en 2009. Nous l'avons vu. Aussi y a-t-il un paradoxe entre l'évolution du coût unitaire du travail dans l'industrie manufacturière (industrie de transformation) et la persistance d'une balance commerciale négative. Le coût unitaire du travail baisse fortement, perd quatorze points entre 2009 et 2013, contrairement à ce qu'on peut observer dans les autres grandes économies latino-américaines, et le solde négatif de la balance commerciale des produits de l'industrie manufacturière diminue très légèrement (graphique ci-dessous, BBVA, 2014).



L'explication de ce paradoxe réside dans le peu de compétitivité de l'économie mexicaine, résultat d'une très faible productivité moyenne que n'arrivent pas à compenser la faiblesse des salaires réels et les dépréciations parfois importantes du taux de change. C'est ce qui explique l'incapacité du Mexique à résister à la concurrence de la Chine. Selon les statistiques officielles, le Mexique importait de Chine 0,36 % de ses importations en 1986, 1 % en 2000 et 16,4 % en 2014. Le rapport entre ses importations et ses exportations est de l'ordre de 10 à 1, ce rapport reste à ce niveau tout au long des années 2000 : en 2000 le Mexique exportait pour 204 millions de dollars à la Chine et importait pour 2,88 milliards de dollars, en 2010, il exportait 4,184 milliards de dollars et importait 45,639 milliards, entre décembre 2013 et décembre 2014, il exportait pour 5,569 milliards et importait pour 60,890 milliards de dollars de Chine. Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, le déficit commercial avec la Chine atteint un niveau impressionnant et ce n'est que lors des phases de dépréciation de la monnaie (2008-2009 et à partir de 2013) qu'il diminue légèrement.



La concurrence de la Chine devient très importante,

non seulement vis-à-vis du Mexique, mais aussi visà-vis des États-Unis. Alors que les exportations du Mexique vers les États-Unis baissent de plus de huit points entre 2000 et 2014, passant de 88,7% à 80,1%, les importations des États-Unis chutent plus lourdement, passant entre ces deux dates de 73,1 % à 49 % (Monitor..., 2015). Ces deux données traduisent la force de pénétration des exportations chinoises : le Mexique exporte moins aux États-Unis en termes relatifs parce qu'il est de plus en plus concurrencé par la Chine, il importe moins des États-Unis parce qu'il importe davantage de Chine. Ce sont ces mouvements qui ont conduit Gallagher et Duserl Peters (2013) à reprendre des instruments de mesure forgés au début des années 2000 par Lall afin d'évaluer le degré de menace directe lorsque les parts de marché en termes d'exportations du Mexique baissent de manière absolue à cause de la concurrence chinoise, partielle lorsqu'elles augmentent moins rapidement. Selon ces auteurs, 95 % des exportations du Mexique vers les États-Unis sont sous une menace totale (directe et partielle) en 2011, alors que cette menace était évaluée à 36,8 % en 2000. Les effets de cette menace pèsent sur les industries exportatrices de type maquiladoras (assemblage) [19], mais la concurrence chinoise a des effets destructeurs principalement sur le tissu industriel. Aussi peut on considérer que si le poids de l'industrie augmente dans son ensemble, à la différence du Brésil, le poids de l'industrie destinée au marché intérieur baisse, à l'égal du Brésil. Il y a une menace grandissante du côté des exportations

qui ne se traduit pas encore par une désindustrialisation, il y a une désindustrialisation du côté des industries dont la production est destinée au marché intérieur qui, elle, se traduit par des importations croissantes et un déficit conséquent avec la Chine.

II. De nouveau sur la globalisation dans ses rapports à la perte de souveraineté et à la légitimité

La globalisation par le haut questionne la souveraineté des États ...

On l'a vu, on ne peut pas comprendre les nouvelles vulnérabilités si on ne tient pas compte du contexte mondial. La globalisation génère une diminution de la souveraineté des États. L'État, les gouvernements en l'occurrence, ont de moins en moins la maîtrise de leur politique économique à mesure que la globalisation s'approfondit [20]. Les pays latino-américains n'ont pas perdu officiellement des pans de leur souveraineté aussi importants que les pays de la zone euro, sauf l'Argentine avec le plan de convertibilité dans les années 1990. Dans les faits, les pays latino-américains ont de moins en moins le contrôle de leurs politiques. La perte de souveraineté se manifeste par :

- une dépendance accrue à l'entrée de capitaux pour « boucler » la balance des paiements, d'où une contrainte à la fois de hausser les taux d'intérêt relativement à ceux des pays avancés (le Brésil étant de ce point de vue un exemple caricatural) et de perdre ainsi un degré important de liberté quant à la politique monétaire;
- un « laisser-aller » au niveau de la politique de change, l'intérêt des actionnaires et des obligataires étrangers militant pour une appréciation du taux de change en raison de l'augmentation de la valeur en dollar des dividendes et des intérêts versés, rejoignant ceux des

- gouvernements désireux de freiner la hausse des prix grâce à l'importation de produits à un prix en monnaie locale plus faible ;
- 3. une dépendance « retrouvée » vis-à-vis de l'exportation de produits primaires. L'appréciation de la monnaie nationale générant une désindustrialisation, sauf politique économique contraire remettant en cause cette appréciation, le déficit de la balance commerciale de produits industriels ne peut être comblé que par une reprimarisation accrue des activités économiques, rendue possible seulement si les cours des matières premières continuent à augmenter et les volumes échangés avec. Cette nouvelle dépendance engendre un second effet qu'on pourrait qualifier d'effet crémaillère ou encore d'effet cliquet (sur ce point, voir Salama P., 2015). Il concerne les dépenses publiques, dont l'augmentation a parfois été possible grâce à la hausse des recettes fiscales provenant de l'exploitation des matières premières. Avec la réduction de la valeur des exportations de matières premières, les recettes fiscales sont moindres, ce qui peut conduire à une baisse des dépenses publiques, comme ce fut le cas fréquemment au Mexique. Il est beaucoup plus difficile de réduire les dépenses publiques que de les augmenter, et les réduire a des effets récessifs connus. Il y a donc un effet cliquet, d'où le terme de crémaillère évoquant le train à crémaillère. Ce dernier mécanisme a été peu mis en lumière, les économistes insistant surtout sur les effets négatifs de la hausse des cours (la maladie hollandaise). Et pourtant, il s'agit d'un mécanisme analogue à la loi de Wagner (empilement des lois et donc des

- engagements de dépenses, les dernières n'éliminant pas les précédentes). Les raisons sont simples. Avec la hausse des cours et des échanges, les dépenses publiques se sont accrues et les besoins ainsi satisfaits ne peuvent être facilement supprimés pour des raisons de légitimité le plus souvent. Avec la baisse, le déficit budgétaire s'accentue, et réduire les dépenses pour les faire correspondre au niveau des recettes accentue l'effet récessif, augmente le déficit en pourcentage du PIB et peut être source de difficultés politiques.
- 4. il n'est plus possible de penser l'industrie de manière générale, les technologies de l'information et de la communication plus particulièrement, sans se référer à la demande mondiale, les dimensions de l'offre optimale dépassant largement celles de la demande nationale, y compris pour un pays comme le Brésil dont la population dépasse 200 millions de personnes. Or, ce sont ces techniques, ainsi que plusieurs secteurs industriels et de services les utilisant, qui sont porteuses d'avenir et d'insertion positive dans l'économie mondiale, simplement parce que leur élasticité revenu par rapport à la demande est plus élevée que pour des produits traditionnels. Or, nous avons vu que c'était dans les produits sophistiqués que le déficit entre les importations et les exportations augmentait le plus. Il n'est plus également possible de penser l'industrie sans se référer à l'éclatement international de la chaîne de valeur, en partie résultat de l'évolution des technologies. Or les pays latino-américains sont dans l'ensemble peu parties prenantes de ce processus, à l'exception du secteur automobile pour le Mexique avec les États-Unis ou le Japon,

pour le Brésil avec l'Argentine. De ces deux considérations découle qu'il n'est plus possible d'avoir un tissu industriel complet et qu'il faut donc choisir entre les branches celles qui seront « élues » et celle qui seront abandonnées. Une politique industrielle, couplée d'une politique de change, ne peut concerner que certains secteurs.

Avec la globalisation, la capacité de contournement du droit des grandes entreprises interroge les États

La globalisation conduit donc à une limitation de la souveraineté des États. Ceux-ci ont moins la maîtrise de leurs politiques économiques qu'auparavant et ce d'autant plus que le pouvoir des grandes entreprises vis-à-vis des gouvernements s'est accru. Les gouvernements ont de plus en plus de difficultés à réguler leurs rapports avec les grandes entreprises, tant au niveau de la fiscalité (optimisation fiscale au niveau international), qu'au niveau des conditions de travail, c'est pourquoi ils se soumettent le plus souvent à leurs exigences. Aussi faut-il poser la question du pouvoir, non seulement vis-à-vis des États mais aussi vis-à-vis des très grandes entreprises, le plus souvent internationalisées.

On ne peut penser l'État sans penser la Nation. La constitution de l'un passe par celle de l'autre. Il ne s'agit pas d'antériorité : la Nation puis l'État ou bien l'inverse, mais d'un rapport dialectique qui les unit, les renforce ou les délite. La Nation est le lieu sur lequel l'État agit en premier, elle est aussi son périmètre de légitimation, d'où la force que peuvent avoir parfois dans l'Histoire les discours nationalistes. Ce qui distingue les États des grandes entreprises internationalisées, c'est que ces dernières n'ont pas à rechercher une légitimité, fûtelle restreinte. Dans les nations d'accueil, elles doivent certes composer avec les forces sociales en présence, mais ce problème est différent de celui que pose la recherche d'une légitimité. Avec la globalisation, le rapport de l'État national avec les grandes entreprises perd de sa force. Les grandes

entreprises multinationales sont moins contraintes par les exigences des États nationaux et peuvent échapper plus facilement que les entreprises nationales aux règles du jeu de la cohésion sociale. L'optimisation fiscale grâce aux paradis fiscaux, l'optimisation de la gestion de la main-d'œuvre, grâce aux délocalisations, permet d'accroître la rentabilité sans se soucier des coûts sociaux que de telles politiques entraînent. La Chine, le Bengladesh, le Mexique, etc, sont devenus ainsi des « ateliers du monde ». Les firmes multinationales se sont installées dans ces pays, ou ont cherché des soustraitants locaux pour produire dans des conditions de travail non décentes des marchandises au coût le plus bas possible, ne respectant pas la sécurité des travailleurs et l'environnement. Ce processus, bien que légal, est à l'origine d'un contournement du droit dans les pays avancés et demain dans les économies émergentes renouant avec des règles du jeu démocratiques. Dit autrement, produire dans ces pays dans les conditions imposées aux pays les moins avancés viole le code du travail [21] et de ce fait est interdit, mais le faire ailleurs, où le code du travail est moins contraignant, est autorisé. Par ce simple exemple, on voit combien le légal s'appuie sur l'illégal, combien l'illégal est à l'origine des gains substantiels, enfin que la frontière et l'interdit entre les deux ne font pas partie du langage de l'économie et des affaires. Au final, la frontière entre l'illicite et le licite se brouille. Le légal s'appuie sur l'illégal, l'illégal est à l'origine des gains substantiels pour les grandes entreprises internationalisées.

La globalisation par le haut fait ainsi perdre à l'État une partie de son périmètre, la Nation devient poreuse, elle n'est plus le socle sur lequel il peut agir dans l'ensemble des domaines qui lui ont permis de se construire dans le passé. Les mécanismes de légitimation en sont fortement affectés. L'État se trouve dès lors miné et en quelque sorte, la porosité de la nation l'affecte, il devient lui-même poreux. Les grandes entreprises, fortes de leur emprise croissante au niveau mondial sur les nations cherchent à soumettre les États, cherchent de plus en plus à empiéter sur les décisions juridiques des États en remettant en cause certaines des lois édictées qui ne leur conviendraient pas grâce aux

recours à des tribunaux d'arbitrage.

La globalisation par le bas questionne la legitimité

La globalisation par le haut, celle des échanges macroéconomiques, appelle une globalisation par le bas, celle des hommes et de leurs activités de survie. Quelle est la frontière entre le légal et l'illégal, entre le licite et l'illicite, entre le travail formel et le travail informel, entre l'informel et le criminel enfin, lorsque se développe la globalisation?

L'État national s'épuise avec la perte de sa nation. La globalisation par le bas, celle du vécu des individus, mêle le licite à l'illicite et les frontières du pouvoir de jure des États s'en trouve également affecté. L'État devient poreux : il perd le contrôle d'une partie de son territoire au bénéfice de pouvoirs de facto, ceux d'entités institutionnelles, ceux d'organisations criminelles. Il perd le contrôle de la frontière entre le licite et l'illicite, celle-ci, telle qu'édictée par l'État, n'est plus entendue comme telle.

D'une manière générale, l'informalité a deux origines dans les pays en développement, et plus particulièrement en Amérique latine : 1/ la première résulte de rapports de production spécifiques : l'autoritarisme et le paternalisme prédominent à la campagne et tendent à se reproduire avec la migration des paysans vers les villes. L'emploi revêt alors des aspects de faveur, surtout dans les petites entreprises, qui font que celui qui trouve un emploi se sent obligé vis-à-vis de son employeur. Celui-ci n'a pas besoin de le déclarer, le sous-paie et lui impose des conditions de travail dites non décentes, en violation manifeste du code du travail. La contrepartie de cet autoritarisme est le paternalisme, l'employeur a une obligation « morale » de s'occuper de son employé lorsque celui-ci est malade. Le fait est qu'avec la généralisation des marchandises et l'essor du capitalisme, cette contrepartie disparaît progressivement et reste alors l'aspect informel, illicite vis-à-vis du code du travail, de la sécurité sociale et de la fiscalité. 2/ Lorsque le taux d'investissement est insuffisamment élevé, lorsque le croît démographique, la migration des campagnes vers les villes, sont élevés, les entreprises ne peuvent

offrir d'emplois formels en nombre suffisant, sauf si une politique sociale favorise, grâce à des exemptions concernant les cotisations, la formalisation d'une partie de l'informel, comme on pu l'observer dans les années 2000 au Brésil. Il n'y a donc pas de secteur informel en soi et de dualisme, mais un entrelacement d'activités informelles et formelles, les unes s'appuyant sur les autres et réciproquement.

Avec la globalisation, ce qui apparaît comme légal dans un cas est illégal dans l'autre. D'où des relations complexes qui s'établissent : 1/importation légale de produits fabriqués dans des conditions de travail légales (salaires, durée du travail, manipulation de produits dangereux, sécurité) définies comme illégales dans le pays de réception ; 2/exportation de produits en contrebande afin de ne pas avoir à payer des taxes, en modification des documents accompagnant ces marchandises de telle sorte que ce qui arrive n'est pas ce qui est annoncé. Évidemment, ceci s'accompagne de corruption à différents niveaux (douaniers, policiers, politiques); 3/ achat de produits piratés exportés ensuite [22]. etc., enfin, nous l'avons vu, contournement des législations d'un pays grâce à l'éclatement international de la chaîne de valeurs par les grandes entreprises multipliant les délocalisations afin d'optimiser le gain. Les frontières deviennent donc floues.

Le brouillage entre l'illicite et le licite devient d'autant plus important que la globalisation progresse. Elle rapproche les pays où les codes ne sont pas les mêmes. Et l'intériorisation de cette frontière par les individus en situation objectivement illicite disparaît peu à peu. L'illicite est alors subjectivement estimé comme légitime, perçu comme normal, et de fait acquiert en quelque sorte un statut de légalité. Comme les sociétés sont loin d'être inclusives et que nombre de personnes ne se reconnaissent pas dans l'État, absent ou insuffisamment présent de toute une série de services publics, incapable de faire régner le droit de manière universelle, de poursuivre les meurtriers, souvent de connivence avec le narco trafic, les populations affectées directement ou indirectement par l'informalité ne peuvent comprendre en quoi leurs emplois, leurs achats sont illégitimes parce qu'interdits.

Cette globalisation par le bas ne signifie pas qu'il y ait absence de codes, de règles auxquels il faut se soumettre. Dans les pays de la périphérie, le travailleur informel doit obéir à certains codes non écrits (à qui payer, combien payer pour poursuivre son activité d'ambulant par exemple). Les organisations auxquelles les informels doivent payer, et en retour être protégés, sont structurées et sont de fait des substituts d'État. Pour autant l'État légal, le pouvoir de jure ne disparaît pas au profit de ces pouvoirs de facto. Ces organisations sont en effet en contact avec les États, les municipalités, les représentants de l'autorité publique (police, élus) via des mécanismes de corruption - clientèle, révélateurs de la complexité des liens qui unissent le licite et l'illicite. Au pouvoir de jure, se substitue en partie le pouvoir de fait dans certains quartiers, et c'est ce dernier qui remplit, un tant soit peu, ces fonctions, soit que l'État n'a jamais pu les remplir, soit qu'il les ait abandonnées, suite aux politiques libérales adoptées. Ces substituts d'État sont éphémères, menacés par l'apparition de concurrents, ce qui peut parfois donner lieu à une montée de la violence lorsqu'apparaissent des organisations strictement criminelles (narcos, séquestres etc.). Mais, en tant que substitut partiel d'État, quel que soit leur support (telle ou telle organisation), ces organisations ne peuvent exister que dans leur rapport à l'État légal. Celui-ci en tire profit, en termes d'argent et de financement des campagnes électorales, mais aussi en termes de paix sociale (les organisations assurant la paix dans les quartiers où il ne peut pénétrer ou/ et rester de manière permanente).

Conclusion

C'est dans ce contexte global nouveau qu'on peut comprendre les limites de l'intervention des gouvernements : perte de souveraineté, difficultés accrues en termes de légitimation. Les pièges dans lesquels se trouvent les gouvernements sont liés aux vécus de cette globalisation. Maîtriser la

globalisation est tâche ardue, mais non impossible.

En Amérique latine, pour tout un ensemble de produits, la contrainte externe pèse de plus en plus sous forme de préreguis en termes de compétitivité. Les conditions ayant changé avec la libéralisation des échanges, le marché intérieur ne peut se concevoir indépendamment du marché extérieur pour un ensemble de produits de plus en plus important. La croissance tirée par le marché intérieur ne peut se réaliser que si les conditions de compétitivité sont globalement respectées, sinon l'augmentation de la demande se traduit par une hausse des importations, sauf à préconiser une politique protectionniste durable. Au lieu de stimuler la croissance, elle l'affaiblit en augmentant les importations. Pour autant, peut-on sortir du piège de la globalisation par l'essor du marché intérieur sans remettre en cause la globalisation et ses contraintes, mais aussi ses avantages?

La dynamique de la croissance par le marché intérieur nécessite que sept conditions soient satisfaites : 1/ un accroissement important de la productivité du travail diminuant le coût unitaire du travail; 2/ la remise en question de la logique des économies rentières qui limite le taux d'investissement à une portion congrue ; 3/ une politique active visant à neutraliser l'appréciation de la monnaie ; 4/ une réforme fiscale permettant de diminuer les inégalités de revenus et d'améliorer le pouvoir d'achat de la population pauvre, vulnérable, des couches moyennes basses (émergentes) et de financer des services publics de qualité (éducation, santé...); 5/ une politique facilitant l'accès au crédit des pauvres et des couches vulnérables ; 6/ une politique industrielle active de l'État visant à aider des secteurs de pointe – et non l'ensemble de l'industrie – pouvant nécessiter des mesures protectionnistes ciblées et temporaires ; 7/ une politique d'intégration régionale plus active afin d'augmenter la dimension des marchés (et dans le cas du Mexique, un rapprochement avec les autres économies latino-américaines). Qu'une de ces conditions ne soit pas satisfaite rend plus aléatoire le succès d'une politique de croissance tirée par l'essor du marché intérieur.

La troisième condition n'est plus d'actualité.
L'appréciation du taux de change n'est plus. La
dépréciation est aujourd'hui réelle et importante. Il
est probable qu'elle durera. Elle n'a pas été voulue.
Ce sont les marchés qui l'ont décidée. Elle arrive un
peu trop tard, rendant plus difficile les possibilités de
rebond et la possibilité de sortir du piège de la
globalisation si les six autres conditions ne sont pas
respectées.

Les difficultés économiques actuelles manifestent l'épuisement des modèles de croissance des années 2000 et l'impréparation des gouvernements à faire face à des difficultés pourtant prévisibles. Ces difficultés d'ordre structurel appellent des mesures structurelles, celles que nous avons évoquées. Pour autant, il n'y a pas de sorties techniques à ces difficultés. Les sorties sont d'ordre politique. Si ces mesures n'ont pas été prises plus tôt, c'est parce qu'elles suscitaient des conflits d'intérêts puissants. La politique vis-à-vis du taux de change avait ses lobbies, celles d'un refus de procéder à une véritable réforme fiscale avait les siens, plus ou moins les mêmes, etc. La disparition (temporaire) de la contrainte externe dans les années 2000 a rendu moins urgent de procéder à ces réformes structurelles, de contourner les contradictions, de rendre possible à la fois la diminution de la pauvreté et la multiplication des milliardaires. Elle se paie aujourd'hui. Aussi, si ces mesures ne sont pas prises, ou à moitié prises, il est fort probable que s'imposeront des mesures classiques d'ajustement fiscal. La réduction des dépenses publiques, la libéralisation accrue des marchés, chemins maintes fois empruntés dans le passé, aboutiront à remettre en question les faibles acquits sociaux des années 2000 sans pour autant qu'on puisse être sûr de leur efficacité.

Aussi, la réponse à *Quo Vadis* Amerique latine dépend plus que jamais.... des sursauts politiques visant à mettre les marchés au service des hommes et non les hommes au service des marchés.

Annexes

Annexe 1

Un système fiscal profondément régressif et un poids croissant de la part des plus riches dans la distribution des revenus

En Amérique latine, et plus particulièrement dans les pays dirigés par des gouvernements dits progressistes, Les salaires ont augmenté plus rapidement que la productivité, l'emploi informel a baissé relativement, le chômage a baissé, les dépenses sociales se sont accrues et la pauvreté a diminué depuis une dizaine d'années. Cependant, les inégalités de revenus restent extrêmement élevées. Contrairement aux pays avancés, elles auraient légèrement baissé ces dix dernières années selon les enquêtes. Cette évolution est aujourd'hui contestée par des études récentes : mesurées à partir de données fiscales, elles n'auraient ni baissé, ni augmenté, et le poids des plus riches et des plus pauvres dans le revenu global se serait accru... Avec les contrecoups de la crise de 2014, les résultats positifs obtenus risquent fort d'être remis en question dès 2015.

— L'état des lieux : on peut mesurer la distribution de deux manières : celle dite fonctionnelle traitant des profits, des salaires, et celle dite personnelle traitant des revenus perçus par les personnes ou les ménages. Nous traitons ici de la distribution personnelle. En Amérique latine, les inégalités sont très élevées, que ce soit celles concernant les revenus ou celles centrées sur le patrimoine. Nous nous limitons ici aux premières. Parmi les nombreuses mesures, le coefficient de Gini, qui est le plus souvent utilisé. Cependant, avec une même valeur du Gini, on peut avoir plusieurs profils d'inégalités selon la forme prise par la courbe de Lorentz : par exemple lorsque l'augmentation de la part des premiers déciles est compensée par la diminution de la part de déciles qui suivent. C'est ce qui explique qu'on utilise en complément les rapports entre les déciles les plus riches et les déciles les plus pauvres, ou de manière plus sophistiquée encore, des indicateurs de polarisation de revenu (Cepal, 2014).

Entre 2003 et 2013, sur une échelle de 1 à 100, en Argentine le Gini passe de 51,9 à 41,6, au Brésil de 58 à 52,4, au Mexique de 54,2 (2012) à 53,9 (2012), en Colombie de 56 à 54,9, en Bolivie de 60,4 à 47,6 (2012) (source Cepal, *op. cit*). Dans certains pays, la réduction est importante, dans d'autres plus faible. Selon la même source, le rapport entre les 40 % des ménages les plus pauvres et les 10 % des ménages les plus riches baisse également plus ou moins fortement. Ainsi en Argentine, entre 2004 et 2012, ce rapport passe de 21,7 à 11.9, au Brésil entre 2001 et 2013 il baisse de 32,1 à 18,2, au Mexique entre 2002 et 2012, il diminue de 15,1 à 14,1, en Bolivie entre 2002 et 2011 de 30,3 à 12,1.

Dans l'ensemble de l'Amérique latine, l'indigence (pauvreté extrême) et la pauvreté baissent de manière significative. En 2002 le pourcentage des ménages indigents était évalué par la Cepal à 19,3 % et en 2014 à 12 % de l'ensemble des ménages, et le pourcentage des ménages pauvres passe quant à lui de 43,9 % à 28 % entre les mêmes dates. Il s'agit de moyennes qui cachent des évolutions différentes selon les pays. Prenons deux cas extrêmes, au Brésil entre 2002 et 2013, le pourcentage de ménages indigents passe de 10 % à 5,3 % et celui des ménages pauvres régresse de 30 % à 14,1% alors qu'au Mexique entre 2001 et 2012 ces pourcentages passent respectivement de 9,1 % à 10,4 % pour les ménages indigents, soit une légère augmentation, et 31,8 % à 29,9 % pour les ménages pauvres, soit une légère diminution (Cepal 2014, p. 96, op. cit).

Qu'est ce qui explique à la fois la réduction des inégalités de revenu et la baisse consécutive de la pauvreté ?

— Est-ce grâce à une réforme du système fiscal ? La réponse est négative. Le système fiscal n'a pas été réformé en profondeur. Quelques impôts ont été ajoutés, des taux d'imposition parfois abaissés, des exemptions se sont multipliées rendant le système fiscal complexe et probablement encore plus opaque et surtout plus régressif (Afonso J.R., 2014). Enfin, l'évasion fiscale s'est accrue (Piscitelli R.B., 2014). Le Gini baisse en moyenne de deux points une fois considérés les effets conjugués des impôts directs et des transferts monétaires, alors que, dans les pays

avancés, il baisse de dix à quinze points selon les pays. Ceci s'explique par une part relativement plus importante d'impôts indirects que dans les pays avancés. Ces impôts sont souvent cumulatifs, malgré l'introduction de la TVA dans certains pays et touchent l'ensemble de la population. Les impôts directs se caractérisent par une progressivité assez faible des tranches et un nombre de tranches réduit, par des possibilités d'exemption partielle assez fréquentes, enfin en leur sein par une part plus importante des impôts sur les sociétés plus importante que celle payée par les ménages (Salama, 2012). Des études récentes confirment et précisent l'effet positif relativement faible des impôts nets de transferts. Birdsall et alii (2014) distinguent ainsi quatre types de revenus : 1/le revenu primaire, c'està-dire l'ensemble des revenus perçus par les individus, actifs ou inactifs, 2/le revenu disponible à savoir le revenu primaire moins les impôts directs et plus les transferts monétaires, 3/le revenu postfiscal, c'est à dire le revenu disponible moins les impôts indirects nets de subventions et enfin 4/le revenu final incluant une estimation monétaire des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation. Au Brésil en 2009, les transferts monétaires conditionnés étant plus importants pour les pauvres (ici moins de 4 dollars PPA par jour) et les impôts directs quasi nuls, leur revenu disponible augmente (+33%), celui des catégories vulnérables (entre 4 et 10 dollars PPA jour) augmente (+8,4 %) alors que celui des plus riches (plus de 50 dollars PPA par jour) diminue (-6,2 %) dans la mesure où ces derniers paient des impôts directs, et celui des classes moyennes (entre 10 et 50 dollars PPA jour) reste relativement stable (+1,1 %). L'incidence des impôts indirects diffère fortement selon les tranches de revenus. Le revenu post fiscal des pauvres augmente de 15,1 % par rapport au revenu primaire, ou, dit autrement, la différence entre le revenu primaire et le revenu disponible est amputée de moitié a cause du paiement des impôts directs. Le revenu post-fiscal des classes moyennes est amputé de 14 % et celui des plus riches de 20,7 % par rapport à leur revenu primaire respectif. Au final, les inégalités diminuent légèrement. Ce n'est que si on considère le revenu final qu'on observe une forte progressivité dont bénéficient les pauvres et les

vulnérables : ce revenu est 125,8 % plus élevé que le revenu primaire pour les pauvres, de 23,2 % pour les catégories vulnérables mais de -6,6 % pour les classes moyennes et de -19,7 % pour les riches.

— Et les dépenses sociales ? Celles-ci ont fortement augmenté dans plusieurs pays, mais leur effet immédiat sur la distribution des revenus est relativement faible, à l'exception du versement des retraites indexées au salaire minimum, lui-même en forte augmentation dans quelques pays comme le Brésil. En Amérique latine, les dépenses sociales sont composées des dépenses en santé, en éducation et en protection sociale (retraites et pensions, différentes aides : assistance, habitat, etc.) auxquels s'ajoutent différents transferts monétaires en direction des couches de la population les plus démunies. La diversité des situations rend parfois difficile la comparaison du poids des dépenses publiques dans le PIB, les périmètres retenus étant souvent différents et ceci d'autant plus que certaines dépenses sont incluses dans les dépenses sociales dans certains pays et dans d'autres non. L'exemple le plus classique concerne les dépenses concernant la protection sociale: au Mexique, au Chili par exemple, le système de retraite est principalement un système de capitalisation. Que les contributions soient non obligatoires ou partiellement obligatoires, elles ne sont pas comptabilisées dans les dépenses de l'État mais dans celles des ménages. À l'inverse, avec un système de répartition, comme c'est le cas en Argentine, au Brésil, etc., les contributions obligatoires – tout au moins pour ce qui concerne les emplois formels – donnent lieu à des prestations qui sont incluses dans les dépenses sociales.

Dans l'ensemble de l'Amérique latine, La part de des dépenses sociales dans les dépenses publiques a augmenté ces vingt dernières années. En 1992-1993 elle était évaluée à 50% des dépenses publiques, en 2002-2003 à 63,4% et en 2010-2011 à 65.9%. Comme parallèlement le poids de l'État dans le PIB en Amérique latine, s'est fortement accru, surtout dans les pays dirigés par des gouvernements progressistes, le poids des dépenses sociales en pourcentage du PIB s'est accru en moyenne. En 1992-1993 il était évalué à 12.5 % du PIB, en 2002-2003 il s'élevait à 15.6 % et en 2010-2011 à

19.2%.

L'ampleur des dépenses sociales en pourcentage du PIB n'est pas la même selon les pays. Selon Lustig et alii (2013a), en 2009 en Argentine elle atteint 20,6 % du PIB, en Bolivie 14,7 %, au Brésil 16,2 %, au Mexique 10 %. Lorsqu'on décompose les dépenses sociales selon qu'elles sont destinées aux transferts en monnaie, à la santé, l'éducation et aux pensions (liées aux contributions obligatoires), on observe une assez forte hétérogénéité entre les pays. En 2009, les dépenses d'éducation s'élèvent à 6,7 % du PIB, 8,3 % en Bolivie, 5,3 % au Brésil et 4,5 % au Mexique (2010). Les dépenses de santé sont 6,2 % du PIB, 3,6 % en Bolivie, 5,2 % au Brésil et 3,1 % au Mexique (2010). Les pensions : 7,2 % du PIB, 3,5 % en Bolivie, 9,1 % au Brésil et 2,6 % au Mexique (2010). On notera la différence importante entre le Brésil et le Mexique. Celle-ci s'explique par l'existence de deux systèmes de retraite différents. Lorsqu'on considère enfin les transferts monétaires, pour la plupart des transferts conditionnés (obligation pour les enfants d'aller à l'école, de se faire vacciner), connus sous les noms de Bolsa familia au Brésil, Oportunidad au Mexique, etc., on observe que leur poids dans le PIB est faible et que des différences également importantes existent selon les pays : en Argentine 0,8 %, en Bolivie 0,7 %, au Brésil 3,7 % et au Mexique enfin 0,8 %. Cette différence s'explique essentiellement par l'inclusion dans ces dépenses le versement de retraite non contributive, équivalente à un salaire minimum, aux pauvres du secteur rural et aux handicapés (sous certaines conditions de revenu et d'handicap).

— l'impact des dépenses sociales sur la distribution des revenus est immédiat et différé. Immédiat parce que les transferts monétaires conditionnés tendent à diminuer légèrement les inégalités de revenus, immédiat parce que les retraites minimales sont indexées à l'évolution du salaire minimum dans quelques pays, dont le Brésil où il a fortement augmenté. Contrairement à ce qui est souvent dit, la politique assistancielle a eu peu d'impact sur l'ampleur de la pauvreté en raison de son faible poids par rapport au PIB. C'est surtout l'augmentation des salaires (41 % au Brésil, 64 % au Mexique), le quasiplein emploi, la baisse de l'informalité qui expliquent

la réduction des inégalités. L'impact enfin est différé dans la mesure où une meilleure santé, une scolarité plus longue et de meilleure qualité constituent des pré-conditions à une plus grande mobilité sociale, celle-ci pouvant permettre demain que diminuent les inégalités de revenus.

— C'est donc le fonctionnement du marché du travail qui explique le plus la baisse des inégalités de revenu. Les augmentations de salaires sont à la fois le produit de décisions politiques – la décision d'augmenter fortement le salaire minimum dans certains pays dont le Brésil – et paradoxalement la combinaison d'une insertion dans la division internationale du travail de plus en plus problématique et d'une offre de travail davantage qualifiée. Plus précisément, l'offre et la demande de travail connaissent une évolution en ciseau dans la plupart des pays. L'offre de travail est de plus en plus qualifiée grâce à un allongement de la durée des études. À l'inverse, la demande de travail l'est moins pour deux raisons : a/L'industrie de transformation perd de l'importance en terme relatif. Le poids des branches caractérisées par un bas niveau technologique croît relativement alors que celui de haute et de moyenne haute technologie décline relativement. Les entreprises utilisant des techniques peu sophistiquées tendent à privilégier les emplois non ou peu qualifiés à l'inverse des autres. b/ Le secteur des services et du commerce, secteurs naturellement abrités de la concurrence internationale, absorbe de plus en plus d'emplois et ces derniers, mis à part certains secteurs, utilisent également davantage d'emplois peu qualifiés. Il ressort de ce ciseau entre offre et demande d'emplois un processus de désaffiliation et de déclassement. Un salarié qualifié ayant un emploi ne correspondant pas à sa qualification perçoit un salaire supérieur à celui qu'il aurait eu s'il avait été à l'école moins d'années. Les personnes ayant suivi davantage d'années d'études, par rapport à celles qui en ont suivi moins, gagnent certes davantage mais l'écart entre les revenus de ces deux catégories se réduit, à l'exception des plus hautes tranches.

L'ampleur de la baisse des inégalités de revenu est aujourd'hui remise en cause grâce à de nouvelles mesures portant sur les déclarations fiscales, dont l'accès hier était limité, voire interdit aux chercheurs. Celles-ci révèlent une sous-estimation systématique de la part des plus riches dans le revenu national et contrairement à ce qui était annoncé, leur part s'est accrue à l'égal de ce qu'on observe dans les pays avancés. Au Brésil, non seulement la part des 0,1 %, des 1 %, des 5 % de la population dans le revenu est plus élevée que ce qu'indiquent les enquêtes de la PNAD, mais également l'écart entre les revenus de ces catégories est beaucoup plus important. Le rapport entre les revenus des 0,1 % et des 1 % atteint 43,2 lorsqu'on utilise les données fiscales et non 24,2 lorsqu'on prend celles de la PNAD entre 2006 et 2012 par exemple (Medeiros M et alii, 2014). Au final, les inégalités de revenus sont plus élevées que celles annoncées et surtout leur réduction est contestable. Aussi, il apparait que la baisse des inégalités est moins élevée qu'annoncée, voire nulle. Pour autant la part des 30 à 40 % de la population s'est accrue de manière significative ce qui a conduit à une baisse prononcée de la pauvreté relative. Plutôt qu'à une diminution des inégalités, on assiste surtout à une déformation de la courbe de Lorentz : les trente pour cent de la population la plus pauvre connait une amélioration de son niveau de vie, la part de ses revenus dans le revenu global augmenter, mais il en est de même pour les plus riches. En ce qui concerne les plus pauvres, l'Amérique latine se distingue des pays avancés. En ce qui concerne les plus riches, elle s'en rapproche, y compris dans les pays dirigés par des gouvernements progressistes. Les dépenses sociales se sont accrues permettant ainsi d'espérer que demain ces sociétés soient davantage inclusives. Mais ayant opté le plus souvent pour une reprimarisation de leurs économies, au détriment de leur industrie, ces pays sont peu préparés à la crise des matières premières et la subissent d'autant plus fortement (Salama P, 2014). Aussi, leur avenir s'assombrit et les risques d'une remontée des inégalités et surtout d'une augmentation de la pauvreté dès 2015 sont élevés. Dans une certaine mesure, les gouvernements, y compris progressistes, croyant que l'aisance financière procurée par le boom des matières premières allait se poursuivre, ne se sont pas préparés à l'avenir. Les conséquences risquent d'être dramatiques pour les plus démunis.

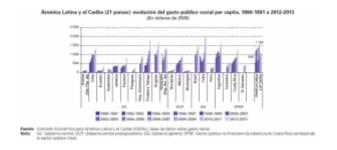
Annexe 2: graphiques et statistiques

Tableau 1 : Taux de croissance du PIB dans trois économies émergentes latino-américaines (2001-2015)

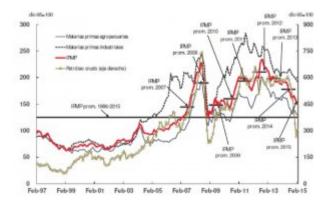
Années	Brésil	Argentine*	Mexique	Chili	Colombie	Pérou
2001	1,3	-4,4	0			
2002	2,7	-10,9	0,8			
2003	1,2	8.8	1,4	3.9	3.9	4
2004	5,7	9	4,1	6	5.3	5
2005	3,2	9,2	3,3	5.6	4.7	6.8
2006	4	8,5	5,1	4.6	6.7	7.7
2007	6,1	8,7	3,4	4.6	6.9	8.9
2008	5,7	6,8	1,5	3.7	3.5	9.8
2009	-0,7	0,9	-6,1	-1	1.7	1
2010	7,5	9	5,5	5.8	4	8.5
2011	2,7	8,9	3,9	5.8	6.6	6.5
2012	0,9	1,9	3,9	5.4	4	6
2013	2,3	3,5	1,2	4.1	4.1	5.8
2014	0.2	-0.2	2.1	1.8	4.8	2.8
Taux de croissance annuel moyen 2002-2012**	3,6	7,1	2,5	4	4.7	6.8
Prévisons 2015	- 0.9	0	3	3	3.6	4.2

Cepal, 2014: Balance preliminar de las economias de America Latina y el Caribe
 *Les données officielles à partir de 2007 sont considérées comme légèrement surestimées à cause de la manipulation de l'indice des prix; ** pour le Chili, la
 Colombie et le Pérou, taux de croissance moyen entre 2003 et 2010

Graphique 1 : des dépenses sociales (santé, éducation, transferts) en forte hausse dans de nombreux pays



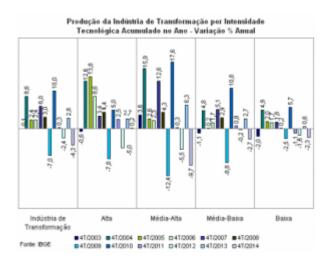
Indice des prix des matières premières (IPMP)



América Latina y el Caribe (23 países): variación de la productividad a y contribución de los cambios int e intrasectoriales, 2002-2011/2012

Pais	Periodo	Variación productividad p.a.	Contribución intersectorial	Contribución intrasectorial
Panamá	2002-2012	4,8	0,3	4,5
Uruguay	2006-2011	4,2	0,7	3,4
Perú	2002-2011	4.0	1,7	2,3
Argentina (urbano)*	2002-2012	3,9	0,2	3,7
Ecuador	2002-2012	3,5	0,8	2,6
Trinidad y Tabago	2002-2012	3.2	0,4	2,8
Costa Rica	2002-2012	2,3	0,1	2,2
Brasil	2002-2011	1,9	0,7	1,2
Barbados	2002-2012	1,8	0,3	1,5
Guatemala	2002-2011	1,8	2,0	-0,2
República Deminicana	2002-2012	1,8	-0,1	1,9
Colombia	2002-2012	1,7	0,8	0,9
Honduras	2002-2012	1,7	0,2	1,6
Venezuela (República Bolivariana de)	2002-2012	1,5	1,7	-0,2
Chile	2002-2012	1,4	0,5	0,9
México	2002-2012	0,8	1,1	-0,3
Paraguay	2002-2011	0,5	0,2	0,3
El Salvador	2002-2012	0,3	0,1	0,3
Bahamas	2003-2011	0,2	0,3	-0.1
Bolivia (Estado Plurinacional de)	2002-2009	0,2	1,4	-1,2
Jamaica	2002-2012	-0,2	0,3	-0,5
Santa Lucia	2002-2007	-0,2	1,1	-1,2
Nicaragua	2003-2010	-0.7	-0,1	-0,6
América Latina y el Caribe ³		1,8	0,6	1,1
Subregión norte de América Latina ^a		1,6	0,4	1,2
Subregión sur de América Latina*		2,3	0,9	1,4
El Caribe*		1,0	0,5	0,5

trasbractori propias solutivi at usuari un trastati discussari un noi passita. Las trassa de las confribuciones inferescolonieles e infrasectoriales no necesariamente sumar variación de la productividad por el redondeo de las cifras. El cálculo se efectuó a precios diduese constantes de 2006.



Bibliographie

Afonso J.R. (2014): « Imposto de renda e dostribução de renda e riqueza : as estatisticas fiscais e um debate premente no Brasil », Revista de estudos tributarios e aduaneiros, nº1, 28-60

Basualdo E. (coordinateur, 2015): Informe de coyuntura n°17, CIFRA-CTA

BBVA Research (2014): Competitividad del sector manufacturo en America Latina, tendancias y determinantes, Document de travail 14/10

Birdsall N., Lustig N., Meyer Ch. (2014): « The strugglers: the new poor in Latin America? », World development, vol. 60, 132-146

Centro de Estudios China - Mexico, UNAM: Monitor de la manufactura mexicana n°11, 2015, accessible dans http://dusselpeters.com/; Gallagher et Dussel Peters (2013): « China economic effects an the US-Mexico relationships », 13-25 in China and the new triangular relationships in the Americas.

Cepal (2014): Panorama social de America Latina.

Damill M., Frenkel R., Rapetti M. (2014): "The new millennium Argentine saga: from crisis to success and from success to failure", Working paper CEDES, (1-26)

Gaulard, M. (2012).- The "Hot Money" Phenomenon in Brazil. Revista de economia politica (Brazilian journal of political economy), vol. 32, n° 3, pp. 367-389

Lustig N et alii (2013a): The impact of taxes and social spending on equality and poverty in Argentina, Bolivia, Brazil, Mexico, Peru and Uruguay, Working paper 1316, Tulane University, 1-31

Lustig N et alii (2013b): Deconstructiong the decline in inequality in Latin America, Working paper 1314, Tulane University, 1-17

Medeiros M et alii (2014): "O topo da distribução de renda no Brasil: primeiras estimativas com dados tributarios e comparação com pesquisas domiciliares, 2006-2012", mimeo, Universidade de Brasila, disponible sur le net, 1-33

os de la Argentina son solo ind

Moreno-Brid JC et Garry St (2015): "El rezago del salrio minimum", *Revista Nexos*.

Nassif A., Feijo C, Araujo E (2015) « Overevaluation trend of the Brazilian currency in the 2000S: empirical estimation », in Brazilian Journal of Political economy, vol 35, n°1, 3-27

Palma G. (2010): « Why has productivity growth stagnated in most Latin American countries since the neo-liberal reforms », *Wotking paper*, n°1030, Cambridge, 1-57

Piscitelli R.B.(2014): « Reforma tributaria », *Jornal dos economistas*, n° 301, 5-6

Romero Tellaeche J.A. (2014): Grandes problemas: los limites al crescimiento economic de Mexico, El

Colegio de Mexico et la UNAM

Ros Bosch J. (2013): Algunas tesis equivocadas sobre el estancamiento economico de Mexico, El Colegio de Mexico et la UNAM

Salama P. (2012): Les économies émergentes latinoaméricaines. Armand Colin, collection U

Salama P. (2014) : Des pays toujours émergents ? La Documentation française

Salama P. (2015): "China- Brasil, una comparacion instructive"; *Foro Internacional*, vol LV, n°2, el colegio de Mexico

World Bank (2014): World Development Indicators, database

Notes

- [1] À partir de 2002, l'Argentine connaît un processus de convergence avec les économies avancées. Mais si on se réfère à des périodes beaucoup plus longues, l'Argentine connaît au contraire un processus de marginalisation. Celle-ci vient de loin. Alors qu'en 1913 le revenu par tête de l'Argentine correspondait à 65 % de celui de la Grande-Bretagne, en 1945 il se situait encore à 60 % pour passer en 2001 à 39 %. La comparaison avec le revenu par tête des Espagnols est encore plus éloquente : 393 % en 1913, 290 % en 1945 et 51 % en 2001. Le revenu par tête des Argentins est passé ainsi du quadruple de celui des Espagnols à un peu plus de la moitié.
- [2] Sur la désindustrialisation précoce, la littérature commence à être importante. Pour une bibliographie, ainsi que notre analyse développée, voir Salama P (2012).
- [3] En Amérique latine, les dépenses sociales comprennent les dépenses de santé, de sécurité sociale, les transferts sociaux et d'éducation. Cette dernière n'est pas comptabilisée comme dépense sociale dans les pays avancés.
- [4] Nous utiliserons ici les termes globalisation et mondialisation dans un sens équivalent. Au sens strict cependant, la globalisation traite des relations entre nations, alors que la mondialisation insiste implicitement sur les relations entre États/nations et ce faisant sur les classes sociales.
- [5] « fermé » si on s'en tient au degré d'ouverture. Pour autant, avec la baisse des mesures protectionnistes, ces pays deviennent plus en plus sensibles aux contraintes de compétitivité et au niveau financier, de plus en plus « accueillants » aux contagions financières internationales. La sensibilité ne se mesure pas au degré

d'ouverture mais à la manière de pratiquer cette ouverture.

- [6] Certes, on pourrait faire remarquer que la moitié approximativement des exportations mexicaines de produits manufacturés sont le fait d'usines d'assemblage (« maquiladoras »). La délocalisation des activités au Mexique ne correspond cependant pas ou peu à l'éclatement international de la chaîne de valeur dans la mesure où il ne concerne que deux unités de production, rarement davantage qui, elle, concerne « n » unités de productions produisant dans « m » pays.
- [7] Les services concernent principalement les services liés aux transports, voyages, construction, communication, assurance, services financiers, services informatiques, royalties. Les « nouveaux secteurs dynamiques » : services liés à la construction, l'informatique, les services personnels et culturels, les royalties, etc., connaissent une forte progression.
- [8] Sauf en Argentine où les mouvements internationaux de capitaux sont de faibles ampleurs depuis l'exclusion de facto de l'Argentine des marchés financiers internationaux, suite à la restructuration unilatérale de sa dette externe. L'appréciation de la monnaie en termes réels a d'autres causes.
- [9] http://www.daily-bourse.fr/forex/cours/dollar-us-real-bresilien-FX0000USDBRL.html
- [10] La règle de Taylor stipule que la banque centrale doit fixer un taux d'intérêt d'autant plus élevé que l'inflation est forte et que l'économie croît plus que son niveau soutenable à long terme (on parle de surchauffe).
- [11] Celle-ci s'explique par les effets non désirés des choix de politique économique et l'hésitation du gouvernement à maintenir un cap. Ainsi, la hausse des taux d'intérêt, dans le but de ralentir la hausse des prix, attire des capitaux, mais conduit à une appréciation de la monnaie nationale, laquelle accroît les difficultés en termes de rentabilité de l'industrie et favorise la désindustrialisation et la montée parallèle des importations. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt n'agit plus comme stimulant à l'entrée des capitaux spéculatifs, la légère dépréciation de la monnaie peut favoriser les exportations industrielles mais elle est source d'inflation accrue, ce qui peut annihiler les avantages procurés par la faible dépréciation en termes nominaux.
- [12] http://www.daily-bourse.fr/forex/cours/dollar-us-peso-mexicain-FX0000USDMXN.html
- [13] L'Argentine n'ayant pas adopté le système des taux de change flottants, on utilise les termes de dévaluéréévalué plutôt que déprécié-apprécié pour le taux de change nominal. Celui est fixe et sa variation dépend de décisions publiques et/ou des crises financières. Le taux de change réel n'est pas fixe, puisqu'il dépend du différentiel des prix. Il peut donc s'apprécier ou se déprécier.
- [14] Le taux de change réel multilatéral passe de 236 en 2002 à 216,3 en 2003 et s'établit en moyenne à 226,3 entre 2003 et 2007.
- [15] et non celle annoncée par le gouvernement à partir d'un nouvel indicateur construit en 2007 qui sousestime l'inflation

[16] BBVA Research, document de travail, mars 2014, disponible dans https://www.bbvaresearch.com. Les données disponibles sont le plus souvent macro. Il faut donc se garder de conclusions hâtives, ce qui peut être noté au niveau macro ne l'est pas nécessairement au niveau micro, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, les écarts-types de la productivité et des salaires versés étant beaucoup plus importants dans les pays émergents que dans les pays avancés. Mais, pour autant, le processus est là, même s'il « souffre » de quelques exceptions dans quelques branches comme le secteur automobile et l'aéronautique.

[17] Plus précisément, passé un certain stade de développement, il est habituel de constater une baisse relative de la part du secteur industriel dans le PIB au profit des services, sans que pour autant il y ait nécessairement une désindustrialisation. Le terme de désindustrialisation est en général réservé à une baisse absolue de la valeur ajoutée de l'industrie. On ne l'observe pas en Asie. On la constate dans la plupart des économies avancées suite aux nombreuses délocalisations et à l'éclatement de la chaîne de valeur.

[18] Les produits transformés de l'industrie alimentaire sont inclus dans la rubrique matières premières agricoles. Cependant, leurs poids relatifs est faible par rapport au soja, au maïs, au blé et au sucre. À la différence des matières premières, les prix de ces biens ne sont pas fixés en dollars, bien que l'échange se fasse en dollars. Cette distinction est importante : en effet pour les matières premières, une dépréciation-appréciation génère exclusivement des effets revenus en monnaie locale pour les exportateurs, alors que pour les autres biens, il faut tenir compte également d'effets prix.

[19] Jusqu'en 2005, les exportations des industries d'assemblage (maquilas) étaient comptabilisées en tant que telles par le Mexique. Celles-ci représentaient 12,7 % du PIB, mais si on tient compte des importations nécessaires pour les produire, le chiffre obtenu est beaucoup plus faible, soit 2,9 % du PIB. Selon Romero Tallaeche (op.cit), cette proportion reste plus ou moins stable par la suite. Les effets de cluster sont donc faibles et l'intégration modeste, ce qui expliquerait que l'augmentation de l'ouverture n'ait pas eu les effets d'entraînement attendus sur la croissance qui reste une des plus médiocres de l'Amérique latine. Pour une autre appréciation, voir Carillo J. (2013). Cette divergence d'appréciation peut s'expliquer en partie par le périmètre retenu, rendu plus difficile à évaluer du fait de la généralisation des mesures en faveur des industries exportatrices aboutissant à ne plus savoir exactement quelles sont les entreprises considérées. Si on introduit par exemple le secteur automobile dans les maquilas, alors la part de l'intégration est plus importante, si on l'exclut au prétexte que sa production est en partie destinée au marché intérieur, alors le degré d'intégration de ce type d'industrie baisse et on retrouve les données de Romero Tallaeche. C'est d'ailleurs en considérant que depuis la modification de la réglementation de 2006 toutes les entreprises exportant peuvent être considérées comme des maquilas que l'US International Trade Commision (2011) considère que le degré d'intégration du Mexique serait plus élevé que celui de la Chine.

[20] Dans la zone euro par exemple, les gouvernements ont perdu la possibilité à la fois de décider des taux de change et des taux d'intérêt. La politique budgétaire perd en degrés de liberté, dans la mesure où les budgets nationaux doivent être soumis pour examen à des autorités non élues siégeant à Bruxelles, tout dépassement du déficit, au delà de 3 % du PIB, pouvant être sanctionné.

[21] Il ne s'agit pas seulement de niveaux de salaires différents dans un pays et dans autre, mais surtout de conditions de travail non décentes (cadences, environnement polluant pour le salarié), dégradation de l'environnement. Les exemples de la Chine, du Mexique sont emblématiques de ces questions. Le dépassement de certains seuils de tolérance conduit à de nouvelles délocalisations vers des pays plus «

tolérants »...

[22] L'exemple des disques, des DVD piratés est intéressant. Ces disques sont vendus à bas prix de telle sorte que les personnes peu aisées peuvent les acheter. Lorsque les chansons, les films rencontrent un certain succès auprès de ces couches de la population, ils passent dans les émissions radiophoniques et télévisées, se font connaître et sont achetés ensuite par des classes moyennes à un prix élevé, que le produit soit original ou...piraté.

Mexique, les racines de l'actualité ou la violence et ses liens avec les politiques ultralibérales conduites en Amérique du Nord

mardi 4 août 2015, par Pierre-Luc Abramson

Quand on considère l'actuelle situation du Mexique, ce qui, d'abord, saute aux yeux, c'est l'incroyable niveau de violence et d'insécurité qui règne dans le pays et qui est dû au trafic de drogue. Certes, le Mexique a toujours été un pays violent, mais si on ne se mêlait pas de politique, de questions sociales ou d'affaires d'amour, le pays était très sûr, beaucoup plus que le Texas. La violence actuelle est omniprésente et il n'y a pas de région qui en soit indemne, même si le phénomène est plus intense dans le nord du pays.

Pour se rendre compte de l'ampleur dudit phénomène, on citera d'abord quelques chiffres, tirés principalement de la presse mexicaine, du Monde diplomatique [1], et du livre proprement terrifiant du journaliste anglais, célèbre correspondant de guerre, Ed Vulliamy, livre intitulé Amexica, war along the borderline, qui a été traduit en français en 2013, chez Albin Michel, sous le simple titre, un peu édulcoré, d'Amexica. Malgré cette traduction abominable, aussi bien du texte anglais que des documents rédigés en espagnol, il s'agit d'une lecture indispensable pour tous ceux qui souhaiteraient creuser la question. Mais revenons aux chiffres. On calcule, par exemple, que, durant le sexennat de président Felipe Calderón, de 2006 à 2012, le nombre des victimes de la guerre contre la drogue et de la guerre entre les cartels de trafiquants eux-mêmes oscille entre 56 000 et 60 000, auxquelles il faut ajouter le chiffre officiel, largement minoré, de 2888 soldats ou policiers morts les armes à la main ; au total, pour cette période, plus que dans tous les combats du Moyen-Orient, si l'on ne tient pas compte évidemment des victimes désarmées des manifestations contre Bachar el-Assad. Entre 2006 et aujourd'hui on est largement – me semble-t-il – audessus de 100 000 victimes. Il est tout à fait naturel que la violence soit plus intense dans le nord du pays que dans le reste de la République, car le contrôle de la frontière avec les États-Unis est un enjeu vital pour les narcos. Il leur permet de passer plus facilement la drogue vers le nord et d'acheter librement, et même légalement, des armes sur le marché états-uniens, au Texas particulièrement où la législation est encore

plus laxiste qu'ailleurs. Il me semble que le président mexicain Miguel de la Madrid a résumé parfaitement le fondement de la situation. Quand Ronald Reagan lui avait reproché le fait que le Mexique était un trampolín – c'est-à-dire un tremplin, un plongeoir – pour la drogue qui se déversait aux États-Unis, il avait répondu avec esprit : « S'il y a un plongeoir, il doit y avoir une piscine ».

Il faut maintenant tenter de comprendre comment on a pu atteindre au Mexique un tel degré de violence et de barbarie ; comment l'État mexicain, qui, depuis les temps de Don Porfirio, n'a jamais eu la réputation d'être un État faible, a pu perdre le contrôle d'une partie de son territoire, même un port stratégique comme le port de Lázaro Cárdenas, dans le Michoacán, sur le Pacifique. On imagine très bien les avantages que les trafiquants peuvent retirer de leur mainmise sur la ville et sur ses installations portuaires. À ce sujet, il existe une estimation d'Edgardo Buscaglia, expert en affaires de crime organisé auprès de l'ONU, qui calcule que, en 2008, 60 % des municipios du pays étaient « captés ou féodalisés » par le narcotrafic ; et, aujourd'hui, il est sûr que la situation doit être pire. Cela signifie, par exemple, que ce sont les narcos qui désignent les maires, les chefs de la police ou les députés. Mon hypothèse personnelle est que tout a commencé, de façon sournoise, avec le triomphe de la rébellion castriste à Cuba, en 1959. La Révolution cubaine a eu pour effet de déplacer les voies traditionnelles d'approvisionnement en drogue du marché étatsunien. Il faut se souvenir de ce qu'était la Cuba de

Fulgencio Batista: un immense tripot, un immense bordel sous le ciel des Caraïbes et sous le contrôle de mafia américano-sicilienne, associée, bien sûr, au dictateur et à ses compères. Le Mexique, qui, à l'époque, se contentait de produire de la marijuana pour son marché intérieur, devint alors une étape inévitable et stratégique sur la route des dérivés de la coca, entre l'Amérique andine, zone de production, la Colombie, zone des laboratoires de transformation, et les régions de consommation, États-Unis, Canada, Europe (il s'agit bien sûr d'une présentation schématique du trajet des stupéfiants). Au bout de vingt ans, la société mexicaine tout entière s'est retrouvée pénétrée par cette économie souterraine qui, depuis, n'a cessé de croître au point d'impliquer, dans certaines zones, des sommes équivalentes ou supérieures à celles que comporte l'économie officielle. La pénétration de la drogue en est arrivée au point d'impliquer dans son trafic les trois derniers présidents mexicains issus du Parti révolutionnaire institutionnel – le PRI –, particulièrement l'avantdernier, Carlos Salinas de Gortari, dont le frère, Raúl, a passé dix ans en prison et possédait un compte en banque à Genève qui présentait le modeste solde de 160 millions de dollars.

Sous ces derniers sexennats du PRI, la situation était devenue insupportable, aussi bien pour le peuple mexicain, accablé par la misère et les élections grossièrement falsifiées, que pour les gouvernements états-uniens, qui ne pouvaient tolérer ni la croissance de la consommation de drogue dans leur pays, ni les débordements de la violence sur leur propre sol. La seule solution qui restait, aussi bien pour les Mexicains que pour lesdits gouvernements, était de changer la direction politique du pays et remplacer le PRI, qui gouvernait le pays depuis 1929 (au début sous d'autre noms, PNR et PRM) par le Parti d'action nationale, le PAN; et cela conduit à explorer un autre versant de l'histoire du Mexique au siècle passé.

D'où sort ce parti qui exerça le pouvoir entre 2000 et 2012, à travers deux présidents, successivement Vicente Fox Quesada, pour le premier sexennat, et Felipe Calderón Hinojosa pour le suivant ? Il faut savoir que ce parti, fondé en 1939, est le dernier rejeton vivant de la contre-révolution des Cristeros,

une espèce de chouannerie des paysans du centreouest du pays, qui dura de 1925 à 1930 et qui eut pour épicentre la région des Altos de Jalisco et le petit État de Colima. La rébellion des Cristeros, nommés ainsi à cause de leur cri de guerre « ; Viva Cristo rey! Vive le Christ roi! », fut consciemment déchaînée par l'Église qui, avec l'application brutale, aveugle, et démagogique, des articles concernant les rapports entre l'Église et l'État dans la constitution de Querétaro de 1917, était en train de perdre son influence sociale et économique. Il est inutile d'entrer dans les détails du parcours des droites cléricales mexicaines, depuis la déroute de la Cristiada – on nomme souvent ainsi la rébellion des Cristeros jusqu'à l'année 2000. Il suffit d'indiquer les principales étapes : 1929, échec de la candidature à la présidence du philosophe José Vasconcelos, un grand intellectuel révolutionnaire qui, écœuré par la corruption des profiteurs de la révolution, était passé dans l'autre camp ; 1937-1942, apogée et décadence de l'Union nationale synarchiste, le parti fasciste mexicain, les tristement célèbres « chemises dorées »; 1939, fondation du PAN, une fraction plus bourgeoise et plus présentable de ces mêmes droites cléricales qui, en outre, eut l'habileté de ne pas manifester une sympathie ouverte pour Hitler et Mussolini ; et, depuis cette date jusqu'à l'année 2000, quand le PAN arrive enfin au pouvoir, ce parti survit en tant que pseudo-opposition à la toutepuissance du PRI. En effet, non seulement le PRI contribuait généreusement aux finances du PAN, mais il lui laissait aussi, de temps en temps, quelques postes de maire ou de député et même, à plusieurs reprises, le gouvernement de l'État du Nuevo León, dans l'extrême nord du pays, collé à la frontière texane, tout cela afin de se donner un genre démocratique vis-à-vis de l'opinion internationale, états-unienne en particulier. Or, l'État du Nuevo León a pour capitale la grande ville de Monterrey, la seconde ou la troisième du pays en nombre d'habitants, mais la première en ce qui concerne l'activité industrielle. Cette activité, principalement la sidérurgie, était tournée vers le reste du pays, au sud, mais aussi vers le nord, vers le proche marché états-unien. On comprend donc pourquoi les élites panistes, principalement originaires du Nuevo León, ont dû abandonner progressivement leur

conservatisme ultra-catholique, antiaméricain et hispanophile pour adopter un libéralisme bon teint de type anglo-saxon. Ce personnel politique, secondaire numériquement, mais influent jusque dans les rangs du PRI, en est arrivé à favoriser la signature, à la fin de l'année 1994, du Tratado de Libre Comercio avec les États-Unis et le Canada, appelé aussi en français ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et en anglais NAFTA (North American free trade agreement). Très naturellement, quand les États-Unis se sont vus dans l'obligation de changer de cheval au Mexique, ils ont eu recours au PAN; je veux dire qu'ils ont favorisé par tous les moyens son accession au pouvoir, d'autant plus qu'il existait alors au Mexique un troisième parti, antilibéral et anti-impérialiste, lui aussi susceptible d'accéder au pouvoir, le Parti révolutionnaire démocratique, dirigé par Cuaútemoc Cárdenas (le fils du général) ; tant il est vrai que, depuis les années 1950, personne ne peut gouverner ce pays sans l'agrément de son puissant voisin.

Or, quelles furent les exigences des gringos envers leurs nouveaux fondés de pouvoir au sud du Río Grande ou Bravo? Il n'y en eut que deux: appliquer intégralement le TLC et en finir avec le trafic de drogue. C'est le second président issu du PAN, Felipe Calderón, un homme personnellement honnête – je crois –, qui dut se plier à la seconde exigence, qui avait du reste des justifications éthiques indéniables, même si elle impliquait des arrière-pensées moins avouables. Outre que les États-Unis étaient plus qu'irrités par les dégâts de la drogue et de son commerce sur leur propre territoire, ils voulaient aussi appliquer au Mexique un nouveau Plan Colombia, c'est-à-dire contrôler étroitement, sous couvert de lutter contre la drogue, la vie politique et économique du pays et, en outre, dans le cas mexicain, la politique étrangère du pays qui, jusqu'aux années 1980-1990, avait toujours été relativement indépendante de celle de Washington, par exemple en refusant d'appliquer le blocus de Cuba. Le président Calderón se trouva alors dans l'obligation de déclarer une guerre sans pitié aux cartels de la drogue et de lancer dans la bataille la quasi-totalité des forces militaires et des forces policières disponibles. Évidemment, la violence redoubla d'intensité et de cruauté. Chaque jour

apparaissaient – et cela continue encore aujourd'hui - des corps écorchés, décapités, violés, émasculés, sans que l'on sache si les victimes de la terreur avaient été immolées par les sicarios, les tueurs des cartels, ou par des éléments des forces armées. Si l'on compare les cartels mexicains, et notamment les pires, les abominables Zetas, avec Daesh, ces fanatiques religieux restent encore des enfants de chœur. Mais comment gagner une guerre de ce genre quand toute la société est pénétrée par l'argent de la drogue, depuis les ministres et les juges jusqu'au plus humble policier municipal, depuis les généraux jusqu'au simple soldat? Comment gagner cette guerre quand les milices des cartels se pavanent avec un armement ultra-moderne et sont entraînées par des déserteurs de l'Armée fédérale ? Comment vaincre quand les seules unités plus ou moins fiables, celles de l'infanterie de marine, pratiquent le rapt et la torture et tirent sur tout ce qui bouge? Dans ces circonstances, on comprend très bien que, pour compenser leur faiblesse militaire et satisfaire aux exigences de leurs voisins du nord, et accessoirement de l'opinion, il ne restait plus aux gouvernements mexicains qu'à se lancer dans la mise en scène et à feindre des arrestations de narcos. Des affaires comme celle de Florence Cassez se sont multipliées depuis 2006. Six ans plus tard, le corps électoral mexicain, épuisé et désespéré par tant d'horreurs a cru pouvoir sortir de cette impasse en rappelant au pouvoir un président du PRI, l'actuel, Enrique Peña Nieto. Beaucoup de gens ont pensé que les temps heureux de Carlos Salinas de Gortari et d'Ernesto Zedillo allaient revenir, quand politiciens corrompus et narcos se partageaient de façon plus pacifique l'argent de la drogue. Cependant, même si on a enregistré, dans les premiers temps de ce sexennat, une légère baisse des violences les plus atroces, l'insécurité quotidienne, celle de la rue notamment, continue à croître.

L'abominable crime d'Iguala, en septembre 2013, — la liquidation de quarante-trois étudiants, élèves de l'École normale rurale du secteur — apparaît à la fois comme une exception par rapport à ce que je viens de dire et comme le symbole d'une nouvelle normalité dans les rapports entre le monde politique et le trafic de drogue. C'est une normalité qui se caractérise par

l'effacement de toute frontière entre les deux univers, même celle des armes – personne ne peut savoir qui est qui et où se trouve le front – ; effacement des frontières également entre l'économie officielle et l'économie souterraine, entre un aimable voisin et un sicaire sadique. Parmi toutes les questions angoissées que se posent les Mexicains, il en est une, particulièrement fréquente dans la classe moyenne et qui est la suivante : « Mais qui est vraiment ce type qui m'a prêté sa tondeuse à gazon ? » ; « mais qui est ce gars qui participe au ramassage des enfants pour les accompagner à l'école ? ».

Il y a un dernier point qu'il faut examiner maintenant, à savoir quels sont les fondements de cette situation ? Indubitablement, le nœud de la question, ce qui a accéléré la conquête du pays par les narcos, c'est la signature du TLC par le Mexique en 1994. Il y a dans ce traité de libre commerce deux clauses implacables et léonines : le première est la fin définitive de la Réforme agraire (accessoirement, l'application de cette clause a déclenché la rébellion néo-zapatiste du Chiapas); et la seconde est la fin de ce que le TLC nomme – exactement comme dans les traités européens - des « distorsions de concurrence ». Cette seconde clause se décline sous trois aspects : 1) cessation des aides de l'État aux produits de première nécessité, maïs, huile, savon, etc.; 2) fin de toute politique volontariste d'industrialisation de la part de l'État, ce qui a eu pour effet de réduire l'industrie mexicaine aux maquiladoras de la frontière nord et du Yucatan, grosses consommatrices de main-d'œuvre à bas prix ; et enfin, troisième aspect il ne pouvait manquer –, privatisation des secteurs nationalisés, particulièrement du secteur de l'énergie, pétrole et électricité, dans lesquels les sociétés d'État mexicaines obtenaient de bons résultats. L'aboutissement de toutes ces « réformes » fut d'arrêter la croissance de la classe moyenne, d'enrichir les riches et d'appauvrir les pauvres, et de créer un terrain qui nourrit la violence et la narcoéconomie. En dernière analyse, la seule sécurité sociale qui reste aux chômeurs, aux sans-terres et aux misérables de toute catégorie, c'est celle que les cartels offrent à leurs affidés.

Il faut maintenant revenir sur le crime d'Iguala, parce

qu'il semble révélateur d'un aspect peu commenté de l'histoire et de l'actualité mexicaines. Pour comprendre cet événement révoltant, il faut avoir à l'esprit deux faits : d'une part, les politiques économiques ultra-libérales conduites par les divers gouvernements mexicains depuis 1994, quelle que soit leur couleur politique; d'autre part, le fait que, depuis l'aube du XX^e siècle, le libéralisme mexicain se caractérise par la haine de la Révolution et de son héritage, c'est-à-dire la haine de l'interventionnisme étatique et la haine contre certaines politiques sociales, agraires et culturelles qui, selon les périodes et les rapports de force, eurent parfois des aspects progressistes indéniables. Il s'agit, en fait, d'une haine tournée contre tout ce qui, en dernière analyse, garantissait la prorogation du pouvoir du PRI, du Parti révolutionnaire institutionnel - je souligne –, et de la caste d'arrivistes et de profiteurs qui le dirige depuis son origine. Se réclamer de la Révolution et montrer, de temps en temps, que c'était vrai fut - selon moi - plus efficace pour assurer le très long règne du PRI que les grossières tricheries électorales qui sont sa marque de fabrique. Or, qui a-t-on assassiné à Iguala? Des étudiants de l'École normale rurale du village voisin d'Ayotzinapa. Ces écoles, dont il ne reste que quinze, en tout et pour tout, dans le pays, font partie des rares vestiges de l'héritage révolutionnaire. Elles ont été fondées en 1921 par le président Álvaro Obregón et par son ministre de l'Éducation publique, José Vasconcelos. Il s'agit de former des maîtres d'origine paysanne qui, pour enseigner à d'autres paysans, doivent être euxmêmes de bons agriculteurs. Ainsi, lesdites écoles se maintiennent en partie, grâce à leurs propres terrains agricoles. Elles dépendent aussi, évidemment, des subsides de l'État, des crédits qui, chaque année, diminuent davantage. Précisément, le 26 septembre 2013, les normaliens d'Ayotzinapa s'étaient rendus à Iguala pour demander aux autorités et à la générosité des citoyens les fonds indispensables à la survie de leur école. À leur arrivée, ils furent arrêtés par la police qui les livra aux sicaires, puis ils furent conduits dans un champ, attachés à des pneus et brûlés vifs. À le suite de cet échange de service typique entre narcos et politiciens véreux, le gouvernement et les caciques locaux ont déclenché une campagne de calomnies et d'insultes contre les

écoles normales rurales, traitées de « pépinières de guérilléros », de « repaires de révolutionnaires marxistes » ou de « délinquants nostalgiques de la Révolution ». Il semble justement que c'est à Iguala qu'on a éteint les dernières lueurs de Révolution mexicaine et qu'on a ouvert un nouveau cycle dans l'histoire du pays, le règne absolu de la violence et de l'argent.

Puisque l'on parle d'argent, il ne faut surtout pas oublier qu'au cœur de la narco-économie mexicaine se trouve une question centrale, d'une très grande portée, malgré son apparence technique : que deviennent les énormes sommes générées par le crime organisé? Des sommes estimées à 40 ou 50 milliards de dollars pour les années 2010, 2011 et 2012. On peut comparer ces sommes avec le montant des exportations pétrolières du pays qui, pour ces mêmes années atteignait 25 milliards de dollars. Je crois que l'on sait parfaitement à Attac à travers quels circuits, quels paradis fiscaux, quels comptes en banque anonymes, en Suisse ou à Singapour, quelles sociétés écrans, l'argent sale devient propre et aboutit exactement là où les narcos veulent le dépenser ou l'investir. Inutile donc de parler du rôle de célèbres banques états-uniennes ou françaises, ou encore de celui des lessiveuses du Grand-Duché du Luxembourg. Il suffit de souligner, dans le cas mexicain, le rôle des multiples maisons de change locales qui appartiennent directement aux cartels (chaque cartel a les siennes) et qui constituent la première étape sur le chemin de l'argent sale et puis, surtout, il faut insister sur le rôle de la HSBC. À ce sujet, il faut rappeler que la Hong Kong and Shangai Bank Corporation est liée historiquement au trafic de la drogue. Elle fut fondée en 1865 à Hong Kong avec les fonds privés qui avaient servi à financer la seconde Guerre de l'opium, c'est-à-dire l'ouverture à

coups de canon du marché chinois pour l'opium fabriqué dans l'Empire britannique des Indes. Elle a financé longtemps — ouvertement au début — le trafic des stupéfiants et elle est toujours la banque favorite des triades chinoises. Elle a, du reste, été condamnée en 2012 aux États-Unis à une amende (légère au regard de son chiffre d'affaires) de 2 milliards de dollars, pour blanchiment d'argent sale, c'est-à-dire, en grande partie, de l'argent des narcos mexicains. Au total, c'est plus de 400 milliards de dollars qui se sont répandus ainsi au Canada, aux États-Unis et en Europe, sans le moindre contrôle et hors de toute fiscalité, cela va de soi. C'est dire à quel point ce qui se passe au Mexique affecte l'économie mondiale et nous concerne tous.

Malgré tout ce qui précède, je ne désespère pas de l'avenir du pays, et les dernières élections, qui ont vu l'arrivée au pouvoir de mouvements civiques dans les grandes villes, en dépit des meurtres, des menaces et des fraudes, me donnent raison. En effet, face au désastre, la société mexicaine donne chaque jour les preuves d'une incroyable vitalité et d'une solidarité impeccable, qui va des relations quotidiennes entre parents, entre compères ou entre voisins, jusqu'au niveau politique et social, une solidarité qui se traduit par d'innombrables actes d'abnégation et par le refus d'abandonner l'action sociale collective. Avec la seule aide de certains secteurs de l'Église catholique, influencés par la théologie de la libération, et des quelques groupes de gauche, les Mexicains ont su organiser de courageuses protestations et ils ont manifesté des capacités d'autodéfense et d'autoorganisation, aussi bien face à la misère que face à la violence, tout à fait exceptionnelles. Ils savent définitivement que le vrai coupable est l'État mexicain, le premier narco-État de l'histoire, le seul responsable de la misère et de la barbarie.

Notes

[1] Notamment des articles de Jean-François Boyer publiés dans les numéros de mars 2011, juillet 2012 et mars 2014, ainsi que l'article de Rafael Barajas et Pedro Miguel de décembre 2014.

De la question salariale à la question territoriale et de la contestation légale à l'action extralégale. Assistons-nous à un déplacement de la conflictualité sociale ?

mardi 4 août 2015, par <u>Manuel Cervera-Marzal</u>

Contrairement à ce que croient certains intellectuels engagés qui se plaisent à voir dans les soulèvements populaires l'application de leurs recommandations personnelles, la *praxis* révolutionnaire précède généralement la *théorie* qui lui correspond. En ce sens, le dernier ouvrage du Comité invisible, À nos amis, paru fin 2014 chez La Fabrique, peut se lire comme une tentative de donner un socle théorique commun à des luttes récentes aussi diverses que le No TAV contre la ligne ferroviaire Lyon-Turin, les ZAD qui essaiment sur le territoire français, la reprise ouvrière de l'usine Vio-Me de Thessalonique et l'occupation du parc de la place Taksim d'Istanbul en 2013. « Les insurrections, finalement, sont venues » [1], constatent d'entrée de jeu les auteurs d'À nos amis.

Discuter avec nos amis

L'une des thèses les plus stimulantes du livre est que nous assistons actuellement à un glissement de la conflictualité sociale qui, sans quitter totalement le monde de l'usine et de l'entreprise, se déplacerait néanmoins progressivement vers la question territoriale. L'enjeu des luttes ne serait plus tant, ou plus seulement, l'amélioration des conditions de travail, mais le rapport des hommes à leur territoire. Faire sécession avec l'ordre capitaliste passerait désormais par la capacité à habiter notre territoire. Mais ce dernier désigne une façon d'être au monde et une qualité de lien humain, et non une ressource naturelle à exploiter ni une circonscription électorale à administrer.

Ainsi, selon le Comité invisible, si la lutte autour de la propriété des moyens de production n'a pas disparu, il n'en reste pas moins que le conflit central de la modernité oppose avant tout des usages concurrents et des conceptions rivales du territoire. Là où les technocrates ne voient qu'une étendue vide, quantifiable et sans aspérité, les révolutionnaires soulignent que la terre, jamais neutre, est peuplée de choses et d'êtres qui l'affectent et en sont affectés. Si le monde où résident le Comité invisible et ses amis ne saurait se couler dans l'espace marchand

que promeut la civilisation capitaliste, c'est parce que « son territoire est la tablette d'argile qui seule dévoile son sens, et non une simple étendue dotée de fonctions productives habilement réparties par une poignée d'experts en aménagement. Il y a autant de différence entre un lieu habité et une zone d'activités qu'entre un journal intime et un agenda. Deux usages de la terre, deux usages de l'encre et du papier, que rien ne rapproche » [2].

Malgré sa tonalité franchement foucaldienne et ses références allusives aux travaux de Toni Negri, Alain Touraine, Christian Laval et Pierre Dardot – jamais cités nommément –, À nos amis se situe à l'écart des sciences sociales et de leurs modes d'administration de la preuve. Aussi, dans ce manifeste politique, l'hypothèse d'une territorialisation de la contestation sociale ne fait l'objet d'aucune démonstration. Les auteurs se contentent de suggérer que les luttes se déplaceraient progressivement de l'appropriation collective des moyens de production à l'habitation commune du monde. Les insurrections contemporaines auraient pour enjeu la vie en tant que telle, et non sa seule dimension économique symbolisée par le rapport salarial.

Pourquoi et comment la conflictualité se serait-elle éloignée du terrain proprement socio-économique ? Sur ce point, les auteurs restent énigmatiques,

presque silencieux. En guise d'explication, ils s'en tiennent à une injonction sur « l'économie » et une remarque sur « la société ». L'injonction à « en finir avec l'économie » [3] indique aux amis lecteurs qu'il est temps, d'une part, de congédier l'anthropologie de la science économique qui assimile l'homme à un « être de besoins » et, d'autre part, d'arrêter les appels à une « autre économie » plus humaine et plus équitable, tels que ceux « naïvement » proférés par Naomi Klein. En finir avec « l'économie » exige également, selon le Comité invisible, d'en finir avec la « société ». Les auteurs remarquent en effet qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus de société à convaincre (du caractère désirable des idéaux révolutionnaires) ni à détruire (en raison de ses fondements autoritaires). La « société » serait un mythe indispensable à l'affirmation des modes successifs de gouvernement, de l'État absolutiste à l'Étatprovidence en passant par l'État libéral. L'idée selon laquelle « tout est devenu social (le logement, la question, l'économie, la réforme, les sciences, l'hygiène, la sécurité, le travail, et même la guerre) » [4] serait une fiction née au XIX^e siècle, à laquelle Margaret Thatcher aurait eu le courage de renoncer, mais dont les révolutionnaires d'aujourd'hui auraient encore du mal à se départir. Or, au XXI^e siècle, remarque le Comité invisible, le capital a renvoyé aux oubliettes de l'histoire la construction étatique d'une grande unité sociale intégrée sous l'égide de l'imaginaire national. Il procède désormais territoire par territoire, selon une logique ségrégationniste qui isole les « smart cities » des « banlieues pourries », les métropoles productives des zones rurales sinistrées, les classes moyennes inventives des autres « idiots, attardés et incompétents ». Toute prétention totalisante a disparu et, selon les auteurs, « la sécession que le capital pratique déjà, nous allons donc l'assumer, mais à notre manière » [5].

La stratégie sécessionniste du Comité invisible se déploie sur un double front puisque, du côté défensif, elle engage des gestes de résistance à la marchandisation du monde (blocage, émeute, occupation, sabotage) et, du côté offensif, elle tente d'instaurer des façons alternatives d'habiter le territoire. Les zadistes de Notre-Dame-des-Landes sont érigés en figure exemplaire de ce versant

offensif, car leurs pratiques politiques et leurs activités agricoles préfigurent, ici et maintenant, un nouveau type de lien social et de rapport à la terre.

Vers une territorialisation de la contestation sociale ? Les sciences sociales à la rescousse

En me basant sur les ressources propres aux sciences sociales, je souhaite ici examiner la validité de l'hypothèse d'une territorialisation de la conflictualité sociale. Sans reprendre à mon compte les nombreux jugements politiques et normatifs contenus dans À nos amis, j'essaierai de montrer en quoi les connaissances actuelles en sociologie et en histoire permettent de fonder cette hypothèse de la territorialisation plus solidement que ne le font les membres du Comité invisible. Leur donner raison sur ce point n'oblige aucunement à adhérer à leurs présupposés ontologiques ni à souscrire aux implications stratégiques de leur propos. Il me semble simplement que le constat qu'ils élaborent est d'un grand intérêt, mais qu'il mérite d'être mieux étayé et mieux précisé. C'est à cette tâche que je consacre ce texte.

Précisons d'emblée que, pour valider une hypothèse aussi massive que celle d'un déplacement de la conflictualité sociale, il faudrait mettre en œuvre une enquête quantitative et qualitative de grande ampleur. Une telle batterie de tests fait clairement défaut à mon papier. Celui-ci n'a donc pas vocation à trancher la question, mais, plus modestement, à spécifier les termes du débat. Je me fonde ici sur des données de seconde main, issues pour l'essentiel de deux champs de recherche étroitement liés : l'histoire des mouvements sociaux [6] et la sociologie de l'action collective [7].

En l'état actuel, il me semble que les recherches en sciences sociales permettent d'affirmer que nous assistons, depuis un peu plus de trois décennies, à un relatif essoufflement des formes de contestation légales centrées sur des revendications économiques (salaires, emploi, conditions de travail) et, à l'inverse, à une certaine montée en puissance des modes

d'action extra-légaux centrés sur l'enjeu territorial, comme en témoigne la multiplication des « zones à défendre » (Notre-Dame-des-Landes, Sivens, Roybon, Décines...) et des actions de désobéissance civile (Faucheurs d'OGM, Résistance à l'agression publicitaire, Réseau Sortir du nucléaire...). La conjonction de ces deux évolutions est-elle le signe d'un basculement du légalisme ouvrier vers l'illégalisme territorial? Le cœur de la contestation sociale se déplace-t-il du rouge vers le vert et de la légalité vers l'extra-légalité? Rien n'autorise à répondre par l'affirmative à ces interrogations. Mais plusieurs éléments — que je vais à présent exposer — coïncident et obligent à prendre la question au sérieux.

Essoufflement du répertoire contestataire conventionnel

Restreignons-nous, par souci de rigueur, au cas français. Un constat s'impose : au cours des trente dernières années, la contestation légale, qui fit les belles heures du mouvement ouvrier, s'est affaissée. Qu'il s'agisse du vote protestataire, du syndicalisme, de la grève ou de la manifestation, toutes les déclinaisons du répertoire contestataire conventionnel subissent un déclin que l'on peut qualifier de structurel, en raison de sa durée et de son intensité.

Le premier signe de ce déclin réside dans le vote protestataire, autrement dit dans le nombre de voix accordées au Parti communiste français. Du lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux élections européennes de 1979, le PCF a systématiquement réuni entre 19 et 28 % des suffrages exprimés, devançant la SFIO la plupart du temps. À partir de 1981, son score n'a cessé de reculer, jusqu'à tomber sous la barre symbolique des 2 % pour la candidature de Marie-George Buffet aux présidentielles de 2007. Au premier tour des présidentielles de 2012, le score cumulé du Front de gauche, de Lutte ouvrière et du Nouveau parti anticapitaliste atteint péniblement les 12,6 %. Malgré quelques belles surprises, dues essentiellement à la présence de candidats

charismatiques (Besancenot et Laguiller en 2002, Mélenchon en 2012), les scores électoraux de la gauche radicale sont à l'asphyxie depuis trois décennies.

De nombreux sondeurs prennent appui sur la progression électorale du Front national pour affirmer que le vote protestataire des ouvriers n'aurait pas disparu mais se serait simplement transféré de l'extrême gauche à l'extrême droite, de la critique du capital à la haine des immigrés. Pourtant, les recherches les plus sérieuses sur la composition sociologique de l'électorat du FN démentent la thèse de l'ouvriéro-lepénisme, dont la presse sensationnaliste fait son miel chaque matin [8]. L'idée que les ouvriers et les chômeurs se seraient massivement convertis au vote frontiste est un effet d'optique dû à la hausse de l'abstention et de la non-inscription au sein des classes populaires, qui avoisinent respectivement 40 % et 15 % de ce groupe social. Grosso modo, la moitié des classes populaires ne votent pas. Une affirmation ressassée comme « 29 % des ouvriers ont voté Le Pen en 2012 » est donc erronée puisque, en tenant compte des abstentionnistes, ce score n'atteint que 15 %. Entre 1995 et 2002, l'abstention progresse de 11 points chez les ouvriers, et le FN d'un seul point. Dans l'absolu, les ouvriers ne votent pas beaucoup plus pour le FN qu'autrefois. Par contre, nombre d'anciens ouvriers de gauche ne se rendent plus au bureau de vote, et 18 % des ouvriers électeurs de Chirac au 1er tour de 2002 ont voté Le Pen au 1er tour de 2007. La conjonction de ces deux phénomènes - hausse de l'abstention chez les ouvriers de gauche et radicalisation des ouvriers de droite – augmente mécaniquement la proportion du FN parmi les suffrages exprimés par la classe ouvrière.

L'essoufflement du répertoire contestataire conventionnel est encore plus sensible au niveau du syndicalisme que sur le plan du comportement électoral. Depuis l'après-guerre, le taux de syndicalisation n'a cessé de diminuer, passant d'environ 50 % des salariés en 1945, à 25 % en 1970 et moins de 8 % aujourd'hui. Ce déclin s'explique par une multiplicité de facteurs qui interagissent entre eux : montée du chômage et de la précarité qui pèsent sur l'ardeur des salariés (entre 1985 et 2005 la

part des salariés en intérim est multiplié par 5 et celle des salariés en CDD est multipliée par 7); détricotage du droit du travail et dégradation des conditions de travail (individualisation des contrats, polyvalence et parcellisation des tâches, flexibilisation, sous-traitance, augmentation de la mobilité professionnelle) ; fermeture de bastions ouvriers (chantiers navals, mines, sidérurgie, textile) et disparition des grands établissements où il y avait la plus forte syndicalisation (avec la tertiarisation, la taille moyenne des établissements a diminué d'un tiers en 1985 et 2005) ; manque de représentativité des chômeurs et des précaires ; recentrage de la CFDT et passage d'un syndicalisme de contestation à un syndicalisme de négociation ; crise idéologique du marxisme et affaissement de la conscience de classe ; coupure entre la base et le sommet des syndicats ; durcissement de la répression antisyndicale, etc. Le déclin du syndicalisme français est un constat indéniable, qui appelle néanmoins deux nuances. D'une part, à la suite des grèves de décembre 1995, la fondation de Solidaires a favorisé un regain de combativité syndicale. D'autre part, malgré la perte massive d'adhérents, les syndicats demeurent un entrepreneur essentiel des luttes salariales. Comme en témoignent diverses enquêtes quantitatives, la conflictualité au travail atteint son plus haut niveau dans les entreprises qui comptent le plus de syndiqués.

Les phénomènes susmentionnés (précarisation, intérim, parcellisation, etc.), qui affectent le syndicalisme français et les salariés dans leur ensemble, entravent aussi le recours à la grève. À ce propos, il est révélateur que les courbes de la hausse du chômage et de la diminution du nombre de grèves évoluent de façon inversement proportionnelle. Depuis le début des années 1970, les grèves subissent un déclin constant et considérable. Le nombre annuel de journées individuelles non travaillées (JINT) – c'est-à-dire les grèves de 24 heures – atteignait environ 3,5 millions en 1975, puis 1 million en 1988, et seulement 300 000 depuis 2002. Il est vrai que le nombre de JINT n'est pas un indicateur parfait du degré de conflictualité au travail. Sa première lacune tient au fait que le recensement effectué par les inspecteurs du travail

est souvent approximatif. Par ailleurs, comme le souligne l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et négociations d'entreprise) de la DARES, la grève de 24 heures n'est pas tout à fait représentative des conflits du travail, qui se manifestent de plus en plus à travers le refus d'heures supplémentaires, la grève perlée, les débrayages, les pétitions et l'absentéisme [9]. Mais, en dépit des limites inhérentes à cet indicateur, le recensement des JINT témoigne d'un déclin structurel du recours à la grève. Ce déclin n'empêche pas que, lors de grandes vagues de mobilisation, la grève demeure un outil essentiel, comme le démontre son utilisation massive par les cheminots en 1995 et par les enseignants en 2003.

Contrairement au déclin du vote protestataire, du syndicalisme et de la grève, la manifestation connaît, depuis la fin des années 1970, un usage croissant. Elle a « acquis une certaine centralité au sein des modes de participation politique, tant par rapport aux autres formes d'action du répertoire contestataire que par rapport aux formes plus conventionnelles comme le vote » [10]. Les manifestations sont de plus en plus fréquentes et leurs effectifs augmentent continuellement. À Paris, par exemple, le nombre de manifestations a presque doublé entre 1999 et 2009, passant de 1768 à 3109. De même, selon les enquêtes du CEVIPOF, en 1983, 28 % des Français déclaraient avoir déjà participé à une manifestation, contre 55 % en 2004. Simultanément, la légitimité de ce répertoire n'a cessé d'augmenter, puisqu'en 1988, un Français sur deux se déclarait « prêt à manifester », contre deux sur trois en 1995, puis trois sur quatre en 2002. Lors de la mobilisation de 2010 contre la réforme des retraites, le seuil des 3 millions de manifestants (selon les organisateurs, et 1 million selon la police) a été franchi à six reprises, alors qu'il ne l'avait été que trois fois entre 1980 et 2009. D'un point de vue strictement quantitatif, la manifestation ne souffre donc pas du déclin qui affecte la grève, les syndicats et le vote protestataire.

Mais un regard qualitatif tempère notre enthousiasme et oblige à reconnaître que, parallèlement à sa massification, la manifestation a subi un processus d'institutionnalisation et de domestication. Longtemps illégale, la grève est aujourd'hui reconnue comme une liberté fondamentale par les législations française, européenne et internationale. Elle a presque entièrement perdu le caractère sauvage et spontané qui la caractérisait souvent au XIX^e siècle, puisqu'elle est désormais doublement encadrée, par les organisations (syndicales, partisanes, associatives) qui la mettent en œuvre et par le pouvoir préfectoral qui les autorise et les surveille. Enfin, ce répertoire s'est profondément routinisé, au point que manifester n'est plus le signe d'une crise politique, mais une manière comme une autre d'adresser ses revendications aux gouvernants. La grande messe républicaine du 11 janvier 2015 a porté à son comble ce travestissement, puisque la manifestation vit la présence des plus grands chefs d'État de la planète, alors qu'elle était traditionnellement un moyen de contester les dirigeants. L'outil de lutte contre le pouvoir politique servit en l'occurrence de soutien objectif au gouvernement de Manuel Valls et à sa mise en place d'une législation sécuritaire et liberticide. Ce triple processus d'institutionnalisation (juridique, organisationnelle et étatique) de la manifestation a considérablement amoindri sa portée subversive et son efficacité politique. À tel point qu'on peut se demander si ce que Nicolas Sarkozy affirmait en 2009 à propos des grèves ne serait pas valable pour la plupart de 7 000 manifestations ayant lieu en France chaque année : « Désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit. »

Déclin ou déplacement de la conflictualité sociale ?

L'essoufflement du répertoire contestataire conventionnel n'est pas synonyme d'une disparition de la conflictualité sociale. Cette dernière peut emprunter d'autres voies qu'il s'agit précisément d'identifier. Dans la perspective avancée par le Comité invisible, le déclin de la contestation légale traditionnellement incarnée par la grève et la manifestation ne correspond pas à un triomphe du néolibéralisme et à une pacification de la société, mais, au contraire, à une reconfiguration de la conflictualité qui s'agence à présent autour d'un problème inédit. En effet, le propre des luttes

actuelles consisterait à déplacer l'enjeu de l'affrontement au capitalisme, afin de substituer la question du territoire (à habiter) à celle du salaire (à augmenter). À une anthropologie fondée sur la notion de « travail » (anthropologie partagée par les libéraux et les marxistes), le Comité invisible préfère une anthropologie de la « vie ».

Mais les membres du Comité s'arrêtent à mi-chemin et manquent une deuxième dimension constitutive du déplacement de la conflictualité sociale : les luttes ne changent pas uniquement d'enjeu, elles changent également de forme. En effet, les protestations légales reculent au profit d'actions extra-légales comme la désobéissance civile et les zones à défendre. Ce que les auteurs d'À nos amis ne semblent pas percevoir, c'est que la territorialisation des luttes s'accompagne de leur extra-légalisation. En s'éloignant du terrain étroitement économique, les luttes s'échappent également du cadre de la légalité. Ces deux tendances sont aussi indissociables que le sont le contenu d'une chose et sa forme. La question territoriale et l'action extralégale ne font qu'un. C'est du moins l'hypothèse que j'avance, mais que je ne suis pas en mesure de démontrer. Tout au mieux vais-je essayer de montrer, dans ce qui suit, que l'idée mérite d'être prise au sérieux.

Territorialisation des enjeux et extralégalisation des luttes

Une précision s'impose. Les éléments mentionnés cidessus prouvent que si l'on assiste bien à un déclin de la grève et de la manifestation, celui-ci n'équivaut pas à leur disparition. Je ne soutiens pas que les luttes extra-légales et territoriales seraient en passe de remplacer entièrement les contestations légales et salariales. Je suggère simplement que, depuis environ trois décennies, les premières acquièrent une importance croissante tandis que les secondes sont en perte de vitesse. Ces deux évolutions concomitantes déplacent logiquement le centre de gravité de la conflictualité sociale. Je parle donc d'une tendance à la territorialisation des enjeux et à l'extra-légalisation des formes – avec tout ce qu'une

tendance contient de fragile, d'incertain et de réversible – et non d'un processus implacable parvenu à son terme. Par conséquent, il ne s'agit pas d'opposer les luttes territoriales et salariales, mais d'examiner ce qui les distingue et qui, ce faisant, les rend complémentaires.

Trois indices témoignent de la tendance à l'extralégalisation des luttes : la multiplication des zones à défendre (ZAD), la prolifération des actions de désobéissance civile et la criminalisation de formes de lutte autrefois reconnues légalement par la justice et l'État. Les ZAD consistent en général à occuper illégalement un terrain afin de s'opposer à un projet d'aménagement comme la construction d'un aéroport ou d'un parc de loisirs, mais aussi à des projets d'agriculture industrielle comme la ferme des mille vaches et à des chantiers d'exploitation des gaz de schiste. Ces occupations de zones dites « à défendre » ne sont pourtant pas des actions exclusivement défensives, puisqu'à travers la permaculture, l'agroécologie et des formes d'habitat alternatives, les militants zadistes tentent d'élaborer de nouvelles facons d'habiter le territoire, non destructrices des ressources naturelles et du lien social. Et, à travers l'expérimentation de la démocratie directe, de la décision au consensus et de l'anonymat, les zadistes tentent également d'inventer de nouvelles formes d'organisation sociale, à l'écart de la politique professionnalisée et représentative. Les ZAD agissent donc sur un double front avec, du côté défensif, la résistance à des projets « inutiles et imposés » d'aménagement du territoire et, du côté offensif, la préfiguration d'une façon radicalement démocratique et écologique d'habiter le monde.

D'un point de vue historique, cette stratégie s'inspire de la lutte des paysans du Larzac contre l'expropriation de leurs terres à des fins militaires, et elle partage certaines caractéristiques avec les squats, à ceci près que ces derniers essaiment généralement en milieu urbain, tandis que les espaces ruraux sont plus propices à l'émergence des ZAD. D'un point de vue idéologique, les zadistes s'inspirent de la tradition libertaire, puisque le néologisme « ZAD », qui est un détournement du vocable administratif « zone d'aménagement différé », est aussi une réappropriation de l'acronyme « ZAT

» (zone d'autonomie temporaire) [11], concept phare du livre éponyme de l'écrivain anarchiste américain Hakim Bey. Au cours des dernières années, les ZAD ont proliféré. En décembre 2014, une carte interactive élaborée par France Info recensait 104 projets d'aménagement contestés en France [12], allant de l'enfouissement de déchets nucléaires dans la Meuse (Bure) à la construction de lignes ferroviaires (Dax-Hendaye, Lyon-Turin) en passant par l'installation d'une piste de ski à l'intérieur d'un centre commercial (Europa City à Gonesse). Ces mobilisations citoyennes n'ont pas toujours les ressources militantes suffisantes pour donner lieu à une occupation des lieux, mais elles ont toutes le modèle de Notre-Dame-des-Landes à l'esprit. Aussi les ZAD se sont-elles démultipliées, au Testet pour protéger la zone humide menacée par le barrage de Sivens, à Roybon contre la construction d'un Center Parcs et à Décines contre le Grand stade de l'Olympique lyonnais.

À l'instar des ZAD, les collectifs de désobéissance civile prolifèrent. Au tournant des années 1990-2000, ce type d'actions collectives, publiques, extra-légales et non violentes s'impose progressivement comme un des modes privilégiées du répertoire contestataire contemporain. On en trouve certes des prémisses à la fin des années 1950, à travers notamment les premières actions politiques de la Communauté de l'Arche de Lanza del Vasto en 1956 [13], la création de l'Action civique non violente [14] en 1957, le « manifeste des 121 » contre la guerre d'Algérie en 1960, la lutte du Larzac à partir de 1971 et la naissance du Mouvement pour une alternative non violente en 1974. Mais le mouvement reste alors balbutiant, minoritaire et occulté par les autres grammaires de la contestation, notamment socialiste. Après « l'âge d'or » [15] des années 1970, la phase de repli de la « cauchemardesque » [16] décennie 1980 affecte, au même degré que les autres luttes, les mouvements non violents de l'époque.

Ce n'est qu'à travers le renouveau des mouvements sociaux de la fin des années 1990 que, parallèlement au déclin des modes d'action traditionnels (baisse du taux de syndicalisation, du nombre de journées de grève, hausse de l'abstention, perte de croyance en l'efficacité des manifestations), la désobéissance

civile connaît son véritable épanouissement. Le mot se répand autant que la chose. Le mode d'action est de plus en plus prisé, donnant lieu à l'émergence de plusieurs collectifs (Act Up en 1989, squats de Droit au logement à partir de 1993, Faucheurs volontaires d'OGM en 2003, Jeudi noir en 2006, etc.) qui en écrivent les premières heures de gloire (préservatif géant sur l'obélisque de la Concorde lors de la Journée mondiale du sida de 1993, démontage du McDonald de Millau en août 1999).

Dans le même temps, le nom de « désobéissance civile » connaît un succès grandissant : il commence à étiqueter des pratiques qui existaient de longue date mais qui, jusqu'alors, ne se reconnaissaient pas sous cette appellation. La diffusion de ce label « désobéissant » s'accompagne de l'invention de multiples déclinaisons : « désobéissance civile », « désobéissance éthique », « désobéissance civique », « désobéissance pédagogique », « désobéissance institutionnelle », « désobéissance professionnelle », « désobéissances individuelles ». Ce vocabulaire commun de la « désobéissance » contribue à rassembler des pratiques qui, auparavant, s'ignoraient elles-mêmes – en tant que désobéissance qui ne dit pas son nom - et s'ignoraient entre elles – faute de pouvoir se rattacher à une même identité symbolique. Le signifiant « désobéissance » et le champ sémantique qui l'accompagne confèrent à des expériences éparses une identité partagée : « nous sommes tous des désobéissants ». Cette autoréférence conduit des pratiques, expériences et organisations antérieurement disparates à se rassembler dans une même entité, par exemple les trois « Forums de la désobéissance » organisés dans la ville de Grigny depuis 2011, qui regroupent des dizaines d'acteurs se retrouvant dans cette appellation.

Comme les ZAD, les actions de désobéissance civile montrent qu'un nombre croissant de militants n'hésitent plus à transgresser les frontières imposées par la loi. De même, les désobéissants civils accompagnent, dans une large mesure, la territorialisation des enjeux politiques : des organisations aussi diverses que Greenpeace, la Confédération paysanne, les Faucheurs d'OGM, les Déboulonneurs et Résistance à l'agression

publicitaire défendent toutes, à leur manière, une autre façon d'habiter le territoire, plus respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et de l'agriculture écologique. Dans le même sens, les membres du Réseau Éducation sans frontières ne militent-ils pas pour en finir avec une conception identitaire et nationaliste du territoire français?

Jeudi noir et Droit au logement ne cherchent-ils pas à soustraire l'espace urbain à la spéculation immobilière pour, au contraire, le mettre au service de la satisfaction des besoins des mal-logés et des sans-abris?

Parallèlement aux ZAD et à la désobéissance civile, un troisième phénomène accrédite l'hypothèse d'une extra-légalisation de la conflictualité sociale. En août 2007, le gouvernement Fillon a porté atteinte au droit de grève en instaurant une loi sur le service minimum dans les transports en commun et à l'école primaire. L'obligation faite aux salariés de déposer un préavis 48 heures à l'avance – pour permettre aux collectivités locales de réorganiser les services publics en substituant des non-grévistes aux grévistes – rend illégale les grèves spontanées. Début 2013, dans la même logique de domestication de la contestation, le gouvernement socialiste de Jean-Marc Ayrault s'est fermement opposé à la « loi d'amnistie sociale » des militants poursuivis par la justice dans le cadre de conflits liés au travail ou à l'environnement. Durant l'été 2014, resserrant encore un peu plus l'étau, le gouvernement de Manuel Valls s'est illustré en interdisant de façon répétée des manifestations de solidarité avec le peuple palestinien et les habitants de Gaza massacrés sur lesquels pleuvaient sans discontinuer les bombes israéliennes. Pour avoir appelé à manifester malgré l'interdiction, plusieurs militants ont été mis en examen à la demande du parquet. La criminalisation des mouvements sociaux est en marche, et les militants tombent progressivement sous le coup des législations visant en principe les actes terroristes.

Ces récents événements législatifs et judiciaires signifient que la tendance des luttes à sortir du cadre de la légalité n'est pas du seul fait de ceux qui militent. L'État joue un rôle de premier plan dans cette extra-légalisation de la conflictualité sociale, puisque son action met hors-la-loi des pratiques

politiques hier encore reconnues par le droit.

Autrement dit, parallèlement à la radicalisation des militants qui élargissent leur panoplie stratégique par le recours à des actions extra-légales, nous assistons à une radicalisation de l'État qui, dans sa dérive répressive et sécuritaire mise à nue par la loi « antiterroriste » adoptée au Parlement le 5 mai 2015, déclare illégales ce qu'il présentait autrefois comme des libertés démocratiques fondamentales.

Corser le problème

Cette trop brève tentative de pointer les logiques à l'œuvre dans le déplacement de la conflictualité sociale devra être confrontée à un matériau de recherche plus complet et plus consistant que le mien. J'espère simplement avoir montré que l'hypothèse d'un glissement de la question salariale vers la question territoriale, et de la contestation légale vers l'action extra-légale, mérite d'être prise au sérieux.

En guise de conclusion, je voudrais pointer les limites de mon propos. Aussi stimulante soit-elle, l'hypothèse du Comité invisible, que je reprends partiellement à mon compte en tentant de l'enrichir, est frappée par trois lacunes. Les deux premières concernent la question des *enjeux*: en affirmant que la question du territoire s'assoit sur le trône autrefois occupé par celle du salaire, on passe globalement

sous silence les enjeux féministes et antiracistes dont chaque jour qui passe nous démontre la gravité et la persistance. À trop focaliser l'analyse sur le territoire, on risque ainsi de reproduire sans s'en apercevoir la fâcheuse hiérarchisation de l'ennemi principal et des fronts secondaires.

Le troisième oubli concerne une forme de luttes que je n'ai pas mentionnée jusqu'ici, identifiée par l'anthropologue James C. Scott sous le nom d'« infrapolitique des subalternes » [17] et par l'historien Alf Lüdtke sous celui de « quant-à-soi » [18]. Pour ma part, je parle de « micro-résistance individuelle et souterraine », afin de désigner les petits actes quotidiens que, dans le dos des dominants, chacun met en œuvre pour s'aménager des espaces de liberté et bricoler des marges de manœuvre. De la silencieuse grève du zèle au petit vol de viande dans le supermarché qui nous emploie en passant par la simulation de ne pas avoir entendu la directive de notre supérieur hiérarchique pour ne pas avoir à l'exécuter, cet infiniment petit de la résistance se déploie à travers mille stratégies aussi discrètes qu'efficaces. Or, ces micro-résistances ne rentrent ni dans la catégorie de la contestation légale ni dans celle de l'action extra-légale, qui partagent leur caractère public et collectif. La conflictualité sociale se loge parfois dans les détails du quotidien, et ne se réduit donc pas aux manifestations de masse ni aux spectaculaires actions de désobéissance civile.

Notes

- [1] Comité Invisible, À nos amis, Paris, La Fabrique, 2014, p. 11
- [2] *Ibid.*, p. 205
- [3] *Ibid.*, p. 207
- [4] *Ibid.*, p. 174
- [5] *Ibid.*, p. 186

- [6] Cf. par exemple Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
- [7] Cf. par exemple Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011; Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.
- [8] Annie Collovald, Le « populisme du FN », un dangereux contresens, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, 2004.
- [9] Sophie Béroud et al., La lutte continue? Les conflits du travail dans la France contemporaine, Broissieux, Le Croquant, 2008.
- [10] Olivier Fillieule, Danielle Tartakowsky, La manifestation, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 45.
- [11] Hakim Bey, Zone d'autonomie temporaire, Paris, L'Eclat, 1997.

[12] Cf.

http://www.franceinfo.fr/vie-quotidienne/environnement/article/decouvrez-la-carte-des-projets-contestes-par-les-associations-ecologistes-620211 (consulté le 21 mai 2015).

- [13] Suite à sa rencontre avec Gandhi, en 1937, le professeur de philosophie et militant non-violent Lanza del Vasto crée en Charente, en 1948, la première communauté rurale de l'Arche, sur le modèle des *ashrams* gandhiens.
- [14] Emmené par le philosophe militant Joseph Pyronnet, ce groupe de réfractaires à la guerre d'Algérie manifesta plusieurs fois devant les prisons où étaient retenus les objecteurs de conscience, et ce malgré l'interdiction. Avec la grève de la faim du militant pacifiste Louis Lecoin, leurs actions aboutirent à la reconnaissance légale du statut d'objecteur de conscience par l'État français, en décembre 1963. Cf. Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie avec l'Action civique non-violente 1959-1963*, Paris, Syllepse, 2005.
- [15] Lilian Mathieu, Les années 70, un âge d'or des luttes ?, Paris, Textuel, 2009.
- [16] François Cusset, La décennie. Le grand cauchemar des années 1980, Paris, La Découverte, 2008.
- [17] James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam, 2009.
- [18] Alf Lüdtke, Des ouvriers dans l'Allemagne du XX^e siècle. Le quotidien des dictatures, Paris, L'Harmattan, 2000.

Une nouvelle sociologie pour les nouveaux mouvements sociaux

mardi 4 août 2015, par Michael Burawoy

Pour Max Weber, il était clair que l'accroissement de la rationalité formelle, qu'elle prenne la forme de la bureaucratie, de la loi ou de la démocratie de masse, ne réduit pas l'oppression économique et sociale des populations qui lui sont assujetties. Bien au contraire, la rationalité formelle, qui attribue des droits égaux à tous, perpétue les injustices qu'ils subissent. La seule façon de le contester, dit Weber, est d'agir par des moyens informels – ce qu'il appelle parfois « Kadi-justice ». Mais ces moyens informels, qu'il s'agisse de l'opinion publique ou de l'action collective, sont manipulés et mis en scène par en haut. Weber était très méfiant vis-à-vis de ce que nous appellerions aujourd'hui les mouvements sociaux, qu'il considérait comme l'effet d'une « masse incohérente », entraînée par des « sentiments irrationnels ». Sa théorie de l'action collective appartient à cette première vague de la théorie du mouvement social, qui va de Durkheim et Weber à Smelser et Parsons, pour qui l'action collective était une réaction irrationnelle au changement social.

La deuxième vague de la théorie du mouvement social, en s'appuyant sur le marxisme, a considéré que les mouvements sociaux agissaient de façon rationnelle en défendant leurs intérêts hors de la politique parlementaire, et qu'ils ont réussi, dans la mesure où ils ont pu développer des ressources et un cadrage stratégique approprié pour atteindre leurs objectifs. Les sociologues étaient alors à la recherche d'une théorie générale de l'action collective – une théorie invariante dans le temps et l'espace – qui laisserait à l'arrière-plan le contexte social, politique et économique. C'est la théorie des « nouveaux mouvements sociaux », associée à des auteurs comme Alain Touraine, qui pour la première fois a considéré que le contexte - dans son cas, la société postindustrielle, ou société programmée – définissait la forme de l'action collective.

Aujourd'hui, il nous faut développer une troisième vague de la théorie du mouvement social qui prenne en compte un nouveau contexte, celui du « néolibéralisme » - ce concept flou qui exprime l'invasion par les marchés de toutes les sphères de la vie sociale et politique. Afin de comprendre les mouvements contemporains pour la justice sociale et économique, il faut d'abord définir le « néolibéralisme ». Je vais prendre à cet effet La Grande transformation de Karl Polanyi comme point de départ. Mais d'abord, permettez-moi d'explorer la façon dont la marchandisation déclenche des

mouvements pour la justice sociale.

De la marchandisation aux nouveaux mouvements sociaux

La justice sociale et la démocratisation sont des thèmes particulièrement pertinents en Amérique latine, qui a été pendant tant d'années gouvernée par des dictatures militaires. La transition vers la démocratie, pour laquelle tant de gens ont courageusement lutté, a été une avancée majeure et incontestable. Mais la démocratie n'a pas tenu ses promesses, notamment parce que, du fait des politiques d'ajustement structurel, la chute de la dictature politique a été suivie par une autre dictature, celle du marché. Dans son sillage, sont venues par vagues les injustices et les inégalités, qui ont poussé les Latino-américains, et les sociologues, à se battre pour une démocratie plus authentique. On le voit par exemple dans les processus de budget participatif au Brésil, dans le mouvement des piqueteros et les occupations d'usine en Argentine, dans la démocratie ethnique en Bolivie, dans le mouvement étudiant au Chili. Des luttes opiniâtres ont été menées pour contrer le fondamentalisme de marché par de nouvelles formes de démocratie participative.

Cette histoire latino-américaine des trente dernières

années se répète désormais à travers le monde en réponse à l'envahissement silencieux des marchés, notamment dans le monde arabe, où l'immolation de Mohamed Bouazizi le 17 décembre 2010 a suscité des soulèvements en Tunisie, Égypte, Yémen, Libye, Syrie et Bahreïn. Au mot d'ordre de « pain, liberté et justice sociale », ces soulèvements peuvent avoir été révolutionnaires dans leurs exigences, mais ils n'ont pas produit les résultats qu'ils recherchaient. En Égypte, la révolte nationale a débouché sur une démocratie fragile qui a ensuite été prise en otage par les militaires. Aussi difficile qu'ait été le renversement des dictatures, les vrais problèmes ont commencé seulement après, des problèmes avec lesquels l'Amérique latine s'est débattue pendant plus de trois décennies.

En partie inspirés par ces mouvements, les indignés d'Europe du Sud se sont opposés aux politiques d'austérité imposées par les partis de gouvernement et pilotées par les institutions financières régionales et internationales. 2011 et 2012 ont vu une vague de protestations remarquables qui s'appuyaient sur les syndicats au Portugal, sur des courants politiques anarchistes en Espagne, sur le populisme à la Bepe Grillo en Italie, sur des grèves générales massives en Grèce, mais avec aussi la néo-fasciste Aube dorée – donc des réponses fort différentes à l'insécurité économique, au chômage, la dette, à la dépossession.

Le mouvement Occupy, en campant dans les espaces publics, a ciblé le 1 % qui dirige l'économie mondiale. Le mouvement a commencé à Zuccotti Park, en visant Wall Street, la place forte du capital financier, puis s'est étendu dans tous les États-Unis, a voyagé en Europe, en Amérique latine et en Asie. En Inde, par exemple, les paysans ont combattu contre la dépossession instaurée par des accords imbriquant le capital financier et l'État indien dans la création de zones économiques spéciales, dont beaucoup sont maintenant moribondes. Dans la Chine d'aujourd'hui, le moteur de la croissance n'est plus le flux de travail à bon marché des migrants vers les villes, mais l'appropriation des terres et la spéculation immobilière pour l'urbanisation des zones rurales. À nouveau des révoltes, sans doute moins visibles, se répandent à travers toute la Chine rurale, même si,

jusqu'à présent, elles n'ont pas réussi à bloquer la formation d'une classe de rentiers. Des luttes similaires sont fréquentes en Amérique latine, où l'expansion de l'industrie minière internationale a déplacé les populations, mais aussi pollué l'eau et l'air.

Enfin, n'oublions pas le mouvement étudiant, le plus spectaculaire étant celui du Chili, qui a lutté contre la marchandisation de l'éducation à tous les niveaux. Dans l'un des pays les plus inégalitaires, les étudiants sont l'avant-garde d'une société étranglée par l'accumulation des dettes privées. On observe des luttes similaires en Angleterre, où les étudiants ont fait face à la flambée des frais, mais aussi à travers l'Europe où la financiarisation et la déréglementation commencent à détruire ce qui était autrefois les bastions de l'enseignement public. En Argentine, l'université publique survit, comme héritage de la Révolution de Cordoba en 1918 qui a ouvert l'éducation publique à tous : admission libre, pas de frais d'inscription, élection démocratique des administrateurs. Elle survit encore aujourd'hui en Amérique latine, où les mouvements d'étudiants sont forts, mais souvent au prix de la dégradation de l'enseignement supérieur.

Ces mouvements et d'autres ont-ils quelque chose en commun qui justifierait de parler d'eux comme exprimant une époque historique ? Ou doivent-ils être considérés chacun isolément, comme reflet de contextes locaux ou nationaux plutôt que mondial ? Dans cet article, j'essaie de les relier à la montée de la marchandisation, un processus inégal qui concerne le monde entier. Mais, tout d'abord, peut-on détecter un ensemble de répertoires convergents qui nous permettrait d'identifier une vague de protestation dotée de singularité ?

Répertoires politiques communs

Ces nouveaux mouvements sociaux peuvent être des réponses à l'injustice sociale découlant de différentes formes et dimensions de la marchandisation, mais ils gagnent leur signification et leur conscience dans l'arène politique. Leur poursuite d'objectifs politiques, cependant, est marquée par leurs origines économiques. Examinons quelques-unes des caractéristiques qu'ils partagent.

D'abord, ils ont en commun ce qui les différencie. Ils ont tous une spécificité nationale, que ce soit une lutte contre la dictature, contre l'austérité ou contre la privatisation de l'éducation. Ils sont déterminés par des terrains politiques nationaux, qui présentent des traits régionaux – Europe du Sud, Moyen-Orient, Amérique latine, Asie du Sud-Est, etc. Pourtant, dans le même temps, ces mouvements sont également connectés à l'échelle mondiale, que ce soit par les médias sociaux ou des ambassadeurs itinérants. Même si leur cadre de référence est généralement national, ces mouvements sont devenus une source d'inspiration les uns pour les autres.

Deuxièmement, ils partent d'une inspiration commune, l'idée que la démocratie électorale a été prise en otage par le capitalisme, ou plus précisément le capital financier. Les gouvernements sont redevables envers la finance, ce qui paralyse effectivement la démocratie électorale – capitaliste en contenu et démocratique dans la forme. Selon les termes de Zygmunt Bauman (2007), il y a une séparation entre pouvoir et politique, où le pouvoir est concentré dans le *nexus* État-capital, tandis que la politique électorale est réduite à un rituel inefficace.

Troisièmement, les mouvements rejettent la démocratie formelle pour adopter la démocratie directe, parfois appelée « politique préfigurative », qui implique des connexions horizontales autant que des luttes verticales. Les assemblées générales de la démocratie participative ont été la base cellulaire de la plupart de ces mouvements. Le défi est donc d'apporter une unité et une vision plus large à ces luttes autonomes et souvent isolationnistes. Elles ont eu des succès inégaux dans leurs tentatives de se connecter à des publics plus larges au-delà de moments éphémères.

Quatrièmement, bien que les connexions virtuelles aient été très utiles, ces mouvements ont rendu l'ancrage dans des espaces concrets encore plus nécessaire. Pour être efficace, la communication virtuelle a besoin de son complément — les points de

rassemblement dans l'espace public –, Zuccotti Park à New York, la place Catalunya à Barcelone, la place Tahrir au Caire, la place Taksim à Ankara, etc. Ces points de rassemblement sont cruciaux pour établir des communautés denses et créatives et pour imaginer des actions nouvelles et inédites. Les réseaux sociaux deviennent un outil essentiel, mais auxiliaire, de la communication.

Enfin, et cinquièmement, l'occupation des espaces publics a rendu les mouvements sociaux vulnérables à une répression sévère de la police, souvent, mais pas toujours, soutenue par l'armée. Cette répression est cohérente avec la destruction généralisée du public et la valorisation du privé, mais elle a suscité un jeu du chat et de la souris entre les mouvements et la police. Ces mouvements ne vont pas disparaître. Ils sont une forme de « protestation liquide » qui ne disparaît ici que pour réapparaître ailleurs. On doit les considérer comme partie d'un mouvement mondial connecté, relié par les médias sociaux qui fournissent les outils d'une réorganisation et d'une flexibilité permanente. La crainte de la coercition a cédé la place au désespoir et à la colère.

L'hypothèse de cet article est que ces mouvements sociaux peuvent en effet être compris comme une réponse différenciée à la marchandisation, devenue une caractéristique de notre époque. Nous avons besoin, en d'autres termes, d'une nouvelle sociologie des mouvements, qui rende compte non seulement des répertoires politiques qu'ils déploient, mais aussi des pressions de la marchandisation auxquelles ils répondent. En outre, une telle sociologie devrait avancer une vision unificatrice pour ces mouvements, une vision dont ils ont tant besoin pour se retrouver dans un projet commun. Enfin, dans le cadre de la marchandisation qui est notre objet d'étude, la sociologie se trouve elle-même soumise aux pressions de la marchandisation. Nous devons abandonner la prétention à nous situer au-dessus de la société, et reconnaître explicitement que nous faisons partie du monde que nous étudions et que nous n'avons pas d'autre alternative que de prendre parti. Si nous ne le faisons pas, la sociologie perdra toute pertinence et disparaîtra. La marchandisation sape les conditions de notre propre existence comme celles de la société, et nous avons besoin de relier les

deux avant qu'il ne soit trop tard — la sociologie devient un mouvement social. Prenons ces défis chacun à leur tour.

Une nouvelle sociologie des mouvements sociaux

Tout comme Charles Tilly (2003) disait que le monde regorgeait de griefs, nous pouvons affirmer aujourd'hui que le monde regorge de mouvements sociaux. Le problème n'est pas leur existence mais leur persistance, qui ne peut être comprise que par l'exploration de leurs origines et de leur contexte. Nous devons nous tourner vers la société dont elles émanent ; nous avons besoin de (re)tourner vers les théories de l'action collective qui les considèrent comme enracinés dans la société au sens large. Alain Touraine et ses collaborateurs ont insisté sur l'enracinement des « nouveaux mouvements sociaux » des années 1960 et 1970 dans la société postindustrielle, accordant aux mouvements la possibilité de fabriquer leurs propres mondes. Ces mouvements transcendaient la poursuite d'intérêts matériels, caractéristique des anciens mouvements sociaux (en particulier, le mouvement ouvrier). Les « nouveaux » mouvements sociaux d'aujourd'hui, cependant, sont aux prises non pas avec le post-industrialisme, mais avec la dévastation de la société causée par le fondamentalisme du marché, qui affecte l'ensemble de la planète et non certaines sociétés spécifiques, quoique cette dévastation conserve à chaque fois une coloration nationale. Pour comprendre le lien entre les mouvements sociaux d'aujourd'hui et la marchandisation non régulée, je propose de se tourner vers La Grande transformation de Karl Polanyi.

Écrit en 1944 pour expliquer la persistance du capitalisme sans nier son caractère problématique, La Grande transformation peut être considérée comme une révision du Manifeste communiste écrit un siècle plus tôt. Polanyi fait valoir que l'expérience de la marchandisation est plus profonde et immédiate que l'expérience de l'exploitation, laquelle, comme Marx lui-même l'a fait valoir, était dissimulée à ceux qui étaient censés se rebeller

contre elle. En effet, Polanyi prend plus au sérieux la théorie du fétichisme de la marchandise, selon laquelle l'échange sur le marché obscurcit ses liens avec la production, que Marx, qui pensait que ces illusions se dissoudraient dans la lutte de classes. Pour Polanyi, la source de la résistance se trouve dans le marché plutôt que dans la production. L'expansion du marché non régulé menace de détruire la société qui réagit en état de légitime défense, ce qu'il appelle le contre-mouvement contre le marché.

Une des vertus de la théorie de Polanyi, comme de celle de Marx, est qu'elle relie l'expérience locale des individus aux mouvements systémiques mondiaux du capital à travers une série de niveaux intermédiaires. La clé de voûte de la connexion réside dans l'idée de la marchandise fictive – un facteur de production qui, lorsqu'il est soumis à des échanges non régulés, perd sa valeur d'usage. Pour Polanyi, le travail est une marchandise fictive, comme la terre et l'argent. Aujourd'hui, ces facteurs de production sont soumis à une marchandisation sans précédent que même Polanyi n'avait jamais prévue.

Lorsque le travail est soumis à l'échange non régulé, c'est-à-dire quand il est marchandisé, embauché et licencié sans aucune protection, lorsque le salaire tombe en dessous du coût de la reproduction de la force de travail, quand le travailleur ne peut pas développer les compétences tacites nécessaires à toute production, alors la valeur d'usage du travail s'effondre elle aussi.

« Car la prétendue marchandise qui a nom 'force de travail' ne peut être bousculée, employée à tort et à travers, ou même laissée inutilisée, sans que soit également affecté l'individu humain qui se trouve être le porteur de cette marchandise particulière. En disposant de la force de travail d'un homme, le système disposerait d'ailleurs de l'entité physique, psychologique et morale 'homme' qui s'attache à cette force. Dépouillés de la couverture protectrice des institutions culturelles, les êtres humains périraient, ainsi exposés à la société ; ils mourraient, victimes d'une désorganisation sociale aiguë, tués par le vice, la perversion, le crime et l'inanition. » (Polanyi, [1944]).

Le problème, par conséquent, n'est pas l'exploitation, mais la marchandisation. En effet, comme Guy Standing (2011) l'a brillamment démontré, le problème aujourd'hui est la disparition de l'exploitation garantie, et, à sa place, la montée de la précarité, non seulement au sein du prolétariat, mais en haut de la hiérarchie des compétences. La précarité fait partie de l'expérience vécue derrière tous les mouvements contemporains — des soulèvements arabes aux indignés, d'Occupy aux mouvements étudiants.

Une des conditions pour la marchandisation de la force de travail est la dépossession de l'accès à d'autres moyens de subsistance, c'est-à-dire l'élimination de toutes les garanties sociales – y compris la législation sur le salaire minimum, l'indemnisation du chômage et les pensions, mais aussi l'accès à la terre. Tout comme la séparation du travail et de la terre provoque la marchandisation du travail, elle entraîne également la marchandisation de la terre, qui, selon Polanyi, menace aussi la viabilité de l'espèce humaine. « La nature serait réduite à ses éléments, les quartiers et paysages souillés, les rivières polluées, la sécurité militaire compromise, le pouvoir de produire de la nourriture et des matières premières détruites. » (Polanyi, [1944]).

« On pourrait facilement élargir l'argument économique pour y faire entrer les conditions de sécurité attachées à l'intégrité du sol et de ses ressources, telles que la vigueur et la force vitale de la population, l'abondance des réserves alimentaires, la quantité et le caractère des matériaux de défense, et même le climat du pays qui pourrait souffrir du déboisement, de l'érosion, des cuvettes de poussière stériles, conditions qui dépendent toutes, en fin de compte, du facteur terre, mais dont aucune ne répond au mécanisme de l'offre et de la demande du marché. » (Polanyi [1944]).

Ces commentaires prémonitoires soulignent l'incapacité des marchés à défendre l'intégrité de la nature et s'accordent bien avec des arguments récents selon lesquels le changement climatique représente l'un des plus grands échecs du marché. S'agissant du pillage de la nature, l'effet destructeur

des marchés a conduit à une série de luttes, en particulier dans les pays du Sud, des mouvements de sans terre en Amérique latine à l'insurrection populaire contre les zones économiques spéciales en Inde, jusqu'aux protestations contre la spéculation foncière et l'expropriation en Chine. Partout dans le monde, l'extraction des ressources naturelles a provoqué l'opposition militante des communautés dont les moyens de subsistance sont menacés. Ces conflits se déroulent aussi au sein des villes, contre des processus tels que la gentrification et les projets de « ville mondiale », qui impliquent l'expulsion des pauvres de leurs maisons. La marchandisation de la terre doit de façon plus générale s'entendre comme la marchandisation de la nature, la marchandisation de l'eau qui a provoqué des guerres de l'eau dans des pays aussi éloignés l'un de l'autre que l'Afrique du Sud et la Bolivie, des révoltes contre les solutions de marché au changement climatique, le fameux marché du carbone, et plus récemment contre l'extraction de combustibles fossiles par fracturation.

Polanyi considérait l'argent comme une troisième marchandise fictive. Pour Polanyi l'argent est ce qui rend l'échange de marché possible, mais quand il devient lui-même l'objet d'échange, lorsque le but de l'échange est de faire de l'argent avec de l'argent, alors sa valeur d'usage comme moyen d'échange est menacée. « Et pour finir, l'administration du pouvoir d'achat par le marché soumettrait les entreprises commerciales à des liquidations périodiques, car l'alternance de la pénurie et de la surabondance de monnaie se révélerait aussi désastreuse pour le commerce que les inondations et les périodes de sécheresse l'ont été pour la société primitive. » (Polanyi, 1944]). Polanyi était particulièrement préoccupé par le fait que des taux de change fixes entre les monnaies organisées par l'étalon-or créeraient des rigidités économiques au sein des économies nationales, alors que la fin de l'étalon-or installerait le chaos et l'incertitude radicale. Aujourd'hui, nous voyons comment le capital financier redevient une source importante de profit, pour de l'argent avec de l'argent, que ce soit par la micro-finance, les prêts aux États-nations, les prêts aux étudiants ou les cartes de crédit. L'extraordinaire expansion de la dette provoque inévitablement des

bulles, et tout aussi inévitablement leur éclatement. Le gonflement de la dette intensifie en outre l'insécurité et la paupérisation, et alimente les protestations des 99 % dans le monde entier.

Il y a une quatrième marchandise fictive - la connaissance - dont Polanyi n'a pas tenu compte. Les théoriciens de la société postindustrielle, par excellence Daniel Bell (1976), ont reconnu la connaissance comme un facteur de production toujours plus important qui place l'université au cœur du système productif. Mais Bell n'a pas anticipé la facon dont la production et la diffusion de la connaissance seraient marchandisées, conduisant l'université à vendre ses connaissances au plus offrant, orientant la recherche vers les intérêts privés plutôt que publics, transformant les étudiants en des clients qui paient des frais sans cesse croissants pour acquérir des connaissances utilitaires. L'université se réorganise comme une entreprise qui maximise son profit non seulement par l'augmentation de ses revenus, mais en dégradant sa main-d'œuvre par la réduction des effectifs de professeurs permanents, le recours croissant à des professeurs-adjoints à bas salaire (que l'université elle-même produit), la sous-traitance des services, tout en recrutant abondamment gestionnaires et managers. Les protestations des milieux universitaires, du Chili à Québec, étudiants ou professeurs – se focalisent sur la privatisation et la distorsion de la production et de la diffusion provoquée par la marchandisation.

Les mouvements sociaux contemporains, par conséquent, peuvent être interprétés à travers le prisme de ces quatre produits fictifs – par la création de la marchandise fictive via différentes formes de dépossession, par la réduction de la marchandise fictive à un objet d'échange qui réduit à néant sa finalité couramment admise, et par les nouvelles formes d'inégalités que produit la marchandisation. Tout mouvement peut s'organiser dans le domaine politique, mais sa force motrice réside dans l'expérience de l'articulation de ces différentes marchandisations. Il n'y a pas de relation exclusive entre un mouvement social et une marchandise fictive donnée, mais chaque mouvement est le produit de la relation entre ces marchandisations

fictives. Durant les quarante dernières années, la marchandisation s'est intensifiée et a pénétré de plus en plus profondément au cœur de la vie humaine. La vague de protestations qui a surgi pour contester ce cycle de marchandisation, cependant, ne forme pas encore un contre-mouvement polanyien qui puisse contenir ou inverser le processus. Pour cela, il faudrait qu'existe une bien plus grande conscience de soi et une vision commune parmi les participants, ce qui appelle une sociologie des mouvements sociaux.

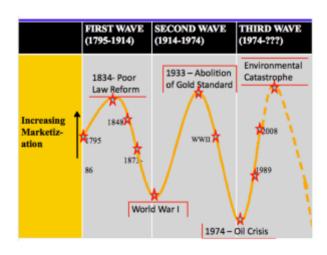
La théorie de Touraine (1988) des nouveaux mouvements sociaux est aussi une théorie pour les mouvements sociaux. Au centre de sa refonte de la théorie sociologique, se trouvaient les mouvements sociaux qui faisaient l'histoire eux-mêmes, ce qu'il appelait l'historicité. Le sociologue n'était plus en surplomb de la société à étudier les lois objectives du changement, mais au sein même de la société, à stimuler la conscience de soi des mouvements dans leur action sur l'histoire. Cela reflète une période – le post-industrialisme – où l'on avait confiance dans la capacité de l'action humaine à faconner l'histoire, que ce soit par l'État ou la société civile. Il y avait un optimisme sous-jacent selon lequel on espérait apprivoiser le cheval sauvage galopant du capitalisme et le diriger vers des finalités humaines. Tout cela a disparu. Nous vivons maintenant dans une ère où les marchés fous dévastent tout ce qui se trouve sur leur chemin. Une sociologie des mouvements sociaux doit commencer par la compréhension de cette période de marchandisation sans contrainte.

Nous devons, par conséquent, resituer les marchandises fictives de Polanyi au sein d'un cadre plus large de l'histoire du capitalisme. La Grande transformation développe un argument sur les dangers de l'expansion du marché, conduisant à une réaction de la société qui peut avoir un caractère progressiste (la social-démocratie, le New Deal) ou bien réactionnaire (le fascisme et le stalinisme). Ainsi, l'histoire que raconte Polanyi est celle d'une longue période d'expansion du marché, à partir de la fin du XVIII^e siècle, qui détruit progressivement la société, suscitant une réaction d'auto-défense de cette société, assurée par un contre-mouvement

dirigé par les États qui régulent le marché en réponse à la crise économique des années 1930 – incluant les régimes de la social-démocratie et du New Deal aussi bien que le fascisme et le stalinisme. Il ne pouvait pas imaginer que l'humanité oserait se risquer à expérimenter une autre vague de fondamentalisme de marché. Pourtant, c'est exactement ce qui s'est passé à partir du milieu des années 1970, à l'échelle mondiale, sans négliger pratiquement aucun espace sur la planète. L'inquiétude croissante concernant la mondialisation reflète cette portée mondiale des marchés.

Mais il est important de se rappeler qu'il ne s'agit pas de la première vague de la marchandisation. En fait, l'histoire que raconte Polanyi suggère que ce n'est pas la deuxième, mais la troisième vague. Là où il a vu une seule vague qui s'étendrait sur un siècle et demi, nous pouvons maintenant discerner deux vagues, l'une qui progresse dans la première moitié du XIX^e siècle et est refoulée par le mouvement syndical dans la seconde moitié, puis une deuxième qui avance après la Première Guerre mondiale et est stoppée par l'intervention de l'État depuis les années 1930 jusqu'aux années 1970, lesquelles ont à leur tour inauguré une troisième vague de marchandisation qui n'a pas encore été contenue. Ces ondes de marchandisation s'approfondissent à mesure qu'elles s'étendent, mais elles impliquent des combinaisons différentes entre les diverses marchandises fictives. Le contre-mouvement suite à la marchandisation de la première vague au XIX^e siècle a été dominé par la lutte pour démarchandiser le travail. En Angleterre (sur laquelle Polanyi écrit) cela prit la forme du mouvement des fabriques, des coopératives, de l'owenisme, du syndicalisme et du Parti travailliste. Les luttes locales se sont diffusées, ont fusionné et ont induit des changements réels dans les politiques de l'État.

Graphique : Trois vagues de marchandisation et leurs contre-mouvements



Le succès du travail a conduit à une crise du capitalisme, résolue par les stratégies impérialistes et la Première Guerre mondiale, elle même suivie par une offensive du capital, conduisant à la remarchandisation du travail. L'assaut du marché a conduit à un relâchement des contraintes sur le commerce international imposées par l'étalon-or, relâchement qui, à son tour, a conduit à une inflation incontrôlable et au renouveau des luttes de classes. Le résultat a été une variété de régimes qui visaient à réglementer les marchés par l'extension des droits sociaux et des droits du travail.

Ces régimes sociaux-démocrates, fascistes ou soviétique ont duré jusqu'au milieu des années 1970, où ils ont fait face à un regain d'agressivité du capital, non seulement contre les protections que le travail avait conquises, mais aussi contre la régulation étatique de la finance, notamment via le démontage du système de Bretton Woods. En effet, nous pouvons voir comment l'offensive contre le travail menée sur toute la planète, mais surtout dans le Nord, a conduit à une crise de surproduction, qui n'a pas conduit à un renouveau du keynésianisme, mais à la financiarisation de l'économie par la création de nouvelle monnaie, qui a pu être attribuée à des personnes sous la forme de crédit (cartes de crédit, prêts étudiants, et surtout les prêts hypothécaires à risque), mais aussi aux entreprises et aux pays produisant des niveaux d'endettement sans précédent. La bulle a éclaté quand les débiteurs - particuliers, entreprises ou pays - n'ont pas pu honorer le paiement des intérêts. Il y avait peu de limites à ce que le capital financier pouvait marchandiser - des matières premières à l'eau, de la

terre à l'air –, ce qui a créé la catastrophe environnementale que la planète affronte aujourd'hui. La création de nouveaux marchés des droits à polluer et à détruire l'atmosphère – les marchés dits du carbone – ne s'est pas révélée être une solution, mais une façon de faire du profit grâce à l'approfondissement de la crise écologique.

La troisième vague de marchandisation est allée bien plus loin que la deuxième dans la marchandisation du travail, de la nature et de l'argent. Pour transformer quelque chose en marchandise, il faut d'abord la couper de ses bases sociales et politiques. Le travail devait être coupé de ses soutiens étatiques, les paysans dépossédés de l'accès à leurs terres, les gens dépossédés de l'accès à leur propre corps (de sorte que leurs organes puissent être vendus). Cette dépossession nécessite, en résumé, l'escalade de la violence perpétrée par les États au nom du capital, et le déploiement direct de la violence par le capital. La violence est au cœur de la troisième vague de marchandisation d'une manière que jamais Polanyi n'avait imaginée.

En outre, Polanyi n'a pas et ne pouvait pas prévoir la quatrième marchandise fictive – la connaissance. Aujourd'hui, ce qui était un bien public – par exemple les connaissances produites à l'université étaient accessible à tous - est en passe de devenir un bien privé. La production et la diffusion des connaissances à l'université ont été marchandisées à la suite du retrait forcé des financements publics. Avec des exceptions importantes dans des pays comme le Brésil, l'Inde et la Chine, l'université a dû s'autofinancer en vendant les connaissances quelle produit à l'industrie (la collaboration croissante des sciences pharmaceutiques et bio-médicales), en recherchant des fonds de donateurs et d'anciens élèves, et surtout par une augmentation exponentielle des frais de scolarité. Les grandes universités du monde entier ne rendent plus de comptes à des intérêts locaux et nationaux, elles sont soumises à des systèmes mondiaux de classement qui les obligent à suivre les normes des universités les plus riches des États-Unis. Ce programme de rationalisation transforme chaque université en une marque commerciale digne ou non d'investissement, œuvrant main dans la main avec la

marchandisation de la production et la diffusion des connaissances qui, à leur tour, génèrent de nouvelles stratégies de marchandisation du travail, de la nature et de la finance.

La question est maintenant de savoir si l'expansion du marché va engendrer son propre contremouvement. Elle engendre bien sûr divers mouvements réactifs, mais quand et comment ils vont converger pour former un contre-mouvement est une question entièrement différente. Pour cela, nous devons développer une sociologie qui aide à leur interconnexion – une sociologie fondée sur la relation entre l'accumulation capitaliste et l'expansion du marché. Ce que je présente ici, ce sont des briques pour la construction d'une telle théorie - la spécificité de la troisième vague de marchandisation comme cause sous-jacente des mouvements sociaux, troisième vague comprise comme l'articulation de quatre marchandises fictives travail, nature, finance et connaissance.

La sociologie comme mouvement social

En introduisant cette quatrième marchandise fictive - la connaissance - je désigne la transformation des conditions de production de la connaissance. L'autonomie de l'université s'évapore rapidement face à sa marchandisation. Nous, universitaires, ne pouvons plus faire semblant de surplomber la société, qui serait l'objet externe de notre analyse. Les universitaires sont irrévocablement au sein de la société, et nous devons par conséquent décider de quel côté nous sommes. Les disciplines qui sont le mieux à même d'exploiter les possibilités du marché sont celles qui en bénéficient - les sciences biomédicales, l'ingénierie, le droit et les écoles de commerce – et elles acquièrent l'influence la plus puissante au sein de l'université, au détriment des sciences sociales et humaines.

Les sciences sociales, cependant, ne forment pas un bloc homogène. Ironiquement, l'économie a créé la justification idéologique de fondamentalisme du marché, la force même qui est en train de détruire l'université comme espace dédié à la libre recherche de la connaissance. La science politique, préoccupée par l'ordre politique, aspire désormais à une extension de l'économie, ce qui reflète la collusion de plus en plus étroite entre les marchés (surtout financiers) et les États-nations. Bien sûr, il y a des dissidents dans les deux champs, et ils jouent un rôle important, mais la tendance dominante est la domination du fondamentalisme de marché et l'adhésion à l'utilitarisme. La sociologie, elle non plus, n'a pas échappé à des tentatives pour la transformer en une branche de l'économie, mais la tradition anti-utilitariste en sociologie est si bien ancrée, de Marx, Weber et Durkheim jusqu'à Parsons, Bourdieu, le féminisme et la théorie postcoloniale, que les modèles économiques n'ont pas véritablement percé.

Ce n'est d'ailleurs pas si surprenant, car la sociologie est née avec la société civile, cet espace d'institutions, d'organisations et de mouvements qui ne font partie ni de l'État, ni de l'économie. Mais il faut se garder d'idéaliser la société civile comme s'il s'agissait d'une totalité solidaire, cohérente, exempte d'exclusions, de dominations et de fragmentations. C'est un Janus : elle peut aider l'expansion du marché et de l'État, mais elle peut aussi entraver ou, au moins, contenir leur expansion. Le point de vue spécifique de la sociologie, celui de la société civile, la conduit à examiner l'économie et l'État en tant qu'ils impactent la société civile, et celle-ci en tant qu'elle est au soubassement de l'économie et de l'État. Comme la société civile, la sociologie a deux visages. D'un côté, elle examine les conditions sociales de l'existence des marchés et des États. De l'autre, avec des disciplines voisines comme l'anthropologie et la géographie, elle peut également prendre une position critique contre l'expansion non régulée du nexus État-marché.

Dans le cadre de la rationalisation et de la marchandisation de l'université, la sociologie est une discipline dont le point de vue, celui de la société civile, permet de cultiver une communauté de discours critiques sur la nature même de l'université

moderne, mais aussi de dialoguer avec des publics au-delà de l'université, et de rendre des comptes à ces publics sans sacrifier aucunement l'engagement dans la recherche scientifique. La membrane séparant l'université de la société devient de plus en plus mince : si nous échouons à contrebalancer la marchandisation de l'université, cette dernière sera détruite sous sa forme actuelle. C'est en ce sens que nous devons penser la sociologie comme un mouvement social autant que comme une discipline scientifique qui appelle un engagement critique dans le monde. Pour soutenir ce double rôle contradictoire, la discipline doit développer ses propres mécanismes de dialogue interne, au niveau local dans les universités, au niveau national, mais surtout au niveau mondial. Construire une telle sociologie globale nécessite le développement d'une infrastructure mondiale qui favorise le dialogue et la sensibilisation, qui produise une troisième vague de sociologie pour relever les défis théoriques et pratiques de la troisième vague de marchandisation, et pour mettre fin à la troisième guerre mondiale qui est menée contre les communautés politiques partout sur la planète.

Références

- Bauman Zygmunt, Le présent liquide, Seuil, 2007.
- Bell Daniel, Vers la société postindustrielle, Robert Laffont, 1976.
- Polanyi Karl, La Grande transformation:
 Les origines politiques et économiques de notre temps, 1944, Gallimard, 1983.
- Standing Guy, The Precariat the new dangerous class, Ed. Bloomsbury, 2011.
- Tilly Charles, Tarrow Sidney, *Politique(s) du conflit, De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, 2003.
- Touraine Alain, *Le retour de l'acteur,* Fayard, 1984.

La mutation social-libérale de la social-démocratie

mardi 4 août 2015, par Michel Cabannes

Le projet de la gauche réformiste comportait, dès ses débuts, la primauté du social et la primauté du politique, dans le respect de l'économie de marché et des institutions démocratiques. Au niveau des objectifs, la justice sociale était prioritaire, y compris dans les textes « révisionnistes » : « Le sens du socialisme a toujours été et demeure d'éliminer les privilèges des classes dirigeantes et d'apporter à tous les hommes la liberté, la justice et le bien-être » (Programme de Bad-Godesberg du parti socialdémocrate allemand, 1959). Au niveau des moyens, les choix collectifs devaient l'emporter sur les forces du marché et sur les grands intérêts privés. Cette primauté, qui ne signifiait pas la négation du marché, traduisait la volonté de concrétiser la démocratie dans l'économie à tous les niveaux. La gauche réformiste préconisait l'État social pour améliorer la condition des travailleurs et l'économie mixte pour maîtriser l'économie. Elle bénéficia de l'apport des théories hétérodoxes (Keynes, école suédoise) qui légitimaient l'interventionnisme au cours des années 1930. Le modèle social-démocrate s'est épanoui dans le contexte du fordisme après 1945. Il comprenait le plein emploi, une protection sociale étendue, une fiscalité redistributive, un droit du travail protecteur et des services publics efficaces. La complémentarité entre le progrès social et la croissance permettait le plein emploi et la hausse des revenus. L'offre de compromis de la socialdémocratie représentant les salariés rencontrait l'intérêt des firmes d'assurer les débouchés au plan national. Les programmes économiques de la gauche divergeaient de ceux de la droite pour les objectifs (plein emploi et justice sociale plutôt que stabilité monétaire) et pour les instruments (action budgétaire et contrôles administratifs plutôt qu'action indirecte). Le modèle a d'autant mieux réussi qu'il s'appuyait sur un bon dynamisme économique et des rapports sociaux coopératifs (pays scandinaves, Autriche).

Le modèle social-démocrate, déjà mis en difficulté

durant la crise des années 1970, n'a pas survécu au passage du capitalisme de compromis au capitalisme néolibéral à partir des années 1980. La gauche au pouvoir a subi l'influence du néolibéralisme, qui a pour but de libérer le marché et la logique de la rentabilité des contraintes politiques et sociales pouvant les entraver. La priorité au politique et la priorité au social ont été mises en cause par la montée générale des objectifs de compétitivité et d'attractivité. Il s'est produit une dilution de la socialdémocratie dans la logique marchande dominante dans le cadre du capitalisme financiarisé et mondialisé. Les concessions initiales sur la priorité au politique à travers la perte des outils d'intervention ont conduit à des concessions ultérieures sur la priorité au social. Aujourd'hui, les partis socialistes et sociaux-démocrates en Europe parviennent à un carrefour : poursuivre la voie actuelle au risque de se diluer dans le néolibéralisme, ou bien changer de cap par la recherche d'une alternative pour retrouver les objectifs initiaux en construisant un autre cadre organisationnel.

I. La trajectoire du social-libéralisme

Le passage de la social-démocratie au sociallibéralisme à la suite du tournant des années 1980 signifie l'acceptation du cadre économique néolibéral et le maintien de l'objectif de la préservation de l'État social. Le projet social-libéral cherche à concilier le libéralisme et le social. « Un social-libéral est quelqu'un qui croit aux lois du libéralisme économique, mais qui sait que, spontanément, le bénéfice social en est douteux et du moins lointain, et qui considère par conséquent que le pouvoir politique doit faire quelque chose pour que les retombées positives sur le plus grand nombre soient mieux assurées, et si possible, plus rapprochées » (D. Taddeï, 2001). Mais l'expérience récente montre que le social-libéralisme n'est pas un modèle figé. Sa composante libérale tend à s'étendre au détriment de sa composante sociale, sous la pression des contraintes de la compétition mondiale et intraeuropéenne, surtout depuis le début de la crise actuelle.

La dynamique du social-libéralisme en Europe

Dès le début des années 1980, la gauche de gouvernement a subi le choc du passage du capitalisme de compromis au capitalisme néolibéral et du tournant des politiques économiques initié aux États-Unis (R. Reagan, politique monétaire Volcker) et au Royaume-Uni (M. Thatcher). Elle a été amenée à construire des compromis dans des conditions de plus en plus difficiles. Le projet social-démocrate a été mis en cause dans ses deux aspects. Au niveau des objectifs, la primauté du social a été rétrogradée : le plein emploi et la réduction des inégalités passent après les exigences de la rentabilité. Au niveau des moyens, la primauté du politique sur les forces du marché a été remplacée par son contraire dans de nombreux domaines. La gauche a été attirée par le néolibéralisme, tout en voulant garder une dimension sociale. Elle a adapté ses politiques de manière différenciée et progressive en fonction des réactions prévisibles de la population.

La gauche au pouvoir a commencé par réorienter les politiques à résonance sociale limitée à partir du début des années 1980. Elle a appliqué des politiques macroéconomiques de stabilité et des politiques d'offre incluant la limitation du coût du travail en cessant de privilégier les considérations d'emploi et de demande. Elle a également accepté d'opérer une libéralisation économique et financière sur le plan international. Elle a décidé en outre des réformes structurelles de libéralisation au plan interne : la déréglementation des marchés (finance, biens et services) et les privatisations des entreprises surtout à partir de la fin des années 1980. Elle a par ailleurs souvent accepté d'opérer des réformes fiscales axées davantage sur l'attractivité et des réformes des services publics introduisant la concurrence et limitant le périmètre des administrations publiques. À la fin des années 1990, les convergences avec la droite étaient fortes pour les politiques macroéconomiques, pour les déréglementations et

pour les privatisations, mais elles étaient encore faibles pour les réformes de la protection sociale et du marché du travail.

Dans un second temps, la gauche de gouvernement a commencé à réformer des politiques à résonance sociale forte, pouvant susciter des résistances dans sa base sociale. Il s'agit essentiellement des réformes du marché du travail et de la protection sociale (retraites, assurance maladie, allocations chômage). L'Allemagne de G. Schroeder a joué à cet égard un rôle précurseur au début des années 2000, servant de référence ensuite aux « élites » de l'Union européenne. Mais c'est surtout depuis la crise de 2008-2009 et la montée des dettes souveraines que la gauche au pouvoir a intégré des reculs de l'État social dans divers pays européens. Le rapprochement des politiques économiques de la gauche et de la droite s'est alors élargi à la plupart des domaines. Un « consensus de Bruxelles » a émergé sur la régulation macroéconomique et sur les politiques structurelles, notamment sur l'État protecteur. Mais le plus spectaculaire a concerné les politiques des pays périphériques en crise (Grèce, Portugal, Espagne). Non seulement, dans ces pays, les sociauxdémocrates ont pratiqué des politiques proches de celles de la droite, mais de plus, au niveau européen, ils ont validé les politiques d'hyper-austérité imposées, ce qui a suscité d'ailleurs la progression d'une gauche radicale.

La dynamique du social-libéralisme en France

En France, la gauche gouvernementale a libéralisé l'économie et privilégié la stabilité tout en voulant maintenir l'État social. Sa contribution au renforcement du marché a été décisive : « C'est François Mitterrand – avec Pierre Bérégovoy – qui a déréglementé l'économie française et l'a largement ouverte à toutes les formes de concurrence. C'est Jacques Delors qui a été, à Paris comme à Bruxelles, l'un des bâtisseurs de l'Europe monétaire avec les évolutions politiques qu'elle impliquait sur le plan des politiques macroéconomiques. C'est Lionel Jospin qui a engagé les regroupements industriels les plus importants quitte à ouvrir le capital d'entreprises publiques (...). Cessons donc de revêtir des oripeaux idéologiques qui ne trompent personne.

» (F. Hollande, 2006). Mais la gauche française a voulu aussi préserver l'État social, à la différence de la droite et probablement davantage que d'autres gauches en Europe. En France, c'est la droite qui a mené la plupart des réformes ayant pour but de « flexibiliser » le marché du travail et de réduire les prestations sociales (B. Amable, 2014). Cela tient surtout aux attentes des bases sociales respectives, celle de la gauche étant davantage attachée à la défense du modèle social.

La trajectoire des politiques de la gauche en France a connu deux moments d'accélération, en 1983 et en 2012. Lors du tournant de 1983, après une politique de relance et de réformes de gauche en 1981-1982, F. Mitterrand a mis le cap sur la rigueur en choisissant le maintien du franc dans le SME. Loin d'être une parenthèse, ce choix a obligé le pays à suivre le régime de croissance allemand fondé sur la stabilité. Il a inséré la France dans le capitalisme néolibéral au nom de l'Europe. Il a substitué au rêve d'une transformation socialiste du pays la perspective de la construction d'une Europe qui prenait alors le virage néolibéral. Par la suite, M. Rocard et L. Jospin ont respecté ce cadre, mais ils ont gardé les fondamentaux de la gauche en introduisant des innovations dans la politique sociale et dans la politique de l'emploi. Depuis 2012, la gauche gouvernementale a franchi une nouvelle étape dans la normalisation sous la présidence de F. Hollande, Elle applique une politique d'alignement sur les normes budgétaires européennes par la baisse de dépenses publiques, la hausse des la fiscalité des ménages et une politique de l'offre favorable aux entreprises. Depuis 2014, le gouvernement de Manuel Valls a entamé en outre la poursuite de la libéralisation des structures économiques (loi Macron principalement) et de limitation de la protection sociale (retraites et allocation familiales notamment). L'évolution vers le néolibéralisme semble toutefois bridée en France par la crainte de trop fortes réactions négatives sur le plan politique.

II. Les ressorts de la trajectoire

Le mouvement a été impulsé par des choix initiaux de

libération des forces du marché sans création de pouvoirs supranationaux, ce qui a généré des engrenages rapprochant les choix économiques de la gauche et de la droite. Il a été conforté par l'adhésion croissante des gestionnaires à des idées économiques néolibérales. Il a bénéficié surtout de mutations économiques, sociales et culturelles dans la société, avec des effets accentués dans les partis socialistes et sociaux-démocrates.

Des choix structurants générateurs d'engrenages néolibéraux

Le rapprochement des politiques économiques de la gauche et de la droite résulte pour une part des contraintes générées par des choix initiaux concernant la libéralisation internationale et les règles européennes. La gauche de gouvernement a d'abord contribué à la libéralisation des flux réels et des flux financiers au niveau mondial et au niveau européen, sans construire des coordinations et des pouvoirs supranationaux pour les maîtriser. Elle a ensuite accepté les règles européennes encadrant la politique monétaire, la politique budgétaire et la libéralisation des économies des pays membres de l'Union européenne. « Loin d'avoir été les spectateurs de l'édification du projet ordo-libéral qui guide aujourd'hui la politique de l'UE (avec comme piliers la libre circulation des capitaux, l'indépendance de la BCE et la stabilité des prix), les sociaux-démocrates ont joué le rôle de co-bâtisseurs » (De Waele J.-M., Escalona F., Vieira M., 2014). Des socialistes français, dont Jacques Delors et plusieurs de ses proches, ont pris une part décisive dans ces orientations (Abdelal Rawi, 2007).

Ces choix de libéralisation mondiale et de normes européennes ont entraîné la multiplication des contraintes sur les politiques économiques. Ces limitations ont fonctionné comme un piège pour la gauche, mettant en cause à la fois la primauté du politique sur l'économie et la primauté du social dans les politiques publiques. Au nom de la modernité, la gauche européenne a intégré dans ses programmes l'essentiel de la panoplie des politiques économiques et sociales de la droite. L'objectif principal est devenu d'assurer la compétitivité maximale plutôt

que de limiter l'extension d'une logique de guerre économique. Depuis la fin des années 1990, les dirigeants de la gauche au pouvoir ont confirmé leur consentement à ces contraintes, car, faute d'une volonté commune, ils n'ont pas œuvré pour une alternative au niveau européen, même lorsqu'ils ont été au pouvoir dans une majorité de pays de l'Union européenne. Ces contraintes sont probablement la cause majeure de l'acceptation par la gauche de reculs sur l'État social, ce qui déporte le social-libéralisme vers le néolibéralisme.

L'évolution idéologique privilégiant la gestion

En Europe, les conceptions économiques et sociales de la gauche gouvernementale ont évolué, surtout sous l'influence des gestionnaires publics, en direction de l'approche ordo-libérale. Les idées social-libérales ont pris leur essor surtout au cours des années 1990, quelque temps après la révolution néolibérale et peu après la chute des régimes communistes. Au nom des impératifs de la compétition internationale, on se rallie à une stratégie visant à adapter l'organisation et les comportements : libéraliser les marchés, limiter le secteur non marchand, favoriser la compétitivité et la rentabilité, créer un bon environnement pour les entreprises et adapter les individus au marché du travail. Mais cela n'exclut pas la volonté d'aider les plus démunis et de préserver une égalité des chances dans l'accès au marché du travail. En Europe, ces idées ont progressé dans les partis sociauxdémocrates et cela s'est traduit par leur programme économique commun de 1998. Certains d'entre eux, comme T. Blair et G. Schroeder, sont allés plus loin en préconisant la « troisième voie », qui va jusqu'à mettre en cause « l'assistanat » qui résulterait de l'État social et même le clivage entre la gauche et la droite en matière économique ».

En France, au cours des Trente Glorieuses, même la gauche réformatrice proche de P. Mendès-France était nettement interventionniste. Les gestionnaires publics socialistes ont intégré dès les années 1980 des idées économiques néolibérales concernant la mondialisation de la finance et des échanges, ainsi que la libéralisation des structures économiques internes. Ils se sont aussi souvent éloignés du

keynésianisme, au point de rejoindre parfois les vues orthodoxes au plan macroéconomique. Quelques-uns d'entre eux ont même intégré des vues régressives sur l'État social. Le Parti socialiste, qui avait conservé longtemps une doctrine anticapitaliste pour des raisons de tactique politique (par rapport au Parti communiste en particulier), a assumé son réformisme dès le début des années 1990, mais il a été hostile à la « troisième voie » sous l'influence de L. Jospin. Mais ceci n'a pas empêché par la suite François Hollande de nommer Premier ministre Manuel Valls qui en est très proche. Pour ce dernier, « la seule question qui vaille, c'est comment orienter la modernité pour accélérer l'émancipation des individus » (L'Obs, 22 octobre 2014).

De puissantes forces d'impulsion

Sur le plan économique, le capitalisme s'est transformé, se libérant notamment de la tutelle des États et de la pression des salariés avec la mondialisation et la financiarisation, ce qui a fait disparaître les bases sociales et nationales du compromis de la période antérieure. L'émergence du capitalisme néolibéral à la place du capitalisme fordiste a remis en cause le modèle social-démocrate de compromis social. De plus, la réduction tendancielle de la croissance au cours des dernières décennies a contribué à l'abandon du compromis sur le partage du revenu entre salaires et profits et au freinage de la progression des budgets publics et sociaux.

Sur le plan social, le basculement du rapport de force au détriment des salariés, qui est en partie lié au passage au capitalisme néolibéral, a joué un rôle très important, mettant en cause les bases du compromis social-démocrate qui supposait des salariés en position de force. La montée des couches de salariés économiquement et culturellement favorisées a contribué à des choix économiques néolibéraux et à des choix sociétaux permissifs. Enfin, la montée de l'individualisme a entraîné une relativisation de la valeur d'égalité au profit de valeurs plus compatibles avec la logique du marché, comme la diversité et la non-discrimination. Dans ce mouvement, il existe une grande asymétrie entre la force des facteurs d'impulsion et la faiblesse des forces d'opposition,

essentiellement situées au sein le monde du travail. Cela explique la poursuite du processus depuis le début de la crise, alors qu'on aurait pu s'attendre à l'inverse.

Sur le plan politique, plusieurs facteurs propres à la gauche de gouvernement agissent dans le même sens. Au niveau des dirigeants, la culture du compromis dans la social-démocratie et la stratégie de minimisation des risques favorisent une tendance au refus d'un affrontement avec les puissances économiques et financières. La prédominance des élus au sein des partis socialistes joue en faveur des options les plus modérées, d'une faible formation théorique des militants et de la minoration du rôle des débats d'idées, De plus, les valeurs de la gauche (notamment le progrès, l'ouverture et l'émancipation) la rendent plus réceptive aux idées néolibérales qu'aux idées conservatrices ou réactionnaires. En outre, l'osmose avec les milieux économiques et financiers a augmenté à mesure que la gauche a occupé durablement les responsabilités gouvernementales. Enfin, il existe des mécanismes auto-validants de la dérive : les politiques sociallibérales influencent, par le jeu des flux d'entrée et de sortie des adhérents, les compositions sociales et politiques des partis socialistes et sociauxdémocrates dans un sens qui contribue ensuite à leur validation (cf. le congrès de Poitiers du Parti socialiste).

III. Poursuivre ou changer de cap?

La social-libéralisation de la gauche de gouvernement participe au maintien des structures du capitalisme néolibéral financiarisé, et donc à la pérennisation de ses effets régressifs sur la société. C'est d'abord un facteur de malaise social, notamment en lien avec la montée des inégalités et avec la fragmentation sociale. C'est ensuite un facteur de malaise politique en raison du brouillage du clivage gauche-droite au plan économique et du reflux de la démocratie appliquée à l'économie qui en résulte. Cela crée également un fossé qui s'élargit entre la gauche et les milieux populaires qui figurent souvent parmi les perdants de la globalisation. Cela

contribue enfin à la crise politique de la gauche de gouvernement en France et en Europe. Depuis 2008, la gauche au pouvoir n'a pas saisi l'occasion de la crise pour proposer un projet alternatif qui aurait eu sa légitimité, contrairement à ce qui s'était produit après la crise des années 1930.

La gauche de gouvernement est aujourd'hui devant un choix décisif : maintenir ou changer de cap. La poursuite de la voie social-libérale doit impliquer la réduction de la composante sociale au profit de la composante libérale du social-libéralisme qui est un composé chimique instable. Dans la trajectoire du néolibéralisme, il est difficile de s'arrêter sur le seuil de l'État social. On peut s'attendre à un renforcement de la sélectivité de la protection sociale pour réduire son ampleur, et à un essor du social de compétition pour préparer les individus à affronter la concurrence. Sur le plan international, on peut prévoir l'acceptation moyennant quelques ajustements d'une « déferlante » d'accord internationaux pour accentuer la libéralisation des échanges au profit des multinationales (TAFTA, CETA, TISA...). Dans cette perspective, les ambitions de la gauche pourraient alors se réduire à l'aide aux plus démunis, à la réduction des discriminations et à la poursuite de l'égalité des chances. Elles seraient contrecarrées par la persistance de structures économiques générant des mécanismes inégalitaires. Une droite modérée pourrait se retrouver assez facilement sur ces objectifs. L'approfondissement de la voie social-libérale, hypothèse probable compte tenu des rapports de force actuels, ne peut permettre de résoudre les problèmes structurels, faute de réformer l'organisation économique.

Une bifurcation s'impose à la gauche pour éviter les impasses de l'option précédente. Une voie alternative doit viser un développement axé sur les besoins prioritaires à fort contenu en emploi et sobre écologiquement. Pour cela, il faut se donner les moyens de maîtriser l'économie, notamment par le contrôle de la finance, par la reconsidération de la mondialisation et par la réorientation de la construction européenne. Il s'agit de subordonner le capitalisme aux choix de la société définis démocratiquement. La gauche doit s'appuyer sur les initiatives multiples qui émergent dans la société

civile et retrouver une capacité idéologique pour élaborer une stratégie autonome par rapport au courant néolibéral. Elle doit simultanément resserrer les liens internationaux pour créer des lieux de décision qui établissent la primauté des choix collectifs et la primauté du social et de l'écologie sur le marché. Cela pourrait permettre à la gauche de retrouver son identité et à la société de retrouver sa cohésion.

Bibliographie

- Abdelal Rawi, 2007, Capital rules, the construction of global finance, Harvard University Press, Cambridge.
- Amable B., 2014, « La grande coalition française néolibérale », Libération, 20 janvier.
- Bailey D., De Waele J.-M., Escalona F.,
 Vieira M., 2014, European socialdemocracy during the global crisis,
 Manchester University Press.
- Blair T., Schroeder G., 1999, Texte du Manifeste et analyses critiques, Notes de la Fondation Jean Jaurès n°13.
- Cabannes M., 2013, La trajectoire néolibérale, Le Bord de l'eau, Lormont.
- Cabannes M., 2015, La gauche à l'épreuve

- *du néolibéralisme*, Le Bord de l'eau, Lormont.
- Cohen D., Bergougnoux A, (dir), Le socialisme à l'épreuve du capitalisme, Fondation Jean Jaurès, Fayard, Paris.
- De Waele J.-M., Escalona F., Vieira M.,
 2013, The Palgrave handbook of socialdemocracy in the European Union, Palgrave Mac Millan, Londres.
- Escalona F., 2011, La social-démocratie, entre crises et mutations, Fondation Jean Jaurès, « Les essais », Paris.
- Fondation Gabriel Péri, 2012, Les politiques économiques de la gauche en France, 1936-2002, éditions de la Fondation Gabriel Péri, juin.
- Hollande F., 2006, Devoir de vérité, Stock.
- Lavelle A., 2008, The death of socialdemocracy: political consequences in the 21st century, Ashgate, Aldershot.
- Marlière Ph., 2008, La social-démocratie domestiquée, La voie blairiste, Aden Bruxelles.
- Taddeï D., 2001, « Keynésiens et/ou sociaux-libéraux ? », L'Économie politique, n° 11.
- Valls M., Entretien, *L'Obs*, 22 octobre 2014.

Pour une critique raisonnée du progrès humain

mardi 4 août 2015, par Alain Accardo

L'aggravation des dégâts causés à la planète depuis deux siècles par le développement industriel a eu, entre autres effets, celui d'exacerber l'opposition entre partisans et détracteurs du « progrès ». La réalité à laquelle renvoie cette notion apparemment simple comportant en fait de nombreuses dimensions qui se surdéterminent inextricablement les unes les autres et ont toutes un impact sur la vie individuelle et collective, le débat, comme toujours au sujet d'un fait social total, engage inévitablement le sens même de l'existence des uns et des autres, en tant que personnes singulières et/ou en tant que groupes sociaux. Il n'en est que plus nécessaire de savoir le plus exactement possible de quoi l'on parle.

Le progrès, au service du capitalisme

La conception actuellement dominante du progrès est encore, pour l'essentiel, celle que nous avons héritée du XIX° siècle et qui a prévalu parce que, comme l'ont expliqué quelques éminents théoriciens du libéralisme économique, à la façon de Joseph Schumpeter, le progrès, entendu comme un processus continu et cumulatif d'innovation technologique, doit être tenu pour le moteur même de l'économie capitaliste où il est censé lier consubstantiellement l'avancée des connaissances, la croissance économique, l'accumulation des profits par les entrepreneurs et la satisfaction des besoins sociaux.

Ce point de vue « progressiste » a suscité une adhésion d'autant plus large des nations que deux guerres mondiales ont démontré l'importance vitale du développement technologique et que, par la suite, l'une des obsessions permanentes de la guerre froide, jusqu'à la fin du XX^e siècle, a été la course aux armements et la compétition économique entre les grands blocs. Mais quand, après l'effondrement soviétique, le camp capitaliste et ses multinationales se sont trouvés à même de coloniser sans frein, sans mesure et sans recours la totalité de la planète, une partie des opinions publiques a commencé alors à porter, sous le nom d'« écologie », un regard de plus en plus critique sur le coût environnemental et humain du progrès productiviste-mercantiliste, coût que les gauches de gouvernement, par souci d'efficacité économique, avaient elles aussi tendance à sous-estimer. Une partie des jeunes générations, politiquement désenchantée et idéologiquement sans repères, a cru trouver dans l'adoption de cette démarche contre-progressiste un moyen commode et distinctif de s'inscrire dans le débat public. Ainsi s'est installé durablement, dans le paysage idéologique de notre temps, un courant réactionnel qui en est arrivé à confondre dogmatiquement le progrès avec l'activité économique et la performance technologique. De cette réduction initiale découle la babélisation de la réflexion sur le progrès.

Quel sens en effet cela peut-il bien avoir d'être pour ou contre « le progrès », dans l'absolu ? Le même qui, la veille, déclamait contre le progrès, se précipitera le lendemain dans un centre antirabique parce que son enfant a été mordu par un chien. En vérité, le progrès dont on débat aujourd'hui, qu'on l'encense ou qu'on le condamne, c'est bien le progrès tel que l'entendent les chantres de l'économie libérale, le progrès capitaliste, celui de l'innovation devenue à ellemême sa propre fin, celui de l'accumulation continue des biens, de la croissance ininterrompue, linéaire et mécanique de la productivité et de la rentabilité sous la pression d'une concurrence acharnée, le progrès subordonné à la multiplication illimitée des seuls besoins solvables et à l'extension indéfinie des profits des grandes entreprises, le progrès aveugle à son coût environnemental et humain, le progrès de tous les excès et de toutes les injustices, le progrès du « trading haute fréquence », le progrès pour l'argent et rien d'autre. Si importante et spectaculaire cette dimension technologique soitelle devenue, elle ne doit pas faire oublier la dimension qu'on pourrait qualifier, faute d'un meilleur terme, de *progrès ontologique* en ce sens qu'il *augmente l'être*, et pas seulement l'avoir. Il permet à l'animal social d'acquérir une essence spécifiquement humaine et de passer, individuellement et collectivement, de la primitivité à la vie civilisée, d'aller plus loin dans la réalisation d'un modèle de vie en commun ou, comme aurait dit Elias, dans *la civilisation des mœurs* (c'est-à-dire dans l'atténuation de la violence institutionnalisée et incorporée). Ce progrès-là est le chemin même de l'hominisation/humanisation. Chemin de toute évidence toujours à poursuivre.

Il est évidemment très déplorable que les bourgeoisies industrielles et commerçantes du XIX^e siècle, spécialement en Angleterre et en France, au premier rang des puissances impérialistes, aient été d'ardents promoteurs de ce progrès économique lié au développement des forces productives capitalistes, qui était la base même de leur domination sociale, quitte à aiguiser les contradictions internes du système en étendant la misère et les souffrances des masses opprimées, nationalement et internationalement, en même temps que la puissance et les jouissances des oppresseurs. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les classes moyennes occidentales, à la remorque de leurs bourgeoisies nationales respectives, ont adhéré à ce rêve de puissance économique dont elles recueillaient ou espéraient recueillir finalement des retombées matérielles et sociales, sous forme d'améliorations sensibles de leurs conditions de vie et de travail. Le rêve progressiste-réformiste se poursuivit après la fin de la guerre, sous le leadership du capitalisme américain. Les classes moyennes, dopées par l'hédonisme matérialiste de l'american way of life, fraîchement importé en Europe, n'eurent que davantage de raisons de penser, en bons petitsbourgeois médiocrement cultivés, que c'était la seule forme de progrès concevable, désirable et accessible, le seul idéal possible de la vie sur Terre. Les mensonges et les reniements successifs de la social-démocratie européenne firent le reste en transformant, à force de promesses dilatoires, de manipulations politiques et d'insidieuse hostilité aux

classes populaires, les classes moyennes en supplétifs de la démocratie parlementaire bourgeoise. Mais lorsque, un demi-siècle plus tard, les enfants de ces classes moyennes commencèrent à se réveiller de leur rêve réformiste qui virait au cauchemar, ils étaient devenus des adultes, consciencieusement gavés et formatés idéologiquement par leurs études de commerce, de communication, de management, de journalisme, de science politique, de « sciences humaines », d'informatique et autres formations tertiaires Bac+n, et ils ne savaient plus faire la distinction élémentaire, à la portée de n'importe quel cancre un peu politisé des facs des années 1960-70, entre les deux composantes fondamentales de tout mode de production: les forces productives et les rapports de production.

Cette simple clé à mollette conceptuelle leur aurait permis d'éviter le contresens qui consiste à confondre, dans le meccano social, le mouvement des forces productives (c'est-à-dire finalement l'expression multiforme des capacités d'invention humaines) avec le cadre structurel institutionnalisé, plus ou moins figé et contraignant, dans lequel les forces productives sont historiquement obligées de se couler (par exemple les rapports de propriété du sol et des instruments de travail, les rapports de pouvoir, etc.).

Nous disposons aujourd'hui d'un recul historique suffisant pour savoir que le terme de progrès, que nous appliquons indifféremment à toute espèce d'objet ou de pratique empiriques, désigne beaucoup plus fondamentalement une sorte d'invariant structural, une dynamique poussant à aller de l'avant, à dépasser et se dépasser, intimement liée à la capacité de l'espèce humaine à apprendre, comprendre et communiquer rationnellement et donc à corriger, améliorer (pas immanquablement, mais souvent) la pratique. Devenir meilleur(s), est-ce un souci désormais caduc ? Pourquoi faudrait-il y renoncer ?

Le progrès, un invariant anthropologique

Il y a là, me semble-t-il, quelque chose comme une donnée anthropologique constitutive que certains écologistes ont un peu perdue de vue. Celle-ci ne me paraît ni bonne ni mauvaise en soi. Ambivalente, plutôt. C'est une réalité objective qui fonde la perfectibilité relative de l'Homo sapiens. Elle n'est ni à condamner ni à encenser, mais à considérer comme un des ressorts de son histoire. La question de sa valeur est en réalité celle de son actualisation par des groupes humains déterminés. La question du progrès n'est pas métaphysique : c'est celle de l'organisation concrète d'une société à un moment donné. C'est une question d'appropriation, de production, de répartition, etc., donc politique, économique et sociale, et corollairement une question de définition des besoins réels d'une population donnée à un certain stade de son développement. Nous pouvons être reconnaissants au marxisme de nous avoir sensibilisés à ces questions structurelles. Qu'une interprétation productiviste-industrialiste ait prévalu dans la vulgate du mouvement ouvrier international, cela est plus que préjudiciable, même si c'est explicable par le contexte historique. Mais on ne peut l'imputer à la vision de Marx, pour qui le sens de l'histoire, ce n'était pas l'instauration d'une société de consommation débridée, aliénée et dominée par l'argent, mais d'une société sans propriété privée des moyens de production, sans travail salarié et sans classes, où chaque individu pourrait s'épanouir librement. Pourquoi un tel idéal serait-il périmé?

Tout au long de l'histoire, l'aspiration à une « vie meilleure » n'a cessé de hanter les peuples, fût-ce confusément, et quitte à s'inventer, prospectivement ou rétrospectivement, un âge d'or mythique. Même les sociétés traditionnelles les moins équipées pour le changement semblent avoir peu ou prou, sous une forme ou une autre, cherché à progresser, à améliorer leurs façons de vivre, de produire, de communiquer, de se gouverner, d'ordonner un peu le chaos brutal et d'humaniser la jungle. Elles ont suscité des Solon, des Hammourabi, dont le souci était d'améliorer les rapports sociaux, le vivre-ensemble, comme dit aujourd'hui le jargon à la mode. C'était encore et toujours ce à quoi aspiraient nos philosophes des

Lumières. Et il est significatif que la magistrale Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, qui condense toute la philosophie du progrès des Encyclopédistes, ait été rédigée à ce moment-là par Condorcet.

Mais pourquoi l'idéologie des droits de l'Homme, qui est une des plus extraordinaires expressions de la foi dans un progrès universel de l'esprit humain que la philosophie des Lumières et la Révolution nous aient laissées, a-t-elle été d'emblée neutralisée, bafouée et pervertie par ceux-là mêmes qui auraient dû s'en faire les gardiens? Parce que la bourgeoisie révolutionnaire du XVIII^e siècle avait compris pratiquement ce que Marx et d'autres devaient théoriser expressément au siècle suivant : que la contradiction majeure qui était au cœur du système féodal, celle dont découlait toutes les autres, la contradiction entre l'exigence de développement des forces productives (le progrès qui fait que l'existence humaine n'est pas une existence purement animale, figée dans son être) et la volonté des classes possédantes et dirigeantes (la noblesse et le haut clergé) de verrouiller les rapports sociaux, empêcherait indéfiniment la bourgeoisie montante de prendre dans le système toute la place qu'elle estimait mériter. Sauf si cette bourgeoisie imposait par la force le remplacement des anciens rapports de production par d'autres, plus conformes à la réalité de la nouvelle économie manufacturière et à ses potentialités. En toute logique révolutionnaire, la bourgeoisie du XVIII^e siècle aurait dû abolir tous les anciens rapports de production qui bloquaient son ascension. Y compris le régime de la propriété des moyens de production. Mais comme le nouveau législateur avait déjà commencé à s'enrichir et qu'il espérait s'enrichir bien davantage encore en dépouillant la noblesse et le clergé de leurs immenses richesses, il se garda bien de toucher au droit de la propriété privée, qui fut au contraire, non pas aboli par les nouvelles institutions, mais solennellement réaffirmé et renforcé. Et la bourgeoisie devint la nouvelle classe dominante, celle qui domine par l'argent et le savoir, au lieu de dominer par l'épée et la prétendue volonté du Ciel.

Le progrès, un enjeu entre les classes

En dépit des apparences, nous en sommes toujours au même point. Ou, plus exactement, la France et le reste du monde ont seulement changé de propriétaires. Les vrais propriétaires de la planète sont aujourd'hui les bourgeoisies de l'industrie, du commerce et de la banque. Pendant deux siècles, les générations successives d'anciens et nouveaux riches ont pratiqué la fuite en avant pour essayer de pallier les dégâts toujours plus étendus des crises de production et des crises financières récurrentes provoquées par le blocage de la contradiction entre les fantastiques forces de création et de transformation de la condition humaine et l'impossibilité congénitale pour le système capitaliste de se réformer lui-même pour mettre ces forces productives au service des véritables besoins sociaux de tous les peuples, au lieu de laisser des oligarchies sans vergogne se gaver et gaspiller au détriment des masses scandaleusement exploitées et réprimées partout dans le monde.

De même que la bourgeoisie révolutionnaire de 1789 avait entraîné les classes populaires dans son élan (avant de les réprimer), de même les bourgeoisies actuelles entraînent les classes moyennes et la petite bourgeoisie dans le naufrage d'un système capitaliste que la mondialisation a mené aux limites de sa capacité de fuite en avant. Mais les petitsbourgeois, par égoïsme, par inculture, par bêtise, par prétention, par lâcheté ou pour toute ces raisons à la fois, sont pour la plupart aussi incapables d'analyser clairement les contradictions du système capitaliste que pouvaient l'être les bourgeois du XVIII^e siècle, lesquels avaient, eux du moins, l'excuse d'être prémarxistes et encore inexpérimentés sur le plan politique. En fait, les classes moyennes et leur petite bourgeoisie sont tout aussi intéressées que la bourgeoisie à la défense du capitalisme qui les fait vivre (de plus en plus péniblement). Alors, plutôt que de combattre avec lucidité et détermination le système, elles se réfugient dans des stratégies d'évitement, des échappatoires idéologiques équivoques, un attentisme réformiste ambigu, bref, de la combinazione politique qui, sous couvert d'« écologie », les a conduites à se faire les acolytes du

social-libéralisme, Celui-ci est aujourd'hui l'un des visages caractéristiques d'une bourgeoisie capitaliste en train d'assassiner la planète, et surtout ses populations les plus pauvres. Mais c'est un régime qui présente, aux yeux des petits-bourgeois, contempteurs ou non du progrès, l'immense avantage de leur permettre, pour quelque temps encore, de sauver, grâce au progrès social antérieur, leurs enfants de la diphtérie et leurs vieux parents de la misère.

Il est bien sûr à tous égards plus facile et moins coûteux, intellectuellement et moralement, politiquement et économiquement, de réduire « les forces productives » à la caricature que le productivisme capitaliste a réussi à en donner et de partir en guerre contre « le progrès » plutôt que contre la propriété capitaliste. Dans un cas on fait figure d' « écolo » de bonne compagnie, ou d' « idiot utile » bien placé dans la course aux maroquins. Dans l'autre on est dénoncé comme un ennemi de la civilisation.

Le genre humain est ainsi fait par son histoire, tant naturelle que sociale, qu'il doit avancer debout, un pas après l'autre, sur le plan de la pensée comme sur celui de l'action. Pendant des millénaires, la croyance à l'existence de puissances transcendantes, religieuses ou métaphysiques, qui les tenaient par la main et les conduisaient vers un but prédéterminé, a aidé les humains à avancer en croyant savoir où ils allaient. Les progrès mêmes de la civilisation ont sapé les bases objectives de ces transcendances illusoires. En Occident, nous vivons pour la plupart sans elles. Mais leur effondrement laisse beaucoup d'esprits désemparés : « si c'était pour en arriver là, n'aurions-nous pas mieux fait de ne jamais sortir du paléolithique? » Nostalgie chimérique, regrets stériles! Nous ne pouvons faire autrement que d'avancer, sans autres carte et boussole que celles de notre propre expérience historique. Processus d'émergence jamais achevé, toujours à améliorer. Dont il nous appartient de soutenir le cours pour passer de l'économique à l'éthique, de la brutalité à la fraternité, comme cela est écrit, non dans les astres, mais dans la logique du devenir humain.

À ce point de notre réflexion, pour que les choses

restent bien claires, une précision supplémentaire s'impose : si, pendant des siècles, le progrès entendu comme un processus continu d'innovation technologique s'est confondu avec le capitalisme, est-il pour autant légitime d'en conclure qu'ils sont inséparables l'un de l'autre ? Évidemment non.

D'abord parce que la masse des données anthropologiques, archéologiques et préhistoriques dont nous disposons montre qu'aussi loin que nous remontions dans l'histoire de l'espèce humaine, elle n'a cessé de manifester les capacités d'invention inséparablement matérielles et symboliques, techniques et conceptuelles, qui lui ont valu son appellation d'Homo sapiens, et d'un homo sapiens qu'on chercherait en vain à dissocier d'un homo faber, chez qui le savoir théorique se convertit en technique et la technique sollicite l'intelligence. Bien avant les Archimède, Héron d'Alexandrie et autres génies de notre Antiquité classique, l'Humanité en a engendré une foule d'autres que nous ne connaîtrons jamais et qui, de la domestication du feu à l'inhumation des morts, du chopper de silex au propulseur, de la domestication des animaux sauvages à l'élevage des troupeaux, des techniques de déprédation à l'agriculture et à la sédentarisation, des grottes aménagées aux premiers murs d'adobe, de la cuisson des aliments à celle des poteries, de la conservation des peaux au tissage des fibres, de la découverte des minerais aux outils de métal, du bâton de parole à la transe chamanique, de la prise de drogue à la trépanation, etc., ont tout inventé, tout conçu et tout fabriqué, le levier, la balance et la poulie, la roue et l'écriture, le rhombe et le chofar, pour le meilleur et pour le pire, se transformant euxmêmes à mesure qu'ils transformaient leurs conditions d'existence et leur environnement. Mais jamais, tout au long de ces millénaires d'intarissable invention, il n'y a eu, et pour cause, de mainmise capitaliste sur le développement technique, c'est-àdire d'accaparement privé des moyens techniques de production par les plus riches pour s'enrichir davantage encore, pour produire non plus des choses utiles répondant à des besoins, mais pour produire de l'argent en exploitant de la force de travail physique et intellectuelle, comme le veut la logique même de l'économie capitaliste... depuis le XVIII^e siècle chez

nous.

Autrement dit, la technique, en tant qu'ensemble des médiations inventées entre l'Homme et son milieu, est l'expression spécifique du génie humain dans tous les domaines, quoi qu'on en pense. Son développement, quels qu'en soient le degré d'efficacité et la rapidité, est inhérent à tous les modes de production, du communisme primitif le plus grossier au capitalisme contemporain le plus sophistiqué. Ce sont les modes de production qui commandent les usages, bénéfiques ou nuisibles, des différentes techniques. Une même technique peut servir à construire ou à détruire, à soigner ou à tuer. C'est pourquoi il y a quelque chose d'un peu aberrant à fétichiser et diaboliser la technique, à l'ériger abstraitement en divinité maléfique en soi, pour en instruire le procès. Celui-ci se trompe d'objet. Réquisitoires comme plaidoiries passent à côté de la vraie question, qui n'est pas de savoir si la technique est en soi bonne ou mauvaise, puisque, comme le disait Esope de la parole (une technique de communication!), elle est simultanément « la meilleure et la pire des choses » et que même avec un très long recul, il est vain de chercher à démêler les effets positifs des effets négatifs d'une innovation technique de quelque importance par ses applications et par sa durée. La bonne question, c'est de demander dans chaque cas qui décide de son usage, à quelles fins, pour le bénéfice de qui et au détriment de quoi. Ce qui revient à se poser la question de la nature du mode de production considéré et donc la question du régime de la propriété des moyens de production, et par là celle du pouvoir de classe établi. Généralement, quand il apparaît avec évidence que le coût environnemental et humain d'une innovation technique est catastrophique, comme c'est le cas, par exemple, pour l'exploitation des schistes bitumineux au Canada ou aux États-Unis, il est clair que la cause principale du désastre n'est pas tant le recours à une technique visiblement destructrice que la volonté des sociétés pétrolières, de leurs actionnaires capitalistes et des gouvernements à leur service de s'emparer sans tarder davantage d'une ressource naturelle et d'en tirer des profits financiers colossaux dans les plus brefs délais, pour le plus grand bénéfice

des multinationales qui dépècent la planète. Périsse l'environnement naturel, crèvent les populations, pourvu que prospère le Capital. Qu'est-ce que ça peut bien faire aux grands laboratoires pharmaceutiques si tels médicaments trop rapidement mis sur le marché tuent plus de gens qu'ils n'en sauvent ? Les actionnaires n'en ont cure, tant que leurs paradis fiscaux font recette.

C'est véritablement une tragédie pour l'Humanité que le système capitaliste ait réussi à phagocyter, par le biais de l'argent, la totalité des manifestations du génie humain, et que la technique, comme le reste de la culture, soit devenue une marchandise réservée au plus offrant financièrement et non à ceux qui en ont le plus besoin.

Si nous voulons progresser ontologiquement, grandir en intelligence, en liberté, en solidarité et en égalité, nous devons impérativement émanciper les capacités de création humaines (et leurs expressions techniques) du pouvoir de la finance qui asservit et pervertit tout. Il devrait aller de soi que cet effort, ce combat pour s'émanciper du capitalisme, doit commencer ici et maintenant, pour chacun, par un souci de décroissance sur le plan de la consommation, puisque c'est d'abord par l'addiction consommatoire que le système nous aliène et nous conditionne depuis l'enfance, étouffant les aspirations de l'homo sapiens sous les désirs de l'homo œconomicus. On aurait tort de ne voir dans l'effort pour avancer sur le chemin de la simplicité et de la sobriété qu'une forme d'ascèse morale, une visée de salut personnel, comme la foi religieuse pouvait en commander autrefois. Dans nos conditions présentes d'existence, l'adoption par des citoyens conscients de pratiques décroissantistes s'inscrit dans une démarche de bien plus grande ampleur qu'une réforme morale. Elle acquiert une signification inséparablement éthique et politique, en tant qu'elle exprime une volonté de rupture avec le capitalisme et le projet de lui substituer un mode de production de type nouveau, inédit, essentiellement tourné vers la satisfaction des besoins légitimes, matériels et spirituels, de la collectivité, c'est-à-dire

de tous les individus sans exception. Et ils sont nombreux, qui ont besoin de tout ce qu'il faut pour vivre humainement, pour vivre heureux. Dans cette optique, le contresens à éviter serait de chercher à bannir le progrès technique. Ce qu'il faut au contraire, c'est mettre fin au divorce capitaliste entre la croissance économique productiviste (toujours plus de pillage et de gaspillage par et pour les plus riches) et le progrès ontologique de l'ensemble des rapports humains. Pour cela il faut rendre aux peuples le réel pouvoir de décider du bon usage des ressources et des biens, donc abolir le pouvoir des uns d'exploiter les autres, en finir avec la dictature des classes possédantes, des multinationales et des banques d'affaires. La lutte contre l'oppression capitaliste, pour briser le carcan de l'argent, ne fait que commencer avec la décroissance. Mais elle ne saurait s'arrêter à ce qui n'est, somme toute, qu'une démarche d'autodiscipline, de décence, de respect de soi-même et des autres, devenue indispensable pour changer les choses. Elle n'est pas une fin en soi mais une étape sur la voie d'un progrès humain rendue accessible par tout le progrès antérieur.

C'est pourquoi nous devrions plutôt nous réjouir de la ruine de toutes les transcendances qui nous infantilisaient tout autant qu'elles nous guidaient. L'heure est venue pour l'humanité de faire un pas de plus dans la voie d'un monde adulte. Comme, de toute façon, le monde n'a jamais eu d'autre sens que celui que nous sommes capables de lui donner (à un moment donné et à notre niveau de développement), saisissons notre chance, s'il en est encore temps, et poursuivons notre progrès pour sortir de la barbarie capitaliste. Quelqu'un connaît-il une autre forme de transcendance c'est-à-dire une autre façon de sortir par le haut de notre préhistoire? Décidons ensemble, en adultes lucides et responsables, du chemin que nous voulons suivre et ne laissons personne, ni à Bruxelles, ni à Washington, ni les financiers, ni les technocrates, ni les soi-disant socialistes, décider à notre place. Ça, ce serait un vrai progrès! Au moins aussi important que la domestication du feu, l'apparition de l'écriture ou l'invention de la démocratie.

Revue des revues	

Comment les institutions traitent-elles la connaissance?

mardi 4 août 2015, par Jacques Cossart

On y trouvera, en lien avec le dossier ci-dessus, un aperçu de la façon dont les institutions (OCDE, Banque mondiale, Agence française du développement, Conseil d'analyse économique) traitent la connaissance. Ce n'est pas sans lien avec la crise écologique car la préoccupation de décarboniser le développement économique et celle de la préservation versus l'accaparement des matières premières deviennent centrales. L'économie renvoie au politique et au social parce que la corruption et le renforcement des inégalités sont une atteinte à la démocratie. Enfin, les perspectives publiées par le FMI pourraient constituer un signal d'alarme si la croyance en l'éternité de la croissance économique n'était pas profondément enracinée. Et, pour que celle-ci dure encore un peu, quoi de mieux que de poursuivre le pillage de l'Afrique ?

Le thème général de ce numéro des Possibles porte sur les multiples aspects de la connaissance et ses interrelations sans fin avec la vie et le mode de pensée des 7 milliards d'êtres humains. Aussi a-t-il paru judicieux d'observer comment les institutions internationales traitent ce thème. Il ne s'agira ici qu'un d'un petit nombre d'entre elles : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et le Conseil d'analyse économique (CAE). On y voit poindre, ici ou là, les enjeux idéologiques de la production et de la transmission de la connaissance. On remarquera notamment dans ce trop bref inventaire, la manière dont la connaissance - et les brevets supplétifs sont traités par les institutions. Elles ne semblent guère prêtes à favoriser sa reconnaissance comme bien commun de l'humanité.

L'OCDE

Dans une note déjà ancienne (1996), <u>L'économie</u> fondée sur le savoir, l'OCDE affirmait que « le savoir est désormais reconnu comme moteur de la productivité et de la croissance économique ».

L'examen de nombreux indicateurs peut faire craindre que cette observation d'évidence formulée il y a déjà une vingtaine d'années soit loin d'être prise en compte. Le Rapport sur le développement humain 2014 du PNUD, par exemple, nous montre les données suivantes quant au pourcentage, dans la

population, des plus de 25 ans ayant bénéficié d'un enseignement secondaire ou supérieur : développement humain très élevé, 87; développement humain élevé, 65 ; développement humain moyen, 47; développement humain faible, 22 ! Bien entendu, l'enseignement scolaire ne constitue sans doute pas l'alpha et l'oméga du savoir, cependant, on peut douter que, au Burkina Faso où ce pourcentage tombe à 2, les chances d'acquisition de la connaissance soient optimales. L'étude évoquée ici insiste sur le fait que « la diffusion du savoir par le biais de réseaux officiels ou informels est essentielle à la performance économique », et que ce savoir sera dépendant de l'ensemble du système scientifique et de l'emploi qualifié, gage, précisément, de productivité. L'OCDE tire quatre conclusions de son étude conduite dans les pays membres.

- Les stocks et les flux de connaissances : il est affirmé que des indicateurs de flux de connaissances permettraient de mieux mesurer l'intensité de la R&D, à condition de disposer de données plus robustes quant à l'acquisition et la diffusion des diverses technologies.
- La taux de rentabilité du savoir : « Il s'agit notamment de mesurer la rentabilité pour l'individu, pour l'entreprise et pour la société en termes d'emploi, de production, de productivité et de compétitivité ». Rien

- n'est dit de l'utilité sociale.
- Les réseaux de savoirs : leur efficacité est essentielle à la diffusion des connaissances.
- Le savoir et l'apprentissage : « Mesurer les taux de rentabilité sociale et privée de l'investissement dans l'enseignement et la formation aidera à mettre en valeur les moyens d'accroître la capacité d'acquisition de connaissance. »

Plusieurs <u>études par pays</u> ont été conduites par l'OCDE au cours des décennies 2000 et 2010. Pour la France, les <u>politiques d'innovation</u> ont fait l'objet de la publication en 2014 d'un volume de près de 300 pages.

Dans ce pays, les gouvernements de droite, comme ceux mis en place par François Hollande, n'ont de cesse que de vouloir réduire le nombre de fonctionnaires ; la Cour des comptes, elle-même présidée par le socialiste Didier Migaud, semble donner ce qui ressemble à des injonctions quand elle précise que « ce rapport [publié le 11 février 2015] n'autorise aucun relâchement de l'effort structurel ». Ce sont, prévient-elle, 28 milliards d'euros qu'il faut économiser d'ici à fin 2015. La recherche est, évidemment, dans le collimateur ; il faut, là aussi, appliquer la saignée miracle de l'Argan de Molière. Pourtant, comparée à la recherche publique allemande, la française compte quelque 13 000 emplois de moins. Or, il s'agit là d'un dangereux paradoxe dans la mesure où, si en Allemagne et en Grande-Bretagne la part du financement public dans la R&D se situe à hauteur de 30 %, elle était en France de 37 % en 2010. Les quatre grands organismes publics de recherche (OPR) allemands comptent 83 000 agents pendant que les six français en totalisent 70 000, dont 15 400 pour les nucléaire et le spatial ; l'université est, en France, beaucoup moins présente que dans les pays comparables. Sur la période 2002-2012, la part française dans les publications mondiales est passée de 4,8 % à 3,6 %; pour l'Allemagne, c'est 5,1 % en 2012. Pour les 10 % les plus citées, la part française, au cours de cette dernière année est de 6,9 % pendant que la part allemande est de 10,6 %. Dans ses conclusions,

l'OCDE observe que la France dispose d'un système hybride, à la fois s'appuyant sur une programmation assurée par l'État et sur une organisation par « projets ». Elle précise que « certains types de recherche demandent des moyens, une stabilité et une planification que des mécanismes administrés sont mieux à même d'apporter ». Elle observe que, durant cette dernière décennie, la politique française « a consisté à étendre le domaine couvert par les mécanismes concurrentiels par rapport au modèle administré ». Elle conclut : « La compétence et l'expérience accumulées par les OPR, notamment aux niveaux stratégique et administratif, sont considérables et doivent bien sûr être préservées dans le cadre d'un modèle où l'équilibre serait du côté du financement par projets et des universités ». Selon le Château de la Muette, la guestion de la propriété intellectuelle est insuffisamment réglée.

L'OCDE préconise que le dispositif français de recherche sache trouver davantage de souplesse, ce qui peut parfaitement s'entendre. Cependant, on note que, pour atteindre cette souplesse, il faudrait que le système sache s'approprier les « qualités » qui lui semblent indispensables : flexibilité, concurrence qui n'exclurait pas la coopération, ouverture sur les marchés, dynamise entrepreneurial.

La Banque mondiale

La Banque mondiale publiait en anglais, avec une synthèse disponible en français, le 27 mai 2013 Transforming Arab Economies: Traveling the Knowledge and Innovation Road. L'institution de Washington, en association avec le Centre pour l'association en Méditerranée (CMI)et la Banque européenne d'investissement (BEI), y affirmait que, pour transformer les économies arabes, il fallait mettre en œuvre des stratégies faisant de la connaissance et de l'innovation, le moteur de développement.

On est là au cœur même de la connaissance transformée en plaidoyer de promotion de l'économie libérale. Le monde arabe serait sur la bonne voie. D'une part, les régimes dictatoriaux se sont ouverts à la démocratie ; d'autre part, dans une sorte de

surplomb subliminal, on voit que cette liberté acquise produit, très naturellement, une économie qui s'éloigne du secteur public et du soutien des prix ; enfin la recherche de la compétitivité devient une vertu cardinale.

Fort de ces constats, le rapport formule cinq recommandations.

- En guise de lapalissade qui, pour autant ne sera pas sans contradiction avec les autres recommandations, les responsables de ces pays sont appelés à asseoir le développement sur la connaissance et l'innovation.
- Pour ce faire, il faut hâter les réformes pour parvenir à des économies ouvertes tournées vers l'esprit d'entreprise.
- Il faudra aussi mettre en œuvre des secteurs particuliers nouveaux.
- Sans craindre la contradiction, les rapporteurs estiment que ces buts ne peuvent être atteints sans vision centrale politique.
- Enfin, il faut parvenir à une intégration régionale. Au vu de la situation au Maghreb et au Machrek, ce n'est certainement pas là une recommandation superflue.

L'AFD

En septembre 2014, l'Agence française publiait un document de travail <u>La production de connaissances</u> à l'AFD.

Le groupe, qui est le lointain successeur de la Caisse centrale de la France libre créée par ordonnance signée du général de Gaulle en décembre 1941, affiche un volume global d'activités, y compris celles en faveur du secteur privé, de plus de huit milliards d'euros. Il indique avoir deux missions : le financement du développement durable et la production de connaissances. Il affirme que « le second aspect de cette mission vise à améliorer les stratégies et à apporter des réponses concrètes aux

défis de la pauvreté et du développement durable ».

De manière attendue, l'AFD pose quelques questions à propos du développement. Beaucoup sont pertinentes; en revanche, l'Agence française, pas davantage que les autres institutions mondiales de même nature, ne met en cause le système global dans lequel s'inscrit ce développement. À aucun moment, les auteurs ne s'interrogent sur les conditions mêmes de ce développement ni sur celles de leur caractère durable. Tout semble se passer comme s'il suffisait de prendre les bonnes décisions techniques. Bien entendu, celles-ci sont indispensables, mais atteindront-elles leur but dans le cadre du capitalisme mondial actuellement imposé à l'ensemble de la planète ? D'ailleurs, l'étude précise que la production des connaissances par l'Agence s'inscrit dans « un corpus mondial relativement homogène ».

Ces connaissances sont censées s'appuyer sur sa pratique des expériences menées au cours de la conduite de sa mission tout au long des décennies. Elles couvrent plusieurs secteurs :

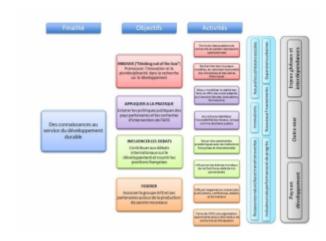
- environnement et développement durable
 ;
- modèles de croissance et cohésion sociale
 ;
- économies ultramarines ;
- architecture de l'aide et innovations financières.

Ces études sont menées en tenant compte du contexte macroéconomique dans lequel s'inscrivent les opérations et en procédant à des mesures d'impacts usant de la méthode par essai randomisé contrôlé. Le lieu n'est pas ici de présenter une critique de l'essai randomisé contrôlé en économie ; on peut néanmoins s'interroger sur sa totale pertinence en la matière.

En définissant ses six axes prioritaires de recherche, l'AFD s'inscrit clairement dans le mode de pensée dominant :

- ressources naturelles et transitions vertes
 ;
- cohésions sociales et croissance ;
- croissances urbaines;
- innovations;
- redevabilité et indicateurs ;
- nouveaux financements.

L'AFD présente ses ambitions et son travail en matière de production de connaissances dans le tableau reproduit ici.



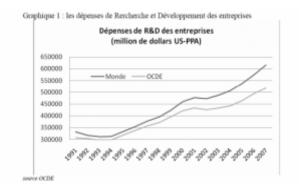
Le CAE

{{}}Dans un rapport de juillet 2010, <u>Le marché des</u> <u>brevets dans l'économie de la connaissance</u>,

l'instance publique française définit le brevet comme « un titre qui garantit un droit d'exclusivité d'usage d'une invention à celui qui en est titulaire ». Il s'agit donc d'une « privatisation d'une connaissance faisant partie du patrimoine commun de l'humanité ». On entre bien dans le processus de marchandisation que le CAE définit par le néologisme angliciste de « commoditisation ». Dès lors, la place de la recherche publique se trouve posée.

Les brevets sont très liés aux dépenses de R&D qui sont en forte augmentation puisque, pour les entreprises, elles ont plus que doublé (voir le graphique reproduit ci-dessous) pour atteindre, dans le monde plus de 640 milliards de dollars. On remarquera que l'écart entre le total OCDE et le total mondial va croissant. Le groupe Bloomberg donne, à fin 2014 dans son Global Innovation 1000, le chiffre

de 647 milliards de dollars pour les 1000 entreprises étudiées. Les auteurs rappellent que lors de la première étude conduite en 2005, ils notaient que le niveau des dépenses de R&D semblait n'avoir pas d'influence sur le chiffre d'affaires, ni sur le profit, ni sur la capitalisation boursière, ni sur les dividendes. Dix ans plus tard, ils affirment que, après 10 000 analyses statistiques, le constat est le même. Sans doute conviendrait-il, si ces observations sont fondées, de mieux savoir pourquoi les entreprises augmentent, chaque année, leurs dépenses en la matière, si celles-ci restent sans effet, en particulier sur leur chiffre d'affaires ou leur bénéfice.



Le CAE remarque que, dans un monde où les connaissances sont de plus en plus mobiles, les brevets confèrent à leurs propriétaires le droit exclusif de produire un bien ou d'exploiter un procédé.

Sur la période 1990-2008, les auteurs constatent que le nombre de brevets a augmenté plus vite (110 %) que les sommes consacrées à la R&D (70 %). Cette distorsion semble due à l'accroissement de la concurrence et aux transformations juridiques qui en découlent; la présence des PME sur le marché des brevets contribue sans doute aussi à cette prolifération des brevets, comme en témoigne le graphique reproduit ici. On y remarquera que, en 2004, les PME allemandes déposaient près du double de brevets que les françaises



Le CAE souligne que, depuis le début des années 1980, le transfert de la recherche publique vers l'industrie constitue, à travers divers canaux, une dominante de l'innovation dans les pays avancés. Les auteurs estiment que si le CNRS est « un des grands acteurs mondiaux de la recherche », son manque d'esprit « entrepreneurial » le conduit à moins déposer de brevets qu'ailleurs. Comment mieux souligner que la recherche est loin d'être un bien public mondial ? Cette observation est illustrée par le fait que, dans les grandes entreprises, plus de 65 % des brevets déposés sont utilisés en usage interne.

Les auteurs, craignant peut-être que leur travail puisse conduire à une meilleure intervention publique en faveur de la recherche, concluent leur étude par un certain nombre de recommandations :

- renforcer l'environnement des droits de propriété (sans doute pour en accroître le caractère de bien public...);
- constituer un ou plusieurs fonds publics
 (si un brevet doit rester un bien privé, il convient que le financement puisse être public...);
- améliorer les « bonnes pratiques » de valorisation;
- mettre aux enchères des brevets et licences;
- développer de nouveaux produits financiers;
- développer, dans l'économie de la connaissance, le nombre d'intermédiaires
 :
- à cet effet, accélérer la mise en place de sociétés ad hoc;
- développer la formation de personnel d'intermédiation;
- adapter le droit de la concurrence;
- renforcer la protection de la propriété intellectuelle, notamment en faveur des PME;
- utiliser les brevets en matière sociétale ;
- créer un institut d'étude sur les brevets.

Décarboniser le développement

{{}}La Banque mondiale récidive dans sa tentative de lutte contre le réchauffement climatique. Elle avait lancé en 2012 une série d'études relative à cette question ; lire <u>Il est vraiment temps de faire baisser la température!</u>

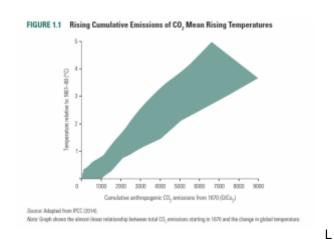
Sous la houlette de la même vice-présidente, Rachel Kyte, elle publie en anglais, le 11 mai 2015, Decarbonizing Development. Bien que venant de la Société financière internationale (SFI), la filiale du groupe Banque mondiale dédiée au secteur privé, Rachel Kyte déclare sans ambages, à propos des gaz à effet de serre, pour présenter le contexte du rapport, « comme le montrent les recherches scientifiques, il convient de restructurer l'économie mondiale si l'on veut réduire à zéro les émissions nettes avant la fin de ce siècle ». Quand sont évoquées les recherches scientifiques, on sait qu'elles sont recensées par le GIEC qui les a présentées dans son 5^e rapport, notamment dans la synthèse publiée en novembre 2014. Les graves conséquences auxquelles doivent déjà faire face les différentes régions du monde sont présentées dans cette courte infographie. Les conclusions sont précises : les conséquences prévisibles sont plus graves et le degré de confiance dans la survenue de celles-ci est plus élevé que ce qui avait prévalu dans la livraison précédente de 2007.

« L'objectif de zéro émission est parfaitement fondé pour stabiliser le changement climatique, les mesures doivent être immédiates pour parvenir à rester sous les 2°C d'ici 2100 », annonce clairement l'économiste venu présenter le rapport au siège de la Banque à Paris, Stéphane Hallegatte, qui est coauteur du rapport. C'est, dans le cadre des nombreuses « défaillances de marché [1] » que l'humanité doit rigoureusement se fixer cet objectif; pour y parvenir, l'institution de Washington indique, dès l'introduction pages 20 et 21, les trois exigences à respecter : fixer des politiques de long terme, donner un prix au carbone, adopter un ensemble de mesures, y compris fiscales, destinées à permettre aux plus pauvres de l'ensemble de la planète de supporter l'indispensable augmentation du prix des

carburants fossiles. Chacun des trois chapitres du rapport sera consacré à l'un de ces impératifs.

Planification à long terme

Ce sont bien les besoins d'ici à 50 ans et plus qu'il est indispensable de prendre en compte. En particulier, des mesures efficaces doivent être sérieusement étudiées pour apporter des solutions pérennes aux graves conséquences liées aux déplacements urbains. Il y faudra un considérable effort en matière de R&D, à laquelle tous les pays devront consentir des ressources importantes. On voit ici les limites de l'ambition pour qu'elle ne s'inscrive pas dans une liste de vœux pieux. Par exemple, le syndicat de l'industrie pharmaceutique (LEEM) fournit les chiffres suivants pour la France en 2013 : 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour 30 milliards de dépenses de marketing et 10 % du chiffre d'affaires environ consacrés à la R&D; de tels chiffres font craindre que la démarche de ce secteur ne soit pas totalement vertueuse... On sait d'expérience que souci politique à courte vue et pression des propriétaires du capital ne sont guère des facteurs favorables. D'autre part, les pays pauvres ne pourront pas soutenir de telles dépenses. Les seuls pays considérés comme à faible développement humain dans le rapport 2014 du PNUD compteront en 2030 près de 1,7 milliard d'êtres humains, alors qu'il y en aura plus de 2,7 milliards dans la catégorie immédiatement supérieure (dont le PIB/habitant est 7 fois moindre que celui des pays les plus riches). Comment ne pas craindre que, si le climat ne devient pas un bien public mondial doté des financements afférents, les objectifs de la Banque ne puissent être atteints? Pourtant, le graphique de la page 26 reproduit ci-dessous ne laisse aucun doute sur la totale pertinence desdites recommandations.

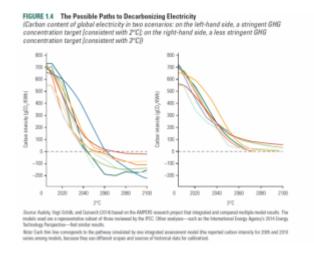


a décarbonisation de la production d'énergie électrique constitue, selon la Banque, l'axe central pour permettre aux régions les plus pauvres de pouvoir être électrifiées, en même temps qu'elle offre une voie conduisant à parvenir à zéro émission nette entre 2040 et 2060 selon le modèle retenu. Le graphique de la page 30 reproduit ici est démonstratif à cet égard. Chacune des six couleurs de courbes correspond à un modèle de calcul différent. On notera que tous présentent une même allure générale des courbes retraçant l'évolution de l'émission de CO₂ par KWH produit. Ils montrent que, pour autant que l'on s'inscrive dans un schéma qui retient une augmentation de température maximum de 2° C, on doit parvenir, entre 2040 et 2080, à l'objectif de 0, visé dans l'étude. Parvenir à ce résultat exige que tous les pays, y compris la Chine et l'Afrique du Sud, par exemple, prennent les décisions en conséquence. On peut regretter, à cet égard, que la Banque n'appelle pas alors à faire du climat un bien public mondial. Comment, en effet, compter sur les seules « bonnes volontés » nationales sans contrainte internationale? Pourquoi la Chine, par exemple, accepterait-elle de mettre une part de ses ressources nationales pour produire de l'énergie à un coût moindre que celui entraîné par l'usage du charbon [2] ? Une partie de l'effort financier qu'elle fournirait serait en effet consenti au bénéfice de l'ensemble de l'humanité et pourrait donc être pris en charge par celle-ci. Pour cela, il faudrait que soit mis en place le processus propre aux biens communs et à leur financement.

En revanche, si l'humanité s'autorise un maximum d'augmentation moyenne de température de 3° C, l'émission par l'homme de CO₂ demeurera supérieure

Le sigle anglais GHG utilisé dans la figue ci-dessous signifie « gaz à effet de serre ».

{{}}La Banque présente, à côté de la substitution des matières fossiles pour la production d'énergie électrique, trois autres axes d'intervention pour réduire les émissions de CO2: renforcer l'efficacité énergétique; éliminer le pétrole (notamment dans les transports et la construction); accroître la capacité des puits naturel de carbone, en particulier par la préservation des forêts qui offrent, en outre, de nombreux autres avantages.



Les auteurs montrent aussi qu'une meilleure maîtrise de l'énergie fera diminuer la demande et que plus on retarde les indispensables mesures à prendre, plus leur coût est élevé.

Fixer les prix et mesures connexes

La Banque mondiale considère que le marché est un instrument efficace. Elle reconnaît cependant que, parmi les défaillances de marché, il y a les externalités négatives [3] qui font que tous les coûts encourus ne sont pas inclus dans les prix ; ils sont alors mis à la charge de la société. Le rejet de CO2 dans l'atmosphère est l'exemple type de l'externalité négative. Pour mettre fin à ce que la Banque considère comme une lourde difformité du système actuel, il faut instaurer une taxe appropriée. Elle montre une ferme détermination à l'adoption des dispositions internationales nécessaires en affichant en exergue du chapitre II (page 79) consacré à cette question, trois raisons qui justifient l'ensemble du

dispositif:

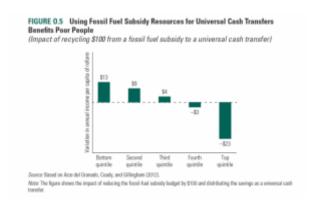
- La mise en place de justes prix exige au préalable l'élimination des subventions accordées aux combustibles fossiles; elles sont mauvaises pour l'environnement et pour la politique budgétaire. En outre, elles sont inefficaces tant pour soutenir les pauvres que pour favoriser la compétitivité.
- La tarification du carbone est nécessaire à une décarbonisation efficace.
- La tarification du carbone est non seulement une bonne politique environnementale, mais elle est aussi une bonne politique économique et fiscale. Le carbone est une meilleure assiette fiscale que le travail et le capital; elle entraîne moins de distorsion et l'évasion fiscale s'y révèle plus difficile.

Le bien-fondé des objectifs visés par la Banque et la pertinence des observations dont elle les accompagne sont incontestables ; même si on sourit, ou s'agace, à la lecture de l'incise affirmant qu'une taxe carbone est meilleure qu'un impôt sur le travail ou... le capital! Chassez le naturel... En tout cas, nous disent les rédacteurs, le marché ne peut pas tenir compte du désastre écologique engendré par les émissions de CO₂ qu'il génère.

Toutefois, l'indispensable taxe sur l'émission de carbone ne saurait, seule, faire advenir le zéro émission nette de CO₂. Parallèlement à cette instauration, d'autres mesures devront être instaurées. La plus importante est sans doute celle de l'entrée en vigueur de normes d'efficacité énergétique ou de production d'électricité à partir d'énergie primaire renouvelable ; là, on passe de la taxation à l'interdiction. Sont évoquées aussi des mesures ponctuelles fiscales ou douanières visant à diminuer le prix des équipements « propres ».

Se réjouir de cette prise de position documentée de la Banque n'empêche pas de rappeler les dangers et les insuffisances de ce type de régulation du capitalisme, lequel restera bien présent. Le premier aspect qui mérite la plus grande vigilance porte sur l'assiette et le taux de la taxe. Mais, avec le SCEQE [4], on dispose à cet égard d'une sorte de parfait vade-mecum de ce qu'il ne faut pas faire. Les palinodies de l'UE en la matière fournissent le recensement des erreurs ou faux-semblants qui sont à redouter, notamment : prime au pollueur et mépris des pays du Sud à travers le Mécanisme de développement propre, le prix du carbone très bas et volatile le transformant en un « excellent » produit spéculatif, les fraudes et, malgré cela, l'absence de diminution des émissions. Mais le plus grave danger réside sans doute dans l'instauration d'une taxe carbone de manière autonome par rapport à l'ensemble du système fiscal général. En effet, la mise en place d'une taxe uniforme, pour efficace qu'elle puisse être pour faire baisser les émissions de CO₂, finira par peser in fine sur tous les consommateurs ce qui est, précisément, son objet. Aussi, si on ne peut qu'approuver l'objectif d'une telle taxe, on ne saurait accepter qu'elle s'applique dans un cadre inchangé de la fiscalité : s'il en était ainsi, ladite taxe aurait bien un effet redistributif mais... en faveurs des plus riches. De la même manière, il convient que la nécessaire diminution drastique de l'usage des énergies fossiles soit accompagnée, si ce n'est précédée, d'offres alternatives supportables financièrement par les plus défavorisés.

Une fois encore, les mises en garde qui viennent d'être très brièvement rappelées montrent que le climat ne saura être défendu dans un cadre efficace, tant au plan social qu'environnemental, que s'il devient un bien public organisé et financé au plan mondial. On trouve dans l'étude (page 16) une illustration chiffrée de cette nécessité ; elle est décrite dans la figure 0.5 reproduite ici. Pour une diminution de 100 \$ des subventions aux énergies fossiles, ce montant, pour être redistribué de manière équitable, devrait donner lieu à une allocation de 13 \$ en faveur des 20 % les plus pauvres tandis que les 20 % les plus riches devraient, au contraire, contribuer à hauteur de 23 \$.



Ε

n 2006, le Rapport Stern estimait que, chaque année, il faudrait consacrer 1 % du PIB mondial pour être en mesure de financer ce qui devait permettre de préserver le climat. Cette évaluation est sensiblement sous-évaluée, comme le reconnaissait Nicholas Stern lui-même dés 2008. Depuis, on sait que l'état de la dégradation climatique exige des mesures beaucoup plus importantes que ce que prévoyait le GIEC en 2007. Prévoir 2 % est vraisemblablement l'ordre de grandeur à retenir. Aujourd'hui, le monde devrait donc, chaque année, consacrer quelque 1500 milliards de dollars pour espérer maintenir l'augmentation de la température en dessous de 2° C. On sait aussi qu'une part considérable de ces financements devra être de nature publique. On sait enfin que ces 1500 milliards ne seront pas financés par les seules institutions financières multilatérales, cependant les chiffres fournis par la Banque laissent perplexe. Dans le tableau 6.3 de la page 125 qui est reproduit cidessous, on voit que ce sont seulement 55 milliards de dollars qui seront accordés en 2015, soit moins de 4 % des besoins ainsi calculés! On remarquera que la Banque mondiale (WBG) et la Banque européenne d'investissement (EIB) contribueront pour la moitié. On voit mal comment les 96 % restant pourraient être atteints sans contribution fiscale importante des États. On ne voit guère, non plus, comment une telle contribution pourrait être laissée à l'initiative de chaque État ; c'est bien de taxes décidées au niveau mondial qu'il s'agit!

Permettre la transition tout en évitant les pièges

Gérer la transition : protéger les pauvres tout en évitant les pièges potentiels des réformes ; tel est le

sous-titre du chapitre III de l'étude consacrée à cette partie.

Sans adhésion de la population qui, pour la partie la plus pauvre, passe par l'éradication de cette pauvreté, il sera impossible de pouvoir rester en deçà des 2° C.

La Banque exprime, sans ambiguïté, sa vision : supprimer les subventions aux combustibles fossiles pèsera surtout sur les plus riches ; aussi, à ses yeux, une telle disposition ne constitue pas un problème. La fiscalité carbone, sous ses différents aspects, générera des ressources qui devront être prioritairement utilisées pour la santé, l'éducation et les infrastructures, mais aussi en aides directes en faveur des plus pauvres. La figure 0.5 reproduite dans le chapitre précédent est éloquente à ce sujet.

Pour que cet ambitieux programme réussisse, la Banque estime qu'il convient de respecter trois impératifs.

- Ce n'est pas suffisant de protéger les plus pauvres et les plus vulnérables. Pour faciliter la transition, il peut également être nécessaire d'indemniser ceux qui pourraient être touchés, même s'ils ne sont pas parmi les plus vulnérables.
- Il peut être nécessaire de fixer des soutiens ciblés si les pertes économiques se concentrent sur un secteur ou une région, mais aussi en faveur de pays qui ont adopté des politiques de décarbonisation plus tôt que les autres.
- Les options disponibles pour organiser la transition et pour lisser ses effets négatifs vont du renforcement de la protection sociale à la mise en place de secteurs spécifiques conçus avec soin et à l'organisation de systèmes de compensation.

La liste des rapports sérieux relatifs à l'urgence démontrée de la décarbonisation de l'économie est longue. Celui dont il est fait mention ici en fait partie. Prenant cela en compte, on est toujours surpris par l'ignorance, réelle ou affectée, rencontrée autour de soi. Quand il s'agit du citoyen « moyen », on ne peut que militer pour que tous disposent d'une véritable information qui leur soit parfaitement accessible. Cela s'appelle la démocratie. Mais quand ladite méconnaissance touche des responsables de tous niveaux, on ne peut, sans grande surprise malheureusement, qu'être confondu.

Patrick Pouyanné, directeur général du groupe pétrolier Total, était reçu la 20 mai 2015, à 7 heures 55, sur les ondes de France Inter. Il tentait de démontrer que le groupe qu'il dirige est un acteur important dans la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Et d'appuyer sa démonstration par cette évidence « Il [le groupe Total] peut s'engager concrètement en faisant [sic] plus de gaz ». Et, plein d'assurance « On aura besoin d'énergie fossile ». Tout le monde le sait, ajoutait-il avec un brin de condescendance. Mais, chez ces gens-là, Monsieur, on ne lit pas, on ne lit pas!

S'il fallait établir un classement des meilleurs « activistes [5] », nous aurions bien du mal à attribuer les premières places tant elles sont ardemment disputées. Ainsi, Pierre-René Lemas qui a récemment quitté son poste de secrétaire général de la présidence de la République française pour être nommé directeur général de l'instrument public de financement, la Caisse des dépôts et consignation (CDC). La CDC et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont organisé le 22 mai 2015 à Paris le Climate Finance Day, censé marquer l'engagement du secteur financier pour la sauvegarde du climat. Il était reçu le 21 mai 2015 sur France Inter où il a su se surpasser pour promouvoir « l'activisme actionnarial », parce que « on pèse en tant qu'actionnaire ». Il sait remettre à sa place un journaliste qui semblait surpris des propos du directeur général de l'établissement public, par un définitif : « c'est comme ça dans le monde de la finance ». Au passage, on aura entendu cet aveu : « le moteur qui ne marche pas bien, c'est l'investissement ». Nous voilà rassurés en espérant que « l'activisme actionnarial » va mobiliser les quelque 1500 milliards annuels qu'il faudrait pour maintenir l'augmentation de la température en

dessous de 2° C d'ici la fin de ce siècle!

En paraphrasant Pascal, on peut dire que la foi capitaliste ne peut être sujette à erreur, parce que le capital ne peut ni nous tromper, ni être trompé!

Pour sa part, la Conférence des Nations unies pour le climat (CCNUCC) ne paraît pas aussi optimiste ; elle tenait, du 1er au 11 juin 2015, une session de travail à Bonn. Plus de 70 experts ont présenté à cette occasion un <u>rapport</u> quant à la pertinence des fameux 2° C, qui semblent désormais être perçus par les gouvernements comme le nirvana du sauvetage climatique. Or, selon ces experts unanimes, il ne s'agit pas là d'un optimum mais bien d'un minimum, dans la mesure où, à ce niveau, plusieurs espèces seront en danger. Aussi, adopter un maximum de 1,5° C paraît indispensable, mais cela veut dire qu'il faut réduire les émissions de 80 % à 90 %, alors qu'avec 2° C, la réduction est de 40 % à 70 %. Bien que les principales conclusions de ce rapport soient parfaitement claires, le gouvernement français ne leur donne pas l'écho qu'elles méritent auprès des citoyens.

- Un objectif global à long terme défini par une limite de température sert bien le but à atteindre.
- L'impératif de parvenir à l'objectif de long terme est explicitement démontré, de même que le caractère cumulé des risques affrontés exigeant d'agir vite et de manière décisive.
- Limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C est encore possible et apporte de nombreux avantages, mais pose des défis technologiques, économiques et institutionnels importants.
- On sait mesurer les progrès de l'atténuation, mais la mesure des progrès de l'adaptation est encore incertaine.
- Cet effort exige une transition radicale et non pas seulement une adaptation à la marge des tendances actuelles.
- Le monde n'est pas encore sur la bonne

- voie pour atteindre l'objectif mondial à long terme, pourtant les politiques efficaces d'atténuation sont connues et doivent être mises en œuvre de toute urgence.
- Évaluer la pertinence de l'objectif global à long terme implique l'estimation des risques et des jugements de valeur, non seulement au niveau mondial, mais aussi aux niveaux régional et local.
- Le changement climatique important déjà en cours et l'ampleur de l'accélération que prend ce changement ne feront qu'augmenter le risque d'impacts graves, généralisés et irréversibles.
- La limite de 2°C doit donc être considérée comme une limite à défendre strictement.
 Moins de réchauffement serait préférable, et des efforts doivent être entrepris pour abaisser cette limite aussi loin que possible.
- Bien que la démonstration de la limite du réchauffement à 1,5° C soit moins robuste que celle de 2° C, cela devrait néanmoins inciter à fixer la limite aussi bas que possible.

Les matières premières agricoles

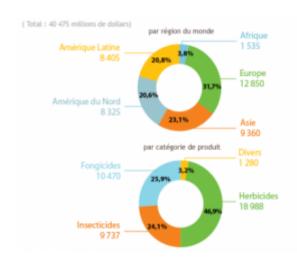
La revue Les Possibles aborde régulièrement les questions relatives à la sécurité alimentaire. On pourra lire, par exemple, <u>La malédiction de matières premières</u>, <u>Sécurité alimentaire mondiale</u> ou encore <u>Le négoce des matières premières</u>.

Comme chaque année, le salon de l'agriculture a donné une large tribune aux tenants des cultures et élevages « raisonnés » ; cette « raison » qui affirme qu'il n'y a pas d'autre solution que la mondialisation agricole dont on sait ce qu'elle signifie pour les paysans du Sud, ceux qui assurent la couverture de plus des trois quarts de l'alimentation mondiale tout en étant ceux-là mêmes qui souffrent de la faim [6]. Le président du puissant syndicat agricole français,

FNSEA, déclarait le 20 février 2015 à terraeco.net, de manière benoîtement conciliante, « nous sommes prêts à moins de pesticides, mais où sont les solutions alternatives ? ». De manière plus abrupte, celui qui milite ardemment contre la réglementation qui accablerait l'agriculture française déclare sans ambages : « en matière de phyto, utiliser moins de produits n'est pas le sujet ».

Le chiffre d'affaires mondial des pesticides (au sens large) est estimé à quelque 40 milliards de dollars [7]. On verra ci-dessous dans le tableau établi par l'Observatoire des résidus de pesticides que l'Europe est au premier rang...

(http://observatoire-pesticides.gouv.fr/index.php?pa geid=379)



Les ONG Grain et CETIM ont publié, il y a quelque temps déjà, un ouvrage particulièrement riche Hold-up sur l'alimentation : comment les sociétés transnationales contrôlent l'alimentation du monde, font main basse sur les terres et détraquent le climat. Si on souhaite soutenir l'action de ces très utiles organisations et disposer de l'ouvrage en version papier, on peut s'adresser à Grain.

On verra, à travers le sommaire qui est reproduit ici, que cet ouvrage de plus de 170 pages, d'accès facile et agréable, brosse un très large tableau du caractère prédateur de l'agriculture au service du capitalisme.



n fin connaisseur de l'agriculture paysanne, en particulier aux Philippines où l'institut de recherche sur le riz, l'IRRI, est mondialement réputé, Cris Panerio, affirme qu'il faut « remettre en question la mainmise des transnationales sur le système alimentaire ». On verra, page 26, le schéma montrant comment, entre 1996 et 2008, la firme Monsanto a pris le contrôle d'une centaine d'entreprises semencières à travers le monde. Le schéma de la page suivante reproduit ci-dessous illustre jusqu'à la caricature la puissance de cette transnationale et de quelques-uns de ses congénères.

U

L'étude n'oublie évidemment pas d'examiner les liens entre l'agriculture industrielle et le changement climatique. Elle montre, page 110, que la moitié de l'émission des gaz à effet de serre provient de la production alimentaire.

Comme rappelé plus haut, les transnationales nous affirment qu'une agriculture sans engrais de synthèse serait incapable de nourrir le monde. Les graphiques des la page 125 laissent penser que cette affirmation péremptoire est contredite par la réalité. Sur la période 1960-2006, la consommation d'engrais azotés a été multipliée par plus de 7, passant en moyenne de 8,6 Kg/ha à 62,5 kg/ha. Pour autant on obtenait, par exemple, 226 kg de maïs pour 1 kg d'engrais azoté en 1961 mais seulement 76 kg en 2006.

Enfin, plus de quarante pages fort documentées, sont consacrées à l'accaparement des terres.

L'agroécologie

En opposition conceptuelle et pratique à ce type de production agricole, l'agriculture paysanne constitue incontestablement le socle d'une production durable capable de nourrir le monde sans le mettre en danger. La revue Les Possibles publie régulièrement sur ce thème, on lira par exemple, Insécurité alimentaire : des progrès ? ou Alimentation et nutrition.

L'ONG La Via Campesina a réuni en février 2015 au Mali les producteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroforesterie paysannes qui, selon les organisateurs, « produisent près de 70 % des aliments consommés par l'humanité ». À l'issue de ces quatre journées de travail, les participants ont rédigé la <u>Déclaration du Forum international sur l'agroécologie</u>.

Ils ont défini une stratégie articulée autour de trentesept résolutions organisées sous neuf objectifs généraux :

- promouvoir la production agrobiologique par le biais de politiques appropriées qui impliquent quatorze prérequis;
- partager les connaissances et les savoirs qui supposent en particulier l'appropriation et le contrôle par les peuples de la recherche;
- reconnaître le rôle central des femmes ;
- construire l'économie locale, y compris grâce à la réalisation des infrastructures nécessaires;
- développer et diffuser cette vision de l'agroécologie tant au plan social que politique;
- construire des alliances ;
- protéger la biodiversité et les ressources génétiques, y compris dans les eaux marines et continentales;
- refroidir la planète et s'adapter au changement climatique, grâce notamment à l'agroécologie;

 s'opposer à la mainmise des entreprises et des institutions sur l'agroécologie, notamment en luttant contre la financiarisation et la marchandisation du secteur.

La corruption

Le rapport GRECO

Instrument du capitalisme, la corruption est le mal qui corrompt la démocratie et pèse lourdement sur l'économie mondiale. On peut se reporter, entre autres, à <u>Corruption</u>.

Le Conseil de l'Europe est l'Organisation intergouvernementale qui a été créée en 1949 pour veiller notamment au respect des droits de l'homme et au développement de la démocratie au sein des pays européens membres du Conseil ; il compte aujourd'hui 47 États.

Depuis 1994, le Conseil de l'Europe a mis la corruption parmi ses préoccupations et, pour y répondre, a créé en 1999 le GRECO (Groupe d'États contre la corruption).

Le GRECO a publié le 14 mars 2015 son <u>Deuxième</u> <u>Rapport</u> de Conformité intérimaire sur la France.

Les rapports précédents analysaient la corruption à partir de deux thèmes, l'incrimination pour corruption et la transparence du financement des partis politiques, et avaient émis dix-sept incitations à amélioration. Chacune d'entre elles est analysée pour tenter de mesurer les progrès et les retards.

Dans les conclusions, on note cette remarque générale relative à la France : « Au vu des conclusions formulées dans les rapports [précédents], le GRECO conclut que la France, à ce jour, a mis en œuvre (ou traité) de façon satisfaisante, au total, seulement cinq des dix-sept recommandations. »

Pour ce qui a trait aux incriminations, « le GRECO [...] regrette une nouvelle fois l'absence de toute avancée significative ».

S'agissant de la transparence du financement politique, « le GRECO conclut que le niveau actuel de mise en œuvre des recommandations reste "globalement insatisfaisant" au sens de l'article 31, paragraphe 8.3 de son règlement intérieur ».

Enfin, on lit cette remarque qui ne laisse pas d'intriguer : « Le GRECO invite les autorités françaises à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du présent rapport »!

{{}}Parmi les instruments qu'utilisent les corrupteurs, il y a bien entendu les circuits financiers opaques, dont les paradis fiscaux. À cet égard, on pourra lire Les deux failles de la nouvelle norme mondiale. Il s'agit d'une analyse de Philippe Braillard, ancien professeur à l'université de Genève, publiée le 4 mai 2014 par le quotidien Le Temps. Ces deux failles, dénonce-t-il, ont pour origine principale les États-Unis. D'une part, les institutions financières américaines ont obtenu une dérogation quant à l'obligation d'identification des ayant droits économiques de comptes détenus par des structures états-uniennes domiciliées dans des pays n'ayant pas signé avec les États-Unis l'accord FATCA [8] ; on imagine que des domiciliations pourront être opérées en conséquence. En outre, au sein même de la fédération, des États, comme celui de Delaware, ne respectent pas cette obligation. D'autre part, les États-Unis sont fort réticents à la réciprocité des échanges d'information.

Le lobbying en Europe

S'il ne s'agit pas stricto sensu d'un instrument de corruption, le *lobbying* sait se servir de cet « outil » quand il le faut.

L'ONG Transparency International (TI) publie en anglais le 15 avril 2015 le rapport <u>Lobbying in Europe</u> et en fournit une <u>présentation en français</u>. Enfin, elle publie en français <u>État des lieux citoyen sur le lobbying en France</u>.

TI ne condamne pas sans appel le lobbying puisqu'elle écrit dans son introduction : « Partie intégrante d'une démocratie saine, le lobbying est étroitement lié à des valeurs universelles telles que la liberté d'expression et le droit de pétition. Il permet à différents groupes d'intérêts d'exprimer leurs positions sur des décisions prises par les pouvoirs publics susceptibles de les concerner. Le lobbying peut également améliorer la qualité des processus décisionnels en fournissant aux législateurs et aux décideurs publics une expertise sur des questions à la technicité croissante. Dans le cadre d'une enquête menée en 2013, 89 % des 600 fonctionnaires et parlementaires européens interrogés sont convenus qu'un « lobbying éthique et transparent est bénéfique à l'élaboration des politiques ». Ne serait-il pas préférable, alors, de définir la démarche comme exercice indispensable de la démocratie ?

Quoi qu'il en soit, TI ayant mené son étude dans 19 pays de l'Union européenne, fait trois constats quant à cette pratique en Europe :

- Son influence est cachée et informelle.
- La réglementation est « particulièrement inadaptée et s'avère incapable d'empêcher le développement de stratégies d'influence opaques ».
- Beaucoup des outils législatifs sont «
 imparfaits ou inadaptés ».
 L'étude retient trois critères qui doivent
 permettre d'apprécier la « qualité » du
 lobbying : ce sont la traçabilité, l'intégrité
 et l'équité d'accès. Sur une échelle de 1 à
 100, la première est chiffrée, en moyenne,
 à 26, la seconde à 33 et la troisième à 33
 aussi. Du chemin reste à faire...

En conséquence, trois recommandations sont formulées :

- Traçabilité: « Garantir aux citoyens des informations sur les contacts entre lobbyistes et responsables publics afin de leur permettre de comprendre comment les décisions sont prises et de demander des comptes à leurs représentants ».
- Intégrité: « Assurer des interactions intègres et éthiques entre les représentants d'intérêts et les acteurs

- publics ».
- Équité: « Promouvoir des contributions et participations diversifiées aux processus décisionnels politiques afin de prévenir leur captation par un cercle d'intérêts restreints ».

Inégalités extrêmes

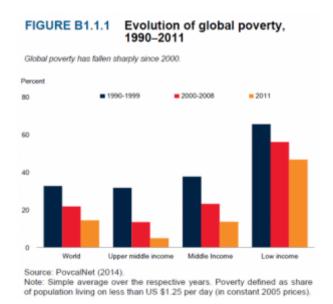
https://www.oxfam.org/sites/www.oxf...

Si les inégalités s'accroissent, c'est d'abord parce que les très hauts revenus en font autant. Pour que la part du revenu national accaparée par les grandes fortunes augmente, il faut, très mécaniquement, que d'autres diminuent. Lire, par exemple, <u>Les grandes fortunes</u> ou <u>Inégalités et OCDE</u>.

1) Banque mondiale

On trouvera dans le rapport semestriel de la Banque mondiale <u>Global economic prospects 2015</u>, page 16, le diagramme reproduit ici. Optimiste, la Banque annonce, avec une satisfaction non feinte: « la pauvreté mondiale a fortement diminué depuis 2000. » Il faut, malheureusement, relativiser son enthousiasme quand on remarque que, en 2011, plus de la moitié de la population vivant dans les pays à faible développement humain – c'est à dire quelque 600 millions d'êtres humains – étaient contraints de survivre avec moins que l'équivalent de 1,25 \$ par jour! Pour sa part, la FAO, dans son rapport 2015 <u>World agriculture: towards 2015/2030</u>, note que 795 millions d'êtres humains souffrent encore de la faim malgré les progrès enregistrés.

https://www.oxfam.org/sites/www.oxf...



En matière d'inégalités, on disposera d'une source importante de données et d'analyses en consultant le site de l'<u>Observatoire des inégalités</u>, lequel publie en juin 2015, son premier Rapport sur les inégalités.

Pour tenter de mesurer la démesure, Oxfam a publié en janvier 2015 un court rapport au titre cependant explicite, <u>Insatiable richesse</u>; un an plus tôt, l'ONG publiait, sur le même thème, <u>En finir avec les inégalités extrêmes</u>.

Le rapport 2015 s'attache à la comparaison entre les patrimoines détenus par les catégories les plus fortunées et ceux du reste de la population. Les sources sont indiquées dans les pages 12 et 13. On dispose de plusieurs graphiques et tableaux qui illustrent de manière saisissante le caractère d'insatiabilité utilisé dans le titre. On en retiendra, ici, deux qui illustrent l'accélération de la concentration s'opérant au détriment des plus nombreux, c'est à dire, les plus pauvres.

La figure 3 montre que, désormais, le patrimoine des 80 personnes les plus fortunées dans le monde dépasse celui de plus de 3,5 milliards d'êtres humains.

La figure 4 révèle l'accélération, au cours de ces quatre dernières années, de ce phénomène : en 2014, 5 fois moins d'individus disposent d'un patrimoine supérieur aux 50 % de la population mondiale la moins fortunée.

Figure 3 : Les richesses des 80 personnes les plus riches³ au monde ont doublé⁴ en valeur nominale entre 2009 et 2014, tandis que les richesses des 50 % les moins blen lotis ont reculté en 2014 par rapport à 2009.

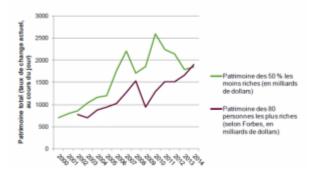
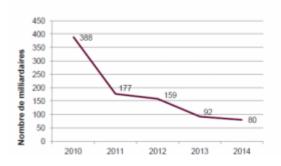


Figure 4 : Nombre de milliardaires requis pour cumuler autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population



Winnie Byanyima, directrice générale d'Oxfam international, coprésidait en janvier 2015 la rencontre de Davos ; elle y a fait les sept propositions suivantes :

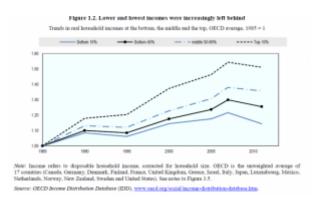
- mettre un frein à l'évasion fiscale ;
- garantir le gratuité et l'universalité de services publics;
- répartir équitablement la charge fiscale ;
- instaurer un salaire minimum ;
- instaurer l'égalité salariale ;
- mettre en place une protection sociale;
- lutter contre les inégalités.

2) OCDE

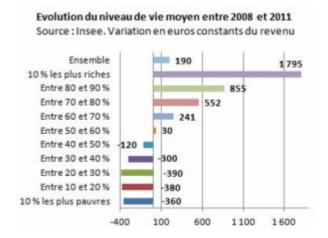
{{}}Comme indiqué en introduction, l'Organisation de coopération et de développement économiques rend régulièrement compte de l'accroissement des inégalités. Le 21 mai 2015, elle publie en anglais une vue d'ensemble de <u>In it together : why less inequality benefits all</u>, dans lequel elle démontre que nous sommes tous concernés parce que moins d'inégalités profite à tous. On peut aussi accéder en ligne à la <u>totalité du rapport</u>.

On ne fera pas, ici, une présentation complète du

rapport dans lequel l'OCDE démontre que les écarts se sont considérablement accrus au cours de ces dernières décennies, particulièrement depuis 2007. Aujourd'hui, les 10 % les plus riches au sein de l'OCDE, ont un revenu près de dix fois supérieur à celui des 10 % les plus défavorisés ; ce n'était « que » 7 fois il y a trente ans. La précarité et les inégalités femmes/hommes sont particulièrement dénoncées. On reproduit la figure 1.2 de la page 21. Elle présente l'évolution, de 1985 au début des années 2010, des revenus de quatre catégories de ménages : les 10 % (en bleu), 40 % et 50 % les moins aisés et les 10 % les plus riches (en pointillé). L'étude a été conduite dans les 17 pays les plus riches de l'OCDE. Les « ménages » sont rendus comparables en attribuant un coefficient à chacun des membres les composant. On remarquera, sur la figure 1.1 page 20, que la France présente une inégalité de revenus plus importante que la moyenne OCDE.



Il faut aussi mentionner le dossier « Toujours plus inégaux » publié dans le numéro 347 de juin 2015 d'Alternatives économiques ainsi que <u>La France populaire décroche, qui s'en soucie?</u> De l'Observatoire des inégalités où on trouvera, entre autres, le tableau reproduit ici.



L'impôt sur les profits

Selon les chiffres publiés, les profits annoncés par les entreprises du CAC 40 en France ont dépassé 80 milliards d'euros en 2014, en augmentation de 37 % par rapport à l'année précédente et proches de se retrouver au niveau atteint avant la crise financière de 2007-2008. Dans le même temps, on remarque que le taux de chômage général, tel que publié par l'INSEE, qui était de quelque 7 % en 2007, n'a cessé de croître pour atteindre plus de 10 % en 2014. Certes, cet indicateur ne saurait, à lui seul, donner une image complète de l'économie. Cependant, il montre combien la « théorie » dite du ruissellement, qui voudrait que plus les riches sont riches, plus ils réinjectent des ressources dans l'économie qui vont profiter à tous, se révèle bien la fable dont la morale est totalement opposée à celle qui est annoncée. L'argument prétendant que l'impôt sur les profits pèse, in fine, sur les salaires ressortit au même type de légende. Il suffit, pour s'en convaincre d'observer le tableau établi par l'Observatoire des inégalités, à partir des données fournies par l'INSEE, qui est reproduit ici. Au cours de la période 2008-2012 en France, les profits n'ont cessé de croître pendant que les revenus de 60 % des ménages diminuaient ; diminution allant jusqu'à plus de 6 % pour les 10 % les plus modestes. S'agissant de pauvreté, on pourra consulter un document établi de manière très pédagogique par l'INSEE, Pour comprendre la mesure de la pauvreté.

Evolution 2008-2012 des revenus

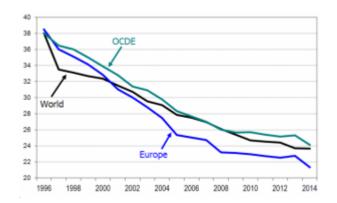
	Niveaux de vie moyens annuels			
	-2008-	-2012-	Variation 2008-2012 (en euros)	Variation 2008-2012 (en %)
Niveau de vie moyen des 10 % les plus pauvres	8 540	7 999	- 541	- 6,3
Entre les 10 et les 20 %	12 550	12 130	- 420	- 3,3
Entre les 20 et les 30 %	15 020	14 539	- 481	- 3,2
Entre les 30 et les 40 %	17 090	16 719	- 371	- 2,2
Entre les 40 et les 50 %	19 060	18 799	- 261	- 1,4
Entre les 50 et les 60 %	21 200	21 059	- 141	- 0,7
Entre les 60 et les 70 %	23 690	23 769	79	0,3
Entre les 70 et les 80 %	27 060	27 309	249	0,9
Entre les 80 et les 90 %	32 790	33 160	370	1,1
Ensemble	23390	23290	- 100	- 0,4

Données après impôts et prest. sociales, pour une pers. seule

Source : Insee - © Observatoire des inégalités

Cependant, pourrait-on penser, si les profits se portent bien, qu'ils devraient permettre que les montants de la fiscalité qui leur est appliquée, aillent augmentant? De nombreux économistes, tout acquis au service des propriétaires du capital, se poussent du col en se référant aux chiffres publiés par l'OCDE; ils font benoîtement observer que le taux moyen de contribution de l'impôt sur les profits pour

l'ensemble de la zone tourne autour de 3 % du PIB depuis des décennies. L'économiste Michel Husson, à partir des données publiées par le vaste réseau mondial spécialisé dans le conseil financier et fiscal, KPMG, et reproduit ici, montre que le taux nominal de l'impôt sur les sociétés (impôt sur le sociétés en France) est passé en moyenne, en Europe, de plus de 38 % en 1996 à moins de 22 % en 2014. Diable, l'assiette augmente malgré tous les efforts déployés ? Il suffit de diminuer le pourcentage qui lui est appliqué et le tour est joué!

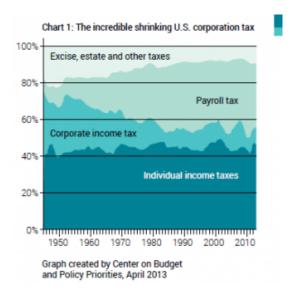


L'ONG *Tax justice network* (TJN) est une plate-forme qui rassemble de nombreuses organisations dans le monde, dont Attac, pour, notamment, dénoncer le système fiscal mondial et combattre les paradis fiscaux. Elle publie régulièrement des études fort documentées sur les sujets qui la mobilisent. Est paru en anglais le 18 mars 2015 <u>Ten Reasons to</u> <u>Defend the Corporation Tax</u>.

TJN remarque que l'imposition du bénéfice des entreprises est partout attaquée parce que, précisément, elle peut constituer une pièce maîtresse de la lutte pour promouvoir une autre économie. Tous les propriétaires du capital et ceux qui, à travers de nombreuses institutions, défendent leurs intérêts, sont parfaitement conscients de la place centrale de cet impôt ; c'est pourquoi ils s'acharnent, bec et ongles, à en diminuer le taux et, par de nombreux oukases, à en réduire l'assiette. Cette campagne, malheureusement, rencontre un certain succès dans un large public.

Cette sorte de faveur populaire est basée, selon TJN, sur ce qu'elle appelle des mythes qui se sont répandus sur le monde entier. Déjà, en 2004, Attac avait insisté, dans le cadre du <u>Rapport Landau</u>, pour que soit instituée une taxe unitaire sur les bénéfices (pages 115 et 116). TJN dénombre les fables largement répandues.

• L'optimisation fiscale étant légale, comment donc serait-elle un problème? Sans évoquer des considérations d'ordre moral - dont on voir mal, au demeurant, pourquoi elles ne devraient pas être considérées – il se trouve que, malgré les attaques dont il est l'objet, l'impôt sur les bénéfices constitue encore environ 10 % des ressources fiscales des pays riches (OCDE) et davantage, de l'ordre de 15 %, dans une large partie du monde en développement. Il s'agit donc d'une source significative de recettes publiques. Quand on observe combien cette taxation a été réduite depuis des décennies, on comprend le potentiel de ressources communes qu'elle recèle. Le graphique de la page 5, reproduit ci-dessous, à propos de l'évolution constatée aux États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale se suffit à lui-même.

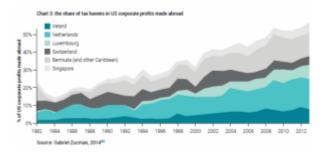


On remarquera que l'impôt sur les profits (corporate income tax) qui atteignait près de 40 % du total des recettes fiscales états-uniennes à la fin des années 1940, est à peine de 10 % aujourd'hui.

Pour apprécier l'évolution de la part de l'impôt sur les salaires (payroll tax), il n'est pas inutile de voir sur le graphique ci-dessous l'évolution des revenus des 1 % les plus riches sur la période 1981-2012, telle qu'établie par l'OCDE.

 Si la taxe sur les profits était fortement réduite, l'attrait des paradis fiscaux disparaîtrait! Le graphique de la page 18 reproduit ici démontre assez l'inanité de pareille affirmation.

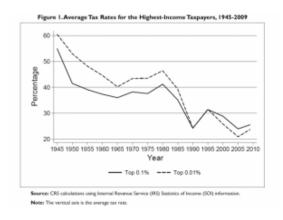
Par ailleurs, cette taxe constitue un filet de sécurité de tout le système fiscal : si elle était abolie, l'entreprise deviendrait, plus encore qu'à l'heure actuelle, un formidable abri pour les plus riches. Ils se serviraient en effet, davantage encore qu'aujourd'hui, de ces coquilles juridiques pour y transférer leurs revenus personnels et, ainsi, échapper à l'impôt particulier. Une disparition d'une telle taxe, ou des taux de plus en plus bas, rendent caduque la recherche d'une saine gestion de l'unité de production pour la transformer en « trappe à fiscalité [9] ».



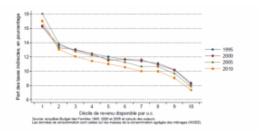
• La taxe sur les profits, c'est le vol! C'est, tout au contraire un frein à l'inégalité et une protection de la démocratie. Elle est la fiscalité la plus progressiste qu'un État puisse lever. L'étude rappelle que, aux États-Unis, de 1983 à 2007, 90 % des actions sont détenues par à peine 10 % de la population dont, de manière plus significative encore, 52 % par 1 % de celleci. Au sein de l'Union européenne, les

- fonctionnaires sont quatre fois moins nombreux que les lobbyistes officiellement enregistrés. La taxe est un moyen efficace de freiner la concentration des pouvoirs économiques et politiques, et si la fable d'un impôt sur les sociétés freinant les salaires n'en était pas une, comment expliquer que ceux-ci baissent en même temps que celui-là? Il en va de même avec le lien entre l'impôt et l'investissement qui lui serait inversement proportionnel.
- La taxe sur les profits est injuste en raison des doubles taxations! C'est, évidemment totalement faux, d'abord parce qu'une part des profits échappe à la fiscalité, ensuite parce que l'économie est un processus circulaire. En outre, on nous rebat les oreilles avec cette lancinante apostrophe « hors la compétitivité, point de salut ». Elle est pourtant aussi « efficace » que les saignées et purges infligées à son « malade » par le Purgon de Molière avec le résultat que l'on sait. Les auteurs citent, en la matière, la troisième fortune mondiale selon Forbes, le milliardaire Warren Buffett, qui affirme qu'au cours de ses 60 ans d'expérience, il n'a jamais rencontré un investisseur qui n'aurait pas réalisé un investissement judicieux au motif de l'impôt qu'il aurait à payer sur les profits qu'il en tirerait. Mais, à l'époque où le temps d'opération du trading à très haute fréquence [10] se mesure en nanoseconde – milliardième de seconde - que veut dire un « investissement »? Les professionnels disent que, sur les places boursières de Londres et New York, la durée moyenne de détention d'une action serait de 19 secondes et qu'au-delà de 22 secondes, il s'agirait alors d'un investissement. En 1960, la durée moyenne de détention était

évaluée à 8 ans ! Les auteurs montrent combien la fameuse citation du président de General Motors affirmant, dans les années 1950, que ce qui était bon pour sa firme l'était aussi pour les États-Unis avait profondément corrompu les esprits. Les exégètes de la proclamation de Wilson oublient volontiers qu'il complétait en faisant remarquer que le contraire l'était tout autant. Mais, surtout, est passé sous silence le fait que, à l'époque, le corporate tax représentait alors plus de 27 % des recettes fédérales, alors qu'il ne s'agissait plus que de moins de 9 % en 2010. Quant à l'effet bénéfique qu'une faible taxation aurait sur la croissance, TJN cite une étude du très performant Congressional Research Service, le centre de recherche économique du Congrès états-unien, qui, dans le graphique de la page 3, reproduit ici, montre l'évolution depuis 1945, du taux moyen d'imposition des plus riches ; il a spectaculairement chuté de plus de 35 %. La croissance du PIB a, elle, oscillé autour de 3 %.



 La taxe est inefficace, mieux vaudrait augmenter la TVA. Dans ce cinquième mythe dénoncé, on perçoit parfaitement l'idéologie derrière laquelle se cachent les propriétaires du capital pour préserver, et même accroître, leurs intérêts. A contrario, pour l'ensemble de la population, il en va tout autrement. Dans une étude conduite par Roy Dauvergne, sous la direction de Thomas Piketty, on remarque page 39 le graphique qui est reproduit ci-dessous. Il trace pour les années 1995, 2000, 2005 et 2010, la part des taxes indirectes supportée par les ménages français répartis par dixième au regard de leur revenu disponible. Les 10 % disposant en 2010 des revenus les plus faibles devaient en consacrer 17 % pour payer les taxes pesant sur l'ensemble de leur consommation, alors que ce pourcentage tombait à quelque 7 % pour les 10 % des titulaires des revenus les plus élevés.



- Les chefs d'entreprises ont l'obligation de minimiser leur impôt. Cette pseudoobligation a-t-elle un autre fondement que celui de « créer de la valeur pour l'actionnaire » ? Cette formulation a le mérite d'indiquer clairement qui doit être le bénéficiaire de la politique fiscale.
- Trop d'impôt tue l'impôt. Affirmation de comptoir, certes colportée à satiété qui, pour autant, n'a jamais reçu la moindre confirmation statistique.
- Évaluation dynamique. Très à la mode aux États-Unis, elle repose sur des modèles qui ont pour objectif fondamental de démontrer que moins il y a d'impôts sur les profits, meilleurs seront les effets pour l'ensemble de l'économie. On imagine le sérieux des résultats!

En conclusion, le mieux est sans doute de citer l'introduction du résumé de l'étude telle que présentée par TJN : « l'impôt sur les sociétés est l'une des plus précieuses de toutes les taxes.

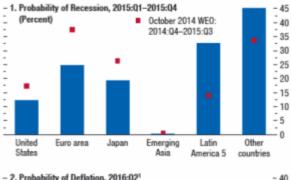
Cependant, il est l'objet d'attaques comme jamais jusqu'alors ».

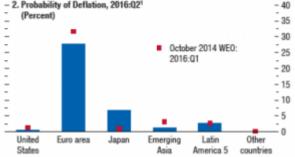
FMI Perspectives économie mondiale

Le Fonds monétaire international dresse deux fois par an une lourde étude sur les perceptives mondiales. Ainsi a-t-il publié en avril 2015 son World economic outlook sous-titré « Croissance inégale - Facteurs de court et long terme ». Le FMI nous fait part d'une prédiction qui surprend par son « originalité » : les pays vont devoir s'adapter à une faible croissance ! Il fournit, page 20, un diagramme présentant les probabilités ou bien d'une récession (ralentissement de la croissance) ou bien d'une déflation (baisse, sur plusieurs mois, de l'indice des prix).

Figure 1.13. Recession and Deflation Risks

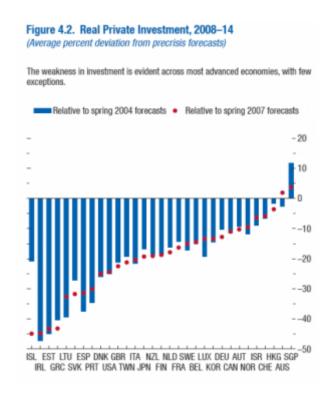
The IMF staff's Global Projection Model suggests a decrease in the probability of a recession in many major economies and regions over a four-quarter horizon compared with the October 2014 WEO. The decrease largely reflects stronger growth starting points. The probability of a recession has, however, increased for Latin America and the rest of the world. Deflation risks are primarily a concern for the euro area, where the probabilities are still high despite some decline. In other economies and regions, they are well below 10 percent.





On remarquera que le FMI consacre tout son chapitre 4, qu'il intitule « Investissement privé, c'est quoi ce hold-up? » pour souligner la très grande insuffisance de l'investissement. Le marasme économique, tient pour beaucoup à ce manque. La figure 4.2 de la page

114, reproduite ci-dessous est impressionnante. Elle indique, sur la période 2008-2014 pour une trentaine de pays, la différence, en pourcentage, entre l'investissement réel et les montants prévus en 2004 et 2007, avant la crise. On peut retrouver les codes pays utilisés, par exemple <u>ici</u>.



Le Fonds estime que la situation des pays n'est pas la même dans tous, mais formule, néanmoins, six recommandations générales :

- soutien actif de la recherche;
- augmentation de la productivité possible grâce à un effort soutenu en matière de formation et d'éducation secondaire et supérieure;
- augmentation des investissements d'infrastructures dans de nombreux pays;
- amélioration, dans certains pays, du fonctionnement des marchés;
- promotion de l'accès au travail, notamment pour les femmes, grâce en particulier à une politique fiscale adaptée;
- soutien de la demande par des politiques budgétaire et monétaire judicieuses.

On voit que cette étude n'est pas un programme de mise à bas du capitalisme ; cependant, elle met en évidence plusieurs de ses caractéristiques qui pèsent sur son propre devenir mais aussi, sur celui des 7 milliards d'habitants de la planète.

Pillage de l'Afrique

Chacun sait que « l'intervention » occidentale, dans les pays du Sud, avait pour objet d'offrir la civilisation à ces contrées lointaines. On connaît, en particulier, la dimension « civilisatrice » de la France et du Royaume-Uni dans leurs conquêtes coloniales des XIX^e et XX^e siècles.

Le XXI^e siècle aurait-il promu une Afrique débarrassée de la lourde prédation qu'elle subit depuis des siècles ? On pourra lire pour éclairer cette question <u>L'Afrique va-t-elle dans le bon sens ?</u>

Mais surtout, on ne saurait trop suggérer la lecture de The Looting Machine de Tom Burgis, journaliste au Financial Times, ouvrage non encore traduit en français. Cette « machine à piller » est sous-titrée « Seigneurs de guerre, magnats, contrebandiers et vol systématique de la santé des Africains ». On en trouvera une présentation de Sébastien Hervieu, correspondant du quotidien Le Monde à Johannesburg; ainsi qu'une courte introduction dans lemonde.fr du 13 avril 2015. À la question de savoir si ses affirmations ne sont trop « systématiques », Sébastien Hervieu répond : « Pendant près de vingt ans, les économistes ont diagnostiqué une "malédiction des matières premières", un paradoxe par lequel les nations les plus riches en ressources naturelles souffrent souvent d'une grande pauvreté, d'une mauvaise gouvernance et de conflits. Pendant les années où j'ai vécu en Afrique, ce qui m'a frappé est que, même si c'était sûrement vrai, ce n'était pas

un accident, pas une bizarrerie de l'économie. C'était un système de pillage organisé ». Il souligne que le système qui s'appuie sur une corruption dont les corrupteurs « sont surtout des réseaux transnationaux branchés sur l'économie mondiale qui servent leurs propres intérêts ». Il n'épargne pas les institutions financières, dont la Banque mondiale, pour laquelle il donne les exemples de projet particulièrement nocifs au Ghana, au Tchad et en Afrique du Sud, qui ont « bénéficié » de financements de l'institution de Washington. Il a, par ailleurs, publié En Afrique, les frontières maritimes, zones de conflit.

Tom Burgis ne se contente pas de dénoncer les corrompus dans les différents rouages des États, mais il met aussi en évidence les corrupteurs n'hésitant pas à organiser des « flux financiers illicites », qui, chaque année, à hauteur de 60 milliards de dollars [11], quittent l'Afrique grâce à des « astuces comptables » mises en place par les transnationales. Ce mal ronge pratiquement tous les pays du continent, en tout cas ceux qui renferment un ou plusieurs des treize minerais qu'il recense dans une carte dressée en introduction. Il montre que le règne de la compétition propre au capitalisme sait être « régulé », en faveur des transnationales, quand on touche au secteur des industries extractives. Il cite, par exemple, la Zambie et le Congo, qui ne perçoivent que de 2 % à 3 % des recettes générées par la production minière.

Non seulement Tom Burgis fournit une masse considérable de données précises mais, en outre, il sait, à merveille, les inscrire dans la description, souvent passionnée, d'un continent que, manifestement, il aime.

Notes

[1] La plupart des économistes, y compris libéraux, admettent que le marché ne permet pas toujours la meilleure allocation des ressources en raison, notamment, des défaillances du marché. Joseph Stiglitz a obtenu en 2001, avec son collègue Akerlof, le prix de la Banque de Suède à propos de leurs travaux relatifs aux

asymétries d'information.

- [2] Lire, en particulier « Un exemple de processus urgent ; le charbon » dans <u>Les biens publics mondiaux</u>, sauvetage du capitalisme ou révolution ?
- [3] Une externalité négative est créée par un agent économique qui transfère sur un autre agent, les charges qu'il devrait supporter. En l'occurrence, le transfert est effectué au détriment de la société.
- [4] SCEQE (système communautaire d'échange de quotas d'émission) mis en place par l'Union européenne en 2005.
- [5] Le Président de la République a donné ses lettres de noblesse à cet anglicisme, il est vrai dans un cadre, le siège de l'UNESCO à Paris où se tenait le *Business & Climate Summit* et où prévalait l'anglais, en lançant : « Vous avez dit que vous êtes des activistes : il faut passer à l'action ».
- [6] Aurélie Trouvé, Le business est dans le pré Les dérives de l'agro-industrie, Paris, Fayard, 2015.
- [7] On peut rapprocher ce chiffre de celui des sommes mises à la disposition du Programme alimentaire mondial (PAM) : 5,8 milliards de dollars.
- [8] FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014 obligeant les banques de pays ayant signé cet accord à déclarer tout compte détenu par un citoyen des États-Unis.
- [9] En analogie avec ce que Keynes appelait une « trappe à liquidité » qui s'ouvrait dès lors que les agents cherchaient à détenir le maximum de monnaie en spéculant sur la montée des taux d'intérêt, leur permettant, le moment venu, des gains en conséquence.
- [10] Jean-Michel Naulot, *Crise financière. Pourquoi les gouvernements ne font rien*, Paris, Le Seuil, 2013. Voir notamment *Encadrer*, *voire interdire le trading à haute fréquence*.
- [11] Ce sont plus de 2 % du PIB annuel de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne qui compte près de 900 millions d'habitants.

Les Possibles, Été 2015

mardi 4 août 2015

Adresse

Directeur de la publication

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Sophie Lambert-Evans, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Francoise Clement, Pierre Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey,

Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Juan Roy de Menditte, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site : http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.